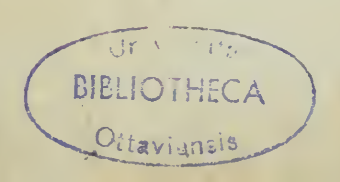


LENTE SED
FESTINA FESTINA

TOVAR



CE Histoire
Coll. spéc.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lettresmmoire05estr

LETTRES, MEMOIRES ET NEGOCIATIONS DE MONSIEUR LE COMTE D'ESTRADES,

Ambaſſadeur de Sa Majeſté Très-Chrêtienne auprès de Leurs Hautes Puiſſances Meſſeigneurs les Etats Generaux des Provinces Unies des Païs-Bas,

Pendant les années 1663. *jusques* 1668. *inclus.*

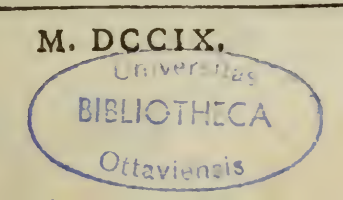
TOME CINQUIE'ME.

Contenant depuis le premier jour d'Août 1667. & l'année 1668.



A BRUXELLES,
Chez HENRY LE JEUNE.

M. DCCIX.



D
273
.A3E8
1709
v.5
Ch. spé



LETTRES, MEMOIRES ET NEGOCIATIONS DU COMTE D'ESTRADES,

Ambaſſadeur de Sa Majeſté Très-Chrêtienne, auprès de Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies du Païs-Bas.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades & Courtin.

Le 5. *Août* 1667.



Otre depêche du 28. ne m'oblige à aucune Réponſe que pour vous dire que quelqu'uns des amis de Monſieur d'Eſtrades ne lui ont pas gardé le ſecret, ſur les diligences qu'il a faites pour traverſer la concluſion du Traité des

Suedois, car Monſieur van Beuningen m'a parlé là-deſſus en raillant comme d'une affaire que nous avions voulu empêcher.

Le Roi déſire que vous faſſiez ſçavoir à Meſſieurs les Etats que Sa Majeſté a pris la réſolution de leur faire rendre les Iles de Tabago & de Sainte Euſtache, & la Colonie de Baumerons, & demain j'en fournirai les expeditions à Monſieur van Beuningen, c'eſt-à-dire, les ordres pour ceux qui y commandent dont je vous adreſſerai même des publicats par l'ordinaire prochain.

Preſuppoſant que la Paix aura été ſignée avant la fin du dernier mois je commence à vous en faire mes complimens, & à vous témoigner l'extréme joye que je reſſens que deux de mes plus chers amis ayent eu la bonne fortune d'aquerir cette nouvelle gloire dans le monde, & un ſi grand mérite auprès de Sa Majeſté.

Comme elle s'approche de vous & s'éloigne d'ici, je vous demanderois plûtôt des nouvelles de l'Armée que je ne puis vous en donner.

Un parti de la Garniſon de l'Ile a pris le Courier Heron qui eſt à moi qu'on me renvoyoit de Doüay. Quoi que je ne ſache pas encore ſi ledit Heron aura pû jetter ſa dépêche, je ne doute pas, ſoit qu'elle ait été priſe ou non, que Monſieur Caſtel Rodrigo ne fonde mille chimeres ſur l'interprétation de ce paquet, où il trouvera d'ici à un an ce qu'il croira nous pouvoir nuire auprès de chaque Prince ou Potentats, puis même qu'avant qu'en avoir véritablement pris aucun il débitoit à Cologne, en ſa maniere, des livres de Monſieur le Tellier à moi, qu'il diſoit avoir en original, mais ne les montroit qu'à ceux qui lui avoient déja dit qu'ils ne connoiſſoient le

le caractére dudit Sieur le Tellier. Vous serez, s'il vous plaît, allerte sur ses artifices. Cependant je vous puis assurer, le Roi m'ayant du depuis envoyé le duplicata de ladite depéche de Heron, que je n'y aï pas trouvé un seul mot qui regarde Messieurs les Etats ni même qu'ils y soient nommez.

Je vous adresse un Passeport pour Madame la Grande Maréchalle de Pologne, qui vient en France par la Hollande: je vous prie de le lui faire remettre à son passage.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, presenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 6. Août 1667.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, qu'ayant été fait des plaintes au Roi son Maître, d'une sentence de confiscation renduë par le Collége de l'Amirauté d'Amsterdam, le 17. *Juillet dernier d'un Vaisseau Marchand François, dont tout l'équipage l'étoit aussi, nommé la Catherine de Saint Jean, Sa Majesté lui a donné ordre de demander à son nom à Vos Seigneuries sur quels motifs ladite Amirauté a confisqué ledit Vaisseau, & ce qu'il y avoit dedans, parce que si c'est sous prétexte que les Placards de Vos Seigneuries ont dêfendu la pêche de la Baleine comme porte ladite sentence, ledit Vaisseau étant François & nullement sujet à l'observation desdits Placards, qui n'ont leur étenduë que sur ceux de la domination de Vos Seigneuries,*

 il

il n'a pas dû être confiſqué ſur ce fondement qui eſt nul & inſoutenable, & Sa Majeſté ne voyant pas hors cela qu'il y ait eu le moindre lieu à cette confiſcation, a ordonné très expreſſément audit Ambaſſadeur Extraordinaire, de demander inceſſamment, juſques à l'effet, la reſtitution dudit Vaiſſeau confiſqué & de ce qui étoit dedans, comme ayant été traité contre le droit des gens & la teneur du Traité de 1662. *qui donne la liberté aux Vaiſſeaux François d'apporter & de remporter de la Marchandiſe des Ports de Vos Seigneuries, ou autrement de ſçavoir, d'elles les motifs qu'a eu ladite Amirauté d'Amſterdam de confiſquer ledit Vaiſſeau, pour en rendre compte enſuite à Sa Majeſté, qui eſt fort mal ſatisfaite d'un proceder auſſi extraordinaire que celui l'a tenu à l'égard de ſes ſujets, dont le proprietaire dudit Vaiſſeau reçoit un dommage très conſidérable. Donné à la Haye le ſixieme d'Août* 1667.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 7. *Août* 1667.

MOnſieur Pelletier Conſeiller en vôtre Parlement de Paris, eſt ſi bien inſtruit de tout ce qui s'eſt paſſé en nôtre Négociation, & ſi capable d'en rendre compte à Vôtre Majeſté, qu'il eſt inutile que nous ajoûtions rien à ce qu'il aura l'honneur de lui repréſenter. Les trois Traitez de Paix furent ſignez hier au ſoir en même tems, & les Ambaſſadeurs d'Angleterre & les Plenipotentiaires de Dannemarc & des Etats ont

ont reconnu & déclaré publiquement, qu'ils étoient redevables d'un si grand bien aux soins que Vôtre Majesté à voulu prendre pour les en faire joüir.

Nous avons suivi en dressant les Articles les ordres qui étoient portez par nôtre instruction, & contenus dans les dépêches que nous avons reçûës depuis. Pour ce qui regarde la forme, soit dans la préface ou dans la disposition des dits Articles, & dans l'expression dont nous nous sommes servis, il a été nécessaire que nous nous soyons accommodez à ce que les Mediateurs & les Ambassadeurs d'Angleterre ont désiré de nous; ces sortes d'affaires ne se font pas autrement, & nous avons crû satisfaire à nôtre devoir en avançant la conclusion du Traité, aux conditions auxquelles il a plû à Vôtre Majesté de nous permettre de le signer. Que s'il y a quelque chose qui ait besoin d'être éclairci, nous supplions très humblement Vôtre Majesté de nous faire la grace d'entendre ce que Monsieur Pelletier lui représentera là-dessus, & de croire que si nous n'avons pas été assez heureux pour bien réüssir, ce n'a pas été manque de zéle & d'application pour exécuter ses commandemens.

Monsieur Conventry nous a rendu une Lettre du Roi son Maître, par laquelle il nous prie de nous employer pour le retour de Kivit, c'est le beau Frere de Tromp, & l'un de ceux qui avoient intelligence avec le Buat. Nous avons communiqué cette Lettre aux Plenipotentiaires des Etats, & nous les avons pressez de contribuer en ce qui déprendroit d'eux de donner cette satisfaction au Roi de la Grande Bretagne. Ils nous ont dit tous trois en particulier que si la

la chose étoit en leur pouvoir ils la feroient avec joye, qu'ils étoient persuadez que Kievit n'avoit point eu d'autres desseins que celui de faciliter la Paix, mais qu'il avoit de grands ennemis, & que c'étoit la raison pour laquelle son rétablissement seroit difficile; que néanmoins ils en écriroient à leurs Superieurs. Selon toutes les apparences la réponse qu'ils recevront ne sera pas favorable, Monsieur de Wit, qui est son ennemi, se fera un point d'honneur d'empêcher son retour, ce qui lui sera d'autant plus facile que ses biens ont été confisquez au profit de la Ville de Rotterdam.

Les Ambassadeurs d'Angleterre ayant encore la plume à la main, nous dirent en présence des Mediateurs que le Roi leur Maître les avoit chargez de prier très instamment Vôtre Majesté d'accorder à sa considération la grace à Monsieur le Marquis de Flammarin, & de vous assurer que le Roi de la Grande Bretagne ne pourroit recevoir un témoignage de vôtre amitié qui le touchât plus sensiblement; qu'il aimoit ledit Sieur de Flammarin, qu'il lui étoit obligé pour l'avoir servi dans la Bataille qui se donna la premiere année de la Guerre avant que Vôtre Majesté eût pris la résolution de secourir les Etats, qu'il considéroit de plus qu'il n'avoit pas été l'Auteur de la querelle qui l'avoit fait tomber dans le mauvais état où il est depuis six ans, & qu'il croyoit que sa punition avoit été assez longue, & assez rude pour servir d'un grand exemple, & assurer à l'avenir l'execution de vos Edits.

Les Plenipotentiaires des Etats nous déclarerent ensuite qu'ils avoient reçû ordre de leurs Maîtres de supplier très instamment Vôtre Majesté.

jesté d'accorder la même grace à Messieurs de la Frette, qui avoient exposé leur vie dans des occasions très perilleuses pour défendre la cause commune, & qui en servant sur les Vaisseaux des Etats, depuis que Vôtre Majesté avoit déclaré la Guerre au Roi de la Grande Bretagne, sembloient avoir suivi leur devoir & mérité doublement qu'il plût à Vôtre Majesté de leur pardonner.

Pour éviter les incidens qui pourroient naître sur l'échange des ratifications, Messieurs les Ambassadeurs d'Angleterre nous ont prié d'en dresser un Projet. Nous avons crû que le meilleur étoit de nous arrêter à celui du Traité des Pyrenées, & ces Messieurs l'ont accepté. Ils souhaiteroient que Vôtre Majesté la fit expedier en Latin suivant la Traduction qui en a été faite: leur raison est que leurs Traitez ordinaires entre Vôtre Majesté & le Roi de la Grande Bretagne se faisant en François, la ratification en doit être dresséedans la même langue, mais que comme on est convenu dans cette assemblée, à cause des nations differentes, de se servir de la langue Latine, il semble qu'il y ait quelque nécessité de s'en servir encore dans l'Acte qui assure tout ce qui s'est Traité entre nous. Vôtre Majesté est libre d'en user comme il lui plaira, car nous ne sommes engagez à rien, & de quelque maniere que la ratification soit expediée, pourvû que les clauses essentielles s'y rencontrent, l'échange s'en fera sans difficulté. Les Danois pour plus grande sureté ont voulu prendre quatre semaines pour la délivrer: on a ajouté, *ou plûtôt si faire se peut*, parce qu'ils ne doutent point qu'ils ne l'ayent dans vingt jours.

Nous sommes tous demeurez d'accord que la

publication de la Paix se feroit à la Haye deux jours après, à compter de celui auquel la poste partira après ledit échange fait. Il importe aux sujets de Vôtre Majesté que cela s'execute ponctuellement, parce qu'il n'y aura point de restitution des prises faites dans de certains termes qui courent depuis le jour de cette solemnité.

Les Mediateurs nous ont présenté un écrit, par lesquels ils nous ont proposé de comprendre nommément Messieurs les Electeurs de Brandebourg & Palatin, Monsieur le Duc de Holstein de la branche de Gottorp & les Villes Anseatiques; nous nous en sommes excusez de concert avec les Plenipotentiaires de Dannemarc & des Etats, asseurant néanmoins lesdits Mediateurs que la nomination se feroit par des declarations particulieres, selon ce qui fut pratiqué en execution du dernier article du Traité de Munster; Spanheim a sollicité cette nomination avec les dernieres instances de la part de Monsieur l'Electeur Palatin, jusques à declarer ouvertement qu'il étoit venu exprès en cette Ville, quoi que les Lettres de Créance qu'il presenta, il y a deux mois, à tous les Ambassadeurs & Plenipotentiaires qui sont dans l'Assemblée, ayent témoigné le contraire, cet Electeur ayant écrit qu'il l'envoyoit auprès de moi Courtin, sur quelques difficultez qui concernoient l'execution de la Sentence arbitrale renduë dans Heilbron. Cette affectation pour une chose dans laquelle il n'a ni peut jamais avoir aucun intérêt, a un peu surpris ceux qui ne connoissent pas l'humeur du Prince. Nous avons fait connoitre à son Envoyé qu'il ne s'agissoit que de la France; que toutes les fois que son Maitre supplieroit
Vôtre

Vôtre Majesté de le nommer elle le feroit volontiers; que si nous nommons quelqu'un il seroit compris dans la Liste, puis qu'il n'y auroit point de difficulté pour son rang; mais que celles que nous rencontrerons par le rang de beaucoup d'autres Princes, dont nous serions engagez de faire mention, nous obligeroit à ne nous point exposer au hazard, de donner sujet à la plûpart des Amis & Alliez de Vôtre Majesté de se plaindre de nous. Ces raisons nous ont servi de pretexte pour ne pas alleguer celles que Monsieur de Lionne nous a fait sçavoir qu'il avoit representé à Vôtre Majesté, lors qu'il nous a repondu qu'il approuvoit l'ouverture que nous avions faite, de nous arrêter sur ce point à l'expedient qui fut trouvé le meilleur dans l'Assemblée de Munster.

Monsieur Brand est arrivé aujourd'hui, pour nous prier de la part de Monsieur l'Electeur de Brandebourg, de ménager auprès de Vôtre Majesté qu'il soit nommé par une declaration particuliere, comme étant compris dans la Paix. Nous lui avons répondu que nous ne manquerions pas de vous rendre compte de la requisition qu'il nous faisoit, & même nous lui avons fait esperer que Vôtre Majesté accorderoit volontiers à Monsieur l'Electeur son Maitre le témoignage de son amitié: le Roi de la Grande Bretogne, celui de Dannemarc & les Etats consentent à cette nomination, ainsi il semble que Vôtre Majesté ne peut pas refuser la sienne.

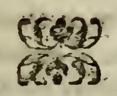
Monsieur Beverning nous est venu dire dans ce moment, que le Resident que les Etats ont à Bruxelles, arriva hier au soir en poste en cette Ville pour lui proposer deux choses: la premiere, que Messieurs les Etats, sous pretexte de re-

former quelques Troupes les faſſent paſſer au ſervice du Roi Catholique ; & l'autre qu'ils lui prêtent deux millions de livres, pour leſquels il engageroit les droits qui ſe levent ſur la Meuſe & ſur l'Eſcaut ; ce que ledit Sieur Beverning nous a témoigné être fort avantageux auxdits Etats qui ſeroient Maitres par ce moyen du Commerce des deux Rivieres. Il a ajouté qu'il l'avoit renvoyé ſur le champ dire au Marquis de Caſtel Rodrigo, qu'il ne ſe chargeroit pas d'appuyer ces deux propoſitions ; mais qu'au cas qu'il eut pouvoir de convenir de la part du Roi ſon Maitre, touchant la ſatisfaction qui ſeroit donnée à Vôtre Majeſté pour ſes pretenſions, il le prioit de le lui faire ſçavoir promptement à la Haye, parce que ſi cela étoit, Meſſieurs les Etats lui feroient des ouvertures d'accommodement ; ledit Sieur Beverning nous a proteſté qu'il étoit bon Hollandois, & fort perſuadé que l'intérêt de ſon Païs étoit de ne ſe point ſeparer de l'ancienne liaiſon qu'il avoit toujours euë avec la France ; mais qu'il voyoit bien que faute d'argent, de Troupes & de bonne conduite, les Eſpagnols ſeroient chaſſez des Païs-bas, & que cela donnoit de ſi grands ombrages à toutes les Provinces Unies, qu'il croyoit qu'il n'y avoit point de tems à perdre, & que Vôtre Majeſté s'étant expliquée il falloit voir ce qu'on pourroit faire pour la contenter. Il a ajouté encore que l'Iſola parloit, comme étant aſſeuré que le Roi de la Grande Bretagne ne laiſſeroit pas faire cette conquête à Vôtre Majeſté ſans s'y opposer, juſques-là même qu'il avoit promis un ſecours de 12. mille hommes pour arrêter le progrès de nos armes, & qu'il étoit neceſſaire de prendre garde à ce qui viendroit de ce côté-là.

Nous

Nous l'avons remercié de la confidence qu'il nous faisoit, & des bons sentimens qu'il nous a témoignez, de procurer la satisfaction qui est dediée à Vôtre Majesté ; & nous n'avons rien oublié pour lui faire connoitre que le meilleur moyen dont les Etats se puissenr servir, pour demeurer en paix & sans jalousie de vos conquêtes, est de ne donner aucune esperance de secours aux Espagnols, pour les reduire à la necessité de s'accommoder ; nous l'avons même invité de s'employer pour cet accommodement, selon les conditions auxquelles Vôtre Majesté offre d'y donner les mains. Il nous a paru qu'il avoit beaucoup d'envie de s'en mêler, & il nous a protesté en cet endroit qu'il ne souhaiteroit jamais rien en ce monde, s'il étoit assez heureux pour achever un ouvrage si salutaire à toute la Chrêtienté, & particulierement à son Païs.

Ce que nous pouvons ajouter de nous-mêmes, c'est que les Etats ne s'étant accommodez aussi promptement qu'ils ont fait avec la Suede que pour être libres, il y a beaucoup d'apparence que tous les secours qu'ils pourroient donner sous main, & sans qu'il paroisse qu'ils prennent parti, ils les donneront liberalement & même avec beaucoup de diligence, parce qu'ils sçavent bien que toutes les grandes Villes des Païs-bas commencent à branler, & qu'elles reconnoissent que les Espagnols ne sont pas en état de les défendre.



MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 11. Août 1667.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a reçu ordre du Roi son Maître de renouveller à Vos Seigneuries les instances qu'il leur a ci-devant faites, & si souvent rëiterées au nom de Sa Majesté, pour donner à l'Ordre de Malte la satisfaction qu'il y a si long-tems qu'elle attend de l'équité de Vos Seigneuries; Lesquelles instances Sa Majesté a crû devoir discontinuer durant un tems que Vos Seigneuries avoient des affaires plus importantes & plus pressées qui ne leur permettoient pas de donner leur application à celle-ci; mais à present qu'elles & leurs Peuples vont entrer dans la joüissance d'une paix glorieuse & avantageuse, Sa Majesté se sent obligée dans cette occasion de convier fortement Vos Seigneuries de reprendre le cours de ladite affaire. Elles ne sauroient rien faire qui soit ni plus juste ni plus agréable à toutes les Puissances qui prennent part à l'interêt d'un Ordre aussi celebre & aussi recommandable que l'est celui de Malte; Et ledit Ambassadeur espere que Vos Seigneuries non seulement, par la consideration de Sa Majesté qui s'y est toujours employée, & s'y employe encore avec la ferveur qu'elles sçavent, mais par la leur propre, mettront bien-tôt la derniere main à cette affaire, d'autant plus qu'on l'a déja veuë à la veille & comme sur le point d'être achevée de leur consentement, & que l'on regardera sa fin & sa conclusion comme un effet de la justice & de la prudence

dence de Vos Seigneuries, qui en la terminant peuvent ajouter cette nouvelle felicité à celle de la paix, puis que le dédommagement dont l'on étoit convenu en faveur dudit Ordre n'est presque pas considerable, à l'égard de l'avantage qui en reviendra aux Sujets de Vos Seigneuries dans leur Commerce, & de l'applaudissement universel que leur attirera l'accomplissement de cette affaire. Donné à la Haye le 11. *d'Août* 1667.

D'ESTRADES.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades & Courtin.

Le 12. *Août* 1667.

J'Ai reçu par le dernier Ordinaire le Duplicata qu'il vous a plû m'adresser de toute la dépêche que Monsieur Pelletier a portée directement au Roi. Puis qu'il n'est point passé jusques ici, je presuppose comme une chose infaillible que Sa Majesté vous l'aura renvoyé avec sa Ratification du Traité que vous avez signé; en tout cas néanmoins selon les nouvelles que j'aurai sans doute, avant qu'il soit deux jours, de l'Armée qui doit être approchée de nous par le siege de Lille qui a déja été investi, je tiendrai une autre Ratification toute prête pour vous l'adresser ou par un Courier exprès, selon qu'il me sera mandé, ou par l'Ordinaire prochain, & en cela on n'aura point perdu de tems, puis que vous n'étes obligé de fournir cette piece qu'aux derniers jours de ce mois-ici.

Je vous adresse cependant deux expeditions dont j'ai donné deux autres semblables à Monsieur van Beuningen, pour la restitution à Messieurs les Etats de l'Ile de Tabago & de Saint Eustache, & de la Colonie de Baumerona, quoique nous n'ayons jamais oüy parler de cette derniere.

Je me rejoüis de nouveau avec vous, à present que l'affaire de la paix est consommée, de la nouvelle gloire que vous y avez tous deux aquise, & je vous rends graces aussi de la bonté que vous avez euë, d'appuyer aussi fortement que vous avez fait auprès du Roi la priere de Messieurs les Etats en faveur de Monsieur de la Frette.

Sa Majesté vous aura fait sçavoir ses intentions sur l'Acte particulier que demandent Messieurs les Electeurs de Brandebourg & Palatin, à quoi je ne crois pas qu'il y ait difficulté, & sur ce que vous avoit dit touchant un accommodement, Monsieur de Beverning, dont le zéle est fort à loüer.

Je ne crois pas qu'on doive expedier la Ratification du Roi en autre Langue que la nôtre, il y a plus d'un siecle que la Secretairie d'Etat n'en a usé autrement.

J'ai écrit au Roi du present des Mediateurs & de vos intérêts, dont je n'ai pas encore de réponse.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 12. Août 1667.

Enfin, Monsieur, nous avons signé la Paix avec la satisfaction de tous ceux qui étoient enga-

engagez dans la guerre, & nous avons reçû des remercíemens de nos Ennemis & de nos Alliez. Le Roi par sa sage conduite, & par un procedé sincere & honnête & digne de lui, vient de confondre ceux qui doutoient de ses bonnes intentions, & on ne peut plus l'accuser de nourrir la division parmi ses voisins. Les Ambassadeurs d'Angleterre souhaitent fort que la Ratification soit en Latin, par les raisons qui sont contenuës dans la Lettre que nous nous donnons l'honneur d'écrire à Sa Majesté; vous jugerez bien mieux que nous si on leur peut donner cette satisfaction. Il a falu contenter les Mediateurs, & leur rendre (si on ose parler ainsi) ce qu'ils nous avoient prêté dans les Traitez faits entre la Suede & le Dannemarc à Rotschild & à Koppenhague. Le Roi étoit Mediateur dans tous les deux, & nous nous sommes reglez sur le dernier qui nous a paru le plus autentique.

Nous avons été obligez aussi d'avoir quelque complaisance pour les Ambassadeurs d'Angleterre, lors qu'on a formé les articles; vous sçavez qu'on n'est pas maitre des expressions, & que pour s'accommoder il faut que chacun soit content. Pour ce qui regarde les choses essentielles, rien n'a été omis de ce qui étoit porté par nôtre Instruction.

Messieurs les Ambassadeurs d'Angleterre ont beaucoup d'impatience de repasser la Mer. Nous leur avons promis que la Ratification de Sa Majesté ne les arrêtera pas ici; nous esperons, Monsieur, que vous dégagerez nôtre parole. Monsieur Pelletier a un Passeport pour nous venir trouver, nous vous prions néanmoins pour plus grande seureté de nous adresser encore un Duplicata de la Ratification par l'Ordinaire; nous al-

lons

lons cependant faire un petit voyage à la Haye, où nous emploirons nos offices pour favoriser la Negociation de Monsieur l'Ambassadeur de Portugal, suivant les ordres que nous en avons reçus.

Vous avez peut-être oüy dire qu'on fait battre le tambour en ce païs quand les Ambassadeurs en partent, pour sçavoir s'ils ne doivent rien, & comme nous entendrons bien-tôt la chamade en cette Ville, nous aurions besoin qu'on songeât un peu à nous, & qu'il plût à Sa Majesté de regler un peu nos appointemens selon la dépense extraordinaire dont nous avons été chargez. Il nous sera dû cinq mois à la fin de celui-ci, c'est-à-dire lors qu'on échangera les Ratifications; & comme nous avons sauvé cinquante mille francs au Roi, nous esperons que Sa Majesté nous fera rembourser de ce que nous avons avancé pour son service.

Monsieur Pelletier est chargé de toutes les declarations particulieres qui ont été données, pour lever les difficultez qui eussent éloigné la conclusion du Traité; mais comme elles ne doivent pas être ratifiées, nous n'en envoyons point de duplicata dans le paquet que nous vous adressons par la voye du Courier ordinaire, par lequel, comme nous vous l'avons deja dit, nous vous supplions de nous faire tenir la Ratification; celle du Roi de Dannemarc, selon le calcul de ses Ambassadeurs, leur doit être renduë le 20. de ce mois.

Aussi-tôt que le Traité de Paix a été signé, j'ai dépêché, moi d'Estrades, un Exprès au Texel, pour porter les ordres à Monsieur de la Roche de partir avec l'Escadre du Roi pour Brest conformément aux ordres de Sa Majesté.

Mon-

Monsieur de Beverning nous a dit que le present que les Etats feroient à chacun des Mediateurs seroit de 4000. écus.

Voici un point de nomination pour Monsieur l'Electeur de Brandebourg que vous prendrez la peine de corriger, si vous ne le trouvez pas bien. Il est necessaire pour le contenter d'y faire mention des Ports à cause de ceux de Memel & de Pillau qui sont sur la Mer Baltique, en retranchant ce mot, la même declaration se peut appliquer à Monsieur l'Electeur Palatin. Les Ambassadeurs d'Angleterre ont promis au Sieur Spanheim de lui en fournir une avant l'échange des Ratifications. Vous nous remettrez bien avec lui si vous nous donnez lieu de lui faire le même present.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades & Courtin.

Le 19. *Août* 1667.

J'Ai reçu hier deux expeditions de la Ratification du Roi pour les faire scéeler à Monsieur le Chancelier; j'en ai envoyé une à la Cour pour être remise à Monsieur Pelletier, & je vous adresse l'autre par l'Ordinaire: on les a fait en Latin, parce qu'on n'avoit pas encore reçu la Lettre par laquelle je conseillois d'en user de la sorte; mais j'en adresse aussi une autre en François à Monsieur le Tellier, qu'il pourra, si on le juge à propos, vous envoyer par ledit Sieur Pelletier.

Je

Je dois vous avertir que la dépêche dont étoit chargé le Courier Heron, qu'un parti des Ennemis a pris prisonnier avec tous les pacquets étoit chiffrée & déchiffrée en même tems de vôtre chiffre, & qu'ainsi le Marquis de Castel Rodrigo en ayant maintenant la clef, il seroit fort inutile que ni vous ni moi missions rien en chiffre jusques à ce que nous ayons eu le moyen de vous envoyer un autre chiffre : si Monsieur Courtin apporte celui que nous avions ensemble en Allemagne, il faudra, s'il vous plait, qu'il vous en donne une Copie, & que d'abord vous vous en serviez, comme je ferai de mon côté dès que j'apprendrai qu'il vous aura remis ladite Copie.

Le Roi desire que par un office exprès & efficace que Monsieur d'Estrades passera promptement à la Haye auprès de Messieurs les Etats, il leur témoigne que Sa Majesté a grande passion de voir les differends accommodez qu'ils ont avec le Roi de Portugal à la satisfaction des deux Partis, & qu'elle sçaura beaucoup de gré auxdits Etats s'ils veulent travailler de la même sorte à cet accommodement, & y apporter de telles facilitez qu'ils le puissent bien-tôt conclure, Sadite Majesté voulant & pouvant bien les asseurer que le Roi de Portugal, de sa part, s'accommodera avec eux selon la raison & la justice, dont elle se rendra volontiers responsable : cependant vous donnerez avis, s'il vous plait, sans perte de tems, au Ministre de Portugal de cet ordre de Sa Majesté que vous avez reçu, & la disposition où vous étes de les bien executer & sans délai.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades & Courtin.

Le 24. Août 1667.

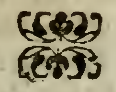
ON a appris ici avec beaucoup de joye la conclusion du Traité, à laquelle vous avez si bien travaillé; & Sa Majesté vous en sçait tout le gré que vous en sçauriez desirer, & que merite le service que vous venez de lui rendre.

La Ratification n'arrivera pas à Breda aussitôt qu'on en étoit convenu, mais on a été jusques ici dans des lieux d'où la communication étoit fort difficile à Paris.

On donnera les ordres pour la publication de la Paix, ainsi que vous en étes demeurez d'accord.

Elle trouve bon de comprendre Messieurs les Electeurs de Brandebourg & Palatin dans le Traité par des declarations particulieres, & veut bien leur donner cette satisfaction.

Sa Majesté accorde à chacun de vous, Messieurs, mille écus par mois pour tout le tems que vous avez été à Breda; je suis bien aise de vous donner cette nouvelle, & j'aurai toujours beaucoup de joye quand je pourrai vous servir en quelque chose.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 25. Août 1667.

NOus reçûmes avant hier la Ratification que vous nous aviez adressée par la voye de l'Ordinaire. Comme toutes les autres étoient déja arrivées nous nous assemblâmes dès le même jour, & nous convinmes que l'échange & la publication s'en feroit le lendemain. Deux raisons nous obligerent à faire la publication dans la forme que vous verrez dans une des affiches que nous avons fait imprimer : la premiere, afin que la Mer fut plutôt libre ; la seconde, afin que les termes pendant lesquels il n'écheoit point de restiturion pour les Vaisseaux pris expirent en même jour ; car comme il eût été difficile, à moins que de perdre encore bien du tems, de faire faire la publication en mêms tems en France, en Angleterre, en Dannemarc, & dans les Païs de l'obéïssance des Etats, nous avons tous jugez qu'il étoit important pour le bien commun de rétablir promptement le Commerce, & nous croyons que Sa Majesté ne desaprouvera pas la pensée que nous avons euë pour le bien de ses Sujets.

L'échange des Ratifications se fit hier au matin, après lequel les Ambassadeurs d'Angleterre nous vinrent rendre visite dans l'appartement que nous avons dans le Château, & dînerent ensemble chez moi d'Estrades.

La publication se fit sur les quatre heures après midi devant la porte de nos maisons avec des Trom-

Trompettes, ainsi qu'on a accoutumé d'en user en de pareilles rencontres. Cette maniere de publier fut preferée à celle de crier par les carrefours, pour éviter les contestations qui auroient pû naitre, & parce que nous aurions voulu que nos Trompettes eussent fait le premier appel, & les Ambassadeurs d'Angleterre n'en seroient pas demeurez d'accord. Les Plenipotentiaires des Etats firent faire leur Proclamation devant l'Hôtel de Ville, & mettre leurs affiches dans tous les coins des ruës; nous crûmes que nos maisons representoient la France, l'Angleterre & le Dannemarc, & chacun se contenta d'afficher l'Ordonnance devant sa porte. Le soir nous fîmes couler des fontaines de vin; les Plenipotentiaires des Etats firent allumer un feu composé de grands flambeaux devant l'Hôtel de Ville; & servirent dans la Salle une grande collation; ils avoient invité les plus belles filles des Provinces, il y en avoit neuf qui vous auroient redonné la santé; nous bûmes des *sommetjes* avec elles; il faut vous expliquer comment cela se fait: on met du vin & du sucre dans un verre, la fille commence à en avaler une gorgée, puis elle rend le verre à l'homme qui le lui a presenté & le baise à la bouche; l'homme fait la même chose de son côté jusques à ce qu'il ne reste pas une goute de vin dans le verre, cela dura bien avant dans la nuit.

Comme vous ne nous avez point fait de réponse ni sur nos appointemens ni sur les presens pour les Mediateurs, nous nous separerons d'avec eux. Peut-être que Monsieur Pelletiér nous apportera quelque resolution là-dessus, & quoi que dans la verité ces Messieurs n'ayent pas eu beaucoup de peines pour nos affaires, la bien-

séance

ſéance veut néanmoins qu'on en uſe à leur égard comme on a toujours fait dans de ſemblables occaſions.

Je continuerai d'appuyer, moi d'Eſtrades, la Negociation de Monſieur l'Ambaſſadeur de Portugal; nous nous ſommes fort employez tous deux pour l'avancer dans le dernier voyage que nous avons fait à la Haye. J'eſpere d'être bien.tôt en état de vous en rendre compte, moi Courtin, ayant reſolu de partir d'aujourd'hui en huit jours, ſi j'apprens que Dom Jean de Monroi, qu'on m'a dit avoir été arrêté auprès de Perone, quoi qu'il eut paſſé par la France avec un Paſſeport, ait été mis en liberté; autrement je ne me fierai pas à celui de Monſieur de Caſtel Rodrigo, & je m'en irai plutôt par Mer, ce qui néanmoins me ſeroit fort incommode à cauſe de mon Equipage.

Nous vous envoyons les Copies des Memoires & Extracts que Dom Eſteven de Gamarre fait courir par les Villes de Hollande, depuis que les dépêches dont Heron étoit chargé ont été interceptées. Il y a un article qui regarde nos Negociations qui aſſeurément ne vient pas de vous, & d'oreſenavant il ſera difficile de perſuader ici que nous ayons eu deſſein d'empêcher ou de retarder la concluſion de la paix.

La publication qui s'eſt faite ici n'empêche pas qu'il ne ſoit neceſſaire d'en faire encore une en France, en Angleterre, en Dannemarc & dans le Païs de l'obéïſſance des Etats. Ainſi, Monſieur, nous vous ſupplions de dégager la parole que nous avons donnée, auſſi-tôt que vous en aurez reçû les ordres de Sa Majeſté.

LET-

LETTRE

Du Roi Très-Chrêtien à Messieurs les Etats Generaux des Provinces Unies des Pays-bas.

Le 27. *Août* 1667.

TRès-chers grands Amis, Alliez & Confederez, le Sieur Colbert du Teron, Intendant de ma Marine de Ponant, ayant été obligé, pour satisfaire aux ordres que nous lui avions donné, de pourvoir à la fourniture de nos Magasins, & nommément à ce qui regardoit l'entretien de la fonderie de Xaintes, il s'addressa, il y a environ un an, au Sieur Tersmitte, Commissaire du Commerce de la Couronne de Suede, Resident à la Rochelle, pour faire venir d'Angleterre trois cens soixante & deux saumonts d'étain, dont on employe cinq ou six pour cent pour la fonte des Canons. Cet étain ayant été chargé dans un Navire nommé le Postillon, a été rencontré sortant de Portsmouth par un Armateur de Zeelande & mené dans sa Province; surquoi nous avons voulu vous faire cette Lettre, pour vous asseurer que ledit étain a été acheté par nos ordres pour la fourniture des Magasins de Marine, & vous requerir en même tems de vouloir bien ordonner à l'Armateur Zeelandois qu'il ait à nous le restituer, comme vous jugerez sans doute vous-mêmes que la justice & la raison veulent qu'il en soit usé entre des bons & fideles Alliez: Cependant nous prions Dieu qu'il vous ait, très-chers grands Amis, Alliez & Confederez

derez en sa sainte & digne garde. Ecrit au Camp devant Lille le 27. jour d'Août 1667.

Vôtre bon Ami, Allié & Confederé,

Signé, LOUIS.

Et plus bas,

DE LIONNE.

La suscription étoit,

A nos très-chers grands Amis, Alliez & Confederez, les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-bas.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 2. Septembre 1667.

J'Ai reçu vôtre dépêche du 25. que j'ai aussitôt envoyée au Roi, pour lui faire sçavoir, s'il ne l'a appris plutôt, que l'échange des Ratifications de la paix avoit été faite heureusement le 24. du passé, dont Sa Majesté aura beaucoup de joye. Je ne doute pas qu'elle n'approuve fort les resolutions que vous avez prises pour la publication de la Paix dans le même lieu de l'Assemblée & en la maniere que vous l'avez faite. Nous allons maintenant travailler à la faire publier à Paris & par tout le Royaume.

J'ai verifié certainement que le Gouverneur n'a point eu de clef de vôtre chiffre, ainsi vous pouvez

vez continuer à vous en ſervir d'autant plus que le malheur a voulu lors que j'ai reçu vôtre dépêche du 25. que mon Commis, qui eſt revenu de l'Armée avec moi, n'a pas ici une Copie de la clef du Chiffre de Monſieur Courtin, ainſi je n'ai pû ſçavoir ce que vous me mandiez avec ce Chiffre-là que j'ai pourtant expliqué par diſcretion.

Tout preſentement je reçois une dépêche du Roi, qui me mande qu'il a accordé à Meſſieurs les Electeurs de Brandebourg & Palatin les declarations qu'ils deſirent pour être compris de ſa part dans la Paix. J'envoirai l'une à Monſieur Millet qui ſe trouve à Berlin, & qui la remettra entre les mains de l'Electeur de Brandebourg même, ce qui pourra lui ſervir pour d'autres Negociations qu'il eſt chargé de faire, & je donnerai ici à Monſieur Pauvel celle qui eſt pour ſon Maitre.

Sa Majeſté a reſolu de faire un preſent aux Ambaſſadeurs de Suede qui ſera de quatre mille écus pour chacun, j'y tiendrai la main.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.

Le 8. Septembre 1667.

J'Ai reçu vôtre dépêche du 2. de ce mois. Je continuerai de me ſervir du chiffre que vous m'avez donné.

Il n'y a ſorte d'artifices que Dom Eſteven de Gamarre n'ait pratiquée pour obliger les Etats à prendre la reſolution de le ſecourir ; il a été

lui-même dans les Etats Generaux & chez tous les Deputez des Provinces, pour leur dire que Gand & Bruges étoient pris & tout le Païs perdu. Il a envoyé Richard, Secretaire de l'Ambaſſade d'Eſpagne, & ſon frere, Conſul de la Nation Eſpagnole, par toutes les Villes de Hollande ; le Sieur de Wit Colonel Irlandois, & le Sieur Borgeis Conſeiller de Brabant, ont été envoyez à la Haye par Caſtel Rodrigo, & ont tellement preſſé les Etats & exageré la perte de tout le Païs-bas, que quoi que j'aye pû faire, je n'ai pû empêcher la convocation extraordinaire de l'Aſſemblée de Hollande, qui ſera plus nombreuſe en Deputez que les ordinaires, & par conſequent des gens nouveaux avec qui il ſera plus difficile de negocier. La plûpart ſont arrivez dès hier : ils ont été preſens avec leurs familles à un feu de joye que j'ai fait faire pour la paix, & à un feſtin où le Prince d'Orange, les Ambaſſadeurs, & pluſieurs des Etats avec leurs familles étoient, & une grande quantité de peuples à qui on fit couler du vin quatre heures durant ; quoi que ce ne ſoit qu'une bagatelle, néanmoins cela a ſervi dans cette conjoncture, tout ce qui ſe fait paroiſſant l'être par l'ordre du Roi pour rejoüir le Peuple. Monſieur de Wit Penſionnaire a été chez lui & devant ſa porte à dancer & ſe rejoüir avec le Peuple juſques à deux heures après minuit & a fait un grand feſtin. Nous nous ſommes viſitez les uns & les autres pendant les feux, & avons bû à la ſanté du Roi avec les Peuples ; je ſuis encore tout fatigué de cette journée.

Je reviens preſentement aux grandes allarmes que les Etats ont eus des frayeurs que Dom Eſte-

ven de Gamarre leur avoit données, qui ont cessé presentement par l'arrivée de Monsieur de la Faye qui nous a apporté les nouvelles de tout ce qui s'est passé sur le Canal de Bruges, & comme le Roi étoit parti pour Paris, & avoit ordonné que son Armée fut mise dans les places; ce qui marquoit clairement, que le dessein de Sa Majesté n'étoit pas d'attaquer Gand & Bruges. Je fus chez Monsieur de Wit lui communiquer mes avis, & ensuite de concert entre nous deux, je visitai tous les Deputez des Villes de Hollande, & n'oubliai rien de tout ce que j'ai crû devoir dire pour détruire tout ce que Dom Esteven de Gamarre avoit publié, faisant voir son dessein qui n'étoit que de les surprendre par quelque resolution precipitée qui les auroit portez à une rupture contre Sa Majesté; que je les priois d'agir à l'avenir avec moins de precipitation, & de faire reflexion qu'ils s'étoient assemblez, sur les asseurances que l'Ambassadeur d'Espagne avoit données de la prise de Gand & de Bruges, sans avoir attendu aucun éclaircissement là-dessus, ni eu égard aux asseurances que je leur avois données du contraire; que j'esperois que d'oresenavant ils n'iroient pas si vîte, & auroient plus de confiance aux bonnes intentions que Sa Majesté avoit toujours eu pour leur repos & pour leurs avantages; qu'elle sçauroit bien qu'après toute la deroute de la Cavalerie ennemie, si elle eut seulement marché devant Gand & Bruges, ces places se seroient renduës; mais que leur seule consideration l'en avoit detourné pour ne leur pas donner de l'ombrage, & aussi pour leur donner le tems de disposer les Espagnols à faire raison à Sa Majesté sur les Droits de la Reine, & que ce procedé hon-

honnête & desinteressé les devoit porter à une bonne & forte resolution d'obliger les Espagnols à satisfaire le Roi, & en cas de refus joindre leurs armes aux siennes pour les y forcer; que je les priois de remarquer la difference de nos procedez en leur endroit; que les Espagnols publient la perte de tout le Païs-bas, & la prise de Gand & de Bruges pour les surprendre & les obliger de rompre avec nous, & le Roi sans faire valoir les grandes obligations que les Etats lui ont, retire son Armée après une victoire qui lui donne facilité de conquerir tout le Païs-bas pour ne leur pas donner tant d'ombrage, ce qui marque bien l'affection desinteressée que Sa Majesté a pour l'Etat, au lieu que les Espagnols ne tâchent qu'à les surprendre par des terreurs feintes & par des prises de places imaginaires; que j'ajoutois encore qu'il pouvoit se souvenir de tout ce que le Gouverneur de Flandres a fait contre eux pendant la guerre de Munster, la prise des Châteaux de Veaux & d'Oldenbost, l'entreprise sur le Fort de Climar, & le nombre de Troupes & d'Officiers qu'il a licentié pour servir ledit Evêque, contre ceux qui font des contraventions manifestes aux Traitez d'Alliance, qui les doivent persuader que son intention n'a jamais été autre pour eux que de leur susciter des affaires; & ainsi qu'ils doivent se precautionner contre tous ces nouveaux Envoyez, qui vont jusques dans leurs familles insinuer la seureté qu'il y a de traiter une Ligue défensive pour la conservation des Païs-bas. Il m'a paru que cet entretien a produit un bon effet dans l'esprit des Deputez, & je puis vous asseurer que Monsieur de Wit m'a secondé avec adresse sur cette matiere; car je sçai que faisant semblant d'être de

l'avis

l'avis des plus échauffez contre nous, il les a ramenez dans le bon sentiment; mais après avoir entretenu Monsieur Courtin sur l'état des affaires, il sera necessaire, parce que je suis fort pressé là-dessus, Monsieur, de me mander une réponse sur les propositions d'accommodement, & Monsieur de Wit ne manque pas tous les Ordinaires de me la demander.

L'épouvante de la Cavalerie des Ennemis a été si grande après le combat qu'elle s'est retirée en desordre à l'Ecluse, Ardenbourg, Isendik, Philipines & le Sas de Gand, toutes places qui appartiennent aux Etats.

Messieurs les Mediateurs s'attendent à un present du Roi. Le plutôt qu'on le leur pourra envoyer ce sera le meilleur. Les Etats leur ont donné 4000. écus à chacun.

Je sçai d'un de mes amis Deputé de la Ville de Haerlem, que les Espagnols offrent de donner aux Etats des places de seureté, s'ils veulent entrer dans le Traité de Ligue offensive & défensive pour le maintien des Païs-bas, & qu'on a proposé Ostende & Namur. Monsieur de Wit ne m'en a rien dit, & m'a desavoüé qu'on lui en eût parlé; je ne doute pas pourtant que cela ne soit vrai, & que la chose n'ait été proposée; mais je crois aussi que Monsieur de Wit ne resoudra rien, & n'y donnera pas son consentement, qu'il n'ait vû bien clairement qu'il n'y a rien à esperer sur les propositions d'accommodement qu'il m'a faites, & que je n'aye reçû réponse du Roi là-dessus.

Cependant si cela alloit plus avant, je vous supplie de me faire sçavoir si je ne dois pas faire quelque declaration là-dessus aux Etats, par une audience publique, pour leur faire connoitre que

le Roi prendra pour une infraction au Traité de 1662. s'ils entrent dans aucun Traité défensif pour la Flandres.

Je viens d'apprendre presentement que les deux Envoyez de Castel Rodrigo font de grandes instances près les Etats pour leur emprunter trois millions de livres: ils offrent d'abandonner tous les Droits & Peages de la Meuse & de l'Escaut, & même ils font entendre qu'ils engageront de leurs places pour seureté de ladite somme.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 9. Septembre 1667.

A Present que Leurs Majestez sont de retour ici, & Dieu merci en parfaite santé, je m'en vais reprendre avec vous le commerce de nos Lettres, avec plus de soin que ma maladie & mon éloignement de la Cour ne me l'ont permis depuis quelques mois.

Le Roi a fort approuvé que l'on tâche de faire entre les François & les Anglois, pour la seureté des Vaisseaux Marchands qui navigeront, ce qui a été proposé par les Plenipotentiaires des Etats, de donner des Passeports de part & d'autre; j'en écrirai demain à Monsieur de Ruvigny qui est passé à Londres, afin qu'il concerte la chose avec le Roi de la Grande Bretagne. Le Roi se tiendra obligé à tous les Princes qui leur offriront leur interposition pour son accommodement avec les Espagnols; & parce que Sa Majesté le souhaite

since-

ſincerement, & parce qu'elle ſeroit bien aiſe que tous les Princes de l'Europe, s'il étoit poſſible, puſſent être témoins de la moderation dont elle veut uſer en cette Negociation-là; mais la jonction deſdits Princes, comme celle de l'Angleterre & des Etats, pour lui faire de pareils offres conjointement, ne lui peut pas être fort agréable, & il y a encore à conſiderer que Sa Majeſté, en acceptant celle des Etats, ne ſe faſſe point tort aux raiſons qu'elle a de pretendre, qu'ils ſoient obligez à faire après les premiers quatre mois un autre perſonnage que celui de Mediateurs, étant tenu pour le Traité à garantir tous les droits de Sadite Majeſté. Signé, &c.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades

Le 16. *Septembre* 1667.

LE Sieur de Lionne m'a lû vôtre dépêche du 8. de ce mois. L'artifice dont Gamarre a uſé en repandant dans les Provinces Unies les fauſſes nouvelles des priſes de Gand & de Bruges, à deſſein de porter les eſprits à quelques reſolutions precipitées contre mes intérêts, & peut-être non moins contre ceux deſdites Provinces, doit leur faire bien ouvrir les yeux à l'avenir à tout ce qui viendra de cette part là, pour le tenir fort ſuſpect; cependant il eſt à craindre de la prudence des Etats qu'ils reconnoitront facilement que tous les partis que les Eſpagnols peuvent leur offrir, même avec la remiſe d'Oſtende ou de Namur, pour les porter à entreprendre une guerre contre moi, ne ſçauroient leur être ſi avan-

tageux ni si seurs pour leur Etat que de promouvoir l'accommodement, dans la disposition où je suis de me contenter de conditions fort raisonnables: en tout cas avant que de faire aucune démarche, où il n'y eut plus de retour, ils doivent, s'ils se veulent conduire avec leur sagesse ordinaire, attendre la réponse que je suis sur le point de faire aux dernieres propositions du Sieur de Wit, pour reconnoitre si j'ai veritablement dans le cœur la disposition que je dis pour cet accommodement, ou si j'ai les sentimens d'une ambition immoderée, comme mes Ennemis veulent le leur persuader. J'espere de renvoyer la semaine prochaine le Sieur van Beuningen informé à fond de toutes mes intentions. La matiere est si importante & si delicate qu'elle merite bien que je prenne le tems d'y deliberer quelques jours, mes occupations de guerre ne m'ayant pas permis de le faire pendant la campapagne. Depuis que j'ai sçû la proposition du Sieur de Wit, ce que je vous en puis dire par avance, est que je mettrai l'accommodement entre les mains des Etats à des conditions qu'eux-mêmes ne sçauroient trouver déraisonnables.

Mais à dire vrai je ne pretendrai pas m'être engagé à rien, si je ne vois que les Etats, qui seroient en bonne justice obligez par nos Traitez à soutenir mes droits, non seulement ne satisfont pas à cette obligation, mais font quelques pas de partialité, comme seroit celui, dont vous parlez à la fin de vôtre derniere dépêche, de prêter des sommes d'argent aux Espagnols sur les Péages de l'Escaut & de la Meuse.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 17. Septembre 1667.

J'Ecrivis l'Ordinaire dernier à Monsieur de Lione l'inquietude où j'étois des cabales & intrigues des Espagnols dans les Villes de Hollande contre les intérêts de Vòtre Majesté, j'ai été du depuis éclairci de toutes choses, & j'ai appris que les Envoyez de Castel Rodrigo ont fait grands progrès dans les Esprits des Villes, les ayant persuadez que le Livre de l'Isola, appellé le Bouclier d'Etat & de Justice, fait voir clairement que les Droits de la Reine ne sont pas bien fondez, & qu'il détruit entierement toutes les raisons alleguées par les Livres qui ont été presentés aux Etats par ordre de Vôtre Majesté. Ils publient aussi que son dessein est de se rendre Monarque universel, à quoi Vôtre Majesté n'aura pas grande peine lors qu'elle aura conquis la Flandres, qu'on doit déja compter pour perduë, si les Etats ne se declarent promptement pour eux en leur envoyant un secours considerable. Après avoir été asseurez de tout ce que dessus, & avoir remarqué beaucoup de crainte & d'alteration dans l'esprit de mes plus particuliers amis, je fus trouver Monsieur de Wit, & lui témoignai que j'étois surpris de voir un si grand changement dans l'esprit des Deputez de cette Assemblée, & qu'ils me paroissoient être plus Espagnols que François, sans avoir aucun égard à l'obligation du Traité de 1662. qui a été executé de nôtre part dans tous

les points, si ponctuellement & avantageusement pour le bien des Estats, que j'estimois qu'il étoit tems que lesdits Etats songeassent que les quatre mois étoient expirez, & qu'étant obligez de garantir Vôtre Majesté de tous ses droits, elle s'attendoit qu'ils se declareroient contre ses Ennemis en vertu dudit Traité de 1662.

Je lui ajoutai que j'avois grand sujet de me plaindre, de voir les mesures & les liaisons que les Etats prenoient de toutes parts sans m'en donner aucune connoissance; que je sçavois que les premiers avis de la disgrace du Chancelier d'Angeterre leur étoient venus par un Courier exprès de Castel Rodrigo; que cette nouvelle avoit été debitée comme un ouvrage du Comte de Molina & de l'Isola, & le coup donné par leur cabale; qu'on les asseuroit en même tems que le Roi d'Anglererre entreroit dans leur parti pour s'opposer aux desseins de Vôtre Majesté; que tant de Couriers & Envoyez de la part des Espagnols dans les Villes & Provinces me donnoient de l'ombrage, aussi bien que les preparatifs de tant d'Ambassades extraordinaires vers l'Angleterre, la Suede, l'Electeur de Brandebourg & l'Empereur; que j'étois bien informé que le pretexte étoit pour unir tous ces Rois & Princes pour être Mediateurs pour la Paix; mais aussi que je ne doute pas que toutes ces liaisons nous en éloigneroient plus que de nous en approcher, étant bien averti que le Prince Maurice a ordre de faire une grande Union entre l'Empereur & les Etats; que l'on n'oublie rien auprès du Comte de Dohna pour porter le Roi son Maitre à prendre des ombrages des conquêtes que Vôtre Majesté a faites; qu'il a dépêché ensuite son Secretaire en Suede pour recevoir de nouveaux

veaux ordres, & a differé son Voyage de France qu'il avoit eu ordre de faire.

Que dans les premiers trois jours de l'Assemblée de Hollande on y a deliberé d'accepter les offres des Espagnols, sçavoir de leur prêter trois millions, & licentier six mille hommes pour entrer à leur service, moyennant qu'ils donnent la place d'Ostende, & autres pour Otages & seureté; que cinq Villes ont voulu conclure, mais que les autres ont dit qu'il falloit plutôt sçavoir si Sa Majesté vouloit entendre à un accommodement, & qu'en cas de refus ils accepteroient les offres qu'on leur fait.

Il me répondit qu'il ne pouvoit desavoüer que les Envoyez d'Espagne ne fissent de grands devoirs pour obliger les Etats à se declarer, pour conserver ce qui leur reste des Païs-bas, que le Livre, appellé le Bouclier d'Etat & de Justice, n'ait fait grand progrès dans l'esprit des Peuples, & qu'il ne soit évident que les formes n'ont pas été observées par la prise des armes de Vôtre Majesté; que les Etats observeroient très-ponctuellement & mot à mot les articles du Traité de 1662., qu'il n'y avoit rien qui obligeât lesdits Etats à rompre contre les Espagnols, que Vôtre Majesté a attaquez, & pris des Places, sans même avoir donné tems aux parties de chercher un accommodement, & qu'ils satisfaisoient aux devoirs d'un bon Allié en cherchant les voyes d'accommodement, ainsi qu'il a paru par les propositions qu'il m'avoit fait il y a deux mois, sans que Vôtre Majesté y ait fait aucune réponse; ce qui fortifie les raisons que les Envoyez d'Espagne alleguent, que Vôtre Majesté ne veut que gagner du tems, les amuser & prendre tout; qu'il a crû me devoir representer que les Etats ne peu-

vent plus demeurer en suspens ; que s'il plait à Vôtre Majesté qu'ils se mêlent d'un accommodement, il espere qu'on y contraindra les Espagnols par les propositions qu'il m'a déja faites ; que pour les y obliger d'autant plutôt, il a dit à Dom Esteven de Gamarre que Vôtre Majesté auroit pris Gand & Bruges, si les Etats n'avoient commencé une Negociation, & qu'elle a eu cette moderation de ne passer pas plus avant, ce qu'il a avancé pour la plus grande gloire du Roi, sçachant bien que ce qui l'a obligé de retirer son Armée, est qu'elle n'avoit pas assez d'Infanterie pour faire des sieges considerables & garder les grandes places qu'il a prises ; mais qu'il ne vouloit perdre aucune occasion qui puisse disposer les parties à satisfaire Vôtre Majesté ; que si elle avoit agréable d'accorder une suspension d'armes jusques au mois de Mars, il ne douteroit pas du bon succès d'un accommodement ; qu'il n'y a plus de tems à perdre ; que si Vôtre Majesté refuse la bonne volonté que les Etats ont de s'employer pour la Paix, ils seront persuadez avec raison que Vôtre Majesté veut la guerre & conquerir tout le Païs ; qu'il ne seroit pas tems de faire des Alliances & de se precautionner lors que Vôtre Majesté seroit le Maitre de leurs frontieres ; qu'ils se trouveroient dans le même desordre où sont à present les Espagnols ; que pour éviter un tel malheur ils envoyent vers tous les Rois & Princes, pour les prier de se joindre à eux pour procurer la Paix à la Chrêtienté, & en cas qu'on ne la puisse faire, pourvoir chacun à sa seureté ; qu'il ne pouvoit pas non plus conseiller à ses Maitres de refuser les propositions que les Espagnols leur font, en cas que Vôtre Majesté veüille continuer la guerre ; qu'on n'auroit jamais

jamais pris cette voye si Vôtre Majesté eut eu assez de confiance en eux pour les accepter pour Mediateurs; mais que voyant que Vôtre Majesté a d'autres pensées, & ne répondoit rien sur cette matiere depuis deux mois, ils ont sujet de croire qu'elle prend d'autres mesures.

Qu'il m'asseure qu'il demeurera toujours ferme à tout ce qu'il nous a dit à Monsieur Courtin & moi, qui est de porter ses Maitres à demeurer inseparablement dans les intérêts de Vôtre Majesté selon les conditions proposées, estimant que c'est le bien & l'avantage des uns & des autres, mais que ne les pouvant obtenir, il faut de necessité que les Etats cherchent des seuretez avec des Alliances qui les puissent mettre à couvert de la grande puissance de Vôtre Majesté.

Par cette réponse & par la disposition que je remarque dans les esprits des Villes, Vôtre Majesté jugera bien que dès que les Etats auront perdu l'esperance d'un accommodement ils prendront parti.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 22. Septembre 1667.

J'Ai reçû la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 16. de ce mois. Les Esprits de cette Assemblée sont si préoccupez contre nous, que nous avons jugé à propos Monsieur de Wit & moi de les separer sous quelques prétextes pour quelques jours, ce qu'il a fait, & cependant on pourra travail-

ler à ôter l'impreſſion que les Eſpagnols ont donné dans les Villes, que Vôtre Majeſté veut abſolument la Conquête des Païs-bas, & après cela attaquer les Provinces Unies.

L'eſperance que Vôtre Majeſté donne de dépêcher au plûtôt le Sieur van Beuningen avec une Réponſe favorable, donne bien de la joye à Monſieur de Wit, qui fera ce qui dépendra de lui pour empêcher que ſes Maîtres ne prennent des réſolutions précipitées, en acceptant les offres que les Eſpagnols leur font.

J'ai rendu compte à Vôtre Majeſté par mon Courier, de tout ce qui s'eſt paſſé dans l'entretien que Monſieur de Wit & moi avons eus. Il perſiſte à dire qu'il n'eſt pas dans ſon pouvoir d'empêcher les Etats de ſe joindre aux Eſpagnols, ſi les Conquêtes de Vôtre Majeſté vont plus avant, & il la ſupplie très-inſtamment de ne pas perdre la conjoncture de ſortir d'une guerre avec tant de gloire & de réputation, & d'obtenir pour la prétenſion de ſes droits un partage auſſi avantageux que celui qu'il a propoſé.

Je lui ai repliqué que pour mettre fin à cette guerre, comme il déſire, il faut aller plus avant que ce qu'il a propoſé, & qu'il y a des places conquiſes depuis, dont Vôtre Majeſté ne ſe relâchera pas; dans tous nos entretiens je n'ai parlé que de moi même, ne l'ayant pû faire autrement ſans ordre de Vôtre Majeſté.

Monſieur Flemming Ambaſſadeur de Suede eſt mort ſubitement à Breda: il étoit ſur le point de partir pour l'Angleterre. Monſieur le Comte de Dohna ne parle plus d'aller en France; ſelon ce que j'ai pû penétrer, il pourroit bien paſſer en Angleterre en la place dudit Flemming,

ming, il attend des ordres de Suede pour ſçavoir ce qu'il deviendra.

Mon fils vient d'arriver tout préſentement. Il n'y a que trois jours qu'il eſt parti d'Aloſt, je l'ai envoyé tout auſſi-tôt chez Monſieur de Wit pour lui dire que Monſieur de Turenne l'avoit dépêché exprès, pour faire ſçavoir à Meſſieurs les Etats, que ſelon les ordres de Vôtre Majeſté, après avoir mangé & ruïné les Fourages proche des grandes Villes Ennemies, & raſé Aloſt & Deynſe, pour ôter aux Eſpagnols la commodité d'y faire ſubſiſter des corps d'Armée pendant l'hyver, il envoyoit l'Armée dans des quartiers d'hyver; il en a dit autant au Préſident de ſemaine, dont ils ont bien eu de la joye, ce qui a été auſſi-tôt rapporté à l'aſſemblée, qui a pris réſolution d'en faire part aux Villes, ce qui n'aidera pas peu à les faire voir clair aux artifices des Eſpagnols, d'autant plus que Caſtel Rodrigo a dépêché un Courier à Dom Eſteven de Gamarre, qui eſt arrivé au même tems que mon fils. Ce Courier lui apprend le ſiege de Bruxelles & continuë à demander du ſecours; ces deux nouvelles àrrivées en même tems & ſi contraires me ſerviront beaucoup dans cette conjoncture, & retarderont les projets des Eſpagnols.

Les dépêches qui viennent d'Angleterre aſſurent la ruïne du Comte de Clarendon, & que la Caballe d'Eſpagne eſt celle qui gouverne à préſent.

ME-

MEMOIRE

Du Roi au Comte d'Estrades, envoyé par Monsieur de Lionne. Le 27. Septembre 1667.

LE Sieur de Wit ayant fait prier instamment le Roi par ledit Sieur Comte d'Estrades, au commencement du mois de Juillet dernier, de vouloir s'expliquer des satisfactions que sa Majesté pouvoit désirer, pour un accommodement avec l'Espagne des differens qui avoient depuis quelque mois alteré le répos public, ledit Sieur de Wit se laissant entendre que si sadite Majesté & les Etats pouvoient convenir ensemble des conditions dudit accommodement, les Etats obligeroient les Espagnols à y donner les mains, & par des offices très éficaces, & par la voye même des Armes s'il étoit nécessaire de les employer; sadite Majesté ayant trouvé la pensée dudit de Wit très bonne, comme pouvant même affermir pour jamais une parfaite Union entre cette Couronne & leur Etat, lequel ne pouvoit plus concevoir d'injustes ombrages de la grandeur de ses desseins & de la puissance de Sa Majesté, elle chargea ledit Sieur d'Estrades de dire audit Sieur de Wit, qu'après avoir meurement consideré & déliberé sur une matiére si importante, elle avoit enfin pris la résolution, pour le bien de la Paix, de se contenter d'un accommodement aux conditions suivantes, en cas que l'on portât les Espagnols à y donner les mains.

A sçavoir que lesdits Espagnols lui cederoient pour ses prétensions présentes, la Franche Comté, le Duché de Luxembourg, Charleroy, Cambray & le Cambresis, Tournay, Doüay, Aire & Saint Omer, Bergues

Bergues & Furnes, & en cela même Sa Majesté à eu égard à user de beaucoup de modération, en consideration de ce que l'Espagne devroit faire en même tems pour la satisfaction du Roi de Portugal, sadite Majesté ne pouvant ni voulant conclure aucun accommodement sans ledit Roi, & à dire vrai sadite Majesté ayant des droits sur toutes les Provinces des Païs-bas de la domination d'Espagne, à la reserve de quelque partie du Comté de Flandres, & se trouvant assez en état de s'en faire faire raison par les armes, aucune personne desinteressée ne peut nier, que ce qu'elle s'explique de prétendre pour sa propre satisfaction ne fut très moderé, en quoi, comme il a été dit, elle a pour but le contentement du Roi de Portugal, que les Espagnols devoient aussi satisfaire sur le titre de Roi qui est le seul different qui restoit entre eux.

Ledit Sieur Comte d'Estrades manda au Roi par la dépêche du 21. Juillet, que le Sieur de Wit lui avoit dit qu'après avoir discouru, comme de lui même, avec les plus habiles Députez de l'Assemblée d'Hollande sur les conditions de l'accommodement ci-dessus exprimées, ils avoient tous jugez ensuite des entretiens qu'ils avoient souvent eus sur cette matiere avec l'Ambassadeur d'Espagne, Friquet & autres personnes affectionnées à la Maison d'Autriche, que les Espagnols abandonneroient près qu'aussi-tôt tous les Païs-bas que de ceder à Sa Majesté les places & Païs qu'on vient de dire.

Mais que sadite Majesté vouloit se restraindre à une prétension plus moderée, lui dit de Wit & les Deputez, ses amis, avec lesquels il en avoit conferé, comme de lui même, estimoient qu'ils pourroient porter les Espagnols à satisfaire Sa Majesté aux conditions suivantes.

De ceder la Franche Comté, Cambray & Cambresis,

brefis, Doüay, Saint Omer, Aire, Bergues & Furnes, avec leurs Bailliages, Châtellenies & dépendances, que Charleroi ſeroit raſé, & que Tournay & toutes les autres places que Sa Majeſté auroit priſes ſeroient renduës, que Sa Majeſté conſentiroit à une ſuſpenſion d'armes pendant d. mois, que les Etats feroient négotier à Madrid & à Vienne, pour faire conſentir les Eſpagnols à ce que deſſus, & au cas que leſdits Eſpagnols ne ſe portaſſent pas à ſatisfaire ſadite Majeſté aux conditions ci-devant immediatement ſpecifiées, leſdits Etats prendroient les armes pour les y contraindre par la force, dans le même moment que leſdits Etats s'engageroient par un Traité avec Sa Majeſté.

Ledit de Wit ajoûta qu'il faudroit auſſi en même tems prendre des meſures enſemble ſur le cas du deceds du Roi d'Eſpagne ſans Enfans, & que ces meſures la ſeroient de faire un Traité ſecret ſéparé du premier, qui porteroit, que dans le cas ſuſdit de la mort du Roi d'Eſpagne on reprendroit le même projet qui avoit été fait, il y a quelque tems, avec le même partage, & que Sa Majeſté & les Etats prendroient les armes pour chaſſer les Eſpagnols des Païs-bas & cantonner les groſſes Villes, & les obliger à ſe mettre en Republiques; ce qui arriveroit avant que l'Empereur fut en état de les ſecourir; que par ce moyen ſadite Majeſté ſeroit libre pour recueillir la ſucceſſion dans toute l'étenduë de ſes Royaumes que les Eſpagnols poſſédent, & que ledit de Wit eſtimoit que ce n'étoit pas peu de choſe de n'avoir rien à craindre du côté de l'Allemagne, puiſque les Etats & leurs Alliez pouvoient mettre une puiſſante Armée ſur pied pour s'oppoſer à tout ce qui viendroit du côté de l'Empire. Voilà qu'elle fut la Réponſe du Sieur de Wit & ſes offres ſur la premiere déclaration du Roi; ſurquoi Sa Majeſté ayant

de

de nouveau très-meurement déliberé après son retour de l'Armée, & voulant faire connoître à tout le monde par de très sensibles & palpables effets, la vérité de tout ce qu'elle a toûjours dit & écrit de sa disposition raisonnable & fort moderée, vû la qualité & l'importance de ses droits, & combien elle est éloignée des pensées de la Monarchie Universelle, que ses ennemis lui attribuent malicieusement & faussement, ou d'avoir formé un dessein immuable de faire la Conquête entiere des Païs-bas; comme aussi voulant témoigner aux Etats Génêraux des Provinces-Unies ses Alliez la complaisance qu'elle peut avoir pour leurs satisfactions, & combien elle deffere soit à leurs Conseils ou à leurs désirs, sadite Majesté veut que ledit Sieur d'Estrades fasse confidemment entendre audit Sieur de Wit.

En premier lieu que sur le cas advenir & fort incertain de la mort du Roi d'Espagne sans Enfans, elle agrée & accepte entiérement la proposition qu'à faite ledit Sieur de Wit aux mêmes termes qu'elle est ci-devant énoncée, & en passera & signera dès à présent les Traitez qu'elle à proposez.

En second lieu que moyennant les conditions reciproques que le Sieur de Wit a offertes de la part des Etats en la maniere ci-devant exprimée, touchant l'accommodement des differens présens, Sa Majesté consentira à se contenter pour sa satisfaction du Duché de Luxembourg, Cambray & du Cambresis, de Doüay, d'Aire & de Saint Omer, Bergues & Furnes avec leurs Bailliages, Châtellenies & dépendances, de raser Charleroi, & rendre au Roi d'Espagne toutes les autres places & Païs que ses armes ont ou auront conquises depuis leur entrée en Flandres, & en considération de ce que ledit Roi accordera de traiter avec le Roi de Portugal, non plus de Couronne à Couronne, comme il avoit été fait par l'entremi-

ſe des Anglois, mais fera la Paix avec lui de Roi à Roi, ſadite Majeſté ſe départira pour ce ſimple Traité d'honneur de la Franche Comté, de Charleroi & de Tournay, qu'elle avoit demandé par ſa premiere propoſition.

Ledit Sieur d'Eſtrades devra même là-deſſus faire remarquer audit Sieur de Wit, que ce point de Portugal ne ſçauroit plus porter d'obſtacle à un accommodement général, puiſque les Miniſtres d'Eſpagne qui réſident dans toutes les Cours, y ont depuis quelque tems publié, que la réſolution a été enfin priſe à Madrid de faire la Paix avec le Portugal, & de Traitter de Roi à Roi, ce qui en faiſoit la ſeule difficulté.

Ledit Sieur d'Eſtrades fera remarquer auſſi audit de Wit, ſur le changement qu'elle a fait, dans la propoſition, de la Franche-Comté au Duché de Luxembourg, que le Sieur van Beuningen lui même a ſouvent témoigné ici, ſur des entretiens qu'il doit avoir eus avec des Miniſtres de la Maiſon d'Autriche, que l'Eſpagne conſentira plus aiſément à ceder le Luxembourg où elle ne poſſede plus qu'une ſeule place, & où Sa Majeſté en a trois fortifiées, qu'elle ne cederoit la Franche-Comté qui a une plus grande étenduë de Païs, & qu'elle conſidére d'avantage, pour être l'ancien Patrimoine de la Maiſon de Bourgogne, & qu'ainſi le changement de l'une à l'autre, dans l'offre dudit Sieur de Wit, eſt plûtôt une facilité qu'un obſtacle que Sa Majeſté apporte à la Paix.

Et même ledit Sieur d'Eſtrades dira au Sieur de Wit, que ſi les Eſpagnols aiment mieux ceder la Franche-Comté que le Duché de Luxembourg Sa Majeſté y donnera encore les mains.

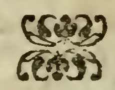
Quant à la ſuſpenſion d'armes, il lui dira qu'avant qu'on ait pû avoir aucune Réponſe d'Eſpagne, la

la saison de l'hyver, qui est si proche, naturellement fait ladite suspension d'armes, dont les conditions, si on vouloit en faire un Traité, seroient vraisemblablement mal aisées à ajuster.

Qu'en tous cas néanmoins si les Etats persistent en ce desir, Sa Majesté en accordera tout le principal & seul effet qu'ils y peuvent considérer pour leurs interêts, c'est-à-dire qu'elle ne fera point de difficulté de promettre qu'elle n'entreprendra rien sur aucune place forte des Espagnols dans les Païs-bas, si eux s'obligent reciproquement à ne rien entreprendre sur les places fortes de Sa Majesté, ou qu'elle a ci-devant possedées de ce côté-là, ou qu'elle a conquises dans la derniere Campagne, & même au lieu de trois mois que le Sieur de Wit avoit demandé, Sa Majesté accordera, ce qui vient d'être dit, jusques à la fin du mois de Mars prochain qui sont trois mois entiers, à condition que les Etats promettront dès à présent, que si entre-ci & ce tems-là l'accommodement, tel qu'il est ci-dessus projetté, n'a pû être fait par le refus des Espagnols d'y consentir, les Etats ne feront plus, sur quelque prétexte que ce puisse être, aucunes nouvelles instances à Sa Majesté, pour la prorogation, au delà dudit mois de Mars, dudit concert de ne point entreprendre dans les Païs-bas sur les places fortes de l'un & de l'autre.

Cependant afin que toute la Chrétienté & nommement les Etats connoissent encore plus évidemment quelles sont les véritables dispositions de Sa Majesté à un promt accommodement, & quelle est là-dessus la modération de ses sentimens, ledit Sieur d'Estrades déclarera encore de sa part audit Sieur de Wit, que si les Espagnols se trouvent avoir trop de repugnance à satisfaire sadite Majesté aux conditions ci dessus specifiées, elle consentira à poser dès à présent les armes, & aussi sacrifiera au répos public tou-

toutes les espérances qu'elle peut assez raisonnablement concevoir de pousser ses progrès fort avant dans la Campagne prochaine, pourvû que les Espagnols, en contentant d'ailleurs le Roi de Portugal, veüillent lui ceder en bonne forme, par un Traité de Paix qui se pourroit faire cet hiver, toutes les Places Fortes & postes, & leurs Châtellenies & dépendances que ses armes ont & auront conquises ou occupées ou fortifiées pendant la Campagne de cette année, & par le moyen de cette alternative, que Sa Majesté trouvera bon que les Etats puissent offrir au Roi d'Espagne, moyennant toûjours les conditions reciproques de leur part ci-dessus specifiées & offertes par le Sieur de Wit, sur le cas du refus des Espagnols de consentir à l'accommodement, il est aisé à voir que Sa Majesté met entre les mains dudit Roi d'Espagne la Paix de la Chrétienté par une cession de certaines places qu'il a déja perduës, & que vrai semblablement les autres Princes jugeront qu'il est peut-être moins en état de reconquerir que d'en perdre d'autres encore, par les avantages que celles la donnent aux Armées de Sa Majesté de pousser ses progrès; après quoi on laisse à juger à toutes personnes désinteressées si Sa Majesté peut faire de plus grandes avances & apporter de plus grandes facilitez qu'elle en donne au rétablissement du répos public, & si après cela aucun Prince ou Potentat peut, avec la moindre apparence de raison ou de justice, songer à former des ligues contre ses desseins, comme tendant à la Monarchie Universelle ou seulement à la Conquête des Païs-bas.



LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades.

Le 28. *Septembre* 1667.

POur ſatisfaire à l'ordre du Roi dont il eſt parlé au dernier article du Memoire de Sa Majeſté, je vous dirai que je ne l'ai point lû à Monſieur van Beuningen, lequel part demain de Paris, mais que Sa Majeſté m'a commandé de lui en dire toute la ſubſtance. Il a témoigné ètre ſatisfait de toutes les reſolutions que Sa Majeſté a priſes, au de-là même de ſes eſperances; car il ne s'attendoit nullement à l'alternative que Sa Majeſté a offerte de ſon propre mouvement, & qui non ſeulement prouve avec tant d'évidence la ſincere diſpoſition de Sa Majeſté à la paix; mais qui peut donner lieu aux Princes qui s'entremettront d'obliger les Eſpagnols à y conſentir. Si ceux-ci ne veulent pas ſeulement ceder ce qu'ils ont déja perdu, & qu'ils n'oſeroient peut-être ſoutenir eux-mêmes qu'ils ſoient en état de le reconquerir: il faut neceſſairement qu'ils avoüent qu'ils ont deſſein d'embaraſſer avec eux d'autres Princes dans cette guerre, & ce ſera alors à ceux-ci à juger s'ils le doivent faire pour des gens à qui l'on offre plus que de raiſon, pour leur donner moyen de ſe retirer d'une aſſez mauvaiſe affaire qu'ils veulent encore rendre pire par une invincible opiniâtreté. Monſieur van Beuningen a aſſeuré qu'il feroit merveilles de de-là pour la ſatisfaction du Roi, à preſent qu'il a connu à fond ſes bonnes intentions; mais je ſuis obligé de vous avertir, & par vôtre moyen Mon-

ſieur

ſieur de Wit, afin qu'il y prenne garde, & y remedie, que je le trouve un peu trop perſuadé que le Roi moyennant l'accommodement preſent, devroit confirmer la renonciation de la Reine, & abandonner toutes ſortes de pretenſions pour l'avenir. Cela m'a obligé à lui declarer fortement que Sa Majeſté, quoi qu'il en puiſſe arriver, ne commettra jamais l'indignité de declarer bonne ladite renonciation, après avoir ſoutenu par tant de convainquantes raiſons qu'elle étoit nulle & tout-à-fait invalide. Monſieur de Wit qui a une grandeur d'ame & une capacité beaucoup au deſſus de l'ordinaire, a bien vû d'abord qu'il ne falloit pas toucher cette corde ni de part ni d'autre, parce que ce ſeroit un écueil où toutes les Negociations échoüeroient; il faut ſortir, ſi l'on peut, du differend preſent & remettre l'avenir à la diſpoſition du Ciel, & peut-être à la plus reculée poſterité d'y pourvoir; car il eſt même bien plus probable que le cas n'arrivera point, le Roi d'Eſpagne ayant toute la ſanté & même la vigueur que ſes plus paſſionnez Sujets peuvent deſirer qu'il ait: en tous cas on y peut remedier pour l'intérêt que croyent avoir les Etats par l'expedient du Traité que le Sieur de Wit propoſe.

J'ai dit à Monſieur van Beuningen que ſi on s'attachoit à vouloir former une Aſſemblée, il étoit bien à craindre qu'il n'y eut point de paix, quoi que le Roi ait augmenté le tems des trois mois juſques à ſix; Monſieur de Wit en verra mieux que moi les raiſons: Le Roi pourtant conſentira à tout ce qui regardera ladite Aſſemblée, pourvû qu'elle ſe faſſe en ces quartiers de de-çà dans une ville neutre, comme pourroit être Liege ou Cologne; mais le vrai moyen de finir

finir l'affaire ou se détromper bien-tôt qu'elle ne se peut conclurre seroit qu'après que le Roi & les Etats auront pris ensemble leurs liaisons suivant la proposition dudit Sieur de Wit, ceux-ci envoyent exprès à Madrid en toute diligence une personne expresse bien informée & fort capable de traiter cette affaire. Il me semble que le choix ou de Monsieur van Beuningen ou de Monsieur Beverning seroit le meilleur de tout, & de prendre après des instructîons; car s'il a ordre de parler hautement en cas de besoin, les Espagnols prieront & nous aurons la paix. J'ai dit la même chose à Monsieur van Beuningen touchant cet envoi, & il l'a pris comme il devoit pour une nouvelle marque fort certaine d'une évidente sincerité des intentions du Roi. Vous jugerez de-là si Monsieur de Wit vous a demandé d'avoir par écrit ce que vous pourrez lui dire dans le Memoire du Roi; vous vous en défendrez, sur ce qu'on ne vous a pas mandé si vous le pourriez faire; mais vous lui offrirez, pour le soulagement de sa memoire, de lui en dicter la substance en peu de paroles, comme je l'ai dicté ici à Monsieur van Beuningen en fort peu de mots.

Depuis ce que dessus écrit, j'ai reçû vôtre dépêche du 22.; Sa Majesté a été bien aise d'apprendre le bon effet qu'a produit de de-là ce que Monsieur de Turenne avoit chargé Monsieur le Marquis d'Estrades de dire à Messieurs les Etats. Ils auront par là pû connoitre que les ordres qu'elle donne aux Generaux de ses Armées, s'accordent entierement à ce qu'elle leur fait dire d'ailleurs sur le sujet de l'accommodement & de ses intentions toutes pacifiques, si les Espagnols ne la forcent à reprendre les guerrieres.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 29. *Septembre* 1667.

LEs choses sont au même état que je vous ai mandé le dernier Ordinaire, à la reserve que les Etats ont pressé le départ de Monsieur Meerman pour l'Angleterre qui doit être dans deux jours.

Le sujet de ce voyage precipité est une Lettre que le Roi a écrite aux Etats, la plus obligeante que pas un Roi leur ait jamais écrite. Il leur témoigne desirer avec impatience l'arrivée de leur Ambassadeur, pour leur donner des marques de la veritable & sincere amitié qu'il veut lier avec eux, il y a d'autres termes fort engageans & qui tendent à de grandes liaisons. Quand j'ai sçû le contenu de ladite Lettre, & l'empressement que la Province de Hollande avoit de faire partir le Sieur Meerman seul, sans attendre ses Collegues, je fus chez Monsieur de Wit, & lui dis que je croyois qu'il feroit mieux d'attendre le retour de Monsieur van Beuningen, pour sçavoir la réponse du Roi avant de faire partir Monsieur Meerman, qui pourroit peut-être s'engager, étant en Angleterre, à des choses contraires à nos intérêts. Il me répondit qu'il avoit fait ce qu'il avoit pû pour differer ce voyage; mais que n'y ayant pû réüssir, il avoit été obligé de suivre les sentimens de la plus grande partie des Villes; que Monsieur Meerman étoit de ses amis & dependant de lui; qu'il m'asseuroit qu'il ne feroit rien sans le communiquer à Monsieur de Ruvi-

gny

gny & ſans agir de concert avec lui ſur toutes les affaires, & me pria d'écrire audit Sieur de Ruvigny de prendre confiance audit Meerman, comme étant chargé de ne rien faire ſans ſa participation.

J'ai écrit à Monſieur de Ruvigny par le Sieur de Meerman conformément à ce que deſſus, & ai communiqué la Lettre à Monſieur de Wit, qui l'a trouvée ſelon ce qu'il m'avoit dit.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades.

Le 30. *Septembre* 1667.

SA Majeſté deſire que vous preniez ſoin d'adreſſer une Copie de ſon Mémoire à Monſieur de Pompone, chifrée du chifre que vous avez enſemble, non pour rien traiter de ce qu'il contient en la Cour où il eſt, mais afin que cette connoiſſance lui ſerve à mieux diriger ſa conduite dans ſes Négociations; J'écris ce ſoir audit Sieur de Pompone l'ordre que Sa Majeſté vous en a donnée.

Dans un entretien que j'eus hier avec Monſieur l'Archevêque d'Ambrun, il m'a appris une particularité que je crois qu'il peut être bon que Monſieur de Wit n'ignore pas, & cela me le fortifiera encore dans le ſentiment, que ſur le fait de la renonciation de la Reine il a d'abord mieux pris le bon parti, que Monſieur van Beuningen ne ſembloit le prendre ici dans pluſieurs diſcours, mais peu perſuaſifs, qu'il nous tenoit pour porter le Roi à une choſe que Sa Majeſté ne fera pas; cette particularité eſt que le

Sieur d'Ambrun s'entretenant quelques jours ſeulement avant ſa ſortie de Madrid, avec le Duc de Medina de las Torres, qui a le ſoin des affaires étrangeres du côté du Nord, & étant tombé ſur ladite renonciation, ledit Duc lui dit, qu'il ne falloit pas eſperer, que jamais la Junta del Governo ni celle d'Etat conſeillaſſent à la Reine d'Eſpagne de faire aucun Acte, par lequel ils demeuraſſent d'accord que ladite renonciation fut nulle & invalide, à quoi l'Archevêque ayant reparti que l'accommodement étoit dont impoſſible, & qu'il ſeroit fort inutile d'y penſer qu'après dix ans de guerre, lors que les parties en ſeroient bien laſſes, ou que l'une des deux auroit ſuccombé, ledit Duc repliqua promptement, point du tout; mais l'accommodement ſe doit faire, & ſe peut toûjours traiter ou conclurre ſur les Conquêtes qu'à, ou aura faites le Roi vôtre Maître, ſans entrer ni de part ni d'autre ſur le fait de la renonciation, à quoi l'Archevêque témoigna d'acquieſcer, & pour confirmation de ce que ledit Duc avoit dit, il ajoûta que comme le Roi ne croiroit pas avoir beſoin pour mieux prouver l'invalidité de la renonciation de la Reine d'en tirer un Acte exprès des Eſpagnols, il voyoit bien auſſi que ceux-ci ne croiroient pas avoir beſoin, pour mieux prouver la validité de la renonciation, d'en tirer aucun Acte exprès de Sa Majeſté.

J'ai crû auſſi qu'il ſeroit bon, que je vous envoyaſſe pour le faire voir à Monſieur de Wit, l'article d'une dépêche de feu Henri le Grand, tiré d'un livre de toute la Négociation de Vervins, qu'on y a imprimé depuis quelques jours, par lequel vous verrez ce que Henri le Grand répondit à une inſtance qu'on lui faiſoit alors pour une

une cessation d'armes ; vous verrez que le cas est merveilleusement approprié à celui d'aujourd'hui, que le bon sens est toûjours le même, & se trouve être de tous les tems, & que le Roi, sans en rien sçavoir, a justement répondu, comme avoit fait le Roi son ayeul.

Le Roi a declaré ces jours ici un nouveau Général d'Armée, & sa resolution a déja reçû de tout ceux qui l'ont apprise, les applaudissemens qu'elle meritoit ; comme Sa Majesté veut avoir au Printems prochain, sur le Rhin une Armée composée au moins de vingt-cinq mille hommes, pour aller à la rencontre du Corps que les Espagnols voudroient faire venir des Etats héréditaires d'Autriche aux Païs-bas, & s'opposer à leur passage, Sa Majesté a crû qu'elle ne pouvoit mettre à la tête de cette Armée, pour la commander, une personne qui le sçût si bien faire, à beaucoup près, que Monseigneur le Prince, dont même le seul nom, & les grandes qualitez connuës & si souvent éprouvées sur le même Rhin, ne serviront pas moins à fortifier nos amis dans leurs bonnes intentions qu'à donner de la terreur, & avec raison, à tous ceux qui voudroient nous nuire. Il n'est presque pas concevable dans quel transport de joye a été mondit Seigneur le Prince, quand Sa Majesté lui a declaré son intention. Il est retourné à Chantilly, pour quelques jours donner ordre à ses affaires, & se rendre dans son Gouvernement de Bourgogne au 15. du mois prochain, pour commencer à y prendre soin des vieilles Troupes ou des nouvelles levées, à mesure qu'elles y arriveront qui devront composer l'Armée. Monseigneur le Duc d'Anguin y aura le commandement de la Cavalerie. Signé, de Lionne.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 6. Octobre 1667.

J'Ai reçû vôtre dépêche par mon Courier, & le duplicata par l'Ordinaire; il ne se peut rien voir de plus moderé que ce qui est porté dans le Mémoire du Roi, qui confirme que Sa Majesté a toûjours dit, qu'il feroit voir le desir qu'il a de procurer la paix à la Chrêtienté, par les conditions moderées dont il se contenteroit; ce que Sa Majesté pratique aujourd'hui confond ses Ennemis, qui publient partout qu'il vouloit se rendre le Monarque universel, & seront dans la honte de voir Sa Majesté dans des sentimens si honnêtes, & si desintéressez pour le bien de la paix.

Je fus trouver tout aussi-tôt Monsieur de Wit & lui lû le Mémoire du Roi, & ce qu'il devoit sçavoir du contenu en vos deux dépêches: il me témoigna avoir de la joye de la réponse du Roi, qu'il trouvoit fort prudente & raisonnable, qu'il demeuroit toûjours dans les sentimens qu'il nous avoit dit à Monsieur Courtin & moi, que son avis seroit de contenter Sa Majesté sur ses demandes, mais qu'il étoit obligé de menager les esprits de la Hollande pour leur faire goûter cette réponse, & les disposer à donner les ordres néceſſaires pour avancer cette paix; que lors qu'il me fit cette proposition il y a trois mois, il voyoit toutes les Villes disposées à pousser les affaires contre les Espagnols, en cas de refus de leur part; que présentement onze Villes sont por-

portées à recevoir leurs offres, lesquelles ils ont augmenté depuis deux jours des Villes de Bruges, de Venlo & Ruremonde, & de ce qu'ils possedent dans le païs d'Outremeuse, en cas qu'ils veuillent les assister d'une somme de quatre millions, & licentier des Troupes qu'ils prendront en service; que toutes les Places resteront entre les mains des Etats jusques à un entier payement; ces grandes offres partagent les affections des peuples qu'on ne gouverne plus facilement; que néanmoins il travaillera de tout son pouvoir à toutes choses lors que Monsieur van Beuningen sera arrivé, & qu'il fera son raport aux Commissaires des affaires secretes. Qu'il remarquoit de la difficulté sur deux points, l'un est de faire convenir les Espagnols de traiter avec le Roi de Portugal de Roi à Roi, l'autre que la suspension d'armes n'est pas générale, parce que c'est continuër la guerre que de faire des actes d'hostilitez à la Campagne, & que la veritable suspension d'armes seroit de faire cesser toutes sortes d'actes d'hostilitez, tant sur les Villes qu'à la Campagne, & même les levées de Contributions: que la Copie de la Lettre du feu Roi Henri le Grand ne pouvoit pas servir d'exemple touchant la suspension d'armes, parce que ledit Roi eut manqué aux Traitez qu'il avoit avec les Etats si la suspension eut été générale; mais que le Roi étant libre & n'ayant aucun engagement avec des Alliez, qui en puissent recevoir préjudice, il estime que cela faciliteroit fort l'accommodement de commencer par une suspension d'armes, sans exception.

Que pour ce qui est du cas de la rupture contre l'Espagne, en cas qu'elle refusât les conditions specifiées dans ledit Mémoire, il ne l'a al-

legué que de lui-même,comme c'eſt encore ſon avis, mais non pas de la part & avec autoriſation des Etats, comme il paroit que le Roi le croid par ſon Mémoire; qu'il y avoit des meſures à prendre avec ſes Maitres dans des conjonctures, qui ne pouvoient plus avoir de lieu en d'autres, qu'il eut pû ſe faire fort il y a trois mois de toute la Hollande, qu'il ne pourroit pas s'aſſeurer à préſent de quatre Villes, pour les porter à une rupture, & en cas de refus des Eſpagnols; mais qu'il falloit négocier, & qu'il n'oublieroit rien pour faciliter ce grand ouvrage, & remettre les eſprits dans l'aſſiete où ils étoient il y a trois mois; qu'il me prioit de lui donner Copie de mes dépêches pour agir avec plus de force, ſans quoi il ne pourroit pas inſinuër le chemin qu'il faut tenir, pour prendre une bonne reſolution. La concluſion fut que Monſieur van Beuningen étoit fort perſuadé, que la paix ne pouvoit être de durée, ſi le Roi ne confirmoit la renonciation de la Reine, qu'il eſtimoit que pluſieurs des Etats feroient de ce ſentiment, & que pour lui il n'en étoit pas éloigné, & qu'au lieu de rien entamer ſur cette affaire, il falloit attendre l'arrivée de Monſieur van Beuningen; Je vous avouë que ſur tout ce que deſſus je l'ai trouvé plus froid que de coutume, & le connoiſſant comme je fais j'ai eſtimé lui devoir répondre de moi-même.

Que s'il ne trouve pas l'avantage des Etats dans la réponſe deſintéreſſée que le Roi fait, à quoi il a été plus porté par leur intérêt propre que par le ſien, il n'avoit qu'à me le dire lors qu'il auroit conferé avec ceux qui doivent prendre connoiſſance de l'affaire, parce que le Roi ayant ſatisfait à ſa conſcience, & au deſir de

ſes

ſes Alliez pour le bien de la paix en ſe reduiſant à ſi peu de choſe vû ſes grands droits & prétenſions, & cette conduite de Sa Majeſté n'ayant rien produit auprès des Etats, que leurs ombrages apparens qui ne ſe peuvent concevoir que par des eſprits mal-intentionnez, elle en tirera cet avantage de voir clair à ſes affaires, & de prendre ſes meſures juſtes ſans perdre de tems.

Que pour ce qui eſt du Traité de Portugal, que ce que je lui ai lû dans une de nos depêches, fait voir que ce ne ſera pas un obſtacle au Traité, que le point de la ſuſpenſion d'armes ; que quand le Roi la fera ſelon qu'elle eſt marquée dans le Mémoire, elle aſſeure les places de part & d'autre, ce qui ſert pour la fin principale de la ſuſpenſion, qui eſt d'empêcher que la Négociation ne ſoit troublée par la conquête de quelque Place de conſidération.

Que les Contributions doivent ſubſiſter; que c'eſt une dependance des Places qu'on a priſes ; que pendant le Traité des Pirenées les Contributions ont ſubſiſté, & même on a payé tout ce qui étoit dû de reſte après la paix.

Que s'il perſiſte dans les impreſſions que Monſieur van Beuningen lui a données par ſes Lettres que l'accommodement ne pouvoit être ſeur, ſi le Roi ne confirmoit par quelque acte la renonciation de la Reine, je pouvois l'aſſeurer dès à préſent, que le Roi ne le feroit jamais, & que ſi lui ou d'autres ſe perſuadoient que Sa Majeſté en pût ſeulement ſouffrir la propoſition, ils ſeroient fort trompez, & il vaudroit bien mieux continuër la guerre que d'entrer en négociation avec de telles penſées. Je croi qu'il ſongera à la réponſe que je lui ai faite. J'ai eſtimé la devoir faire ainſi, afin que dans la premiére converſation

qu'il aura avec Mr. van Beuningen, ils soient persuadez que si on va au but de l'affaire, & selon la proposition faite par ledit Sieur de Wit, le Roi n'entendra à aucun accommodement.

Je lui ai refusé la Copie de mes dépêches, lui disant, que je ne les pouvois donner sans ordre, mais que je vous en écrivois cet ordinaire. Si Monsieur van Beuningen n'a pas écrit avant son depart les points en substance contenus dans le Mémoire du Roi, il sera impossible à Monsieur de Wit de négocier avec tant de gens qu'il n'ait une Copie dudit Mémoire, & vous me permettrez de vous dire, Monsieur, qu'il est conçû avec tant de prudence & de précaution pour tous les Alliez, & fait connoître si nettement la générosité du Roi & sa grande inclination pour la paix, que je souhaiterois qu'il y en eût, s'il étoit possible, des exemplaires dans toutes les Villes de Hollande, & même dans tous les Royaumes voisins pour avoir un applaudissement universel.

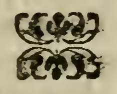
J'envoyai mardi prochain une Copie par l'ordinaire à Monsieur de Pompone, ainsi que vous me l'ordonnez.

Je ne répondrai pas au Mémoire du Roi que Monsieur van Beuningen ne soit arrivé, & que je n'aye eu conférence sur ce qu'il contient avec Monsieur de Wit, & les Députez des affaires secretes.

Comme nous étions sur le point de nous separer Monsieur de Wit & moi, il me vint en pensée de lui dire, que le Roi entendoit que Tourneham avec son Bailliage & dependances fut compris comme étant de la gouvernance de St. Omer, ce qu'il étoit bon d'expliquer pour ne tomber pas dans les inconvéniens où l'on a été, quand on a travaillé aux limites après la paix,

le

le Roi devant avoir pour son partage ce qui dépend de Theroüaune qu'on nomma Bailliage, & quand on vint au reglement il se trouva qu'il n'y avoit pas de Bailliage, mais bien Terrage; ainsi l'on perdit une quantité de Villages qui eussent resté à la France si le mot de Terrage eût été nommé; sur quoi je lui dis de moi-même que si on ne nommoit pas Tourneham, dans les demandes, comme étant de la dependance de St. Omer, les Espagnols pourroient dire après le Traité fait, qu'il n'en est pas & que c'est une Capitainerie à part, & un demembrement de la Comté de Guines, qui fut donnée pour partie de la rançon de François premier, & que quelque paix que Charles quint, ou Philippe second ayent fait avec la France, ils ont toûjours conservé ladite Baronnie de Tourneham, comme une piéce detachée des autres Gouvernemens. Je croi que pour éviter les disputes il ne seroit pas mal à propos de nommer la Baronie de Tourneham, avec son Bailliage & ses dependances dans les prétensions du Roi, par ce moyen Sa Majesté possedera tout l'Artois, sans que le Roi d'Espagne y ait rien. Sa situation entre Ardres & St. Omer est considérable, aussi-bien que la quantité de fiefs Nobles qui en relevent, qu'on m'a dit monter à seize mille. Je suis, &c.



LETTRE

Du Roi Très-Chrêtien à Messieurs les Etats Generaux des Provinces Unies des Pays-bas.

Le 12. Octobre 1667.

TRès-chers grands Amis, Alliez & Conféderez, la conduite qu'ont tenuë nos Ambassadeurs, pendant tout le cours de la Négociation de la paix qui a été heureusement concluë à Breda entre la France, l'Angleterre & Vos Etats; vous ayant fait connoître par avance le desir très-sincere que nous avons toûjours à procurer vôtre repos, en faisant cesser une guerre dans laquelle nous n'étions entrez, que pour satisfaire au devoir de nôtre Alliance, & pour le seul maintien de vôtre tranquillité; Nous ne pouvons pas douter que cette connoissance ne vous ait fait concevoir tous les bons sentimens que vous nous témoignez; Mais vous devez être persuadez aussi avec la même justice, que les asseurances que vous nous donnez de vôtre ressentiment confirmeront, de plus en plus, la bonne volonté que nous avons pour tout ce qui regarde vos avantages, & que toutes les occasions qui se présenteront de vous en donner de nouvelles preuves nous seront agréables, sur ce nous prions Dieu qu'il vous ait, Très-chers grands Amis, Alliez & Conféderez, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Saint Ger-

Germain en Laye le douziéme jour d'Octobre 1667.

Vôtre bon Ami, Allié & Confederé,

Signé, LOUIS.

Et plus bas,

DE LIONNE.

La suscription étoit,

A nos très-chers grands Amis, Alliez & Confederez, les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-bas.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 13. *Octobre* 1667.

QUand j'en étois là de cette Lettre Monsieur van Beuningen m'est venu voir. J'ai remarqué par ses discours qu'il ne croit pas que l'accommodement se puisse faire, sans qu'on specifie que la cession des places qu'on donnera est pour confirmer la renonciation: J'apprends même de certains lieux qu'il a insinué que la fureté des Etats s'y trouve, en évitant par là une nouvelle guerre : vous le connoissez, & comme il abonde dans son sens & qu'il a du crédit dans Amsterdam , il n'aura pas de peine à les porter à suivre son sentiment, il y doit aller demain.

Il m'a demandé une copie du Memoire du Roi, sur ce que ayant fait son rapport aux Etats, il leur a dit que vous l'aviez assuré que j'avois des ordres de conferer avec lesdits Etats sur cette matiére, & que vous lui aviez seulement dit de bouche les conditions : que pour l'autoriser auprès de ses Maîtres, il étoit nécessaire que je lui donnasse ladite copie : je lui ai dit que j'avois lû le Memoire à Monsieur de Wit, qu'il avoit même copié de sa main les conditions, & qu'il pouvoit sçavoir de lui si elles se rapportoient avec ce que vous lui aviez dit.

Monsieur de Wit & lui ont quelque raison de ne pouvoir traitter cette affaire avec les Etats sur des choses qui lui ont été dites verbalement, & sans apporter aucun écrit : cela ne se pratique pas ici : & quand les Commissaires des affaires secretes seront assemblez, ils ne manqueront pas de me demander par écrit les conditions dont le Roi se contentera. Comme vous me défendez de les donner, les choses seront surcises jusques à ce que j'aye réponse à cette dépêche. J'ai aussi remarqué que Monsieur van Beuningen croit que les Etats ne puissent consentir à se mêler de l'affaire s'ils ne sont assurez de la renonciation, & même il soutient par de fortes raisons, que son éloquence lui suggere, que les Espagnols ne peuvent consentir à aucun accommodement sans cette condition que la renonciation aura lieu. Il dit aussi que l'interêt du Roi de Portugal est une pierre d'achopement, que les Espagnols ont bien peu de resoudre de traitter avec le Roi de Portugal de Roi à Roi pour faire une ligue contre la France, qu'ils ne le feront pas pour donner à la France ce qu'ils ne croyent pas lui devoir.

Je

Je ne sçai pas quels ont été ses sentimens quand il est parti d'auprès de vous, mais selon ce que j'apprens de mes amis particuliers & qui sont dans l'interêt du Roi, il est persuadé qu'on peut faire une grande ligue avec l'Empereur, le Roi de Suede & le Roi d'Angleterre pour s'opposer aux conquêtes de Sa Majesté, en cas qu'elle ne veüille pas consentir que ladite renonciation subsiste. Je vois fort bien qu'il a persuadé Monsieur de Wit sur ce point. J'ai cru vous en devoir donner avis par avance, & vous dire tout ce que dessus. Je répons à mes amis conformement à la dépêche du Roi & aux vôtres. La méfiance est très grande & les Espagnols se servent de l'occasion comme ils firent à Munster, en travaillant par toutes sortes de voyes à ôter les Etats de nos interêts.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 14. Octobre 1667.

Lionne m'a lû vôtre dépêche du sixieme de ce mois, où, à dire vrai, j'avois crû trouver de grands remercimens du Sieur de Wit, de tant de facilitez que j'ai apportées à donner moyens aux Etats de moyenner la Paix cet hyver, acceptant sans y rien changer les propositions dudit Sieur de Wit, & y ajoûtant même d'autres offres au-delà de ses espérances. Cependant je n'y ai remarqué que des froideurs de la part de ce Ministre, & des nouvelles difficultez qu'il se forme lui même pour diminuer le mérite de ma conduite & de ma modération, aussi-bien que

l'é-

l'obligation que les Etats m'en doivent avoir. J'attendrai à faire un jugement plus certain de toute cette affaire jusques à l'arrivée du Sieur van Beuningen, qu'il ait été oüi, & qu'on vous ait rendu une Réponse précise sur mes offres, mais ce commencement ne m'en fait rien pronostiquer de bon, aussi vous puis-je dire par avance que si on continuë alors à me parler du même ton qu'a fait d'abord ledit de Wit, j'aurai bien-tôt pris mon parti, & je suis assuré que je le prendrai bon, & n'y rencontrerai pas toutes les difficultez que les Etats peuvent s'imaginer.

On me mande de la Haye même que le Sieur Méerman, qu'on a fait partir avec tant de précipitation pour l'Angleterre, est chargé de faire des propositions de ligue contre ma Couronne, sur la parole que les Ministres d'Espagne prétendent avoir tiré du Roi d'Angleterre, qu'il en gardera fidélement le secret aux Etats, & ne s'en prévaudra point pour les mettre mal avec moi. Si la chose se passe de cette sorte, dont je serai assez ponctuellement informé, lesdits Etats ne pourront pas trouver étrange que je songe aussi à moi, & que je pratique tous les moyens qui me pourront tomber dans l'esprit.

Je souhaite sincérement la Paix: j'ai prouvé démonstrativement cette vérité par l'acceptation entiére d'une proposition qui venoit du Sieur de Wit lui-même, à laquelle j'ai même ajoûté une alternative que les Espagnols ne peuvent refuser avec raison & bienséance, puisque j'ai déclaré que je poserois les armes & sacrifierois toutes mes espérances au bien du répos public, me contentant de ce que j'ai déja occupé & qu'on ne m'ôtera pas aisément: si toutes ces avan-

avances & ces facilitez ne sont pas capables d'empêcher que mes Alliez, entre les mains desquels je puis dire que j'ai mis la sureté de la Paix, ne proposent eux-mêmes des ligues pour entrer en guerre contre moi, se départant ainsi sans nécessité & d'une maniere peu honnête de mon Alliance, un moment après qu'ils en ont ressenti deux ans durant des effets si avantageux, & qui m'ont couté quelques dépenses assez considérables, j'espere que je serois suffisamment justifié devant Dieu & devant les hommes de toutes les résolutions que je pourrai prendre, pour me garentir d'un mal que je n'avois pas mérité par mon procéder ni passé ni présent. Je veux pourtant croire encore que l'arrivée du Sieur van Beuningen, qui m'a paru fort bien intentionné à son départ, servira à redresser toutes choses, & que les Etats ayant comme j'ai déja dit entre leurs mains la sureté de la Paix, s'ils veulent seulement parler avec fermeté aux Espagnols, prendront plûtôt le parti de l'honneur, de la bonne foi, de la gratitude & de leur véritable interêt, qui est sans doute de se tenir inséparablement attachez à l'amitié de cette Couronne, que de les exposer tous sans nécessité à une nouvelle guerre, dont le succès demeureroit toûjours fort incertain, quand même la plûpart des autres Puissances se seroient liguées contre moi, ce que j'espere pourtant qui n'arrivera pas.

Ce que je vous ai dit sur les propositions de la ligue en Angleterre, dont le Sieur Méerman peut être chargé, sur cette prétenduë parole du Roi d'Angleterre, d'en garder fidélement le secret, je vous le dis encore sur l'autre affaire dont parle vôtre derniere depêche des prétenduës

offres

offres que les Eſpagnols font aux Etats de leur ceder Bruges, Venlo, Ruremonde, & ce qui leur reſte dans le Païs d'outre Meuſe, en cas que leſdits Etats veüillent les aſſiſter d'une ſomme de quatre millions, & licentier frauduleuſement de leurs Troupes qu'ils recevroient à leur ſervice; car je ne ferois aucune difference d'une pareille convention faite par mes Alliez avec mes Ennemis à celle d'une ligue formelle & ouverte contre moi: & en effet ſi des Alliez qui ſe ſont obligez par un Traité à garantir tous mes droits, & duquel ils ont déja éprouvé tant d'utilité à mes dépens, non ſeulement ne me garentiſſent pas leſdits droits, mais aſſiſtent mes propres Ennemis de leurs forces & de leur argent, pour leur donner moyen de ſe retirer de la néceſſité de m'en faire raiſon, il n'y eut jamais d'infraction formelle à un Traité ſi celle là ne l'eſt, & vous pouvez déclarer nettement là-deſſus au Sieur de Wit, que ſi ſes Maîtres ſe portent à une choſe de cette nature j'aurai tout ſujet de ne les pas diſtinguer d'une ligue à l'autre.

Quant aux deux difficultez dont le Sieur de Wit vous a parlé, l'une qui regarde le Portugal, & l'autre la renonciation de la Reine, je ſuis certain qu'elles ſe trouveront plus dans l'eſprit des Mediateurs, comme il arrive aujourd'hui, que dans la volonté des Eſpagnols, & ſur tout ſi on leur parle avec fermeté.

Car en premier lieu pour ce qui regarde le Portugal, j'eus hier des nouvelles de Lisbonne, qui m'apprennent que l'Envoyé d'Angleterre avoit enfin propoſé de la part des Eſpagnols qu'on traiteroit avec de Roi à Roi, & qu'il lui avoit été répondu qu'on me feroit part de la

pro-

proposition, & qu'on ne pouvoit rien conclurre sans moi ; ainsi voilà cet obstacle levé, si ce n'est qu'on se veüille imaginairement figurer que les Espagnols ne voudront pas faire la même chose en faisant la paix conjointement que separément ; mais le pas le plus difficile étant fait, il ne sera pas mal aisé, en leur parlant fermement de les y porter, aussi bien en un cas qu'en un autre.

Quant à la renonciation, le seul discours dont je vous ai fait part que le Duc de Medina a tenu sur cette matiere avec l'Archevêque d'Ambrun, doit faire juger que la difficulté, comme j'ai dit, est plus dans la crainte des Interpositeurs que dans la disposition de mes parties, qui cherchent eux-mêmes les moyens de surmonter cet écueil touchant la suspension ; après cet expedient, auquel j'ai consenti, qui met en seureté pendant six mois toutes les Places de Flandres, & qui est aussi tout ce que les Etats, pour dissiper leurs pretendus ombrages, peuvent desirer, si on me pressoit de faire quelque chose au de-là en ce point ici, j'aurois sujet de croire qu'on n'a d'autres intentions en cela que de me porter à faire une demarche qui donne lieu ou pretexte au Roi de Portugal de s'accommoder avec mes Ennemis à mon exclusion ; si le Sieur de Wit a vû mon Traité avec ce Roi-là, il y aura remarqué que je suis à son égard justement dans le même cas que le Roi mon ayeul étoit avec les Etats, de ne pouvoir faire ni Paix ni Trêve que conjointement.

Il faudroit que le Sieur de Wit eut la memoire bien mauvaise, s'il n'avoit retenu des propositions qui viennent de lui-même, auxquelles je n'ai ajouté, pour plus grande facilité, qu'une alternative de demeurer avec ce que je possede : ainsi je

ne

ne vois pas bien cette necessité que vous dites qu'il y a d'avoir une Copie de mon Memoire pour y faire deliberer les Provinces; on ne m'avoit jusques ici parlé que d'une communication aux Commissaires des affaires secretes, & celles de cette nature peuvent si mal-aisément réüssir sans le secret, que je crois qu'une des choses les plus importantes pour son bon succès, est que la personne que les Etats pourroient se resoudre d'envoyer à Madrid, y pût arriver, sans que les Espagnois eussent auparavant aucune connoissance de ses Commissions; car en usant autrement ceux d'entre eux qui ne souhaitent pas la paix ne s'appliqueront qu'à chercher les moyens d'éluder le dessein desdits Etats de les y obliger à quelque prix que ce soit.

Avec cela si ledit de Wit persiste à desirer que vous lui donniez quelque chose dudit Mémoire par écrit, pour montrer encore en cela avec quelle sincerité j'agis, je trouve bon que vous le fassiez, reduisant toute sa longueur, comme il est fort facile, en peu de lignes substantielles, où vous n'omettrez pas la satisfaction de Portugal, & l'obligation des Etats de ce qu'ils auront à faire, en cas que les Espagnols s'opiniâtrent à ne vouloir pas la paix aux conditions auxquelles j'ai acquiescé à la consideration desdits Etats.

J'ai fort loüé vôtre zéle en ce que vous me proposéz touchant Tourneham & son Bailliage; mais je n'estime pas que pour si peu de chose il faille grossir ma proposition, ou pour mieux dire, ajouter à celle dudit de Wit: vous pourrez seulement lui dire, pour s'en servir autant qu'on pourra en tems & lieu, que dans les dependances de St. Omer j'entens que ledit Tourneham & son Bailliage soient compris: on pourroit dire encore

encore en demandant Aire & St. Omer, & generalement tout ce qui reste à l'Espagne dans l'Artois. Sur ce je prie, &c.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 14. *Octobre* 1667.

LE Roi apprenant qu'un certain Livre qu'un nommé Auboy a fait imprimer depuis peu, intitulé, *les Droits du Roi sur l'Empire*, fait grand bruit dans le monde, & que les Ennemis en prennent occasion en diverses Cours des Princes d'en faire tirer des consequences fort desavantageuses à Sa Majesté, comme si elle avoit formé le dessein d'envahir tous les autres Etats selon les occasions qui s'en pourront presenter. Sadite Majesté, pour faire voir au Public combien elle-même desapprouve ce Livre, a commencé par le châtiment de l'Auteur, qu'elle a fait mettre à la Bastille, la verité étant d'ailleurs qu'elle n'a jamais eu aucune connoissance de ce Livre avant qu'il ait paru au jour, comme on le peut assez remarquer par le Privilege de Sa Majesté que ledit Auboy a eu l'audace de faire mettre à la tête, qui est daté de l'année 1649. pendant nos plus grands mouvemens, & ce Privilege-là même peut être faux ou subreptivement obtenu, en ce qu'on va examiner. En tout cas je ne crois pas que personne puisse dire que le Roi en ce tems-là de division intestine & dans sa minorité songeât beaucoup à la Monarchie universelle, dont ses Ennemis lui attribuent les pensées malicieusement & faussement. Signé, &c.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 20. Octobre 1667.

VOtre Majesté aura vû par les deux dernieres dépêches que j'ai écrit à Monsieur de Lionne, ce qui s'est passé entre Messieurs de Wit, van Beuningen & moi dans les Conferences que nous avons eus ensemble sur le contenu du Memoire de Vôtre Majesté, & toutes les repliques que je leur ai fait sur les difficultez qu'ils m'apportoient aux conditions proposées par ledit Sieur de Wit.

Depuis j'ai eu deux Conferences sur la même matiére avec eux deux, mais comme Monsieur van Beuningen ne se rend pas sur la renonciation qu'il soutient être nécessaire, ou qu'autrement la Paix ne sera pas de durée, & que les Etats seront toûjours exposez au même péril de voir les Païs-bas conquis par Vôtre Majesté, à quoi il a ajouté qu'on ne peut rien traitter si on met en condition l'accommodement du Roi de Portugal, étant une infraction au Traité qu'ils ont avec le Roi d'Espagne, ni prendre les armes pour contraindre ledit Roi à ceder les places que Vôtre Majesté demande, tout ce que dessus étant soutenu par ledit van Beuningen avec tant de vehemence, j'estimai à propos de rompre cette conversation, après lui avoir suffisamment expliqué que le Traité de Portugal n'étoit pas une affaire à arrêter la Négociation, les Parties étant déja d'accord de Traitter de Roi à Roi: & que pour la renonciation, Medina de las Torres

res s'étoit fait entendre à Monsieur d'Ambrun qu'il n'en falloit pas parler de part ni d'autre ; ce qui eut dû suffire à tout autre Esprit moins passionné que le sien. Nous nous separâmes de la sorte, & je remis au lendemain à aller chez Monsieur de Wit que j'avois trouvé plus raisonnable pour traitter seul avec lui la même matiére. Il me témoigna désirer avec passion de trouver quelque expedient pour terminer l'affaire ; qu'il étoit impossible qu'elle pût passer dans les Etats étant proposée selon qu'elle est couchée dans le Memoire de Vôtre Majesté ; que d'abord toutes les Villes refuseront sur le cas de rompre avec l'Espagne sur le sujet de l'accommodement du Roi de Portugal, qui n'avoit jamais été nommé dans les propositions qu'il avoit faites, ainsi c'est un cas nouveau qui change toute l'affaire ; qu'il croit que les Etats donneront des assurances à Vôtre Majesté qu'ils employeront leur offices fortement & avec vigueur pour faire consentir les Espagnols à traitter de Roi à Roi avec le Portugal, mais qu'ils ne peuvent pas promettre de les y forcer par la voye des armes, & rompre le Traité d'Alliance qu'ils ont fait avec eux sans aucun sujet ; qu'on pourroit coucher un projet tel qu'il voudroit que les Etats le pourroient agréer & le communiquer à Vôtre Majesté pour agir ensuite selon qu'elle l'approuvera ; qu'il fera tout ce qui dépendra de lui pour disposer les Esprits de l'assemblée pour ne parler pas de la renonciation, que Vôtre Majesté est suppliée de considérer qu'on ne traittoit pas une grande affaire comme celle dont il est question avec le consentement de tant de têtes, sans prendre des ménagemens qui ne se pratiquent pas dans les Royaumes où la volon-

té du Roi décide tout ce qu'il faut : il faut du tems dans une Republique pour négotier & disposer les affaires pour ce qu'on désire.

Ensuite de quoi nous couchâmes les articles de ce projet que ledit de Wit croit pouvoir faire passer à ses Maîtres, si Vôtre Majesté les agrée.

Et comme le troisieme Article ne distingue pas Vôtre Majesté d'avec le Roi d'Espagne, je lui dis que ce terme de refusant ne devoit être appliqué qu'au Roi d'Espagne, & non à Vôtre Majesté : il me repliqua qu'il l'entendoit ainsi, & que Vôtre Majesté se contentant des places specifiées dans son Memoire, ne pouvoit jamais être refusant, & ne couroit nul risque d'avoir les armes contre elle, & qu'il espere qu'ensuite les Etats le presseront d'agir pour faire l'échange des places proposées avec celles que Vôtre Majesté à conquises, à cause du voisinage de leur Païs, & qu'il sera bien plus en état de réüssir à le faire agréer auxdits Etats & aux Espagnols, Vôtre Majesté demeurant Maître des places conquises, que si on faisoit l'autre proposition d'abord.

Comme l'on ne fait pas les affaires tout d'un coup avec ces gens-ci, j'ai cru qu'il falloit entrer en matiére de moi même, le tout étant remis à l'examen de Vôtre Majesté pour y augmenter ou diminuer selon qu'elle jugera à propos, sans qu'elle soit engagée à rien par ce projet, qui ne laissera pas d'être utile pour rompre les mesures que les Espagnols prennent par toutes voyes dans les Villes, qui ne resoudront rien avec eux pendant qu'elles auront espérance d'un accommodement.

Monsieur de Wit me pria que nous allassions tous

tous deux chez Monsieur van Beuningen pour lui communiquer ce Projet, parce qu'il est absolument nécessaire de le ménager, & qu'il en soit d'accord pour le faire agréer à la Ville d'Amsterdam où il est tout puissant. Il eut bien de la peine à le faire convenir qu'on ne parlât pas de la renonciation, il y consentit à la fin, & promit d'agir bien auprès de ses Maîtres.

J'ai donné à Monsieur de Wit la copie de ce qui est porté dans le Memoire de Vôtre Majesté touchant deux propositions d'accommodement, & j'ai reduit toute sa longueur en peu de lignes substantielles, où je n'ai pas obmis la satisfaction du Portugal & l'obligation des Etats de ce qu'ils auront à faire, en cas que les Espagnols s'opiniatrent à ne vouloir pas la Paix aux conditions auxquelles Vôtre Majesté a aquiscé en leur considération.

J'ai parlé au Sieur de Wit sur ce que Vôtre Majesté me mande par sa dépêche du quatorziéme, qu'il seroit à souhaiter que celui que les Etats dépêcheront à Madrid, y allât si secretement qu'il y pût être sans que les Espagnols en scussent rien: sur quoi il m'a répondu que cela ne se peut pas, & que la constitution de l'Etat ne permettoit pas que l'on prit une telle résolution sans l'Assemblée d'Hollande & la communication des Provinces; ce seroit autrement rompre l'Union.

Que les uns & les autres pouvoient bien, pour un plus grand sujet donner pouvoir aux Commissaires des affaires secretes d'être seuls à en prendre connoissance, que c'est à quoi il travailleroit que de tirer ce consentement.

Il m'a dit que le Sieur de Méerman n'avoit autre ordre des Etats que de faire le Traité de

renouvellement de Commerce, & lier une bonne amitié pour l'avenir avec le Roi d'Angleterre.

Qu'il avoit auſſi ordre de prier ledit Roi de joindre ſes offices pour l'accommodement entre Vôtre Majeſté & les Eſpagnols, afin de procurer la paix dans la Flandres; que cela eſt couché dans ſon inſtruction dans des termes qui ne peuvent choquer Vôtre Majeſté, & eſt fort éloigné de vouloir faire une ligue contre elle; qu'il m'aſſeuroit que les Etats ne feroient aucune ligue ni n'accepteroient pas les propoſitions des Eſpagnols, tant qu'ils croiront que Vôtre Majeſté aura intention de s'accommoder; mais que ſi le contraire paroiſſoit, en ce cas ils chercheroient de ſe garentir du voiſinage de la France qui les auroit bien-tôt opprimé par ſa grande puiſſance.

Je lui répondis que ce diſcours étoit ambigu, & qu'ils pourroient bien des à préſent prendre des meſures de ligue ſous prétexte d'un accommodement; c'eſt tout ce qui s'eſt paſſé entre nous, & Vôtre Majeſté me permettra de lui dire avec le zéle & l'affection que j'ai pour ſon ſervice; que le plus ſûr eſt qu'elle s'aſſure par des Alliances autant de Princes qu'elle pourra en cas que la Paix vienne à ne pas réüſſir.

Comme j'achevois cette dépêche, Monſieur de Wit & van Beuningen ſont venus me trouver, pour me prier d'écrire à Vôtre Majeſté qu'ils la ſupplient de prendre confiance avec eux, & qu'ils conduiront l'affaire d'une maniere que Vôtre Majeſté aura ſatisfaction entiére, mais qu'il eſt abſolument néceſſaire qu'elle ſoit entamée ſuivant le Projet, afin d'ôter la méfiance que la plûpart des Villes ont de la France;

ce ; qu'ils ne doutent pas de les ramener avec un peu de patience. J'ai trouvé Monſieur van Beuningen tout changé, & m'a dit juſques là qu'on lui avoit hier donné la queſtion pour être Eſpagnol & qu'il étoit tout François, qu'il partoit préſentement pour Amſterdam, & qu'il y diſpoſeroit ſes amis à s'unir plus que jamais avec la France. Monſieur de Wit s'en va dans d'autres Villes & à mon retour de Boiſleduc, où je vais voir mon fils qui y eſt fort malade, je paſſerai à Leyde, Rotterdam & Delft où j'ai des amis.

PROJET

D'accommodement envoyé au Roi, de la Haye le 20. Octobre 1667.

Que l'Etat ne pourra ſe reſoudre à forcer le Roi d'Eſpagne par les armes à paſſer les conditions que l'on voudra faire ſervir de fondement à un Traité de Paix, pour les raiſons alleguées de bouche à Monſieur le Comte d'Eſtrades, & qu'ainſi en la conjoncture préſente où les eſprits ſont partagez, on ne le juge pas néceſſaire en aucune façon; d'autant plus que Sa Majeſté Très-Chrêtienne ayant declaré qu'elle ſe contente de faire la paix, en retenant ce qu'elle a pris par les armes, en cas que les Eſpagnols n'aiment mieux de lui accorder d'autres conditions propoſées de ſa part, il n'eſt pas à douter que Sa Majeſté ne conſidére la poſſeſſion de ce qu'elle tient aux Eſpagnols, comme un moyen compulſif aſſez puiſſant pour les porter à la contenter dans un accommodement, & que tout ce qu'on peut raiſonnablement demander à Meſſieurs les Etats, après cela eſt qu'ils veuillent concourir à empêcher que Sa Ma-

jesté ne soit point troublée en ladite possession, tant que la Paix ne sera pas faite, surquoi on pourroit donner contentement à sadite Majesté en la maniére suivante.

Que les Etats Généraux se devront obliger, & tâcher d'obliger reciproquement aux points & articles suivans les Princes d'Allemagne, & particuliérement ceux qui sont présentement assemblez à Cologne, & généralement tous les Princes qui seroient vrai-semblablement capables de troubler l'apparence de la Paix, par le poids qu'ils pourroient apporter en joignant leurs armes à l'un ou à l'autre parti.

1. *De faire office auprès des Rois de France & d'Espagne, pour entamer une Négociation dans un lieu neutre comme la Haye, ou autre part dans ce Voisinage.*

2. *De disposer les deux parties à y consentir; que cependant par maniére d'Interim pour un terme de six mois les affaires soient laissées aux termes, & en la posture où elles se trouvent présentement par le sort des armes, dans l'esperance que pendant ce même terme on réüssira dans la Négociation pour une Paix perpetuelle.*

3. *En cas que l'un ou l'autre refuse l'Interim ci-dessus projetté, de soustraire tout office d'ami au refusant, & de prêter tout aide & assistance à l'acceptant, même en joignant, en cas de besoin, les armes avec lui, pour obliger efficacement le refusant à y donner les mains.*

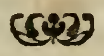
4. *Au cas que la Paix ne fut pas concluë avant l'expiration dudit terme de six mois, les Etats & lesdits Princes seront obligez de faire continuër & subsister ledit Interim par les moyens sus mentionnez, jusques à la conclusion finale dudit Traité principal, & s'appliquer serieusement à le faire réüssir par des échanges proportionnés, ou autres conditions raisonnables; mais*

mais en cas d'une opiniatreté mal-fondée, se servir encore contre le refusant des mêmes moyens specifiez dans le troisiéme article, pour éteindre ainsi tout-à-fait un feu qui donne tant d'apprehension d'embrasement à tous les voisins, voire même à toute la Chrétienté.

5. Et afin que l'on n'ait aucun sujet d'apprehender qu'un reste mal éteint de ce même feu ne vienne à rallumer un jour une nouvelle guerre, les Etats & lesdits Princes s'obligeront ensemble à une garantie la plus solemnelle & la plus forte qui se puisse faire, pour l'observation ponctuelle de toutes les conditions du susdit Traité de Paix.

Et quoi que tout ce que dessus soit couché en termes qui semblent indifféremment toucher l'Espagne, comme la France, cela ne peut pas diminuër la satisfaction que le Roi Très-Chrêtien doit avoir, de ce qu'on lui propose un moyen asseuré de parvenir à ses fins, d'autant plus qu'on sera obligé d'user de cette maniére d'agir de la part desdits Etats, pour tirer dans le même dessein plusieurs Princes d'Allemagne, qui sans cela pourroient être portez à des resolutions plus dangereuses pour eux & pour la France.

Il semble raisonnable & même satisfaisant à l'intention du Roi, que pendant l'Interim Sa Majesté tienne & demeure en possession, non seulement des Places conquises par ses armes, mais aussi des Châtellenies & autres dependances d'icelles, cessant au reste les Contributions dans les païs qui n'en dependent pas; comme aussi de même devront cesser toutes semblables Contributions que les Espagnols tirent présentement dans le Territoire de Sa Majesté.



LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 21. Octobre 1667.

LE Roi n'a pas sujet de faire de gueres bons jugemens du succès de l'affaire dont est question, sur les premiers discours que nous en a tenus de de là Monsieur van Beuningen, puis qu'il est persuadé que Sa Majesté doit acheter la paix par une renonciation generale à tous ses droits à venir; ce Ministre veut être plus prevoyant & regarder plus avant dans l'avenir que les Espagnols mêmes, qui ne pretendant presentement qu'à se tirer d'une affaire assez fâcheuse, tenoient le discours qu'a tenu le Duc de Medina à Monsieur d'Ambrun tel que je vous l'ai mandé, & qui doit être toujours vôtre bouclier à ces sortes d'attaques injustes, y ajoûtant toujours cette declaration formelle, que quoi qu'il en puisse arriver Sa Majesté n'entrera en aucune maniere dans le point des autres Droits qui lui pourroient écheoir par la mort du Roi d'Espagne, lequel Dieu merci se porte fort bien, & avec la grace du Ciel aura une longue & nombreuse succession; en tous cas, ces Messieurs se pourront ressouvenir en tout tems que Sa Majesté a mis la seureté de la paix en leurs mains, aux mêmes conditions que les principaux directeurs de leur Etat ont desiré d'elle, & si cela ne peut servir de rien, le Roi en sera déchargé devant Dieu & devant les hommos, & sçaura bien prendre son parti qui sera certainement bon.

Ce qui me surprend le plus, est ce que vous me man-

mandez que Monsieur van Beuningen persuade Monsieur de Wit, lequel n'avoit jamais rien dit d'approchant, à ce que Monsieur Courtin m'asseure; cependant tout ce que je vous mande ne sont que discours preliminaires; car le Roi doit attendre pour se resoudre, de sçavoir la resolution precise de l'Etat sur le rapport dudit van Beuningen, & jusques là suspendre toutes choses & même ses jugemens sur ce qu'ils feront ou ne feront pas, d'autant plus qu'il se peut faire que quand même on aura de de-là intention de lier & d'achever entre le Roi & les Etats le concert que ledit de Wit avoit proposé, auquel Sa Majesté a donné les mains, on vous parlera toujours de la confirmation de la Renonciation de la Reine, pour tâcher de l'arracher de Sa Majesté dans les conditions de l'accommodement, mais à bien attaquer bien défendre.

Cependant vous pouvez juger si cette conduite tenuë aujourd'hui par des Alliez si obligez, doit beaucoup convier Sa Majesté à vous ordonner de leur remettre des propositions par écrit qui la lient, pendant qu'ils veulent demeurer entierement libres, & qu'ils menacent même de faire armer & liguer toute la Terre contre cette Couronne; ce n'est pas par ces voyes que l'on peut disposer les Grands Rois à faire ce qu'on desire d'eux, l'amour & la confiance y peuvent auprès d'eux plus que les menaces d'une violence, & particulierement quand elle est injuste, & que bien loin d'avoir rien fait pour se l'attirer, ils ont fait tout pour l'éviter. Sa Majesté est encore bien plus surprise d'une circonstance qui lui est venuë de Madrid depuis peu de jours; on vous a toujours donné à entendre que c'étoient les Espagnols qui offroient des places ou gages aux

Etats pour tirer d'eux en prêts des Troupes & de l'argent; cependant la proposition en vient de Monsieur de Wit seul, & cela est si vrai que le Conseil d'Etat d'Espagne & celui de six Regens qu'ils appellent *la Junta del Gouverno*, a blâmé hautement leurs Ministres de dehors qui ont prêté l'oreille à une proposition de cette nature, pretendant sans doute d'être assistez gratuitement. Ainsi si Messieurs les Etats entreprennent à l'avenir quelque chose contre le Roi, dont ils sont pourtant obligez de garantir les droits, ce ne sera plus un intérêt utile, mais de pure gayeté de cœur; mais de quelque maniere que la chose arrivât, vous aurez vû dans la dépêche précedente quels sont là-dessus les sentimens de Sa Majesté, à quoi je n'ai rien à ajouter ni à changer.

Tout ce que je vous marque ne diminuë encore rien de l'estime & de l'affection que Sa Majesté conserve toujours pour Monsieur de Wit, & elle se promet qu'ayant donné les mains à tout ce qu'il a témoigné desirer, & au de-là pour l'offre de l'alternative, il conduira toutes choses à bon port. Signé, &c.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 26. Octobre 1667.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maitre de faire instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre le transport de dix pieces de Canon de

24.

24. *livres de balles, de deux de 36., & d'une de dix-huit appartenant à Sa Majesté, & restant de l'armement de son Escadre; ce que ledit Ambassadeur espere que Vos Seigneuries accorderont volontiers. Donné à la Haye le 26. Octobre 1667.*

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 27. Octobre 1667.

JE revins hier de Boisleduc après avoir passé par Rotterdam, Leyde & Delft, où j'ai vû mes amis qui m'ont promis de faire des merveilles dans cette Assemblée qui a commencé aujourd'hui. Monsieur van Beuningen a bien agi près de ses Maitres d'Amsterdam, il a fait son rapport en termes generaux des bonnes intentions du Roi pour la Paix, & comme il y a des choses à négocier fort secretes & importantes, il a demandé à l'Assemblée si elle ne jugeroit pas à propos qu'elles fussent communiquées aux Commissaires des affaires secretes, avant qu'elles passassent devant toutes les Provinces. Surquoi on a resolu de deliberer, & il n'y a pas à douter que la Province de Hollande ne se conforme à cet avis, les mesures ayant été prises dans les Villes pour cela.

Dans la visite que m'a renduë Monsieur de Wit, je n'ai pas manqué de lui parler des avis que vous avez eus de Madrid. Il m'a répondu que les choses n'étoient pas de la sorte; qu'il ne desavoüoit pas que lors que les Ministres d'Es-

pagne & l'Envoyé de Castel Rodrigo s'adressèrent à lui pour proposer une Ligue & demander un emprunt d'argent, il leur répondit qu'il ne seroit jamais d'avis que les Etats fissent aucune Ligue contre la France, ni même qu'ils donnassent aucun secours aux Espagnols, mais que s'ils étoient en necessité d'argent, il se failoit fort de la part de ses Maîtres de leur faire achéter Ostende, Bruges, Damme, les Forts St. Job & Isabelle, & sur la Meuse Venlo & Ruremonde, sans aucune condition que celle de donner l'argent des Places qu'ils auroient achetées, & que c'est tout ce qui s'est passé. Il m'a dit de plus que dans toutes les conférences qu'il a eues avec les Suedois, & autres Princes leurs Alliez, il leur a toûjours fait entendre qu'il falloit s'unir & travailler ensemble, pour accommoder les affaires à la satisfaction de Sa Majesté; que depuis peu encore Monsieur l'Electeur de Mayence ayant envoyé son Neveu vers lui, pour sçavoir ses sentimens sur ledit accommodement, il lui avoit dit de bouche sa pensée pour y parvenir, qui est conforme aux demandes que le Roi fait, & que Sa Majesté verra par sa conduite que tout ce qu'il dit & fait ne tend qu'à une bonne fin, qui est d'obtenir des Espagnols ce que Sa Majesté desire, mais qu'il est nécessaire qu'il prenne des détours quelquefois, ayant à menager des esprits fort difficiles.



LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 28. Octobre 1667.

A Dire vrai, Monsieur, pour vous en dire mon sentiment particulier, je vous avouërai que je ne fus jamais plus surpris, que quand je vis ce Projet, & de quelle maniére on nous avoit chargé, comme on dit, les Cartes en main, il n'y a pour le voir qu'à faire réfléxion sur tout le le passé. Monsieur de Wit presse le Roi de s'expliquer confidemment des conditions auxquelles il consentiroit à un accommodement, promettant que si les Etats les trouvent justes, ils en peuvent convenir avec Sa Majesté, & ils joindront leurs forces aux siennes pour nécessiter les Espagnols à les accepter; Le Roi là-dessus s'explique, Monsieur de Wit trouve les conditions un peu trop hautes, les reduit comme il lui plait, promettant toujours la jonction des Etats; Sa Majesté s'accommode enfin à tout ce que lui-même propose & desire, & non seulement fait cela, mais pour faciliter encore davantage la paix y ajoute une alternative qu'elle posera les armes, & se contentera de demeurer avec ce qu'elle a pris, & quand elle a lieu d'attendre de grands remercimens d'un procedé si obligeant, & de toutes ses confidences & facilitez, elle trouve qu'elle n'a rien fait que dire son secret inutilement, & qu'on veut même s'en servir contre elle, tournant toutes choses d'un tel biais qu'il se peut dire, que si le Roi s'y accommodoit ce seroit de son propre consente-

ment que les Etats pourroient tramer & former cent diverses Ligues contre lui-même.

Voilà ce qui m'a paru à la premiére vûë de ce beau Projet, néanmoins ce ne sont comme je vous ai déja dit que mes sentimens particuliers ; & vous attendrez, s'il vous plait, que je vous fasse sçavoir en forme ceux du Roi, quand je me porterai mieux, & que je les aurai pû prendra à la source.

Je ne veux pas finir sans vous faire remarquer sur le mot de la Haye, dont il est parlé dans vôtre derniére dépêche, comme d'un lieu où la Paix se pourroit traiter, que Sa Majesté y donnera les mains avec plaisir, mais qu'il faut auparavant que les Etats qui envoyent des Ambassadeurs en toutes les Cours, en envoyent un aussi à Rome pour disposer Sa Sainteté, laquelle a été déja acceptée pour Mediatrice, par les deux Rois, à envoyer ses Ministres Apostoliques audit lieu de la Haye. Signé, &c.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 3. Novembre 1667.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 28. de l'autre mois, par laquelle je vois vôtre sentiment, & comme vous desapprouvez le Projet de Monsieur de Wit. Il proteste toujours n'avoir autre dessein que celui de conduire les affaires, selon les intentions du Roi, & de lui faire obtenir le partage qu'il demande, ou garder tout ce qu'il tient, mais qu'il faudra pour cela qu'il garde des mesures, pour y faire consentir

les

les Etats ; que si le Roi n'a pas la confiance en lui qu'il croit meriter par le desir qu'il a de le servir, qu'il ne s'en mêlera plus, qu'il ne menage les Princes d'Allemagne, qu'afin qu'ils ne s'écartent pas ; & que les Etats les puissent tenir unis pour concourir au même but, qui est qu'ils se trouvent tous dans un même sentiment, pour faire entendre fortement aux Espagnols, qu'il faut qu'ils acceptent l'une ou l'autre proposition ; que les Etats donneront asseurance au Roi, qu'acceptant l'une des deux propositions portées dans ses Mémoires, ils ne le tiendront pour refusant ; ainsi cette condition sera toute contre l'Espagne, en cas qu'elle rejette l'accommodement, & que lui Sieur de Wit n'aura pas de peine à faire rompre les Etats, & à joindre leurs forces à celles du Roi, puis que ce sera une condition accordée entr'eux & les Princes d'Allemagne.

Que pour ce qui regarde la condition du Roi de Portugal, les Etats ne s'obligeroient jamais de rompre pour ses intérêts contre le Roi d'Espagne, mais qu'ils promettoient bien de faire tous les offices qui dependront d'eux, pour porter les Espagnols à traiter avec lui de Roi à Roi.

Les Etats sont contens de traiter l'accommodement au lieu que le Roi voudra, soit Cologne, Aix, Liége, Mastricht ou la Haye, & en quelque lieu que ce soit, ils seront très-aises d'y voir les Plenipotentiaires de Sa Sainteté.

Ce que je vous mande, Monsieur, n'est que pour vous rendre compte de tout ce qui se passe, & vous asseurer que dans toutes les Conférences que j'ai euës avec Monsieur de Wit & van Beuningen, je n'ai rien relâché de ce qui étoit contenu dans le Mémoire du Roi touchant

les conditions de l'accommodement, mais les affaires ne ſont plus comme elles étoient, & il n'eſt pas au pouvoir de Monſieur de Wit de porter les Etats à rompre contre l'Eſpagne. Monſieur van Beuningen a été propoſé par l'Aſſemblée de Hollande pour deux emplois, l'un près de l'Empereur Collégue du Prince Maurice, & l'autre pour retourner en France y négocier l'affaire qu'il a entre les mains. Il ſe défend de l'un & de l'autre emploi; il ſera pourtant obligé d'en accepter un. Je vous prie, Monſieur, de faire réfléxion ſur l'état préſent des affaires de ce païs, & ne les regarder pas comme elles étoient pendant la guerre d'Angleterre, les eſprits étans changez; ainſi ce que Monſieur de Wit a propoſé en ce tems-là, & qui eut été agreé infailliblement par les Etats & près de ſes Maitres, ne le ſçauroit être à préſent ſans changer la forme de la propoſition, demeurant néanmoins toujours à la ſubſtance qui eſt de faire avoir au Roi le partage qu'il demande ou l'alternative. Pour venir à bout de cela, j'y vois deux grandes difficultez, leſquelles étant ſurmontées, on peut compter la paix faite: l'une eſt la condition du Roi de Portugal, à quoi les Etats ne conſentiront jamais de promettre qu'ils rompront contre l'Eſpagne s'il n'eſt traité de Roi à Roi; cette propoſition eſt inſurmontable dans l'Aſſemblée de Hollande par la haine qu'ils ont contre les Portugais, & pour le démêlé qu'ils ont préſentement d'une prétenſion de huit millions qui porte les eſprits des affaires hors du repos.

L'autre eſt la méfiance que les Etats ont qu'il n'y aura nulle ſeureté quand la Paix ſera faite, & que le Roi rompra ſous quelque autre prétexte, ſurquoi les Etats n'agiront pas bien nettement

tement jusques a ce qu'ils soient asseurez que le Roi agréra la garantie de tous les Rois, Princes & Etats reçûs pour Mediateurs dans le Traité de Paix ; ces deux difficultez levées qui remettront entiérement la confiance, j'oserois bien avancer qu'avec un peu de tems, il porteroit les Etats avec l'aide de Monsieur de Wit & van Beuningen à rompre contre le Roi d'Espagne, en cas de refus des conditions proposées, moyennant qu'on convint dès à présent d'un partage, ainsi qu'il auroit été fait après la mort du Roi d'Espagne.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 4. *Novembre* 1667.

AVant toutes choses, je me rejouïrai avec vous de tout mon cœur du bon succès du voyage que vous avez fait à Boisleduc, & à dire vrai jamais course ne fut mieux employée que la vôtre, puis que sans cela vous y perdiez un fils de grand merite, que vos soins seuls & vôtre application ont sauvé. Monsieur le Tellier à m'a priére en a rendu compte au Roi, qui a témoigné en être fort aise, & prendre part à vôtre satisfaction.

Mon mal continuë encore, & il m'arrive fort à propos que je n'ai pas à vous entretenir beaucoup sur vôtre derniére dépêche, car en l'état où je suis je n'aurois guéres eu moyen d'y satisfaire. Tout ce que j'ai charge de vous mander sur la vôtre précedente du vingtiéme, & le Projet qui l'accompagnoit, ne consiste qu'à vous dire an-

aujourd'hui de la part du Roi, & comme ses propres sentimens, tout ce que je vous écrivis il y a aujourd'hui huit jours, comme les miens sur ledit Projet. On ne void pas ici par quels détours, comme vous le dites dans vôtre derniére dépêche, Monsieur de Wit veut conduire les choses à la satisfaction de Sa Majesté, mais asseurément ce ne sera pas du consentement de Sa Majesté, qu'il les conduira par la voye d'un Projet de la nature de celui que vous m'avez adressé, & qu'elle donnera elle-même son aveu & son agrément à Messieurs les Etats, pour leur laisser traiter les ligues avec d'autres Princes contre elle-même; si cela arrive on en aura du déplaisir ici, mais on n'y demeurera pas les bras croisez, & chacun s'aidera le mieux qu'il pourra.

Ce que j'ai remarqué c'est que le Traité de 1662. s'en ira avant l'eau; car les Etats doivent bien croire qu'étant engagés par ledit Traité à garantir ses droits au Roi, & non seulement ne le faisant pas, mais prenant des liaisons pour empêcher Sa Majesté de s'en faire faire raison elle-même, Sadite Majesté après une contravention si formelle de leur part, n'aura pas sujet de faire grand fondement sur le contenu audit Traité, dont néanmoins les Provinces Unies ont jusques ici retiré tant d'avantages, & Sa Majesté tant de préjudices par une guerre entreprise pour leur seul intérêt contre tous ceux de sa Couronne. J'aurois cent choses à vous dire sur ce beau Projet, par lequel on nous a changé toutes les Cartes en main; mais outre que l'état de ma santé ne me le permet pas, je suis asseuré que Monsieur de Wit & Monsieur van Beuningen les voyent tous aussi-bien que moi.

Je

Je ne puis finir sans vous dire entre vous & moi, pour vôtre satisfaction particuliére, que si après que le Roi a mis entre les mains des Etats la seureté de la Paix, aux conditions que Monsieur de Wit à lui-même proposées, pourvû qu'on voulut parler de de-là comme il faut, les Espagnols, lesdits Etats, au lieu de cela, prennent des écarts, & font des liaisons contraires aux intérêts de Sa Majesté, on ne s'en mettra pas ici autant en peine qu'ils le peuvent croire. Je sçai ce que je dis, & sur quel fondement je le dis. Ceux qui nous voudront faire du mal, s'en feront plus à eux-mêmes, & peut-être en avanceront mieux les avantages de Sa Majesté; c'est pourquoi vivez avec gayeté, quoi que vous voyez arriver. Signé, &c.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, presenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 5. Novembre 1667.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a reçû encore un nouvel ordre du Roi son Maître, de demander de sa part à Vos Seigneuries la restitution de l'Estain que Sa Majesté a en Zeelande, étant fort surprise de ce qu'après que cette Amirauté l'a engagée à écrire à Vos Seigneuries une Lettre expresse là-dessus, sur la declaration qu'elle fit que s'il lui apparoissoit que ledit Estain appartient à sadite Majesté, il n'y auroit aucune difficulté à la restitution, ainsi que le feu Sieur Janot, Consul des François, en fut d'ailleurs asseuré par ceux

ceux du Collége de ladite Amirauté, au lieu d'y satisfaire on continue à retenir ledit Estain par des voyes de chicannerie, jusques à demander que le Roi plaide sa cause par Avocat, ce qui est entiérement contre la dignité de Sa Majesté, après la declaration qu'elle a faite elle-même, que ledit Estain lui appartient, & a été achéte de son argent pour employer à ses fonderies de France. Le Roi void en outre de quelle façon il est consideré par cette Amirauté; la restitution qu'elle a faite, il y a long-tems du Vaisseau Suedois, & la retention seule durant cinq mois de son Estain, ce qui ne lui donne pas lieu d'attendre un succès favorable en cette restitution quoi que très-juste, néanmoins Sa Majesté a commandé audit Ambassadeur de prier derechef Vos Seigneuries, de donner leurs ordres à ladite Amirauté de rendre ledit Estain à Sa Majesté, sur la Lettre qu'elle a écrite à Vos Seigneuries, laquelle doit être plus forte que tout ce que pourroient dire des Advocats, à quoi ledit Ambassadeur ajoute que Messieurs du Collége de l'Amirauté de Zeelande, on dit au même feu Janot, que si Vos Seigneuries leur eussent écrit de rendre ledit Estain au Roi, sur sa Lettre, ils l'auroient fait tout aussi-tôt, mais que n'ayant écrit que de faire justice ils en avoient usé comme ils avoient fait. C'est pourquoi ledit Ambassadeur redouble ses instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise d'envoyer de nouveau à ladite Amirauté une Copie de la même Lettre du Roi, à ce qu'elle n'en pretende cause d'ignorance, & que sur les ordres de Vos Seigneuries elle fasse restituer sans aucun delai ledit Estain, dont la continuation du refus ne peut causer que des suites qui seroient facheuses & que l'on peut prévenir. Donné à la Haye le 5. Novembre 1667.

D'ESTRADES.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 10. *Novembre* 1667.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 4. du courant. J'apprens avec bien du déplaisir la continuation de vôtre indisposition.

J'ai fait entendre à Monsieur de Wit que son Projet n'avoit pas agreé au Roi, qui s'en tenoit au point de son Mémoire, à quoi il s'étoit resolu sur la même proposition, & qu'il n'y avoit rien à retrancher.

Il m'a répondu que c'étoit assez pour chercher d'autres voyes qui puissent faire réüssir les affaires à la satisfaction de Sa Majesté : que comme les Etats ont avis de Suede, que le Roi a fait entendre à cette Couronne là qu'il agréroit sa mediation, que les Princes du Rhin leur ont aussi fait sçavoir la même chose à leur égard, & que même Monsieur le Prince de Strasbourg lui a fait écrire que le Roi consentoit à une suspension d'armes, & qu'il feroit son possible pour aller jusques à la Haye conférer avec lui sur un sujet si important ; il croit que les affaires ne peuvent que bien aller ; que son sentiment seroit que Messieurs les Etats restassent Mediateurs, comme les autres, faisant tous les offices possibles près des Espagnols, pour donner satisfaction au Roi ; que déja lesdits Etats auroient écrit à leur Ambassadeur en Espagne, pour parler vigoureusement sur cette matiére ; surquoi je lui ai repliqué que ce n'étoit pas assez d'y avoir écrit, mais qu'il falloit y avoir envoyé dans cette conjonctu-

jonĉture ou Monſieur van Beuningen, ou Monſieur Beverning, & que ſi les Eſpagnols refuſoient, les Etats étoient obligez à rompre par ſa propoſition & que de plus le Traité de 1662., les y obligeoit auſſi pour ſoutenir tous les droits du Roi; à quoi il m'a répondu, qu'il me fit cette propoſition de lui-même, dans un tems que ſi le Roi l'eut accepté il étoit en état de le faire paſſer aux Villes; mais que la réponſe n'étant venuë que trois mois après, pendant lequel tems les eſprits ont été fort alienez de la France, tant par le moyen de la jonĉtion de la Flotte du Roi à celle des Etats, ainſi qu'il avoit été convenu par un Traité ſigné le cinquiéme May, que par les conquêtes que Sa Majeſté continuoit de faire, qui leur faiſoit voir le deſſein qu'elle avoit de ſe rendre maitre des Païs-bas, & qu'il n'eſt pas aiſé de ramener des eſprits égarez qui ont perdu la confiance.

Que ſur les ombrages que prenoient les Etats, comme il avoit ſujet de le croire, par diverſes plaintes qu'ils lui avoient faites dans les conferences qu'il avoit euës avec des Miniſtres des Princes d'Allemagne, il pouvoit cependant m'aſſeurer en homme d'honneur qu'il ne s'y étoit rien paſſé qu'à l'avantage de Sa Majeſté, & pour les unir & agir tous enſemble contre les Eſpagnols en cas qu'ils rejettaſſent ladite propoſition de Sa Majeſté.

Mais qu'il me devoit dire qu'ils ont lieu de douter que le Roi veüille la paix, puis qu'il ne répond rien ſur la garantie, qui eſt un point eſſentiel & ſans lequel il ne peut y avoir de ſeureté à ce qui ſe traitera; que la condition de rompre contre l'Eſpagne, en cas que le Roi de Portugal ne ſoit traité de Roi à Roi, ne peut pas être propoſée,

posée, & qu'ainsi c'est rendre inutiles toutes les autres propositions.

Quant à ce qui regarde l'engagement où les Etats sont par le Traité de 1662. de maintenir tous les Droits du Roi, il en convient, & qu'ils le feront fort ponctuellement ; mais que celui dont est question n'est pas verifié & est tout nouveau; qu'il n'aura pas de peine à justifier la conduite des Etats en cette rencontre, que par discretion ils mettent sous silence beaucoup de sujets de plaintes ; qu'une des principales est d'avoir commencé une guerre après leur avoir promis de bouche & par écrit qu'on ne l'entreprendroit pas sans leur participation, & qu'on n'a pas laissé de faire entrer l'Armée du Roi dans la Flandres en même tems que Sa Majesté leur a signifié ses pretensions ; que par le Traité des Pyrenées il est dit qu'on ne viendra pas à la voye de fait des armes, en cas de quelque démêlé, que six mois après qu'il sera arrivé, pendant lequel tems on tâchera de terminer les differens.

Cependant on n'a rien sçû des plaintes du Roi que par son entrée en Flandres à la tête de 40. mille hommes, & par la prise de cinq ou six places des plus considerables des Païs-bas.

Après quoi les Etats ont leur conscience à couvert, & se croyent fort libres de n'être pas obligez de garantir une telle guerre, & d'avoir observé en tous ses points le Traité de 1662. Vous jugerez bien, Monsieur, qu'après tout ce discours j'aurois été bien en peine si la fin de vôtre Lettre ne m'en avoit oté, par l'asseurance qu'elle me donne, que quoi que les Etats fassent les affaires du Roi n'en iront pas plus mal. J'estime après cette sureté que le mieux est de ne point répondre à Messieurs de Wit & van Beu-

ningen,

ningen, que ce que je leur ai dit par deux fois depuis hier, qui eſt que le Roi demeure ferme à ce qui eſt porté par ſon Mémoire, & qu'il n'eſt pas queſtion de changer de propoſition, puis que Sa Majeſté ſe fixe à cela.

Je vous ai expliqué par ma precedente dépêche du 3. l'état des affaires de ce Païs-ici, & les moyens d'obliger ces Peuples à rompre contre l'Eſpagne. Je vous dirai encore, Monſieur, que je ſuis aſſeuré de cinq Villes de Nort-Hollande, en cas que les autres tombent dans le ſentiment de la rupture; c'eſt tout ce qui depend de moi d'avoir ménagé les eſprits de mes amis à ſuivre ce ſentiment: ſi Meſſieurs de Wit & van Beuningen y pouvoient porter les autres Villes dans cette prochaine Aſſemblée du 15. de ce mois, on pourroit être aſſeuré que tout ce que le Roi deſire ſeroit executé; mais à vous dire le vrai, je remarque ici tant d'intrigues & tant de diverſes opinions & d'ombrages de la grande puiſſance du Roi, que je ne ſçai ce qu'on ſe doit promettre du ſuccès de cette Négociation.

Monſieur van Beuningen a refuſé aux Etats de retourner en France, comme auſſi d'aller en Allemagne Collegue de Monſieur le Prince Maurice, avec le ſecret & la Créance des Etats.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 17. *Novembre* 1667.

DEpuis les deux derniéres dépêches que j'ai écrites à Monſieur de Lionne, Dom Eſteven de Gamarre & le Baron de Brigeüis ont eu plu-

plusieurs conférences avec Monsieur de Wit & divers Deputez des Villes de Hollande, dont quelques-uns sont de mes amis particuliers, qui m'ont dit tout ce qui s'est passé, aussi bien que Monsieur de Wit, à qui ces deux Ministres d'Espagne ont declaré que le Conseil d'Espagne ne pouvoit consentir par achat à aucune des Places des Païs-bas; mais que si les Etats vouloient se declarer contre la France, & former une Ligue défensive avec la Maison d'Autriche pour la conservation des Païs-bas, ils avoient pouvoir en ce cas de traiter avec lesdits Etats & leur donner satisfaction sur la vente des Places proposées.

Le Sieur de Wit leur a répondu que l'intention de ses Maitres n'ayant été que d'acheter & non de prêter ni s'engager à rien contre les Traitez qu'ils ont avec Vôtre Majesté, il leur declaroit qu'il romproit toutes sortes de Negociations avec eux, dont ayant rendu compte aux Deputez de Hollande qui sont restez à la Haye, ils ont confirmé cette resolution sans m'arrêter trop au rapport que Monsieur de Wit m'en a fait, j'ai été confirmé de tout ce que dessus par deux Deputez des principaux, de l'affection & de la fidelité desquels je suis asseuré, à n'en pouvoir douter, dans les choses qui regardent le service de Vôtre Majesté.

Dans cette disposition j'ai estimé devoir pousser les affaires dans cette conjoncture qui m'a paru fort favorable. J'ai été chez Monsieur de Wit, & après l'avoir loüé sur la réponse qu'il a faite aux Ministres d'Espagne, nous sommes tombez sur les premieres propositions qu'il nous avoit faites, à Monsieur Courtin & à moi, & sur la difference qu'il y avoit entre elles & son

dernier

dernier Projet; que Vôtre Majesté ne consentiroit pas qu'il y eut aucun changement, à ce que lui-même avoit proposé; qu'il me paroissoit glorieux pour lui & avantageux pour les Etats de finir une guerre entre deux grands Rois par leur Mediation dont ils avoient seuls l'honneur. Il me répondit qu'il étoit vrai qu'il n'avoit rien tant souhaité que de mettre une bonne fin à ce grand ouvrage; qu'il y voyoit des difficultez insurmontables & qui ne paroissoient pas lors qu'il nous a fait la proposition qui sont l'engagement que Vôtre Majesté a avec le Roi de Portugal, & la condition qu'elle leur impose par son Memoire, ce qui ne passera jamais dans les Etats; & l'autre que ses Maitres voudront être asseurez que Vôtre Majesté ayant le partage qu'elle demande, la Paix sera ferme & de durée, ce que les Etats ne pourront jamais croire que tous les Rois, Princes & lesdits Etats n'entrent dans la garantie de ce qui se traitera, & comme nous n'avons parlé que de nous-mêmes, & que nôtre conversation n'engage à rien Vôtre Majesté, j'ai crû que je devois penetrer jusques où pourroit aller l'action des Etats, en cas que Vôtre Majesté s'accommodât à ces deux Points; Je lui dis que je ne croyois pas que Vôtre Majesté relâchât rien de ce qui regarde le Portugal; que pour cette garantie je la trouvois superfluë, puis que le Traité que Vôtre Majesté signeroit auroit plus de force que toutes les garanties des Rois & Princes d'Allemagne; que cela me faisoit de la peine en ce qu'il paroissoit que ces sortes de garanties presupposoient des ombrages & des mefiances qui desobligent un grand Roi leur Allié comme Vôtre Majesté, qui de son côté leur a tant témoigné en tant d'occasions signalées son affec-

affection; mais posons le cas que Sa Majesté pour les satisfaire s'accommodât à ce qu'ils desirent sur ces deux points, qu'est-ce que les Etats feroient en cas que le Conseil d'Espagne ne consentit pas audit partage, ou qu'il tirât les affaires en longueur pour faire perdre le tems d'agir en campagne, ce qui seroit très-prejudiciable à Sa Majesté, en ce que pour entreprendre de grands desseins au mois de May il faut se preparer deux mois auparavant, qu'ainsi je dois l'avertir, afin qu'il prenne ses mesures, qu'il faut être asseuré au premier Mars si le Traité se fera ou ne se fera pas.

Il me répondit qu'il ne doutoit pas que les Etats ne rompissent contre le Roi d'Espagne en cas de refus d'accommodement, & que c'étoit son avis; mais que sa peine étoit de convenir de ce qui se feroit après cette rupture; car peut-être que Sa Majesté prendroit des places dans leur voisinage, ce qui leur donneroit de si grands ombrages que la bonne intelligence ne dureroit pas long-tems, & qu'ainsi il pourroit en arriver de même du côté de la France par la prise de quelques Places par les armes des Etats, & qu'il me disoit franchement que ces sortes de concerts si importans ne se pouvoient pas bien faire par Lettres, y ayant trop de choses à repliquer avant de convenir. Je lui dis que les Etats pourroient remedier à cet inconvenient, en envoyant leurs intentions par Monsieur van Beuningen qui seroient écoutées favorablement de Vôtre Majesté. Il me repliqua qu'il avoit déja refusé d'y aller, & que comme ils étoient dans une Republique, chacun trouvoit assez d'amis dans les Villes pour obtenir ce qu'ils desirent; mais qu'il y trouvoit un autre inconvenient plus grand, c'est

qu'une personne deputée de l'Etat pour des Royaumes doit avoir son Instruction de la part de toutes les Provinces, & il n'y en a pas un qui osât se charger d'une telle Commission secrete, de crainte d'en être recherché un jour: à quoi il ajouta que lui-même n'oseroit rien avancer dans cette affaire, sans être d'accord auparavant avec Vôtre Majesté de toutes choses dans le dernier secret; que pour parvenir à cette fin il ne voyoit qu'un seul expedient, qui étoit que je fisse un voyage près de Vôtre Majesté pour ajuster toutes choses; qu'il me seconderoit sur tout ce dont nous avions parlé, & qu'il se faisoit fort de faire agréer aux Etats tout ce qui seroit arrêté entre Vôtre Majesté, lui & moi, dont je lui rendrois compte, avec la permission de Vôtre Majesté, lors que je serois auprès d'Elle; que comme il avoit confiance en moi il ne hesitoit pas de s'ouvrir, qu'il sçavoit que j'avois gagné toute la Nort-Hollande pour rompre dès à cette heure contre l'Espagne, si Vôtre Majesté vouloit consentir à un partage; qu'il me vouloit aussi dire avec la derniere confiance qu'il suivroit ce même sentiment, mais qu'il falloit se garder de Monsieur van Beuningen qui y étoit tout-à-fait contraire; qu'il ne falloit pas laisser que de le ménager, nous étant bon pour d'autres affaires. Je lui repliquai que je ne pouvois pas nier que je n'eusse des amis en Nort-Hollande qui étoient fort persuadez qu'il valoit mieux rompre avec l'Espagne & faire un partage que de se separer de l'Alliance de Vôtre Majesté; que je ne pouvois pas sortir d'ici sans congé; que tout ce que je pouvois faire étoit de rendre compte à Vôtre Majesté de tout ce qu'il m'avoit dit & attendre ses ordres; que comme elle voit plus clair que personne dans

ses

ses affaires, elle prendra ensuite ses resolutions selon ses intérêts & son plus grand avantage.

C'est, Sire, ce qui s'est passé entre Monsieur de Wit & moi depuis six jours que nous avons eu diverses conferences. Si Votre Majesté approuvoit que j'allasse lui rendre compte de tout ce que dessus, Messieurs les Etats me donneroient un Vaisseau avec lequel je passerois par marée quand bien le vent seroit contraire ; ce ne seroit qu'un voyage de trois semaines au plus pour aller & pour venir. J'attendrai les ordres de Vôtre Majesté ; & les executerai très-ponctuellement comme étant avec toutes sortes de, &c.

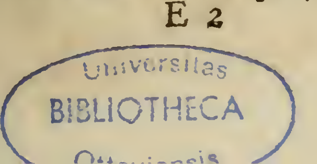
LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 18. *Novembre* 1667.

J'Avois preparé toutes les dépêches du Roi qui sont ci-jointes, & faisois état de vous les envoyer par un Courier, lors qu'avant qu'elles ayent pû être mises en chiffre j'ai reçu la vôtre du 10. qui m'a appris que sur ce que vous aviez fait entendre à Monsieur de Wit que son Projet n'avoit pas agréé au Roi qui s'en tenoit au point de son Memoire; vôtre Ministre vous avoit répondu que c'étoit assez de sçavoir cela pour cacher d'autres voyes qui pussent faire réüssir les affaires à la satisfacton de Sa Majesté.

Cette connoissance a failli à me faire supprimer tout le travail que j'avois fait, mais Sa Majesté a voulu qu'à toutes fins je ne laissasse pas de vous adresser, mais seulement par l'Ordinaire, le Memoire & l'autre Projet que j'avois adressé ;


Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

car comme il pourra arriver que l'on rebattra ſouvent avec vous les mêmes matieres, vous y trouverez toujours de nouvelles armes pour vous défendre de toutes ſortes d'injuſtes attaques, & obliger ces Meſſieurs avec qui vous avez à traiter à demeurer dans les termes des propoſitions qu'eux-mêmes ont faites, & que Sa Majeſté a acceptées, quoi que fort à ſon prejudice, pour le ſeul bien de la paix, & pour s'accommoder à ce qu'ils croyent être de leur intérêt; car pour les deux raiſons qu'a alleguées Monſieur de Wit, pour tâcher de juſtifier le changement de ſa conduite & de ſes propres propoſitions, comme celle que Monſieur de Beaufort n'a pas joint la Flotte des Etats, ſont ſi frivoles qu'il y a peine à croire qu'un auſſi habile homme ait voulu les mettre en avant; & après tout il ne falloit donc pas que Monſieur van Beuningen ſollicitât ici, peu de jours avant ſon depart, avec tant d'ardeur les dernieres reſolutions de Sa Majeſté, qu'il les trouva, comme il dit, ſi juſtes & ſi favorables pour la paix, & promit de s'en ſervir de delà à faire des merveilles; ce n'eſt pas ſans doute de cette ſorte qu'on doit traiter avec de grands Rois, les faire expliquer de leurs intentions, les remercier & puis les mettre en poche ſans vouloir s'en ſervir pour les faire accepter à ſes Parties, mais ſonger ſeulement à former de grandes Ligues contre ſon Allié qui a mis la paix entre leurs mains aux conditions qu'ils ont voulu.

Car, Monſieur, pour ne vous rien celer, outre que ce qui vous a été dit des Negociations des Princes de l'Empire, le Roi ſçait que le Sieur Meerman, n'oſant pas propoſer au Roi d'Angleterre directement une Ligue de ſes Maitres avec lui contre la France pour la défenſe des Païs-bas, de

de crainte ſans doute que ce ſecret ne vint bientôt aux oreilles de Sa Majeſté, il a prié le Comte de Molina Ambaſſadeur d'Eſpagne de le faire, & lui a donné pouvoir pour les Etats que leur intention eſt de faire ladite Ligue, ſi le Roi d'Angleterre y a la même diſpoſition qu'eux. Je vous prie de dire de ma part à Monſieur de Wit, que ſi on continuë à joüer le Roi, je vois Sa Majeſté en reſolution de le rendre au double, quoi qu'il en puiſſe arriver; & à dire vrai je ne comprens pas, quand même l'honneur & la bonne foi ne ſeroient pas ſi notablement bleſſez, à quoi peuvent être bonnes ces fineſſes, quand on a la paix en main par des voyes plus honnêtes & plus ſeures.

Les recriminations que fait Monſieur de Wit, de ce que ſes Maitres n'ont pas été avertis du deſſein de Sa Majeſté d'entrer dans les Païs-bas, que peu de tems avant qu'elle ſe ſoit miſe en devoir de l'exécuter, ſont aujourd'hui bien à propos? ce que nous voyons qui ſe paſſe tous les jours à la Haye, ne juſtifie que trop que Sa Majeſté n'en pouvoit uſer d'une autre maniére, ſans s'expoſer aux mêmes préjudices qu'elle eut ſouffert ſi elle eut découvert toutes ſes penſées aux Eſpagnols: je ne croi pas même qu'on reſſente à Madrid, autant qu'à la Haye, le moindre progrès des armes du Roi, Sa Majeſté n'a que de bonnes intentions, Dieu les benira ſans doute, & l'aſſiſtera, & après tout on lui peut peut-être faire du mal, mais il ſera mal-aiſé de lui en donner la crainte.

La propoſition qu'on vous a faite que les Etats demeurent ſimples Mediateurs eſt aſſez ſurprenante & extraordinaire, après les choſes qui ſe ſont paſſées, ſi ce n'eſt peut-être qu'on

ait entendu que ce seroit une mediation armée, qui declareroit aux Espagnols que les Etats leur ont obtenu telles & telles conditions de Paix, qui leur sont très-avantageuses en l'état présent de leurs affaires, & que s'ils font difficulté de les accepter, Messieurs les Etats ont promis au Roi de joindre leurs forces aux siennes pour les y forcer. Voilà le discours qui peut produire la Paix en peu de jours, & non pas des Négociations souteraines de Ligues & d'Unions, qui sont aussi peu nécessaires qu'il est peu certain qu'elles réüssissent.

Le Roi n'a rien fait dire à Monsieur l'Evêque de Strasbourg n'y a aucun autre touchant la cessation de l'action des armes, si ce n'est ce qu'on a dit à Messieurs les Etats que Sa Majesté s'engageroit à n'entreprendre rien jusques à la fin de Mars sur aucune place forte des Espagnols, eux s'engageans au reciproque envers Sa Majesté, & c'est-ce que ledit Evêque aura expliqué pour une suspension, & qui est néanmoins bien différent, car les parties ne laisseroient pas de se battre pendant l'hiver à la Campagne, & les Contributions être levées le mieux qu'on pourra de part & d'autre, ce qui ne fait rien au gros de l'affaire pour la Paix, & ne peut alterer les conditions que l'on auroit concertées, comme elles pourroient être changées par la surprise de quelque place ou poste considérable. Si Monsieur de Wit se veut donner la peine de bien lire les Traitez des Pirenées, il n'y trouvera pas, comme je vous ai dit, qu'on n'en viendra pas à la voye des armes, au cas de quelque demêlé, que six mois après qu'il sera arrivé; Monsieur de Castel Rodrigo s'étoit aussi mepris à avancer la même chose, dans le libelle qu'il voulut envoyer au

au Roi au tems de son entrée dans les Païs-bas, mais il fut bien étonné quand il trouva dans la réponse que je fis au Marquis de la Fuente, sur ledit libelle, que je le renvoyois à apprendre à mieux lire une autre fois, parce qu'il ne trouveroit autre chose dans ledit Traité des Pirenées, touchant ces prétendus six mois de tems, sinon qu'ils sont donnez aux sujets pour retirer leurs effets de leurs Royaumes, ce que Sa Majesté offrit alors aux Espagnols, & en effet il n'a rien fait sur eux que plus de six mois après son entrée dans les Païs-bas, & quand les Espagnols les premiers lui en ont montré l'exemple.

MEMOIRE

Du Roi au Comte d'Estrades, envoyé par Monsieur de Lionne. Le 18. Novembre 1667.

ON s'étoit jusques ici contenté de mander audit Sieur Comte d'Estrades en général que Sa Majesté ne pourroit admettre le Projet venu avec sa dépêche du 20. Octobre, & on avoit crû fort superflu d'alléguer aucunes des raisons particuliéres pour lesquelles Sa Majesté ne pourroit rien traiter sur une piéce conçûë aux termes qu'est ledit Projet, ne semblant pas possible que ledit Sieur de Wit qui l'a adressé ni vid ces raisons-là aussi-bien que Sa Majesté même, mais puis qu'elle a encore appris par la dépêche dudit Sieur d'Estrades du troisiéme de ce mois, que l'on persiste toujours de-là non seulement à vouloir soutenir la piéce, mais comme à la faire valoir comme fort avantageuse à Sa Majesté, elle veut bien aujourd'hui l'examiner en détail, pour faire connoitre

au Sieur d'Estrades, que presqu'en toutes ses parties il ne s'en pouvoit guéres concevoir, ni former aucune qui pût être si préjudiciable à cette Couronne, ou ses intérêts fussent plus hazardez, & enfin qui pût moins conduire à la Paix, si ce n'est peut-être une Paix telle que les Espagnols peuvent la souhaiter.

En premier lieu sur ce que Sa Majesté après avoir purement & simplement accepté la proposition du Sieur de Wit, sur la qualité de sa satisfaction, ce qui pouvoit suffire à l'égard de Messieurs les Etats, a ajouté qu'elle se contenteroit encore d'une autre alternative, c'est-à-dire, de la cession de ce que ses armes ont occupé pendant la Campagne passée, il se trouve que ce qu'elle a fait en cela, par un pur excès de sa passion pour la Paix, est aujourd'hui en plusieurs façons tourné par ledit Projet contre elle-même; car dans le préambule, après avoir posé ce fondement que Sa Majesté considére la possession de ses conquêtes, comme un moyen compulsif assez puissant pour porter les Espagnols à la contenter dans un accommodement, on en tire d'abord une conséquence très-préjudiciable à Sa Majesté, que ce qu'elle peut demander après cela raisonnablement à Messieurs les Etats, est qu'ils veuillent bien concourir à empêcher que Sadite Majesté ne soit troublée en ladite possession tant que la Paix ne sera pas faite, sans s'expliquer dans quel espace de tems on s'oblige de la faire faire, ce qui néanmoins seroit indispensablement nécessaire, pour les raisons qui seront ci-après deduites, quand même Sa Majesté voudroit présentement demeurer d'accord, ce qu'elle ne peut jamais faire, de ce principe qu'on veut établir qu'elle ne peut rien demander raisonnablement aux Etats, au de-là de leur concours, pour empêcher qu'elle ne soit troublée dans la possession de ses conquêtes.

Secondement pour montrer qu'on tourne les pro-

pres

pres facilitez de Sa Majesté contre elle-même, on voudroit bien faire une question au Sieur de Wit, sur la présupposition que Sa Majesté n'eut point parlé de la seconde alternative, sçavoir quelle auroit donc été la conduite qu'il auroit fait tenir à Messieurs les Etats, pour porter les Espagnols à l'acceptation de la premiére proposition que ledit de Wit lui-même avoit faite, & laquelle Sa Majesté a purement & simplement acceptée, & on lui demanderoit volontiers, ou qu'il fasse tenir aujourd'hui cette même conduite auxdits Etats, ou qu'il avouë qu'on n'avoit pas fait alors ladite proposition au Roi avec une entiere sincerité. En troisiéme lieu on a fort remarqué, comme étant une chose infiniment surprenante, la declaration contenuë dans les premiéres lignes du Projet, que les Etats ne pourront jamais se resoudre à forcer le Roi d'Espagne, par les armes, à passer les conditions que l'on voudra faire servir de fondement à un Traité de Paix, cela est directement contraire au premier principe que le Sieur de Wit lui-même a établi dans cette Négociation, & sans lequel, à dire vrai, jamais le Roi ne s'y seroit relâché autant qu'il a fait, & peut-être même n'y auroit pas prêté l'oreille sans l'offre de forcer les Espagnols par les armes aux conditions dont on conviendroit. Le Sieur d'Estrades par cette seule circonstance, pour ne rien dire de beaucoup d'autres, jugera si on a eu tort ou raison de lui écrire qu'on lui avoit, comme on dit, changé les cartes en main.

En troisiéme lieu, dès qu'on veut y entrer en matiere, le Projet commence par desirer le consentement du Roi, sur les Negociations que les Etats veulent faire une plus étroite liaison avec les Princes de l'Empire, sous pretexte de les attirer dans leurs mêmes sentimens, c'est-à-dire à ce qu'ils auroient promis à Sa Majesté touchant les conditions de la Paix.

Le Roi a eu une entiere confiance au Sieur de Wit, & se tient asseuré de ses bonnes intentions & sur le sujet de l'accommodem.nt, & même qu'il se fasse à des conditions avantageuses à cette Couronne, mais qu'elle est la personne qui pourra veritablement répondre à Sa Majesté de deux choses, toutes deux néanmoins de la derniere importance sur cette matiere.

L'une, que ledit Sieur de Wit sera dans la suite maitre entierement des resolutions des Etats, puis que déja il declare qu'il ne peut les porter à ce que lui-même avoit offert de forcer les Espagnols par les armes.

La seconde, que lesdits Etats demeurent toujours les maitres de toutes les resolutions desdits Princes de l'Empire, étant au contraire bien plus à croire & à craindre que le plus fort en nombre n'entraînât le plus foible, & quand, après tout, lesdits Princes prendroient quelque resolution opposée aux interêts de Sa Majesté, & aux conditions concertées avec elle, n'est-il pas aisé a voir que les Etats payeroient alors de la mauvaise excuse qu'ils n'en ont pas été les maitres, & qu'il en a fallu suivre le torrent; mais ce qui est en en cela bien plus étonnant, & fait voir qu'on n'a pas de de-là toute la bonne opinion qui se doit de la prudence de Sa Majesté, on desire son propre consentement à laisser former une puissante Ligue qui pût aussitôt & vrai-semblablement tourner contre elle-même que lui être favorable, à cause de tant de divers intérêts ou inclinations contraires des autres Princes dont elle seroit composée. Bien plus, la plûpart desdits Princes feroient grande difficulté d'entrer en aucun engagement de cette nature, & laisseroient courir les Officiers quand ils croiroient de pouvoir choquer Sa Majesté en s'en mêlant, ou au contraire, si on leur pouvoit faire voir que Sa Majesté est demeurée d'accord

cord elle-même de cette Ligue, il n'y auroit ni Potentat ni Prince qui n'y entrât volontiers ; cependant si les choses après cela doivent s'y decider par la pluralité des suffrages, où seroit la seureté que le Roi peut avoir que les Etats demeurassent toujours les maîtres de toutes les deliberations, puis que, comme il a été déja remarqué, le Sieur de Wit témoigne dès à present de n'avoir pas même entierement en son pouvoir celles de ses Maîtres, le Roi en cette Negociation-ci ne veut avoir à traiter & concerter les choses qu'avec les Etats, & Sa Majesté se chargera elle-même de faire que ses amis dans l'Empire concourent à leurs mêmes sentimens, sans qu'il soit besoin d'aucune union entre eux pour tirer cet effet-là.

Quant aux Princes qui auroient eu des intérêts ou des inclinations differentes, le Roi s'en mettra fort peu en peine & de tous les efforts qu'ils sçauroient faire, quand Sa Majesté aura les Etats pour elle, en conformité des mesures qu'ils auroient prises avec Sa Majesté.

Tout le Projet en soi est fort surprenant, mais la partie en laquelle il est le plus extraordinaire, ou pour mieux dire tout-à-fait déraisonnable, c'est celle de l'interim indeterminé, n'y étant defini aucun terme precis dans lequel les Espagnols soient obligez ou d'accepter l'un des deux Partis, ou d'être retenus pour refusans la Paix, ce qui néanmoins est si raisonnable & si indispensablement necessaire qu'on a grand sujet de s'étonner que le Sieur de Wit ait pû croire Sa Majesté capable de faire une si grande faute que seroit celle de se lier éternellement les mains à ne pouvoir faire agir ses armes pour forcer les Espagnols à la Paix, mais d'attendre là-dessus leur commodité d'y consentir, laquelle n'arriveroit peut-être de 20. ans, quand ils n'auroient d'autre raison pour prolonger que cela, d'attendre la majorité de leur Roi, & cepen-

dant se mettre en meilleur état de défense.

Sa Majesté peut elle, sur des Négociations dont le succès est si incertain, s'empêcher par prudence de faire faire les revuës à ses vieilles Troupes, d'en lever quantité de nouvelles pour former de grandes Armées, & ces Armées là devroient-elles être entretenuës inutilement par elle aux dépens de Sa Majesté & de son Royaume, pour attendre qu'il plaise aux Espagnols de donner les mains à la Paix, & seroit-ce un bon compulsoire pour les y obliger, que d'avoir mis en pleine seureté tout ce qu'ils possedent aujourd'hui aux Païs-bas, & leur avoir ôté toute l'apprehension de rien perdre à l'avenir; enfin si ce moyen la peut conduire à la Paix on s'en rapporte à ce qu'en dira le Sieur de Wit lui même, dépoüillé de toute passion ou prévention.

Parce qui vient d'être dit il est aisé de voir que jamais le Roi ne peut consentir à un interim qui soit poussé plus loin que la fin du mois de Mars, qui est le terme que Sa Majesté a déja offert, & est plus que suffisant pour avoir une réponse positive des Espagnols, par laquelle ils déclarent s'ils veulent ou non accepter une des deux alternatives. Il est bien vrai que si on veut passer un tems si précieux en des Négociations fort inutiles entre Sa Majesté & lesdits Etats, la fin de Mars pourroit arriver avant qu'on ait seulement pû faire aux Espagnols les propositions qui doivent leur être portées, & particulierement si on ne vouloit commencer à leur parler qu'après avoir traitté diverses ligues avec d'autres Princes & Potentats, mais en ce cas la Sa Majesté a grand sujet de protester, comme elle fait dès à présent, qu'il ne pourra lui être imputé rien de toutes ces longueurs ni des préjudices que la Chrétienté pourra recevoir quand l'action des armes recommencera au printems prochain, & que la Paix n'aura pû se faire.

Le

Le troisieme Article du projet semble être assez irregulierement, pour ne pas dire artificieusement, couché, car au lieu de porter la coignée à la racine, en disant que celle des deux parties qui refusera l'une ou l'autre des deux alternatives concertées, elle sera tenuë pour avoir refusé la Paix, & consequemment toute assistance à l'autre, même par la jonction des armes, l'article ne fait tomber cette peine que sur celle qui refusera de consentir à l'interim, c'est-à-dire que ladite peine ne peut tomber que sur le Roi qui a si grand interêt de ne maintenir pas de grandes Armées inutilement dès que le printems sera arrivé, & jamais sur les Espagnols qui ont toûjours demandé à cor & à cri, la suspension qui est la même chose que ledit interim, & qui souhaiteroient de le pouvoir faire durer jusques à la majorité de leur Roi.

Le quatrieme Article ne parle qu'en termes ambigues sujets à double entente, dont même l'explication y est entiérement reservée aux Etats, car au lieu de specifier au long chacune des deux alternatives pour stipuler l'obligation de forcer les Espagnols même par les armes à accepter l'une ou l'autre; Il est seulement dit l'on s'appliquera serieusement à faire réüssir l'accommodement par des échanges proportionnés ou autres conditions raisonnables, & même en cas d'une opiniatreté mal fondée; qui est-ce donc qui jugera de cette opiniatreté pour sçavoir si elle est mal fondée, & qui jugera encore si les conditions sont justes ou déraisonnables, ce ne seront pas les parties, & alors il ne serviroit de rien au Roi d'avoir stipulé lesdites conditions avec les Etats, mais ce seroit aux Etats eux-mêmes & aux autres Princes liguez à le décider plainement selon leur volonté, & si Sa Majesté refusoit de s'y soumettre, elle auroit aussi-tôt sur les bras toutes les forces d'une puissante ligue.

Sur le cinquieme Article, comme Sa Majesté ne fera jamais d'accommodement qu'elle n'ait dessein d'entretenir de bonne foi, elle demeurera d'accord sans aucune peine que tous les Princes & Potentats qui le voudront bien faire donnent aux Espagnols leur garentie de ce que Sa Majesté aura signé.

Quant à ce qui est dit ensuite, que l'on proposé un moyen assuré à Sa Majesté de parvenir à ses fins, d'autant plus qu'on sera obligé d'user de cette maniere d'agir de la part des Etats, pour tirer dans le même dessein plusieurs Princes d'Allemagne, qui sans cela pourroient être portez à des résolutions dangereuses pour eux & pour la France; Sa Majesté remercie les Etats de cette bonne volonté dont la moitié lui suffit, c'est à-dire que lesdits Etats ne promettent que pour eux-mêmes, & le promettent sans embages ni équivoques, comme elle est prête de le faire de sa part fort clairement & nettement, & c'est la seulement le véritable moyen de parvenir surement à la fin commune que l'on s'est proposée d'un bon accommodement, aux conditions dont on conviendroit ensemble par anticipation.

Le dernier Article du projet touchant le retranchement des Contributions, pour tâcher de ruïner les Troupes du Roi de France & fortifier celles des Ennemis, fait voir en des Alliez de Sa Majesté trop de partialité pour les Espagnols en une affaire qui ne regarde point les Etats, pour qu'il soit besoin d'autre réponse que de la lecture du seul article pour être rejetté, d'autant plus que les choses demeurant en l'état qu'elles ont été établies touchant les Contributions, c'est un nouveau compulsoire assez pressant pour porter les Espagnols à la Paix, voilà pour ce qui regarde ledit Projet.

Quant à ce qui est dit depuis dans la dépêche du troisieme de ce mois, que les Etats donneront assurance

rance au Roi qu'acceptant l'une des deux propositions portées dans son Memoire, ils ne le tiendront pas pour refusant, & partant que cette condition sera toute contre l'Espagne en cas qu'elle rejette l'accommodement, cela est bon, pourvû qu'il soit convenu d'un temps qui devra être entre-ci & la fin de Mars, dans lequel les Espagnols seront tenus de déclarer s'ils acceptent ou non l'une des deux alternatives, & que ne le faisant pas, le Roi qui ne pourra plus être tenu pour refusant la Paix, fera agir ses armes en toute liberté, & les Etats y joindront les leurs pour forcer les Espagnols auxdites conditions de Paix.

Quant aux Négociations avec les Princes de l'Empire, pourvû qu'il ne se traitte point de liaisons réelles avec eux par des Traitez, Sa Majesté, après que tout aura été arrêté & signé entre elle & les Etats, non seulement ne le prendra point mauvais, mais juge qu'il sera très utile que lesdits Etats communiquent la chose auxdits Princes, pour leur inspirer s'il est possible les mêmes sentimens, comme étant les plus justes & les plus seurs moyens qu'ils ont trouvé pour parvenir promtement à un bon accommodement, cependant pour rendre Projet pour Projet, avec cette difference qu'il n'y aura rien dans celui du Roi, qui ne soit très juste & très utile pour avancer la Paix, & d'ailleurs qui ne soit fondé sur les propres offres du Sieur de Wit, Sa Majesté adresse audit Sieur d'Estrades, dans un autre Memoire à part, les Points dont elle est toute prête de convenir sans perte de tems avec lesdits Etats.

Comme ledit Sieur d'Estrades donne la Paix pour certaine, en cas que l'on pût trouver des expédiens pour guerir les ombrages des Etats sur deux grandes difficultez qu'il prevoit en cette Negociation sur le point de Portugal, & l'autre sur la seureté du Trai-

té

té par la garantie des autres Princes & Potentats, si ledit Sieur d'Estrades en a bien jugé on peut tenir la Paix pour faite, puis que par le Projet que Sa Majesté envoye, les expediens y sont tous trouvez pour sortir à la satisfaction des Etats de ces deux grandes difficultez qu'il apprehendoit; mais il ne faut pas aussi que Sa Majesté faisant tout ce que les Etats veulent pour guerir leurs ombrages, & ayant d'ailleurs consenti à toutes les conditions de Paix qu'ils ont eux-mêmes desirées & proposées, ils ne fassent aussi pas de leur part ce qui est necessaire pour guerir les justes ombrages de Sa Majesté sur les grandes Ligues qu'ils veulent sans necessité traiter avec des Princes de l'Empire, & peut-être encore ailleurs; ni qu'ils contestent aussi avec Sa Majesté sur la qualité des obligations qu'ils doivent reciproquement contracter envers elle, d'autant plus que ce ne seroit pas trop hazarder d'oser répondre que si le Traité se peut faire de de-là, suivant le Projet que le Roi en envoye sans y rien changer, la Paix se peut tenir pour infaillible, les Espagnols n'étant pas en état, dès qu'ils le sçauront d'oser ne pas accepter l'une des deux alternatives.

Comme il faut souvent s'accommoder à la portée des esprits à quoi on a à faire, plûtôt que de porter les choses à bout, quoi qu'on fût fondé en toute raison de le faire, Sa Majesté considerant la grande difficulté, pour ne pas dire peut-être impossibilité, qu'il y aura à disposer les Peuples des Provinces Unies de rompre contre l'Espagne, pour la forcer à accepter les conditions de la Paix, quoi qu'elles ne soient autres, que celles que les principaux Directeurs de leur Etat ont proposées & desirées de Sa Majesté qui y a genereusement donné les mains, Sadite Majesté donne pouvoir audit Sieur d'Estrades à toute extrémité, & quand il ne pourra faire mieux, de se relâcher de la pretension de ladite rupture contre les Espagnols, & de se con-

contenter en ſa place que les Etats s'engagent à Elle en la meilleure maniere qu'elle pourra deſirer, qu'en cas que leſdits Eſpagnols rejettent & ne veuillent point accepter l'une des deux alternatives contenuës dans le Projet que l'on a adreſſé aujourd'hui audit Sieur d'Eſtrades, les Etats s'oppoſeront avec toutes leurs forces aux Troupes qui pourroient venir du côté d'Allemagne au ſecours des Eſpagnols dans les Pays-bas, par quelque Potentat ou Prince que leſdites Troupes ſoient envoyées, & lui appartiennent, ſans exception d'aucun, ainſi que le Sieur van Beuningen étant ici l'a ſouvent offert comme une choſe entierement conforme au Traité de 1662., par lequel les Etats ſe ſont obligez à ſe declarer contre tout Agreſſeur de Sa Majeſté, & peut-être le même engagement deſdits Etats doit avoir encore lieu, quand l'Empereur ou quelque autre Prince, au lieu d'envoyer ſes forces en Flandres, s'en ſerviront pour attaquer l'Alſace & la Bourgogne. Fait &c.

POINTS

Que pourroit contenir le Traité qui eſt à faire entre le Roi & Meſſieurs les Etats, mentionnez dans le Memoire ci-deſſus.

SA Majeſté entre ci & la fin du mois de Mars, pour le bien de la Paix ſi les Eſpagnols en acceptent la propoſition dans ce terme-là, ſe contentera pour la ſatisfaction qu'elle pretend des Droits échus à la Reine par la mort du Roi d'Eſpagne, de la ceſſion que lui feront en bonne forme leſdits Eſpagnols des Places fortes, Forts, Poſtes, & leurs dependances que ſes armes ont occupées pendant la Campagne derniere: que ſi les Eſpagnols aiment mieux traiter avec elle d'un échan-

échange desdites conquêtes, ladite Majesté, pour cette même satisfaction des Droits écheus à la Reine, & dans le même terme de la fin de Mars, se contentera de la possession de ce qu'ils possedent presentement dans le Duché de Luxembourg, de Cambrai & de Cambresis, Doüay, Aire & St. Omer, Bergues & Farnes, & leurs Bailliages, appartenances & dependances, & que Charleroi sera rasé, & Sa Majesté restituera aux Espagnols toutes les autres conquêtes non comprises en cet article que ses armes ont fait cette Campagne; que pour plus grande facilité de la Paix, si les Espagnols aiment mieux ceder à Sa Majesté la Franche Comté que le Duché de Luxembourg, pour partie des cessions au lieu & place dudit Duché de Luxembourg, Sa Majesté en recevra la cession au lieu & place dudit Duché de Luxembourg, pour partie des cessions à faire dans l'article immediatement precedent.

Que Sadite Majesté moyennant les cessions susdites, ou du premier parti qu'elle offre ou du second, fournira au Roi d'Espagne ses renonciations & celle de la Reine en bonne forme de tous les Droits écheus à ladite par la mort du défunt Roi d'Espagne, & consentira volontiers que tous les Princes & Potentats qui le voudront faire donnent reciproquement aux Parties leur garantie de ce que chacun d'elle aura signé.

Que les Etats ayant trouvé raisonnables les propositions & offres susdites de Sa Majesté, qu'elle a même beaucoup moderées, comme ils sçavent, à leur priere & consideration, promettent reciproquement à Sa Majesté qu'ils employeront leurs offices auprès des Espagnols avec toutes sortes d'efficaces pour les porter, entre ci & la fin de Mars, à l'acceptation de l'une des deux alternatives & dès lors ou après ledit tems expiré, Sa Majesté ne pourra plus être censée & reputée par lesdits Etats avoir refusé la paix, mais seulement

les-

lesdits Espagnols, auxquels en consequence toute assistance, de quelque nature qu'elle soit ou puisse être, dans la continuation de cette guerre, non seulement sera refusée par lesdits Etats, mais ils joindront leurs forces en nombre competent & non moindre de d'Infanterie & de Chevaux, jusques à ce qu'on ait pû conjointement obliger lesdits Espagnols de donner les mains à la Paix.

Les Etats promettent en outre à Sa Majesté de ne fournir aucun subside d'argent à aucun Prince ou Potentat de l'Empire, ou hors dudit Empire, qui voudront employer ses armes contre le Roi en faveur des Espagnols dans la continuation de cette guerre, quand les Espagnols auront refusé la Paix aux conditions ci-dessus specifiées de l'une des deux alternatives. Quant au point de Portugal, comme Sa Majesté sçait que la resolution a été prise à Madrid de traiter avec le Roi de Portugal de Roi à Roi, ce qui formoit la seule difficulté qui a arrêté la conclusion de cet accommodement avant le Traité fait avec la France & le Portugal; que cette offre doit avoir été déja faite avec le Roi de Portugal, & qu'il n'est pas à croire que les Espagnols voulussent la retracter, quant à ce point-là près & tous les autres articles ajustez, il seroit effectivement question de faire cesser tous les maux de la Chrêtienté par la prompte conclusion d'un bon accommodement, Sa Majesté se contentera sur ce chef-ci des offices que les Etats lui promettront de faire avec toutes sortes d'efficace auprès des Espagnols pour les maintenir dans la bonne resolution qu'ils ont prise de traiter la Paix avec le Roi de Portugal de Roi à Roi, Sadite Majesté sçachant bien qu'elle ne peut pas raisonnablement demander à ses Amis & Alliez au de-là desdits offices en une affaire qui leur est tout-à-fait étrangere; mais se reservant en même tems, en cas d'une opiniâtreté invincible desdits Espagnols,

de faire ce à quoi elle est obligée pour ne jamais manquer au Traité qu'elle a avec le Roi de Portugal. Signé, &c.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 24. *Novembre* 1667.

LE Courier est arrivé si tard que je n'ai pas eu presque le tems d'avoir lû les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire déchiffrées, pour en avoir pû conferer à fond avec Monsieur de Wit, qui ne m'a vû qu'un moment avant le départ de cet Ordinaire. Je n'ai pas laissé de lui faire entendre la substance de tout ce que le Roi a trouvé à redire à son dernier Projet. Je suis tombé ensuite sur les points qui facilitent l'accommodement, & qui ont été un obstacle jusques à present à ne pouvoir pas seulement en faire la proposition aux Etats. Il trouva que l'article qui regarde le Portugal est trop obscur, & n'éclaircit pas assez les intentions du Roi sur la Paix, il souhaiteroit qu'il fut dressé en cette forme ; que les Etats promettroient de faire des offices pressans pour que la Paix avec le Portugal se fit, afin que le Roi d'Espagne traitât avec lui de Roi à Roi ; que si néanmoins cela ne se peut pas obtenir par les offices susdits, lesdits Etats d'un côté seroient obligez de passer outre par les armes à l'égard de ce point, & que le Roi d'autre côté, les autres articles se pouvant obtenir des Espagnols, ne laisseroit pas de conclure le Traité de paix sur lesdits autres articles.

La raison qu'il allegue est que le Projet du Roi s'explique d'une maniere que Sa Majesté se sentiroit obligée de ne conclure pas de Paix avec l'Espagne, si le Portugal n'avoit satisfaction, & qu'ainsi tout ce que les Etats feroient avec elle sur tous les articles seroit nul.

Quant aux Alliez, ledit Sieur de Wit croit qu'il sera avantageux au Roi, que lors que Sa Majesté & les Etats seront d'accord de tous les points, ils tâchent ensemble & de concert de les attirer au même accord.

Il reste satisfait de la garantie des Princes & Potentats en la forme que Sa Majesté la propose.

Quant à ce qui regarde la declaration de joindre les armes des Etats à celles du Roi, en cas que les Espagnols refusent l'une des deux propositions d'accommodement, il dit qu'il ne tiendra pas à lui que cela ne s'execute, mais aussi qu'elle ne passera pas dans l'Assemblée sans difficulté; la Ville d'Amsterdam, dont Monsieur van Beuningen est un des Membres, y étant contraire, par le trouble que cela apporteroit à son Commerce, & qu'il a gagné quelques Villes qui y sont disposées.

Pour ce qui est de toute la Province de la Nort-Hollande nous en sommes asseurez. Il croit qu'outre le peu d'inclination que ces Peuples ont d'entrer en guerre, il sera impossible de les y engager, quand bien tout seroit uni pour cela, si l'on ne convient d'un partage dès à present, comme celui dont il avoit été parlé après la mort du Roi d'Espagne.

Comme pour traiter toutes ces affaires il faut conferer avec les Deputez des affaires secretes, leditSieur de Wit en fera la demande aux Etats, afin

afin qu'on puisse rendre compte au Roi avec plus de certitude de tout ce qui se sera passé dans nos Conferences.

Ce ne sera qu'à l'extrémité que je me relâcherai de ce qui est porté dans vôtre dépêche, touchant les obligations des Etats à rompre contre le Roi d'Espagne en cas de refus.

Louvigny est arrivé à la Haye de la part de Castel Rodrigo, & a vû avec Dom Esteven de Gamarre tous les Deputez de Hollande chez eux, pour leur demander secours, & continuer les mêmes pratiques qu'ils ont faites depuis l'entrée des armes du Roi dans les Païs-bas.

Le Sieur de Wit m'a asseuré que toute la réponse a été qu'ils n'entendroient à aucune proposition qui allât contre l'observation de leurs Traitez, & demeureroient fermes dans les intérêts du Roi.

Quant à ce qui regarde ce que vous m'avez écrit de Monsieur Meerman, Monsieur de Wit m'a asseuré qu'il n'en étoit rien, & que c'étoit un artifice des Espagnols; que s'il avoit voulu croire tout ce qu'on lui a mandé que Monsieur de Ruvigny proposoit au Roi d'Angleterre contre les Etats, il auroit eu lieu de se precautionner, mais qu'il a rejetté ces avis comme venant d'un lieu suspect; qu'il me donnoit sa parole, en homme d'honneur, qu'on ne feroit rien contre les Traitez que les Etats ont avec la France, & qu'ils demeureroient fermes dans ses intérêts.

Je vous envoye un Projet de Traité que le Sieur Kempinck, envoyé de la part du Cardinal d'Hesse, a fait avec la Province d'Hollande, touchant les biens qu'il a dans ladite Province appartenans à l'Ordre de Malthe. On s'est hâté de le faire, après avoir reconnu par une suite de

tant d'années, qu'il étoit impossible d'en venir à bout si l'on n'en traittoit avec les Provinces en particulier, & j'ai cru enfin que l'on devoit embrasser le Conseil de ceux qui nous ont représenté l'impossibilité de réüssir sans cela, & les avantages que l'Ordre tirera de ces Traitez particuliers, comme celui qui est conclu avec les Etats d'Hollande sous le bon plaisir de l'Ordre: car après qu'elle aura payé, elle voudra que les autres Provinces payent aussi, & permettra la saisie des biens que la Province d'Utrecht possede en celle-ci. La somme qui a été stipulée par ce Traité semblera peut-être modique, mais on la trouvera grande en effet, si on considere le revenu qui est si médiocre, qu'après que l'on en aura deduit les dépenses nécessaires pour les Aumônes qui sont fort grandes pour les bâtimens & pour les charges de l'Etat, il n'en restera à peine que la quatrième partie; de sorte que si les autres Provinces payent à proportion, l'Ordre pourra avoir quelque sujet de se plaindre de ceux qui ne lui feront pas une restitution entiére de ce qui lui appartient, mais non de ceux qui ont fait en ce rencontre tout ce qu'on pouvoit désirer de leur diligence & affection, pour lui faire avoir l'équivalent en quelque sorte.

Monsieur l'Evêque de Presbourg doit arriver à la Haye dans deux jours, pour conferer avec Monsieur de Wit sur les affaires de la Paix.

Le Neveu de Monsieur l'Archevêque de Mayence écrit audit Sieur de Wit, que son Oncle approuvoit toutes ses pensées, touchant la maniere dont il agissoit pour ledit accommodement.

J'ai si peu de tems, & le départ de l'Ordinaire me presse si fort que je suis obligé de remettre

mettre au prochain Ordinaire, à vous écrire amplement sur tous les ordres que j'ai reçûs du Roi par vos dépêches lesquels je n'outrepasserai pas ; je vous dirai seulement que l'Assemblée commença hier, qu'elle est nombreuse, & que l'on void les divers partis sortir & entrer à tous momens dans les Maisons des Députez.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 25. Novembre 1667.

LA dépêche du Roi est si ample que je n'ai rien à y ajoûter, si ce n'est pour vous confirmer encore plus fortement, que vû les choses qui se passent au lieu où vous êtes, on doit avoir grand sujet de soupçonner qu'on ne vous a proposé de vous éloigner que pour vous ôter le moyen d'en traverser la conclusion, & par conséquent le discours du partage n'a été qu'un amusement. Nous en serons bien-tôt éclaircis. Cependant il pourroit assez raisonnablement arriver que Monsieur de Wit ne trouvera pas à prendre ses mesures ailleurs en plusieurs endroits de la même maniere qu'il se le propose, s'il n'a pas une véritable intention que ses Maîtres demeurent unis avec le Roi.

Je ferai mettre ici à Monsieur de Pufendorf le présent du Roi pour la veuve & les Enfans de Monsieur Flemming. Vous remarquerez Monsieur sur le sujet du partage, que quand le Traité de 1635. fut fait, le Roi n'avoit pas le grand nombre de places qu'il a euës depuis par la Paix des Pyrenées, ni il n'avoit pas les droits qui sont

ſont échûs depuis à la Reine par la mort du Roi d'Eſpagne, ni ne ſe trouvoit pas en poſſeſſion, comme il l'eſt aujourd'hui, de pluſieurs places & d'une grande étenduë de Païs que ſes armes ont occupé en la derniere Campagne, ce que je ne dis pas pour apporter aucune difficulté au même partage de 1635. mais pour vous donner lieu de faire connoître à Monſieur de Wit, qu'en l'état préſent des choſes il ſera incomparablement moins avantageux à Sa Majeſté qu'il ne l'étoit en 1635. & par conſéquent donneroit de plus grands avantages à Meſſieurs les Etats.

Le Roi a avis qu'il y a toûjours bon nombre d'armateurs à Vliſſingue, qui prennent des Commiſſions à Oſtende pour courir ſus aux ſujets de Sa Majeſté, auxquels ils ont déja fait pluſieurs déprédations. Sa Majeſté déſire que vous en faſſiez de vives plaintes aux Etats, & telles qu'en effet la choſe le mérite, afin qu'ils pourvoyent à reprimer ce ſcandaleux déſordre entre des Alliez, & qu'elle ne ſoit pas obligée d'y mettre la main elle-même par les moyens qu'elle aviſera, étant une choſe qui ne ſe peut ſouffrir.

L'Ambaſſadeur de Meſſieurs les Etats a enfin formellement propoſé au Roi d'Angleterre la ligue contre le Roi, & étoit ſur le point de le mettre par écrit, comme on le lui avoit demandé.

Pour vous témoigner que le Roi eſt bien informé des beaux projets qui ſe font de delà, je vous dirai, outre ce qui eſt porté par la Lettre du Roi, que la ſomme que les Etats veulent fournir aux Eſpagnols eſt de cinq millions de florins, dont on prétend que ceux-ci ſe ſerviront pour gagner la Suede, l'Electeur de Brande-

 bourg,

bourg, Brunswic &c., & que ſuivant le projet l'Eſpagne ſera incluſe dans ladite ligue, mais que cela ſera ſecret dans les commencemens, parce qu'on veut prétexter la ligue ſur la Paix, que l'on dira au Roi pour la reſtitution de ſes Conquêtes, & que Sa Majeſté le refuſant, comme il arrivera ſans doute, toute la ligue ſe joindra alors aux Eſpagnols pour y forcer Sa Majeſté & prendre même la moitié de la France; je vous aſſure que le Traité du partage eſt un coup plus ſûr à Meſſieurs les Etats pour procurer la Paix que cette ligue qu'ils veulent former, quoique Monſieur de Wit ait conſeillé à Monſieur de Blanſpil d'aller faire un Traité à Bruxelles, lequel j'eſpere qui n'aura point d'effet, quand même il auroit été ſigné.

Comme les Eſpagnols ne répondent rien, depuis le tems qu'il y a que le Roi s'eſt expliqué à Monſieur van Beuningen, de vouloir bien s'engager juſques à la fin de Mars à n'entreprendre rien ſur aucune de leurs places fortes, pourvû qu'ils s'obligeaſſent reciproquement à la même choſe, il ſera bon & même il eſt néceſſaire que vous déclariez à Meſſieurs les Etats, que Sa Majeſté, par le long ſilence des Eſpagnols, n'étant liée à rien, ils ne devront pas être ſurpris s'ils entendoient dire que les armes de Sa Majeſté euſſent fait quelques nouvelles conquêtes pendant cet hyver, afin qu'eux ni aucun autre ne puiſſe dire, après que la choſe ſeroit arrivée, que Sa Majeſté eut manqué à ſa parole.



LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 25. *Novembre* 1667.

J'Ai vû dans vôtre dépêche du 17. les assurances que le Sieur de Wit vous a données de porter Messieurs les Etats à rompre contre l'Espagne, en cas qu'elle refuse l'accommodement, & que ledit de Wit étoit d'avis que pour mieux concerter toutes choses, vous vinssiez faire une course de deça pour me rendre compte de vive voix de tout ce qu'il vous auroit dit sur la matiere, & lui pouvoir rapporter en toute diligence mes intentions.

Je n'ai pas estimé à propos que vous quittiez vôtre poste pour un seul moment, parce que je sçai, à n'en pouvoir douter, qu'il s'y passe de certaines Négociations, dont l'effet me seroit extrémement préjudiciable si elles venoient à se conclure; & si je ne prenois beaucoup de confiance en l'amitié dudit Sieur de Wit, j'aurois même lieu de soupçonner qu'on n'eut voulu vous éloigner pour quelque tems, afin de pouvoir mieux prendre ses résolutions pendant vôtre absence sans que vous eussiez eu moyen de les penétrer, & par conséquent de les traverser; en un mot, quoi que l'on vous ait dit qui y semble contraire, la matiére qui est présentement sur le tapis, par l'entremise, principalement, d'un Ministre d'un Prince d'Allemagne que je pourois bien nommer si je voulois, est de fournir une grande somme d'argent aux Espagnols, sous prétexte d'achapt ou d'engagement de leurs pla-

ces qui puiſſe,au défaut de leurs propres moyens qui leur manquent au beſoin,leur ſervir à gagner l'amitié, & s'aſſurer des aſſiſtances de la Suede, des Electeurs de Saxe & de Brandebourg, & de la Maiſon de Brunswic , former de tous ces Princes une ligue dont l'Empereur ſeroit le Chef, dans laquelle les Etats entreroient ſecretement par le moyen de cette aſſiſtance,y trouvant deux avantages , l'un d'aquerir des places des Eſpagnols, & l'autre de me faire la guerre des forces d'autrui couvertement , & ſans paroître ſe déchargeant même des ſubſides qu'ils ont payé juſques ici à la Maiſon de Brunswic , & à l'Electeur de Brandebourg ; Voilà un beau projet s'il peut réüſſir , & que pour mon fait auſſi,je ne trouve point d'amis qui veuille rendre la pareille pour moi à ceux qui m'auroient ſi bien traité, après que j'ai mis la Paix en leurs mains, aux conditions , qu'eux-mêmes m'ont propoſées & témoignée déſirer de moi , & qu'il eſt certain même que cette Paix là ne dépend que de la ſeule déclaration que les Etats feroient à Madrid , s'ils le vouloient,qu'en cas que l'Eſpagne refuſe leſdites conditions , dont ils ſont convenus avec moi , ils ſont réſolus pour leur propre interêt , plûtôt que de faire la Guerre à un Allié , dont ils viennent de recevoir tant d'aſſiſtances en une grande extrémité de beſoin, de joindre leurs forces aux miennes pour obliger l'Eſpagne à l'acceptation deſdites conditions, la raiſon d'Etat ne leur permettant pas de voir tomber tous les Païs-bas en ma puiſſance ſans au moins la diminuer de ce qu'ils pourront en aquerir par la jonction de leurs armes aux miennes , il eſt indubitable que cette ſeule déclaration produiroit la Paix en un inſtant.

Le

Le nouveau Traité d'un partage dont vous me parlez dans vôtre derniere dépêche, feroit aussi également le même effet pour la promtitude de la conclusion de la Paix, & je veus croire en partie de la prudence du Sieur de Wit, en partie de l'affection qu'il a pour moi qu'après avoir bien pesé toutes les raisons de part & d'autre, & reconnu sans doute que toutes les autres ligues qui se traittent ne sont pas exemptes de beaucoup d'embaras & d'écueils, & que le véritable interêt de ses Maîtres, leur avantage & leur sureté se rencontrent incomparablement bien mieux à se tenir toûjours unis avec ma Couronne, il s'appliquera tout de bon & tout entier à faire réüssir ledit Traité de partage auquel je suis entiérement disposé de ma part, & de l'executer sincérement après qu'il sera fait, en cas que les Espagnols ne veüillent pas accepter entre-ci & la fin de Mars l'une des deux alternatives que j'ai proposées & offertes.

Pour accelerer le Traité, si on a de delà une véritable intention, il n'est point necessaire que vous veniez ici, au contraire, ce seroit autant de tems perdu inutilement. Ledit de Wit vous pourra dire à fond tout ce qu'il a pensé là-dessus, & me le faisant sçavoir, je vous informerai en toute diligence de mes intentions. Si nous avions à en faire la premiere ébauche cela pourroit être long, mais nous avons heureusement le Traité de 1635. qui vous regle. Faites moi sçavoir au plûtôt ce qui vous aura été dit, car je ne puis pas demeurer dans l'incertitude, & sans me précautionner, pendant que tant d'autres travaillent à me susciter des embaras. Sur ce je prie.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 30. Novembre 1667.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de représenter à Vos Seigneuries, que Sa Majesté a eu avis qu'il y a tous les jours bon nombre d'Armateurs de Vlissingue, qui prennent des commissions à Ostende, pour courir sus à ses sujets, ausquels ils ont déja fait plusieurs déprédations, & qu'elle a chargé ledit Ambassadeur d'en faire de très vives plaintes à Vos Seigneuries, & telles qu'en effet la chose le mérite, afin qu'elles pourvoyent à reprimer ce scandaleux désordre, qui en pourroit attirer une infinité d'autres s'il n'y étoit promtement remedié; C'est pourquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries de faire leurs serieuses reflexions sur un inconvenient de cette nature, qui ne se peut souffrir entre des Alliez en aucune maniere que ce soit, & de faire en sorte que par la résolution qui sera prise sur le présent Memoire, Sa Majesté puisse être assurée que ce désordre cessera entiérement, sans qu'elle soit obligée par sa continuation de le faire cesser elle-même par les moyens qu'elle avisera. Donné à la Haye le 30. Novembre 1667.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 1. *Decembre* 1667.

HIer & aujourd'hui, j'ai eu des Conferences avec Messieurs de Wit & van Beuningen, le dernier étant Commissaire dans les affaires de France de la part de la Ville d'Amsterdam. Je leur ai fait entendre le contenu aux dépêches de Vôtre Majesté, surquoi ils ont paru être surpris, protestans tous deux, & me jurant sur leur salut qu'il n'y a rien dans les instructions de Monsieur Méerman touchant les affaires des Païs-bas, sinon que l'Etat est résolu de travailler éficacement pour un accommodement entre la France & l'Espagne, & convie l'Angleterre d'entrer dans les mêmes intentions; & que ledit Sieur de Méerman n'a rien proposé au Roi d'Angleterre ni discouru avec Monsieur l'Ambassadeur Molina, qui sorte de ces termes. Lesdits Sieurs de Wit & van Beuningen m'ont protesté avec les mêmes sermens, que jamais il n'est entré dans l'esprit des Membres de la Province d'Hollande, de faire aucune ligue avec l'Espagne, ni avec aucun Prince d'Allemagne contre la France, ni pour agir separément ni conjointement à l'expulsion des conquêtes que Vôtre Majesté vient de faire dans les Païs-bas.

Qu'en effet il y a eu quelques pour-parler entre les Ministres d'Espagne, & quelques-uns de l'Etat, sur l'engagement & l'hypoteque de quelques places dans les Païs-bas, moyennant une somme d'argent.

Que les conventions que l'on a projettées avec les Princes d'Allemagne ne portent autre chose, sinon qu'on travailleroit à un accommodement entre la France & l'Espagne, & que pour empêcher que les affaires cependant ne fussent pas sujettes à des alterations préjudiciables, on porteroit l'une & l'autre partie à une cessation d'armes, & que Vôtre Majesté pouvoit considérer si l'intention des Etats a été à blâmer en cela, comme il semble que Vôtre Majesté le juge, puisqu'elle avoit été assurée par moi que lesdits Etats, moyennant ladite cessation d'armes, ne déclareroit jamais Vôtre Majesté pour refusante, tant qu'elle se contenteroit des conditions de la Paix par elle proposées.

Que le pour-parler sur lesdits engagemens s'est fait dans un tems que les Esprits étoient remplis d'inquietude & de méfiance, sur ce que Vôtre Majesté laissoit passer trois mois, sans repliquer aux avances qui avoient été faites par les discours dudit Sieur de Wit.

Que présentement on est revenu entiérement de tous ces engagemens, & qu'il y a une disposition sincére & entiére dans l'état de coôperer fortement & vigoureusement à procurer à Vôtre Majesté la satisfaction qu'elle désire de l'Espagne, & de convier les amis des Etats en Allemagne d'entrer dans les mêmes intentions, & les mêmes engagemens avec eux, pour le même but, sans aucune ligue qui puisse être désagréable à Vôtre Majesté, & que Messieurs les Etats donnans à Vôtre Majesté toutes les marques effectives de la netteté & sincérité de leurs intentions en ceci, elle veüille bien mettre leurs Esprits en répos, en ce que la guerre venant à continuer elle ne poussera pas plus loin ses conquêtes

du

du côté du Païs-bas : que ce que Messieurs les Etats pourront accorder en ceci est si fort & si éficace pour procurer ladite Paix, qu'on ne peut pas attendre plus d'effet de la déclaration contre l'Espagne, laquelle Vôtre Majesté presse si fort, que de ce que Messieurs les Etats & leurs Alliez feront pour obliger les Espagnols à la Paix.

Que tant s'en faut que le Roi puisse demeurer dans aucun ombrage, que Messieurs les Etats voudront contribuer quelque chose par leurs Conseils, à retarder la conclusion de la Paix, qu'il paroitra sans doute dans tout leur procedé qu'ils l'accepteront autant qu'il leur sera possible, & ainsi que si dans les propositions qui pourroient être avancées par la conduite de cette affaire, Vôtre Majesté remarquoit, que s'il y eut des choses qui éloignassent les espérances de la Paix, Messieurs les Etats se trouveront toûjours dispofez à satisfaire là-dessus, pourvû que Vôtre Majesté convienne aussi avec eux des expediens qui servent à guerir les esprits de l'appréhension de la Conquête du Païs-bas par ses armes; que si Vôtre Majesté veut bien donner des suretez à Messieurs les Etats contre lesdites apprébensions, ils assureront que lesdits Etats n'apporteront aucune difficulté à accorder à Vôtre Majesté tout ce qu'elle peut désirer d'eux, afin de ne lui causer point de préjudice au dessein de parvenir seurement à ladite Paix.

Je leur ai répondu que je rendrois compte à Vôtre Majesté des bonnes intentions que les Etats témoignent avoir pour demeurer liées avec fermeté à ses interêts, & rejetter les propositions qui leur seroient faites au contraire : que pour effectuer ces bonnes intentions, il y a

un chemin plus court que celui qu'ils proposent, qui est de faire signifier aux Etats & aux Princes de l'Empire, que Vôtre Majesté se contentant d'un partage, s'ils ne s'y conformoient dans le dernier de Mars, ils seroient obligez de joindre leurs armes avec celles de Vôtre Majesté, & d'attaquer la Flandres conjointement.

Que ce que je leur disois étoit conforme mot à mot à la proposition que Monsieur de Wit nous avoit faite, à Monsieur Courtin & à moi, & que j'esperois que Messieurs les Etats trouveroient tant d'avantages dans cette premiere ouverture, qu'ils ne laisseroient pas perdre l'occasion d'en profiter.

Que je trouvois bien de la defectuosité dans sa proposition qui ne parloit que d'un terme prefix touchant la suspension d'armes, non plus que celui, qu'il est necessaire de sçavoir si les Espagnols accepteront ou refuseront les conditions d'accommodement; que j'étois asseuré que Vôtre Majesté avoit tant de bonté pour Messieurs les Etats, qu'elle s'accommoderoit autant qu'il lui seroit possible aux Constitutions de l'Etat; mais que pour y parvenir il faut s'expliquer; que je n'entens pas ce qu'ils veulent dire, quand ils prient Vôtre Majesté de leur ôter les ombrages & méfiances; que je ne vois pas qu'elle puisse rien faire de plus fort, ni qui marque mieux son inclination pour eux, que de leur mettre la Paix dans la main; que dans toutes les Conferences que j'avois euës avec lui Sieur de Wit sur cette matiere il n'avoit rien tenu de ce qu'il avoit avancé; que je voulois bien croire que les dispositions qui se trouvent aujourd'hui dans les esprits des Deputez des Villes, sur les affaires qu'on traite, ne sont pas si fermes qu'elles ne puissent changer,

ger, & que lors qu'il me parle de lui-même, & que je fais fondement sur la parole d'un Ministre qui doit avoir l'agréement de ses Maitres, il se trouve peu de jours après que ce n'est rien, parce que les Etats n'y ont pas consenti; qu'ainsi je les priois tous deux, puis qu'ils sont nommez Commissaires des affaires secretes, de me dire s'ils ont pouvoir de leurs Superieurs de me parler, ou s'ils viennent comme d'eux-mêmes; car en ce dernier cas je tiens nôtre Conference comme inutile; surquoi ledit Sieur de Wit me répondit qu'ils avoient conferé avec les Commissaires des affaires secretes avant de venir chez moi, qu'ils étoient convenus de tout ce qu'il m'avoit dit, avec desir de pouvoir avoir lieu d'ôter la méfiance qu'il m'avoit marquée.

Que si en cas de refus des Espagnols des conditions proposées, Vôtre Majesté leur vouloit donner des asseurances de n'entreprendre rien dans le Païs-bas, & d'avoir seulement les Places fournies, & une Armée sur la défensive, qui est la seule chose qui pourroit ôter la méfiance aux Etats, ils voyent tous deux une entiere disposition aux Etats de ne trouver rien à redire que Vôtre Majesté pousse ses conquêtes contre l'Espagne dans la Franche-Comté, l'Espagne, la Catalogne & l'Italie, & qu'ils ne doutent pas tous deux qu'en ce cas-là, si les Espagnols, l'Empereur, ou quelque autre Prince d'Allemagne se joignoient pour attaquer quelqu'une des Places de Vôtre Majesté, ou entrassent en France pour y faire des conquêtes, les Etats declarassent la guerre ou attaquassent le Païs-bas avec toutes leurs forces. Surquoi je lui ai repliqué que le pretexte de la rupture est aussi fort, par le refus que les Espagnols feroient de la Paix aux

conditions qu'ils ont eux-mêmes proposées, comme par l'attaque de quelqu'une des Places que Vôtre Majesté a conquises.

Je les pressai fort sur les conditions du dernier Projet de Vôtre Majesté, sur lesquelles le Sieur van Beuningen s'écria fort, disant que c'étoit la ruïne de la Ville d'Amsterdam, qui avoit pour 30. millions de Commerce en Espagne & en la Mer Mediterranée, & qui en rapporteroient 60. millions, & qu'elle n'y consentiroit jamais. Je lui dis qu'il en seroit de même lors que Vôtre Majesté seroit attaquée, en cas qu'elle tournât ses armes ailleurs; surquoi il me repliqua qu'il y avoit bien de la difference en ce que les Espagnols ou Allemans seroient les agresseurs, & que par le Traité de 1662. les Etats sont obligez de rompre quand on est attaqué. Enfin, Sire, il faudroit une main de papier pour rendre compte à Vôtre Majesté de tout ce qui s'est dit là-dessus de part & d'autre: nous avons été plus de quatre heures sur cette matiere. Je n'ai oublié aucune raison portée par vôtre Memoire & par vos dépêches. Certainement Mr. de Wit ne veut pas faire passer aux Etats tout ce qu'il avance; ce n'est pas qu'il ait dessein de tromper, car je sçai, à n'en pouvoir douter, que s'il eût été crû, les Etats auroient rompu en cas de refus, & nous avons encore bien des Villes de ce sentiment, mais elles ne sont pas assez fortes contre Amsterdam & Rotterdam qui y sont tout-à-fait contraires, & jusques-là qu'elles ont rejetté la proposition du partage où beaucoup d'autres inclinoient. Peut-être qu'une autre conjoncture nous sera plus favorable, & qu'on pourra reprendre ce qu'il faut laisser à present. J'ai vû Monsieur de Wit six mois de suite ne pouvoir resoudre les

Villes

Villes d'Amſterdam, de Haerlem & de Rotterdam de rompre contre l'Angleterre, par ce même intérêt qu'elles avoient 700. Navires Marchands en Eſpagne & dans la Mediterranée; cependant il arriva une conjoncture que non ſeulement ces Villes rompirent, mais qu'elles ont été les plus échauffées à maintenir la guerre.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.

Le 1. *Decembre* 1667.

C'Eſt que Meſſieurs Beverning & van Beuningen ſe ſont joints pour ſolliciter auprès des Villes de Hollande une Compagnie de Cavalerie vacante pour un de leurs parens, nonobſtant qu'ils ſçuſſent que Monſieur de Wit, ſon frere Bourguemaitre de Dort, & ſon Couſin germain qui eſt dans les Etats Generaux, portant le même nom, euſſent pris leurs meſures près des Villes pour avoir leur nomination en faveur d'un de leurs neveux, & tirer la parole des Villes d'Amſterdam, Haerlem, Tergau & Rotterdam, ce qui perſuadoit Monſieur de Wit que l'affaire étoit aſſeurée.

Dans les ſollicitations de Meſſieurs Beverning & van Beuningen ils ont declaré hautement & fait entendre aux Deputez, que la Republique n'étoit pas libre ſi tous les emplois & les Charges dependoient d'une ſeule famille; que pour eux ils aimoient mieux ſe retirer tout-à-fait du Païs que d'y être, en voyant pratiquer de telles injuſtices; que leur parent étoit Lieutenant de la Compagnie vacante, & que celui de Meſſieurs

 de

de Wit étoit un jeune homme & Cornette d'une autre Compagnie, qu'ils étoient les Maitres pour juger du droit & du merite des pretendans, sans qu'aucune autre consideration les porte à favoriser l'un ou l'autre, mais qu'ils demeureront toujours fermes pour la liberté & s'opposeront aux oppressions.

Ce discours a été poussé si avant par l'un & l'autre, que les Villes d'Amsterdam, de Haerlem, de Tergau & Rotterdam firent dire à Monsieur de Wit qu'elles ne pouvoient tenir leur parole, & qu'il y avoit justice à donner la Compagnie au Lieutenant.

Ledit Sieur de Wit fort prudemment les remercia de leur avis & se departit de leur sollicitation, & hier il fut pourvû en ladite Compagnie suivant le desir de Messieurs Beverning & van Beuningen.

Vous ne devez pas douter, Monsieur, que cela n'ait touché la famille des de Wits, mais de telles mortifications arrivent souvent parmi des Peuples comme ceux-ci.

Les Espagnols n'ont pas perdu de tems dans cette conjoncture de pousser leurs affaires; les derniers vingt mille écus que Louvigny a apportez d'une Lettre de change de Rodrigo Banquier d'Anvers, adressée à Mendes Flores son Correspondant à Amsterdam, a été delivrée à Richard Secretaire de l'Ambassade d'Espagne. Vous verrez par la Lettre du Roi tout ce que Monsieur de Wit & van Beuningen m'ont dit touchant l'état des affaires presentes; il ne faut pas, s'il vous plait, être surpris des changemens que vous remarquez dans les differentes propositions qui se font, parce que tout ce que Monsieur de Wit trouve raisonnable, & qu'il eut pû faire

dans

dans un autre tems, il ne le peut à present; ce que je vous puis dire est, que je crois qu'il y va de bonne foi pour faire obtenir au Roi la satisfaction qu'il demande; que la proposition qu'il m'avoit faite de faire un tour en France n'étoit que sur ce qu'il avoit quatre Villes qui étoient portées au partage, & que presentement elles n'en veulent plus; & il me le dit deux jours après le depart de l'Ordinaire, comme n'étant plus d'avis de faire le voyage de France: ainsi on peut juger par là qu'il ne vouloit pas m'éloigner, pour conclure quelque chose au prejudice du Roi pendant mon absence. Je puis aussi vous asseurer qu'il connoit très-bien que son interêt propre, aussi bien que celui des Etats, est de ne se separer pas de la France; mais je vous prie, Monsieur, faites reflexion sur la maniere de ce Gouvernement, la diversité des cabales & des factions qui y sont, & que bien souvent pour les conduire à ce qu'on veut, on prend un chemin tout contraire. Je vois grande apparence, si le Roi se resout à s'accommoder à leur foiblesse, qui est de leur ôter les ombrages qu'ils ont de la conquête de la Flandres, qu'on les conduira insensiblement à la rupture, en cas que le Roi d'Espagne attaque quelqu'une des Places que le Roi occupe, ou que du côté de l'Empire il y eut quelque jonction pour ce même sujet. Enfin, Monsieur, vous verrez par la dépêche du Roi ce qui s'est passé, entre Messieurs de Wit, van Beuningen & moi, en deux conferences que nous eûmes hier & aujourd'hui & que celles que j'ai euës avec plusieurs Deputez des Villes sont conformes.

La Ville d'Amsterdam & celle de Rotterdam, où sont les sieges de l'Amirauté, ne veu-

lent en aucune maniere entendre à rompre contre l'Eſpagne,par le grand intérét qu'elles ont au Commerce ; la Ville d'Amſterdam a elle ſeule cinq cens Navires en Eſpagne, Smirne & la Mer Mediterranée,avec la cargaiſon de trente millions qui en rapporteront 60. millions s'ils reviennent à bon Port.

Je vous prie de ménager ce que je vous mande en particulier du démêlé de Meſſieurs de Wits avec Meſſieurs Beverning & van Beuningen. Ils ſe ſont raccommodez, mais je vous dirai confidemment que la pluralité des Ceſars ne peut pas être enſemble; que Monſieur Beverning a déja été obligé d'accepter la Commiſſion d'aller en Allemagne Collegue de Monſieur le Prince Maurice, & que Monſieur van Beuningen ſe défend d'aller en France,quelques offres & avantages qu'on lui faſſe pour cela; comme il a la ville d'Amſterdam pour lui je crois qu'on aura de la peine à l'ôter de ce Païs où il eſt avec grand credit.

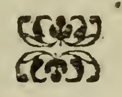
Comme la cabale du Prince d'Orange n'a pas agi dans les intérêts de Monſieur de Wit, on prit hier reſolution dans l'Aſſemblée de Hollande d'éteindre pour jamais la Charge de Stathouder, avec ſerment à toute l'Aſſemblée de n'écouter ni accepter jamais la propoſition de la rétablir, ce qui a été enregîtré dans le Greffe: on verra dans quelque tems bien d'autres choſes; vous jugez bien, Monſieur, que dans toutes ces ſortes de changemens il faut du tems pour prendre ſes meſures, & qu'on ne peut vous parler juſte du jour à la journée.

Quant à ce qui regarde le voyage du Sieur Blanſpil à Bruxelles, Monſieur de Wit proteſte qu'il n'a eu d'autre Commiſſion de lui pour trai-

ter aucune affaire; qu'il lui dit seulement qu'il ne seroit pas mal-à-propos, quand il verroit Castel Rodrigo, de lui faire entendre que s'il ne portoit les affaires à donner satisfaction au Roi, les Etats seroient à la fin obligez de porter les choses si avant & conjointement avec la France, que les Espagnols auroient regret d'avoir perdu l'occasion de s'accommoder; qu'il ne croyoit pas que le Roi eut sujet de se plaindre de sa conduite, puis qu'il faisoit tout ce qui dependoit de lui pour lui procurer ce qu'il demande; que ses avis ne sont pas toujours suivis, & que bien souvent il faut reculer pour mieux sauter.

Messieurs les Etats ont écrit de fortes plaintes en Zeelande sur le sujet de ses Armateurs qui prennent Commission d'Ostende, & ont ordonné qu'ils fussent châtiez severement.

Quant à la pretension du Sieur de la Magdelaine, Messieurs les Etats prirent resolution, dès le tems qu'il étoit en Hollande, de donner 3000. liv. pour la rançon de tous les prisonniers, lesquels ils delivrerent à Monsieur d'Espagne Major du Regiment de la Ferté. On ne revient plus après de telles resolutions.



LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 2. Decembre 1667.

LE Roi a vû vôtre depêche du 24. Il faudra attendre la suivante pour sçavoir plus à fond les sentimens de Monsieur de Wit sur celle de Sa Majesté du 18., dont vous n'avez pû l'entretenir qu'un moment. Il vous en a néanmoins assez dit, pour faire juger à Sa Majesté que ces Messieurs voudroient bien lui lier les mains & demeurer entierement libres, & que pour cela ils se servent merveilleusement bien du point de Portugal, comme d'un pretexte éternel qu'ils auront concerté avec le Roi & promis à Sa Majesté. Ils auront pourtant de la peine, quoi qu'il en puisse arriver, à tirer jamais d'Elle, ni sous pretexte de l'obscurité de l'article, ni sous aucun autre, une declaration que Sa Majesté soit capable de manquer à sa foi & à son honneur, en manquant à un autre qu'Elle a fait avec le Roi de Portugal, si ledit Roi lui-même n'est le premier à y manquer, & c'est de quoi on sera bien-tôt éclairci; car quand le dernier Ordinaire d'Espagne est parti de Madrid, non seulement les Ministres, mais personne du vulgaire n'ignoroit que la Reine d'Espagne veut en toute maniere envoyer Dom Jean d'Autriche au Païs-bas; que celui-ci a formellement declaré qu'il n'y viendroit point que l'accommodement de Portugal ne fut fait; que là-dessus la resolution avoit été prise de faire offrir en Portugal par les Ministres d'Angleterre de traiter de Roi à Roi, & non plus une

Trêve

Trêve seulement, mais la Paix (ce qui faisoit les deux seules difficultez du Traité) en cas que le Roi de Portugal veuille consentir de se departir de l'Alliance qu'il a faite avec la France.

On peut donc dire vrai-semblablement, & même fort veritablement, qu'avant qu'il soit un mois on sçaura si les Portugais ont accepté la Paix & le titre de Roi avec la condition d'abandonner l'Alliance de la France, ou s'ils l'auront rejetté & pris la resolution de demeurer ferme dans ladite Alliance & d'accomplir nôtre Traité de bonne foi. Au premier cas les Etats n'auront plus le pretexte qu'ils font aujourd'hui si bien valoir pour ne se pas lier; au second, on ne croit pas ici qu'eux-mêmes voulussent conseiller à Sa Majesté d'abandonner un Roi, qui pour demeurer ferme dans son parti auroit refusé un accommodement accompagné de toutes les autres conditions qu'il pourroit desirer pour lui-même, hors celles de sa seureté.

Audit premier cas toutes les difficultez de l'accommodement de Sa Majesté avec l'Espagne seront levées entre Sa Majesté & les Etats, puis qu'Elle a consenti de se satisfaire de ce que Monsieur de Wit lui-même a proposé, c'est-à-dire, a retranché de ses premieres pretensions. Au second, si lesdits Etats veulent l'accommodement, ils trouveront sans doute que la voye la plus asseurée & la plus courte pour y parvenir, sera celle de declarer aux Espagnols avec la vigueur necessaire, qu'il faut qu'ils accordent au retablissement du repos public ce qu'ils auroient voulu accorder & même offert pour continuer à le troubler, c'est-à-dire de traiter la Paix, & de Roi à Roi avec le Portugal.

Il est certain qu'il ne faudra pas moins qu'une decla-

declaration de cette nature, & même accompagnée de toutes les autres demonſtrations requiſes de jonction & d'union de forces, pour diſpoſer l'Eſpagne à la Paix; car pour une ſeule circonſtance qui vient d'arriver on peut facilement juger qu'on n'a à Madrid aucune veine qui y tende. Vous avez deja ſçû que le Roi, à la requiſition du Pape, avoit envoyé au Cardinal Viſconti, Nonce en Eſpagne, des Paſſeports en blanc pour les Plenipotentiaires que la Reine d'Eſpagne voudroit nommer & envoyer de deçà, pour ſe trouver au lieu de l'Aſſemblée où on conviendroit de traiter la Paix; or par des Lettres du dix de ce mois, le Cardinal mande à l'Abbé Vibo, qui fait ici les affaires de Sa Sainteté, qu'il a reçû leſdits Paſſeports, mais qu'ils ſeront fort inutiles, parce que la Reine d'Eſpagne ne veut conſentir à traiter qu'en l'un de ces trois endroits, Rome, Veniſe, ou aux Pyrenées.

La premiere reflexion qu'on peut faire là-deſſus, eſt que le Plein-pouvoir que Caſtel Rodrigo avoit reçû étoit faux ou illuſoire.

La ſeconde, que l'Eſpagne ne fait pas grand cas de la Mediation d'autres Princes que de celle du Pape & de la Republique de Veniſe, pretendant ſans doute que les autres Potentats ſont obligez de la ſecourir pour leur propre intérêt, & par conſequent de faire un perſonnage bien different de celui de ſimples Entremetteurs qu'ils ne veulent point leur laiſſer prendre.

La troiſiéme, qu'elle n'a pas un veritable deſſein de traiter, mais ſeulement de pouſſer les difficultez & les conteſtations des Preliminaires juſques à la fin de Mars, eſperant qu'en ce tems les autres Princes s'addreſſeront de nouveau au

Roi

Roi, pour le prier & le preſſer d'accorder un nouveau terme de ceſſation d'hoſtilitez, ſans pretendre d'employer ce tems-là à la Negociation, ce que Sa Majeſté très-certainement n'accordera point, & même ne le pourroit faire ſans agir contre la Paix même, à laquelle ſes Ennemis ne conſentiront jamais que de pure force, & ſans ſouffrir d'ailleurs des prejudices irreparables pour n'être pas obligé d'entretenir inutilement, & aux ſeuls dépens de ſon Royaume & de ſes Sujets, les grandes Armées qu'elle aura alors formées, & dont la prudence aujourd'hui ne lui permet pas d'interrompre les ſoins un ſeul inſtant.

Monſieur de Wit a rendu juſtice au Roi, quand il n'a rien crû de tout ce qu'on lui a voulu perſuader que Monſieur de Ruvigny avoit fait à Londres, de diverſes propoſitions contre les Etats, car rien n'eſt ſi faux que cette impoſture; je ne dis pas que ſi les Etats faiſoient des pas avec le tems contre cette Couronne contraire à nos Traitez, que Sa Majeſté n'employât alors tous les moyens dont Elle ſe pourroit aviſer, & qui ſeroient en ſon pouvoir, pour n'en ſouffrir que le moins de prejudice qu'il ſeroit poſſible; mais j'eſpere que cela n'arrivera point, & Sa Majeſté a fort agréé & pris grande confiance en la parole que Monſieur de Wit vous a encore donnée depuis peu, que ſes Maitres ne feront rien contre les Traitez & demeureroient fermes dans les intérêts de Sa Majeſté.

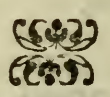
ME-

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 5. Decembre 1667.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, prie Vos Seigneuries de vouloir accorder leur Passeport à Madame la Marquise d'Estrades, sa belle fille, qui est prête de retourner en France avec ses Chevaux de Carosse, & neuf de selle pour ses gens qui l'accompagneront, le tout au nombre de quinze Chevaux: & comme ce sont des Chevaux de service qui appartiennent à ladite Dame Marquise, & n'ont point éte achептez nouvellement en ce païs, ledit Ambassadeur sera fort obligé à Vos Seigneuries, s'il leur plait de comprendre dans le même Passeport une éxemption des droits qui pourroient être demandez pour lesdits Chevaux, tant en Hollande qu'en Zelande, par où elle doit passer, afin qu'elle n'ait aucun embaras là-dessus dans son passage, & Vos Seigneuries lui feront en cela une faveur très singuliere, & sans resumption. Donné à la Haye le cinquieme Decembre 1667.

D'ESTRADES.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 8. *Decembre* 1667.

J'Ai reçû vôtre dépêche du deuxieme du courant. Je souhaiterois que les affaires pussent aller aussi vîte dans une Republique comme dans un Royaume, mais il arrive des incidens qui troublent ; celui des Lettres que Dom Esteven de Gamarre à écrit aux Villes, & le Memoire qu'il a présenté à Messieurs d'Hollande contre Monsieur de Wit, leur faisant connoître à tous qu'il les méne par le nez comme des Enfans, qu'il traitte en même tems avec l'Espagne & avec la France, que de l'Espagne il veut achepter des places & se lier dans ses interêts, & qu'à la France il promet de faire rompre les Etats, & attaquer la Flandres conjointement avec elle, & contraindre les Espagnols à la Paix ; à quoi il ajoûte beaucoup de choses contre ledit Sieur de Wit. Comme il n'est pas aimé de tout le monde cela lui donne des affaires, dont je croi qu'il sortira à son avantage. Monsieur de Beverning, van Beuningen, & lui sont à présent fort unis. Le premier ira en Allemagne, le second se défend toûjours de retourner en France, & Monsieur de Wit prepare tous les ressorts imaginables pour l'y faire aller.

Depuis ma derniere dépêche l'Assemblée d'Hollande s'est separée & ne reviendra que demain. Les Députez sont allez trouver leur superieurs sur tout ce qui s'est passé entre Messieurs de Wit, van Beuningen & moi, dont je rendis compte

compte au Roi l'ordinaire dernier. J'ai persisté à dire à ces Messieurs & aux Députez, que j'ai vû que le Roi ne relâcheroit rien de son dernier projet: que s'ils vouloient la Paix ils n'avoient qu'à prendre leur résolution, & qu'il ne falloit pas amuser plus long-tems Sa Majesté par des tergiversations. Je n'oublie rien en même tems pour maintenir la Nort-Hollande dans les bons sentimens où elle est, & faire mon devoir dans cette conjoncture, nous sommes, Monsieur, à la crise des affaires, & ce que l'Ambassadeur d'Espagne a écrit & dit contre Monsieur de Wit, ne m'aidera pas peu de pousser de mon côté à faire prendre une bonne résolution. Depuis cette escapade de cet Ambassadeur je vois bien des gens qui étoient froids pour Monsieur de Wit qui s'échauffent & prennent son parti. Je ne puis encore vous rien mander de positif, mais j'espere qu'il portera ses Maîtres à une bonne résolution. Il faut agir par dégrez avec ces gens-ci, & ne pas penser les porter tout d'un coup à une rupture, mais bien les engager & se lier par un Traité à ne s'en pouvoir défendre. Je ne me relâche pas encore de la rupture en cas de refus des Espagnols; au contraire je commence à m'appercevoir que les principales Villes cherchent des expediens, pour trouver des termes où ce mot de rompre ne soit pas, mais l'équivalent, & produisent en effet la rupture, afin que ceux qui négocient n'éfarouchent pas tout d'un coup les Villes jusques à donner la négative.

Monsieur Colbert m'a adressé une Lettre de change de dix mille Ryxdalders qui sont vingt cinq mille livres de cette monnoye, pour les employer selon les ordres du Roi; vous me ferez sça-

sçavoir, s'il vous plait Monsieur, à quoi Sa Majesté les destine. Je vous asseure que Monsieur de Wit, voyant que le Roi demeure ferme à son Projet, ainsi que je lui declarai nettement que Sa Majesté n'en retrancheroit rien, fait de son mieux, pour porter les Villes à s'approcher le plus près qu'elles pourront des sentimens du Roi.

Je lui ai parlé sur le fait du Portugal; il a approuvé ce que vous m'écriviez là-dessus, & que le Roi ne doit pas donner un prétexte au Portugal de se separer de ses interêts dans cette conjoncture, mais il dit qu'il appréhende que leurs offices ne réüssissent pas près des Espagnols pour la satisfaction du Portugal, & que ce point étant capable d'empêcher la Paix, quand bien les Espagnols conviendroient avec la France des conditions que Sa Majesté demande, tout le travail des Etats seroit inutile pour mettre la derniere fin à cet ouvrage qui est leur but principal, & que ce seroit une chose fâcheuse pour les Etats d'avoir fait tant d'avances & de déclarations, qui ne serviroient qu'à leur attirer bien des ennemis inutilement.

Surquoi je lui ai repliqué que le bien de la Paix dépendant de là, il me sembloit qu'il n'y avoit pas à hésiter de passer par dessus la considération qu'il m'alléguoit, d'autant que les Etats seuls en auroient tout l'honneur, n'étant pas croyable qu'un Roi de Portugal refusant la Paix que l'Espagne lui offre, parce qu'il ne veut pas renoncer à l'Alliance de la France, puisse être abandonné du Roi, & que s'il juge que dans la conjoncture présente le Roi ne le doive pas faire, Sa Majesté doit être encore plus obligée à le soutenir, quand on sçaura au vrai qu'il aura refu-

refusé cette Paix ; Je vois bien que le Sieur de Wit ayant à satisfaire plusieurs Villes qui ne sont pas toutes portées pour nous, trouve des difficultez en des choses qu'il passeroit aisément s'il étoit seul, mais c'est la constitution de cet Etat qui le veut ainsi, & il est nécessaire de s'y accommoder quelque fois, ou d'en faire semblant, pour laisser passer les mauvaises humeurs, & reprendre la matiére dans un tems plus favorable.

Ce que vous m'apprenez, par une dépêche du Cardinal Visconti, nous servira bien à Monsieur de Wit & à moi, pour faire voir dans cette Assemblée & aux Villes, que les Espagnols n'agissent pas sincérement pour la Paix, & que les lieux de Rome, Venise, & les Pyrenées ne sont pris que pour faire perdre le tems de la Campagne du Roi ; Je lui ai aussi déclaré que pour quoi que ce soit qui puisse arriver, le Roi n'accordera pas un plus long délai de la suspension d'armes qu'à la fin de Mars, dont je le priois d'avertir Messieurs les Etats.

Monsieur Courtin vous peut dire qu'il nous a bien couté de l'argent pour le passage des Soldats qui sortoient des prisons, pendant nôtre sejour à Breda. Depuis que je suis retourné à la Haye, j'ai donné huit cens Passeports à des Soldats & Cavalliers que j'ai fait à Rotterdam, & un écu à chacun pour leur passage & nourriture, tout ce qui a été fait prisonnier à Charleroi, Dendermonde, Malines, Gand, Bruges & Anvers est venu à la Haye. Je n'ai pas compté ces dépenses là au Roi, non plus que plusieurs autres qui se font pendant l'Assemblée d'Hollande, parce que j'espere que servant bien, Sa Majesté fera quelque chose pour moi ou pour

ma

ma famille, qui récompensera toutes mes pertes. La plûpart des Soldats qui ont passé par Zelande sont venus ici tous nuds & misérables, je leur ai fait donner des chemises & des habits suivant leur nécessité : s'il en vient d'autres j'aurai un soin trés particulier de les assister & de les envoyer en France suivant que le Roi me l'ordonne.

J'ai été prié par Monsieur de Wit de vous demander comme de moi-même, si le Roi trouveroit bon que vous m'en écrivissiez, que Sa Majesté auroit bien agréable, que dans ces conjonctures d'un Traité de Paix, Monsieur van Beuningen vint en France : je lui ai répondu que je croyois qu'il seroit assez tems, de vous le mander, quand les Etats auroient pris resolution de contenter le Roi sur tous les points de son dernier Projet, & que l'affaire étant encore en négociation dans les Villes, sans sçavoir au vrai ce qui en réüssira, cette demande seroit superfluë: vous me manderez, s'il vous plait, vôtre sentiment là-dessus.

Je vous supplie de dire à Monsieur le Grand Prieur, qu'on n'oubliera rien pour porter les autres Provinces à faire comme la Hollande pour les biens de l'Ordre de Malthe. Monsieur l'Evêque de Strasbourg doit arriver demain : on lui a preparé le Logis des Ambassadeurs extraordinaires ; Je ne manquerai pas de lui rendre mes devoirs, sachant bien qu'il est dans les intérêts du Roi.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 9. Decembre 1667.

QUand je ne ſerois pas dans le lit, comme je ſuis, avec d'aſſez fâcheuſes incommoditez, vôtre derniére dépêche ne m'auroit donné occaſion d'y répondre autre choſe que ces trois mots ici, qu'il eſt comme impoſſible de rien négocier avec des gens, qui font tous les jours de nouvelles propoſitions, & qui après avoir obtenu tous les choſes qu'ils deſiroient, quoi qu'ils ne les eſperaſſent pas, ne les comptent plus pour rien, & ſe dediſent de tout ce qu'ils ont avancé, ſur la mauvaiſe excuſe qu'il n'eſt plus en leur pouvoir; J'ai combattu cent fois avec M. van Beuningen ſur la propoſition qu'il faiſoit, & qu'on renouvelle aujourd'hui, que le Roi porte ſes armes en d'autres endroits qu'aux Païs-bas, & que Meſſieurs les Etats y défendront ſes Conquêtes ſi quelqu'un veut les attaquer; Je puis vous dire que ledit van Beuningen avoit quelque honte lui-même de faire une pareille propoſition, & néanmoins la voilà encore ſur le tapis, parce qu'on n'a plus rien à dire de bon, qu'on veut nous amuſer de quelque apparence de négociation, & qu'on ſe confie à celle qu'on fait avec d'autres, que j'oſerois pourtant bien répondre qui n'auront pas un meilleur ſuccès; Le Roi ſçait le concert fait entre Monſieur Meerman & Boreel & les Miniſtres d'Eſpagne en pluſieurs conférences qu'ils ont euës, d'accompagner la propoſition qu'ils doivent faire au Roi d'Angleter-

re

re touchant les moyens de procurer la Paix, d'une forte remontrance, pour lui faire connoître qu'il eſt néceſſaire de penſer au même tems aux moyens d'empêcher la ſuite du progrès de la France, & leſdits Meerman & Boreel ont déja promis aux Eſpagnols de donner cela par écrit, ſi on le deſire d'eux de la ſorte.

Cependant quand vous vous en plaindrez à Monſieur de Wit, je ne doute pas qu'il ne vous réponde pour la ſeconde fois, que ce ne ſont qu'artifices des Miniſtres d'Eſpagne, mais ſi la choſe continuë à aller ce train là, le Roi fera auſſi ſes propoſitions qui ſeront peut-être de nature à être auſſi-tôt embraſſées que celles d'aucun autre.

Pour revenir maintenant à ce qu'on vous a dit en dernier lieu, je demande ſeulement dans le cas que le Roi ſe reſolut à porter l'effort de ſes armes ailleurs qu'aux Païs-bas, qu'elle confiance le Roi pourroit prendre en Meſſieurs les Etats, qu'ils vouluſſent bien défendre avec les leurs, ſes Conquêtes, eux qui ont témoigné tant de déplaiſir de les voir faire, qui en ont conçû tant d'ombrages, & qui n'obmettroient rien de poſſible de leur propre avû, pour les lui faire rendre s'il étoit en leur pouvoir, & ſi les ſoixante millions que le Commerce d'Eſpagne importe aux Provinces Unies dans cette conjonĉture, à ce qu'elles diſent elles-mêmes, empêchent qu'ils n'oſent declarer aux Eſpagnols, qu'il faut qu'ils faſſent la Paix aux conditions que Monſieur de Wit a exigées de Sa Majeſté, qu'elle y donneroit les mains, la conſidération de ces mêmes ſoixante millions n'empêcheroit-elle pas mieux encore, que Meſſieurs les Etats ne défendiſſent ſincerement au Roi des Conquêtes qui leur don-

nent tant de peine & d'ombrages, quand ceux qui ont l'honneur d'être écoutez de Sa Majesté dans ses Conseils auroient perdu le sens au point de lui conseiller de prendre cette confiance en Messieurs les Etats. Je vous asseure qu'elle seule ne le feroit jamais, étant trop prudente, & trop clair voyante pour ne pas voir bien évidemment ce qui en arriveroit.

Enfin que les Directeurs de l'Etat tournent de de-là l'affaire en autant de maniéres qu'ils voudront, j'ose dire, que pour procurer à la Chrêtienté une prompte paix, ils n'en trouveront aucune autre bonne, ni qui ne soit sujette à mil inconvéniens, perils, & embaras, que celle de declarer aux Espagnols, qu'il faut qu'ils fassent l'accommodement aux conditions qui ont été concertées entre Sa Majesté & les Etats, ou qu'ils joindront leurs armes aux siennes pour les y nécessiter. Il paroit icy incroyable que Ruvigny ait porté vingt mille écus à distribuër dans les Provinces Unies, ni seulement la dixiême partie de cette somme là, c'est-à-dire ceux qui sçavent comme le Roi le sçait à n'en pouvoir douter, que la necessité d'argent est telle aux Païs-bas, que très-souvent le Marquis de Castel Rodrigo est fort en peine de pouvoir trouver mille écus, & que souvent aussi faute de cinq cens, il est forcé de laisser perir des Corps de Troupes tous entiers : quant à la Lettre de Change de dix mille Rixdalers qui nous a été adressée, les choses sont de de-là en tel état que Sa Majesté ne void pas aujourd'hui, en quoi vous les pouriez employer utilement, & je croi qu'elle vous pourroit bien mander de la lui renvoyer, si ce n'est que vous lui marquiez plus précisément à quel effet vous la pouriez

riez deſtiner, & qu'elle vous en donne le pouvoir.

Addition.

Depuis ma Lettre écrite j'en ai reçû d'Angleterre, où nous voyons que les Ambaſſadeurs de Hollande ne font plus la petite bouche de declarer à divers Membres du Parlement, qu'ils croyent être les plus confidens des Eſpagnols, qu'il n'y a aucune ligue entre l'Angleterre & les Etats, qui puiſſe empêcher la perte de la Flandre, à laquelle les uns & les autres ont tant d'intérêt; Je ſçai bien qu'on vous dira encore que la choſe n'eſt pas vraye, mais que répondra Monſieur de Wit, à ce que Monſieur Meerman a dit lui-même à Monſieur de Ruvigny, que ledit de Wit lui a écrit que les prétenſions du Roi ſur la Paix étoient ſi hautes, qu'il n'y avoit pas moyen de s'y accommoder, que le Luxembourg étoit la porte de l'Allemagne, que les Suiſſes ne ſouffriroient pas l'alienation de la Franche Comté, que Charleroi donnoit trop d'entrée dans le Brabant, & cependant le Roi n'a pas demandé,comme vous ſçavez,le Luxembourg & la Franche Comté conjointement, mais s'eſt contenté de l'un ou de l'autre, & pour Charleroi il eſt demeuré d'accord qu'il fut raſé. Sa Majeſté à la fin a donné les mains à ce que Monſieur de Wit a deſiré d'elle, & il écrit aux Miniſtres de l'Etat, que ſes prétenſions ſont trop hautes, & qu'il n'y a pas moyen de s'y accommoder; voilà, Monſieur, la bonne voye qu'il prend pour porter les Eſpagnols à la Paix; mais j'oſerois bien répondre que nos affaires n'en iront pas plus mal. Je ſuis, &c.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 15. Decembre 1667.

VOus aurez vû, Monsieur, par ma précedente dépèche, que j'ai répondu à Messieurs de Wit & van Beuningen, la même chose que vous me mandez par la vôtre du neuviéme, sur la proposition qu'ils ont faite que le Roi portât ses armes ailleurs qu'en Flandres, en cas que le Roi d'Espagne refusât les autres conditions de Paix dont le Roi est convenu; ils persistent toûjours dans la même proposition, & tous les autres Députez des Villes d'Hollande que j'ai vûs sont de ce sentiment, ne voulant pas aider au Roi à prendre la Flandre, comme il seroit infaillible si Sa Majesté l'attaquoit avec leurs forces; mais plusieurs m'ont dit, & particulierement les Députez de Nort-Hollande, qu'étans assurez que le Roi se contentera de ses conquêtes, & de porter la guerre ailleurs, ils feront tous leurs efforts pour porter les autres Villes à promettre au Roi de rompre contre l'Espagne & contre l'Empire, en cas qu'ils voulussent entreprendre quelque chose contre les places que le Roi occupe, & que ce seroit une sureté pour le Roi d'être assuré de conserver ce qu'il a, & une sureté que Sa Majesté ne seroit pas leur Voisin, ce qu'ils ne peuvent souffrir en façon quelconque. Je leur ai allegué ce qui m'avoit déja été dit que l'intérêt seul d'Amsterdam, à cause de leur Commerce en Espagne, ne consentiroit jamais à la rupture, & que cette même raison

faison subsisteroit aussi-bien, le Roi portant ses armes ailleurs qu'en Flandres; surquoi ils m'ont repliqué que ce n'est pas de même, que leurs promesses signées par un Traité étoient un engagement effectif, qu'ils souhaitoient la Paix, & que le Roi eut ce qu'il demande; mais qu'ils vouloient aussi leurs suretez, & que ses armes n'allassent pas plus avant; qu'ils me protestoient tous qu'ils feroient tous leurs efforts pour ramener les autres Villes qui sont contraires à ce dessein. C'est Monsieur au vrai où sont l'état des choses à présent, & il n'est pas possible d'ôter la méfiance à ces peuples, que le Roi ne veüille se rendre Maître de la Hollande, après qu'il le sera des Païs-bas.

J'ai tâché de leur ôter cette impression, en leur disant, que je me faisois fort de faire consentir le Roi au partage qui fut fait en l'année 1635. & qu'il accorderoit aux Etats les mêmes conditions; sur cela deux Députez de Nort-Hollande, fort de mes amis, me tirerent à part, & me dirent qu'ils avoient été tous portez au partage, il y a quinze jours, mais qu'ayant pressenti les peuples d'Anvers, Bruges & Gand, & fait coure les bruits par tierces personnes qu'ils seroient plus heureux de se donner aux Etats que de rester sous les Espagnols, tous les Magistrats & le Peuple dirent que quand ils ne pourroient plus se conserver aux Espagnols, ils se donneroient plûtôt à la France qu'aux Hollandois qui sont hérétiques; que cette grande aversion qu'ils ont contre eux, leur a fait voir que ce qu'ils feroient, sous l'espérance d'un partage, ne serviroit qu'à aider toutes les Villes à prendre la résolution de se donner plûtôt à la France; qu'ainsi la prudence veut qu'ils cher-

chent leur sureté par la seule voye qu'ils la peuvent trouver, qui est que le Roi s'en tienne à ce qu'il posséde, & qu'eux ne contribuent pas à leur perte par une déclaration de jonction de leurs Troupes qui feroit perdre tout le Païs.

Monsieur le Prince de Strasbourg est en cette Ville depuis quatre jours : il s'est servi de mes Carosses, & est venu diner chez moi avant d'avoir donné Audience à l'Ambassadeur d'Espagne; Je lui ai dit tout le détail de ce qui s'est passé dans cette Négociation, depuis la premiere proposition de Monsieur de Wit jusques à present: je l'en ai voulu informer, avant que Messieurs de Wit & van Beuningen le vissent, & afin qu'il fut préparé à tout ce qu'ils lui diroient, & qu'il leur fit entendre que ce procédé lasseroit enfin Sa Majesté, & l'obligeroit de prendre ses mesures ailleurs. Il m'a dit que dans les Conférences qu'il eut hier avec eux, il leur parla fortement & leur fit entendre que les Princes d'Allemagne étoient persuadez, que le Roi s'étoit reduit à des prétensions fort modérées, & qu'il falloit obliger les Espagnols de les accepter, mais je n'ai pas trouvé aujourd'hui ces Messieurs plus portez à vouloir rompre, en cas de refus, que la derniere fois que je leur parlai, Monsieur van Beuningen est le plus échauffé là-dessus, & il dit à tous les Membres des Villes qu'il faudroit avoir perdu l'esprit, & être aussi aveugle que les Espagnols l'ont été pour laisser conquerir la Flandres au Roi, puis la Hollande ensuite, qu'il n'y aura pas de plus grande preuve que Sa Majesté veut tout conquerir que celle du refus de l'offre, que les Etats font de maintenir les Conquêtes de Sa Majesté en Flandres, & s'opposer à tous ceux qui les voudroient attaquer, pourvû que le Roi

porte

porte la guerre en d'autres Païs éloignez du leur. Comme il a du crédit, il attire la plus grande partie des Villes à ſon avis, comme il les voit tous attachez à ce point, que le Roi ſe contente de ſes conquêtes, & qu'il porte ſes armes hors de la Flandres, ce que je continuë à rejetter; Je n'ai parlé de ce que vous m'avez écrit pour diſpenſer les Etats de rompre, pourvû qu'ils promettent de s'oppoſer avec toutes leurs forces aux ſecours qui viendront du côté d'Allemagne ou d'ailleurs, parce que ſans cette condition le Roi devoit pouſſer la guerre dans les Païs-bas.

Vous voyez à préſent où les choſes vont & la diſpoſition de ces gens-ci, ſurquoi vous prendrez vos meſures. Tout ce que je puis faire eſt de profiter du tems & des occaſions ſur les conteſtations des Villes qui ſont bien ſouvent déſunies.

Monſieur de Wit n'a pas manqué de me dire, qu'il n'y a pas un mot de vrai de tout ce qu'on vous mande d'Angleterre, que pour détruire ce qu'on dit que Monſieur de Meerman a déclaré à Monſieur de Ruvigny, il n'avoit qu'à me faire lire la Lettre dudit Meerman, qui porte mot à mot que l'Iſola lui a dit, que les prétenſions du Roi n'étoient pas ſuportables, qu'il demandoit la Franche-Comté, à quoi les Suiſſes s'oppoſeroient, & n'y conſentiroient jamais; que la Ville de Luxembourg étoit une poſte & une entrée de l'Allemagne, & voiſine des Païs de Meſſieurs les Etats, & qu'il vaudroit autant ceder tout le Païs-bas au Roi que de lui accorder ce qu'il demande; Voilà ce que contient cet Article, & le Sieur de Wit à dit que quant à l'autre point qu'il a écrit à Meerman, que Charleroy, le Luxembourg, & la Franche-Comté étoient des prétenſions trop hautes, que cela ſe détruit de

ſoi-même, puiſqu'il ſçait bien que le Luxembourg n'eſt propoſé qu'en ſe departant de la Franche-Comté, & que Charleroy doit être raſé: il m'a témoigné être touché de la facilité qu'on a de croire des choſes de cette nature qui ſont fort éloignées de la maniere dont il agit, il m'a aſſuré que s'il eut été en ſon pouvoir de porter les affaires juſques au point que le Roi déſire par ſon dernier Projet, il l'auroit fait, mais que la méfiance eſt trop grande dans les eſprits, que la guerre continuant le Roi ſe rendra Maître de la Flandre, & que j'ai pû voir par les habitudes que j'ai dans les Villes qu'ils ne peuvent être guéris de cette appréhenſion, tant que le Roi ſe reſervera la liberté d'attaquer la Flandres. Je ſuis toûjours demeuré ferme à ne rien changer du Projet du Roi, me ſervant des mêmes raiſons portées dans les dépêches de Sa Majeſté, & dans les vôtres.

Je ne doute pas, Monſieur, que vous ne ſachiez mieux que moi la néceſſité où les Eſpagnols ſont d'argent: ce billet que Monſieur le Prince de Strasbourg m'a donné, écrit par l'Iſola, vous le confirmera, mais encore ſoyez aſſuré s'il vous plaît que les vingt mille écus ont été délivrez a Amſterdam, par Mandes Flores Banquier, & que la Lettre étoit de Bernardo d'Anvers, Banquier; Richard Conſul de la Nation Eſpagnole, & parent du Secretaire de l'Ambaſſade les à touchez; de ſçavoir à quoi ils ont été employez, je ne le puis pas dire au vrai, mais j'ai vû dans les Lettres de quelques Marchands d'Amſterdam, qu'ils faiſoient achapt de deux cens milliers de poudre pour Gand, & cette partie pourroit bien être deſtinée pour cela.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 15. Decembre 1667.

DEpuis ma premiere Lettre écrite, j'ai vû deux Deputez de la Ville d'Amsterdam qui m'ont quelque obligation, & qui ne sont pas toujours dans les sentimens de Monsieur van Beuningen, qui ne veut en aucune façon entendre parler de rupture contre l'Espagne. J'en ai vû aussi d'autres des Villes qui ne nous sont pas favorables, lesquelles je trouve assez ébranlées de se joindre aux avis de la Nord-Hollande, si on leur peut donner seureté que le Roi n'étendra pas ses conquêses plus loin dans les Païs-bas: c'est à present à Sa Majesté à voir où se trouve son plus grand intérêt, ou de finir toute sorte de Negociation avec ces gens-ci, & prendre son parti avec ses autres Alliez pour la conquête de la Flandres, ou de s'accommoder à la Constitution d'une Republique que la méfiance arrêtera tout court, si Sa Majesté ne leur donne cette satisfaction de pousser ses conquêtes en aucune façon plus avant; car pour les seuretez, quand toute la Province de Hollande sera unie à rompre contre le Roi d'Espagne, l'Empereur & ses adherens, en cas qu'ils veüillent entreprendre quelque chose sur les Places que le Roi a conquises, & qu'ensuite les Provinces y consentiront, & que le Traité sera signé sur les points de part & d'autre, elles seront toutes entieres, & non pas comme dans les propositions qui ont été faites jusques à cette heure sans concert de toutes les

Villes ; mais à present tout est declaré, & personne n'ignore les conditions sur lesquelles il faut se resoudre, & c'est le tems d'agir & de negocier dans les Villes, dans les Provinces & dans les Etats Generaux pour y parvenir ; c'est sans difficulté que si le Roi trouve son avantage dans cette proposition il y a des Villes à gagner qui ne sont pas pour nous.

Il y aura aussi à ménager les Deputez des Provinces aux Etats Generaux, afin que ce qui sera resolu passe sans difficulté, & si j'étois capable de donner conseil au Roi, je romprois toutes sortes de mesures avec les Etats, parce qu'aussi bien ils feront tout ce qu'ils pourront contre ses intérêts, & ils seront tellement confirmez dans les ombrages qu'ils ont de la France par le refus d'une proposition qu'ils disent être tout ce que le Roi demande, qui est de garder ce qu'il tient, ou d'avoir en échange les Places portées par son Projet, à quoi ils s'obligeront de contraindre les Espagnols par un Traité en la forme susdite ; que le Peuple sera tout porté à suivre les sentimens des Etats contre nous par la même raison qu'ils l'ont été contre l'Angleterre, qui est pour conserver leur liberté, & qu'il est aisé de juger que le Roi les attaquera après avoir conquis la Flandre : c'est, Monsieur, ce que les partisans d'Espagne publient déja, sur ce que dans nos deux dernieres conferences j'ai rejetté cette proposition & suis demeuré ferme à celle du Roi.

Monsieur le Prince de Strasbourg, qui est très-clair-voyant, & qui a eu communication avec Monsieur de Wit, van Beuningen & plusieurs autres, est assez en balance du parti qu'il faudroit prendre ; car d'un côté il trouve que les Etats sont bons à ménager pour l'argent & les gran-

grandes forces qu'ils ont, étant ſeur qu'ils peuvent mettre en Campagne vingt mille hommes de pied & cinq mille Chevaux, & qu'avec cela & les Troupes des Princes Electeurs il y avoit ſeureté d'empêcher les Eſpagnols & les Imperiaux d'entreprendre rien ſur les conquêtes du Roi en Flandres; & de l'autre il remarque une telle obſtination dans les Etats à vouloir être aſſeuré que le Roi ne pouſſera pas ſes conquêtes plus avant dans la Flandres pour leur propre ſeureté, qu'il apprehende que cette conteſtation ne rompe toutes ſortes de meſures avec leſdits Etats, le Roi n'y conſentant pas. Voilà, Monſieur, au vrai l'état où ſont les affaires, ſurquoi j'attendrai les ordres du Roi pour les executer tres-ponctuellement. Je vous avouë que vôtre Lettre m'ôte d'une grande inquietude que me donnoit la maniere d'agir de ces gens-ci, & que l'aſſeurance qu'elle me donne que, quoi qu'ils faſſent, les affaires du Roi n'en iront pas plus mal, me met l'eſprit fort en repos.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades.

Le 16. *Decembre* 1667.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 8., elle a paru au Roi un peu meilleure que les precedentes, mais de gueres; les unes & les autres repreſentent merveilleuſement bien l'affaire & les affections d'un Etat Populaire, quand il s'agit de prendre une grande reſolution qui doit avoir de grandes ſuites, quelque parti que l'on embraſſe; ſi dans cette conſtitution de Gouvernement les

voix

voix se pesoient & ne se comptoient pas, Sa Majesté n'auroit pas sujet d'avoir la moindre inquietude du monde touchant l'évenement de cette deliberation ; car il est impossible que les plus sages de l'Etat ne voyent bien évidemment qu'il n'y a point d'autre bon parti à prendre pour eux en cette rencontre, que celui de se tenir inseparablement unis avec cette Couronne, ni même qui soit plus juste, tant pour se trouver Alliez de Sa Majesté, que pour ce qu'elle a bien voulu (en consideration de l'interêt qu'ils croyent avoir) mettre entierement la Paix entre leurs mains, & que sa conclusion infaillible ne depend que de la seule volonté qu'ils auront de declarer fortement aux Espagnols qu'eux-mêmes en ont arbitré les conditions, qu'ils ont porté le Roi à y donner les mains, & que si l'Espagne les refuse ils seront forcez de joindre leurs armes à celles de Sa Majesté, ou ne verront pas perdre les Païs-bas les bras croisez, & sans tâcher d'en profiter, pour amoindrir d'autant l'accroissement de la puissance de France.

Vous avez eu grande raison de declarer aux Deputez que le Roi ne relâchera rien de son dernier Projet, & à dire vrai je ne vois pas seulement en quoi Sa Majesté le pourroit faire, puis qu'elle s'est déja portée â relâcher tout ce que les Etats eux-mêmes ont desiré d'elle, & vous pouvez ajouter à cela que sans la consideration desdits Etats, les Espagnols n'en seroient pas quittes à si bon marché qu'ils le peuvent être, encore s'ils concluent promptement.

Le Roi ne verra jamais avec plaisir que quelqu'un se declare contre Monsieur de Wit, mais quand ce seront les Espagnols, comme a fait en dernier lieu Dom Esteven de Gamarre, je ne dois

pas

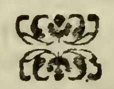
pas vous celer que Sa Majesté en aura toujours très-grande joye, tant parce que ce sera une preuve certaine que ledit Sieur de Wit agit bien pour les intérêts de cette Couronne, qu'à cause qu'elle est bien asseurée qu'ils ne lui feront pas grand mal, & qu'elle en aura néanmoins occasion de lui donner des marques de son amitié & de sa protection, s'il jugeoit d'en avoir besoin.

Les dernieres nouvelles de Madrid, qui sont du 24. du passé, nous apprennent que l'Ambassadeur d'Angleterre (auquel on avoit déja payé quatre mille pistolles pour la dépense de son Voyage) partoit le lendemain pour aller à Lisbonne même offrir de la part de la Reine d'Espagne de traiter la Paix de Roi à Roi: où les Portugais accepteront l'offre, & cette Paix se peut dire faite dès lors, & par consequent cet obstacle levé dans l'accommodement des affaires de Flandres, où les Portugais rejetteront la proposition,* & partant le Roi sera d'autant plus obligé (comme Monsieur de Wit l'a déja reconnu) à n'abandonner jamais le Roi de Portugal; mais Sa Majesté demanderoit volontiers audit Sieur de Wit, qui est si éclairé & qui juge si bien des choses, qu'il voulut bien lui dire comme il le pense dans son cœur, si après ce grand pas public que l'Espagne aura fait, il lui peut tomber dans l'esprit, qu'en cas que l'on puisse par les fermes declarations que lui feront Messieurs les Etats, la porter à souhaiter sincérement la Paix pour éviter de faire de plus grandes pertes, & ainsi demeurer d'accord de l'une des deux alternatives que le Roi a offertes, si, dis-je, après les conditions entierement ajustées à l'égard du Roi, l'Espagne voudroit s'arrêter un moment à conclure l'accommodement pour ne vouloir

plus

plus accorder le titre de Roi au Roi de Portugal qu'elle lui aura envoyé si solemnellement offrir.

Le Roi a eu la confirmation de Rome même, où le Courier du Pape étoit enfin de retour après avoir été arrêté près d'un mois à Madrid, que les Espagnols ne veulent pas traiter la Paix qu'à Rome, à Venise, ou aux Pyrenées. Il y a eu six mois entiers à pouvoir faire cette Negociation, à compter depuis les premieres declarations de Sa Majesté, & quand il y en a déja trois d'expirez, l'Espagne de gayeté de cœur met l'affaire hors de tout accommodement sur un point preliminaire qui ne lui est même de nulle importance; car quand le Roi auroit aujourd'hui à aller traiter à Rome, & quand tous les Mediateurs & interessez auroient voulu y envoyer leurs Deputez, ce que la plûpart ne peuvent pas, à cause de la Religion, il est aisé de voir que quelque diligence que les Princes eussent faite, soit en leur nomination, soit à les faire partir sans délai, on n'auroit pû commencer l'Assemblée en aucun des trois lieux que l'Espagne nomme avant le tems, que le Roi, si la Paix n'est faite alors, sera indispensablement necessité, pour les raisons qui ont été mandées, de recommencer à faire agir ses armes.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 22. Decembre 1667.

VOus ne recevrez pas par cette dépêche une grande décision de l'affaire, c'est-à-dire, d'accepter le Projet du Roi en la même forme qu'il est couché; néanmoins je ne laisse pas d'espérer que vous serez content de l'état où nous en sommes, & que vous jugerez que c'est un grand pas fait pour venir au reste. Vous sçaurez donc Monsieur qu'après le départ du dernier Ordinaire, les Commissaires des affaires secretes, du nombre desquels est Monsieur de Wit, sont venus deux fois chez moi, pour me sonder s'il ne seroit pas possible que le Roi voulut pousser ses conquêtes en d'autres Païs qu'en Flandre, que moyennant cela, ils s'obligeroient de rompre avec l'Espagne, en cas qu'elle refusat les propositions que le Roi propose; Je leur répondis qu'ils n'avoient autre chose à attendre de moi, que ce que je leur avois déja dit, qui est qu'il n'y a rien à retrancher du projet du Roi, qu'il a relâché, à la considération de Messieurs les Etats, plus qu'il n'auroit jamais fait, & contre ses propres interêts; qu'après cela, je leur voulois dire de moi-même qu'il étoit tems de prendre une résolution, & d'opter & se déclarer s'ils vouloient être Espagnols ou François; après quoi Monsieur de Wit prît la parole, & me dit que les Etats ne prendroient pas parti contre le Roi, mais qu'ils étoient obligez de pourvoir à leur suretez: surquoi je lui repliquai que du côté du

Roi

Roi il ne se pouvoit pas agir plus sincérement à leur égard, s'étant fixé pour les conditions à tout ce que les Etats avoient désiré, & leur ayant mis la Paix entre les mains; mais que j'étois obligé de leur dire, non pas comme Ambassadeur du Roi, mais comme ami particulier, qu'il étoit tems de prendre une résolution. Vous remarquerez s'il vous plaît Monsieur, que je leur parlai de la sorte après avoir assuré des Villes d'Amsterdam, de Harlem, de Leyde & Rotterdam, de donner leur avis qu'il falloit contenter le Roi, & ces Villes jointes aux premieres de Nort-Hollande qui n'ont pas varié, & sont toûjours demeurées fermes à contenter la France, j'étois comme assuré que la délibération de la Province d'Hollande nous seroit favorable, & le tout de concert avec Monsieur de Wit, je crû donc que le tems étoit propre pour les presser de conclure: en effet Monsieur de Wit étant sorti avec les Députez, ils furent dans l'Assemblée en faire rapport, & on differa au lendemain à opiner là-dessus: cependant Monsieur le Prince de Guillaume de Furstemberg arriva le même jour, je lui rendis compte de tout ce qui s'étoit passé, & le priai de voir Monsieur de Wit, & de lui dire que sur le fait de la proposition, que le Roi portât ses Conquêtes ailleurs que dans la Flandres, il venoit d'auprès de Sa Majesté, qui lui avoit dit que cette proposition le choquoit si fort qu'il n'y consentiroit jamais, & que si les Etats s'y obstinoient il falloit que toute sorte de négociation cessât & prendre des mesures ailleurs. Ledit Sieur de Wit fut faire ce rapport à l'Assemblée de Hollande, ensuite de quoi elle resolut hier de porter son avis aux Etats Généraux, pour députer dans les Provinces afin de s'y conformer.

Le

Lequel avis est qu'on demeurera unis avec la France, qu'on declarera à l'Ambassadeur d'Espagne, qu'il ne doit pas attendre aucun secours ni assistance des Etats, qu'ils desirent la Paix; que les propositions que le Roi propose sont estimées raisonnables, & que si les Espagnols les refusent, ils se serviront de toutes les voyes de force les plus efficaces pour les y contraindre; qu'on parlera aux Ministres des Rois & Princes residens en cette Cour, pour les porter aux mêmes sentimens, afin que tous ensemble soient en état de se joindre pour y contraindre les Espagnols; voilà ce qui se passa hier, ensuite dequoi la Province de Hollande a nommé Monsieur van Beuningen, pour aller au plûtôt en France trouver le Roi & regler avec Sa Majesté, & éclaircir les points dont il faut convenir après une telle declaration; Ledit Sieur van Beuningen a été à Amsterdam, pour prier les Bourguemaitres, Regens, & ceux du Magistrat de ne pas consentir à sa nomination; mais on avoit pris les devans, & on lui a dit que le service de l'Etat requeroit qu'il fit ce voyage, & qu'on ne pouvoit pas l'en dispenser, de sorte qu'il le fera contre son inclination, mais il sera mieux-là qu'ici; vous n'aurez, Monsieur, qu'à combattre ses raisonnemens qui persuadent ici les peuples, & je suis asseuré qu'ils ne vous persuaderont pas. Il n'est pas encore revenu de son opinion, qu'il faut que le Roi ne pousse pas plus avant ses Conquêtes dans les Païs-bas, mais qu'il les porte ailleurs, non plus que sur le partage à quoi il incline fort, non pas à celui qui a été fait en l'année 1635., mais bien à celui qui a été projetté l'année 1663. Nous ne sommes pas encore en état d'entamer cette affaire, il

faut

faut y venir par degrez, & ſans que les Villes s'en apperçoivent, auſſi-bien qu'à la rupture. Monſieur de Wit ne doute pas qu'on ne vienne à bout de l'un & de l'autte avec le tems & la patience, mais pour y parvenir il faut que les Provinces ſe conforment à l'avis de la Hollande: mais comme je ſçai qu'il y aura de la peine à les faire convenir toutes ſur ce point, à cauſe des divers intérêts qui les tiennent liez avec l'Eſpagne, par les cabales qu'elle pratique dans leſdites Provinces, j'ai propoſé de dire à Monſieur de Wit, d'en uſer comme il a fait quand la guerre s'eſt declarée contre l'Angleterre, qui eſt que lors que la Hollande eut gagné trois Provinces, on publia la declaration de la part des Etats, & on laiſſa les trois autres qui étoient d'avis contraire, il a fallu après quelque tems qu'elles ſe ſoient conformées à l'avis de Hollande, ce qu'il a approuvé, & on agira ainſi pour abreger le tems.

Quoi que ce qui s'eſt paſſé ne ſoit pas tout ce que le Roi peut deſirer, j'eſpere pourtant que Sa Majeſté s'en contentera, ne pouvant faire davantage, mais aſſeurément cela nous conduira au reſte, quand nous aurons eu la conformité des avis des Provinces à celui de la Hollande, parce qu'auſſi-bien on ne peut commencer ni conclurre un Traité, qui ait force & vigueur, ſans cela.

Vous remarquerez auſſi, s'il vous plait, que ſi on eut demandé d'abord aux Villes, que les Etats rompiſſent contre l'Eſpagne, en cas de refus des conditions que le Roi propoſe, ſur ce mot de rompre les réfléxions des ſujets d'une rupture auroient tenus l'Aſſemblée plus de trois mois ſans ſe declarer, mais les habilles de l'E-

tat

tat voyent bien que cet avis de la Hollande les conduit à la rupture, ce qui se dira plus clairement quand le Traité sera fait.

Le point de Portugal est celui qui embarrasse le plus Monsieur de Wit, car il void bien que le Roi ne peut pas abandonner avec reputation & honneur ledit Roi de Portugal, s'il refuse les conditions que le Roi d'Espagne lui offre, mais aussi il ne void pas aucun moyen de faire goûter à ces peuples de rompre contre l'Espagne, pour l'intérêt du Portugal; car si le Roi d'Espagne accorde tout ce que le Roi demande pour son partage, & que le Roi d'Espagne ne voudra pas s'accommoder avec ledit Roi de Portugal, voilà la Paix rompuë, & cependant il n'a travaillé auprès de l'Assemblée de Hollande, que sur le pied que le Roi signeroit la Paix, lui faisant obtenir l'alternative, & sur lesdites oppositions que l'Assemblée lui a fait sur l'affaire de Portugal, il leur a toûjours dit qu'on trouveroit des expédiens de l'accommoder, mais qu'il souhaiteroit que le Roi laissât accommoder le Portugal, pour lever cet obstacle, parce qu'après cela si les Espagnols refusoient les conditions du Roi, ils pousseroient les affaires à la rupture, sans être retenus par celle de Portugal, & que pour la seureté du Roi, afin de ne laisser pas faire cet accommodement d'une maniére qu'il en pût recevoir du préjudice, il croit qu'avant de declarer son sentiment à ses Ministres qui sont en Portugal, il faudroit attendre que le Traité fut signé entre le Roi & les Etats, qui seroit une seureté & un engagement de rupture contre l'Espagne, & cette Paix de Portugal seroit peut-être préjudiciable au Roi, en ce que leurs Troupes ne pourront pas être transportées en

Flan-

Flandres ſans être priſes, les Etats faiſant état de tenir une Flotte de cinquante Navires à la Mer, & le Roi ayant auſſi la ſienne ce qui rendroit le paſſage des Troupes impoſſible, & comme il void que le Roi n'a rien à craindre de cette paix de Portugal, que les ſecours que les Eſpagnols envoiroient en Flandres, il ne juge pas qu'il ſoit dans la puiſſance des Eſpagnols de le faire.

Il n'y a que ſept Villes de la Nort-Hollande, qui ont été du commencement de l'avis de ſe tenir bien unies avec la France, & ont attiré cinq Villes à leur avis qui ont balancé l'opinion des autres pendant deux mois, ſans qu'aucune Reſolution ait été priſe, & cela nous a donné tems de gaigner les autres.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades.

Le 23. *Decembre* 1667.

J'Ai reçû vos deux depêches du 15. de ce mois, tout ce que je vous puis dire en peu de mots de leur contenu, c'eſt que les intérêts du Roi ne peuvent prendre un plus méchant train qu'ils prennent dans les Provinces Unies; on peut pourtant dire que cette prdigieuſe jalouſie qu'elles conçoivent du voiſinage de ſes armes il n'en paroiſſoit pas un ſeul veſtige en 1659. lors qu'elles pouvoient notoirement emporter tous les Païs-bas en deux Campagnes, & ces Meſſieurs n'en diſoient mot, & ne faiſoient pas le moindre mouvement du monde pour arrêter nos progrès, & néanmoins Sa Majeſté n'avoit pas encore

encore acquis sur eux l'obligation d'avoir sauvé leur Etat de la puissance des Anglois & de l'attaque de l'Evêque de Munster ; & au contraire elles doivent bien plus craindre les ressentimens de cette Couronne sur l'abandonnement de Munster ; bien plus Sa Majesté leur a mis en main des moyens faciles & indubitables de guerir bientôt & infailliblement cette grande jalousie. Ils n'auroient pour cela qu'à témoigner aux Espagnols, pourvû que ce soit de bonne sorte, en apparence quand même ils n'auroient pas resolu en effet de le faire, que s'ils ne donnent les mains à la Paix aux conditions qu'eux-mêmes ont proposées & trouvées équitables, ils joindront leurs forces à celles du Roi pour les y necessiter ; mais où est le moindre devoir & la moindre diligence qu'ils ayent seulement faite pour donner cette apprehension auxdits Espagnols, après avoir néanmoins sur cette parole non seulement tiré du Roi son secret, mais avoir exigé de lui des relâchemens très-considerables, sur les conditions de l'accommodement par le seul objet que Sa Majesté s'étoit proposé de leur complaire : y a-t-il tant soit peu de bonne foi ou même la moindre bien-séance en tout ce procedé ? Il me remet dans la memoire une chose à peu près de cette force qui se passa au Traité de Munster ; les Plenipotentiaires du Roi s'étant simplement reduits à desirer de Pauw & de Chanut, qu'ils voulussent faire semblant seulement pendant quinze jours qu'ils ne signeroient point leur paix que la France ne fût satisfaite, jamais il ne fut possible d'obtenir d'eux cette declaration, quoi que feinte de concert avec nous, & qu'il ne leur pût arriver aucun prejudice imaginable : qu'auroient perdu les Etats à envoyer il y a trois mois à Ma-

drid une perſonne qui eut parlé fortement pour faire accepter aux Eſpagnols les conditions propoſées par Monſieur de Wit lui-même, peut-être la Paix ſeroit-elle déja faite, ou en terme d'être bien-tôt concluë, quand ne voulant pas ſe ſouvenir de tout ce qui s'eſt paſſé, ces Meſſieurs prennent aujourd'hui un écart pour tâcher d'obliger le Roi, ſuivant la belle penſée tombée ici dans l'eſprit de Monſieur van Beuningen, à porter ailleurs qu'aux Païs-bas le ſort des armes. Ils en parlent bien à leur aiſe, ſans ſe mettre en peine ſi le Roi peut faire paſſer les Monts à une Armée pour aller faire la guerre en Catalogne, non ſeulement ſans qu'il y ait une ſeule revolte dans le Païs, mais où les Eſpagnols pourroient lui oppoſer toutes les Armées qui ſont occupées contre le Portugal, ni ſi Sa Majeſté peut faire facilement ſauter tous les Etats de Monſieur le Duc de Savoye à ſes Troupes pour aller attaquer le Duché de Milan, défendu d'ailleurs par l'inclemence de l'air & par un très-grand nombre de Places fortes, au hazard même d'y voir deſcendre des inondations d'Allemans, ſans que perſonne pût s'oppoſer à leur paſſage; nèanmoins Sa Majeſté fera ſonder Monſieur de Savoye, s'il ſeroit en diſpoſition d'entrer avec lui-même en action & prendre part aux avantages des conquêtes communes; mais elle ne peut pas poſitivement s'engager avec les Etats ſur un pareil Projet, ſi avant cela elle n'eſt aſſeurée d'y pouvoir porter Mr. de Savoye. Au reſte pourvû qu'elle put obliger les Eſpagnols à lui faire raiſon ſur les Droits de la Reine, il lui ſeroit fort indifferent par quelle ſorte de conquête elle fit le coup, & elle aimeroit autant, voire mieux, recevoir ſa ſatisfaction en Italie qu'en Flandres.

La

La question seroit seulement de sçavoir quelle seureté non douteuse elle pourroit prendre en la bonne foi de Messieurs les Etats, pour le maintien & la défense de ses conquêtes de Flandres contre tout Agresseur, quel qu'il fût, c'est-à-dire avec un Etat qui laisse entendre que la rupture avec l'Espagne importe de 60. millions à son Commerce, & qui d'ailleurs voudroit peut-être les avoir sacrifiez pour voir hors des mains de Sa Majesté lesdites conquêtes.

De tout ce que dessus vous pouvez comprendre qu'il est très-difficile, quoi que non pas impossible, que Sa Majesté puisse prendre un si grand change que celui qu'on lui propose; comme aussi que dans cette incertitude elle ne voudroit pas avoir depensé un seul sol pour gagner les gens que vous dites encore contraires à ce Projet, & ne pouvoir se resoudre à voir obliger leur Etat de défendre les conquêtes du Roi contre tout Agresseur.

Cependant je vous puis donner l'avis que les Espagnols ont tant de desir de la Paix, & tant d'envie que Messieurs les Etats ayent part à cette Negociation, qu'ils ont declaré au Pape qu'ils ne traiteroient à Rome, à Venise ou aux Pyrenées, & pour cela même qu'ils veulent une suspension d'un an, & que Sa Majesté remette cependant entre les mains de Sa Sainteté en sequestre les Places qu'elle a conquises; ce sera maintenant à Messieurs les Etats à resoudre s'ils voudront plutôt prendre & soutenir avec quelques fraix, & non sans quelque peril, le parti de gens si deraisonnables, ou celui d'un Roi leur ancien Ami & Allié, qui a mis l'accommodement entre leurs mains aux conditions qu'ils ont voulu. Signé, &c.

COPIE

De la Lettre de Monsieur de Lionne à Monsieur le Nonce sur le Rhin.

Le 23. Decembre 1667.

J'Ai reçû la Lettre dont il a plû à V. S. de me favoriser le 8. de ce mois, par laquelle elle a voulu faire entendre au Roi par mon moyen que Monsieur le Marquis de Castel Rodrigo, muni d'un Plein-pouvoir pour traiter la Paix, avoit declaré par ses Lettres à Vôtre Serenité Illustrissime, que la Reine sa Maitresse convenoit de la Ville Imperiale d'Aix la Chapelle pour y former l'Assemblée, & qu'il seroit prêt de s'y rendre, quand le Roi voudroit aussi y envoyer des Plenipotentiaires avec égard que le Chef fut d'une qualité égale à la sienne. J'asseure Vôtre Serenité Illustrissime que je ne pouvois donner une plus agréable nouvelle à Sa Majesté, laquelle par la communication que nôtre Saint Pere le Pape a eu la bonté de lui donner de certaines réponses qui ont été faites à Madrid à Sa Sainteté, avoit quelque lieu de douter que la Couronne d'Espagne ne vouloit point traiter la Paix en ces quartiers de deçà, mais seulement en Italie ou aux Pirenées; néanmoins jugeant sur la foi d'un Ministre aussi authorisé que l'est ledit Sieur Marquis, qu'on doit, depuis ces réponses données à Sa Majesté, avoir changé d'avis à Madrid, où l'on aura sans doute reconnu la necessité indispensable pour avancer la Paix, de la traiter dans un lieu neutre le plus proche qu'il est possible de l'action des

des armes, Sadite Majesté se departant des Villes de Cologne & de Liege qu'elle avoit designées à Monsieur l'Abbé Rospigliosi a de bon cœur & avec joye concouru aussi de sa part à choisir ladite Ville d'Aix la Chapelle lieu de la Residence de Vôtre Serenité Illustrissime, en quel tems Monsieur le Marquis de Castel Rodrigo . . . . . . des Parties contractantes, que tous les Potentats & Princes Mediateurs, & elle m'a chargé de lui mander qu'aussi-tôt qu'elle apprendra par Vôtre Serenité Illustrissime en quel tems Monsieur de Castel Rodrigo fait état de se pouvoir rendre en ladite Ville d'Aix la Chapelle, elle donnera ici de tels ordres que ses Plenipotentiaires (dont le Chef sera d'égale qualité à celle dudit Marquis) & celui du Roi de Portugal se rendront aussi infailliblement dans le même tems en ladite Ville d'Aix, où je souhaite passionnément que Vôtre Serenité Illustrissime procure bien-tôt la gloire à Sa Beatitude d'avoir retabli le repos dans la Chrêtienté. Cependant je demeure, Monsieur, de Vôtre Serenité Illustrissime très &c.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 29. Decembre 1667.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 23. du courant. Toutes les pensées que je vous ai alleguées pour ne pas suivre la belle pensée que Monsieur van Beuningen a inspirée ici, de porter les armes du Roi en d'autres païs que la Flandre, sont si fortes qu'on n'y sçauroit repliquer, aussi

aurez vû Monsieur, par ma derniere dépêche, que les affaires prennent un autre chemin.

L'Assemblée d'Hollande se separa le vingt quatrieme pour aller faire rapport aux Villes de ce qui avoit été résolu : elle reviendra le dixieme du mois prochain, & l'on sçaura le sentiment des Provinces sur leurs avis. Je ne doute pas qu'elle ne soit favorable du moins en partie ; Je vous prie d'être persuadé que je n'oublierai rien du tout ce que je jugerai être utile pour le service du Roi, & que si les affaires ne réüssissent pas si promtement que Sa Majesté le désireroit, il ne tient pas à moi & à mes soins, mais à la constitution de l'Etat, qui d'ailleurs est si remplie de Cabales d'intérêts, & susceptible d'ombrages contre la France, qu'il me faut recommencer une Négociation, lorsque je l'ai crû à sa fin ; Voilà Monsieur, l'état où j'ai été trois fois depuis la Paix de Breda, & plût à Dieu qu'elle n'eût jamais été faite, je vous aurois bien répondu que je n'eusse pas été un mois sans porter les Etats à déclarer la guerre contre l'Espagne, mais il n'en faut plus parler, & ne songer à autre chose qu'à faire agir ces gens ici vigoureusement pour les intérêts du Roi.

Il faut commencer par tirer Monsieur van Beuningen d'ici ; quand il sera en France vous le mettrez plus à raison, & nous vous seconderons Monsieur de Wit & moi, & je ne doute pas qu'avec un peu de patience, nous ne reduisions les affaires à la satisfaction de Sa Majesté. Vous aurez vû par ma derniere dépêche comme j'ai ôté toute espérance aux Etats de nous faire quitter les armes dans les Païs-bas, en cas que le Roi d'Espagne refuse la Paix, & comme je suis demeuré ferme au point de vôtre projet sans

en

en vouloir rien relâcher, ce qui a été nécessaire pour les faire approcher comme ils ont fait, car lorsque Monsieur van Beuningen sera à Paris, on croira ici qu'il aura fort gagné quand le Roi se reduira à ce qu'ils ne rompent pas, à condition qu'ils s'opposent avec les Alliez de la ligue du Rhin aux secours qui viendront en Flandres, du côté de l'Empereur & de ses adhérans.

Vous avez si bien remarqué dans vôtre dépêche les grandes difficultez qui se rencontrent en portant les armes du Roi en Italie, par la situation des Places fortes, & des Rivieres qui se trouvent dans l'Etat de Milan, & par la facilité du secours d'Allemagne, qu'on ne sçauroit conseiller au Roi de prendre l'échange, car d'un côté je vois tous les secours d'Allemagne ne pouvoir arriver en Flandres sans hasarder un combat contre les Etats & les Princes du Rhin, s'ils observent leur Traité; & de l'autre si le Roi de Portugal fait la Paix, les Espagnols ne sçauront aborder avec leurs Troupes au Port d'Ostende sans périr, les Etats ayant une Flotte de cinquante grands Navires dans la Manche pour les en empêcher, lorsque nous serons d'accord, ainsi la Flandre sera perduë ou les Espagnols seront contraints de faire la Paix aux conditions que le Roi a proposées.

Monsieur le Prince Guillaume de Furstemberg a eu plusieurs Conferences avec le Sieur de Wit, & nous dînames hier ensemble avec quatre des principaux Députez des Etats. Quand il est arrivé on ne vouloit pas communiquer avec lui, parce qu'étant à Cleves, Monsieur Beverning avoit crû qu'il n'étoit pas bien intentionné pour les Etats, mais ayant assuré Monsieur de Wit & mes amis du contraire, ils en ont été per-

ſuadez, & je croi que Monſieur le Prince de Furſtemberg ſera ſatisfait de la maniere dont Monſieur de Wit en a uſé en ſon endroit, comme celui-ci l'eſt auſſi des Conferences qu'il a eües avec ce Prince. Je lui ai rendu compte de tout ce qui s'eſt paſſé depuis la Paix de Breda, afin qu'il puiſſe vous informer de tout à ſon retour à la Cour, étant impoſſible que les dépêches vous puiſſent faire voir tout ce qui ſe paſſe, comme ce qu'on dit de bouche lors qu'on a été ſur les lieux. Il part de ce Païs avec l'approbation de Monſieur de Wit, & pour ne vous importuner pas de redites, je me remettrai au compte éxact qu'il vous rendra de tout ce qui s'eſt paſſé entre nous & Monſieur de Wit ſur la matiére qui ſe traitte à préſent ; il nous eſt venu pluſieurs penſées là-deſſus, dont il vous entretiendra à ſon arrivée auprès de vous.

Je vous ſupplie très-humblement Monſieur d'Aider, Monſieur du Pleſſis de vôtre crédit, pour obtenir une Commiſſion de Capitaine de Cavallerie de celles que le Roi met ſur pied : il fut bleſſé & haſarda ſa vie avec mon fils à Londres, lors que le Peuple ſe mit du côté de Vatteüille : il a ſervi depuis Volontaire à Gigery, & enſuite cette Campagne, & a eu divers emplois dont il s'eſt bien aquitté. Comme je le connois fort brave & capable de ſervir le Roi, je vous ſerai infiniment obligé Monſieur de l'aſſiſtance que vous lui donnerez en ce rencontre près de Sa Majeſté. Je ſouhaiterois fort qu'il pût être dans le Regiment de mon fils.



LETTRE

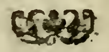
Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 29. Decembre 1667.

DEpuis ma premiere Lettre écrite Monsieur de Wit m'est venu voir, & m'en a montré une du Resident de Messieurs les Etats à Lisbonne, datée du quinzieme de ce mois, venuë par un Vaisseau de Rotterdam, qui marque que le Roi de Portugal a été dépossedé du Royaume par le Prince son Frere déclaré incapable de gouverner & arrêté prisonnier, & que la Reine s'est retirée dans un convent, & qu'on ne peut pas être dans une plus grande confusion que toute la Cour l'est à Lisbonne. Ensuite Monsieur de Wit & moi sommes venus à discourir sur les moyens de faire un Traité avec le Roi touchant la matiére dont il est question, que nous avons examinée sur tous les cas, afin d'en tirer tous les éclaircissemens possibles, pour en informer Sa Majesté; surquoi j'ai crû devoir obliger Monsieur de Wit de se rendre chez Monsieur le Prince Guillaume de Furstemberg qui étoit dans le lit, à cause d'une defluxion qui lui est tombée sur le pied, & qui ne la pas pourtant empêché de partir ce matin pour discourir devant lui sur ce sujet, & mettre même par écrit ce que nous disions, sans pourtant obliger le Roi à rien quand il trouvera à redire à de certaines propositions. Comme Monsieur le Prince Guillaume prît la plume, il se chargea de faire chiffrer par son Secretaire ce qui s'est passé entre Monsieur de Wit & nous, & vous l'envoyer, surquoi vous

me ferez sçavoir s'il vous plaît les sentimens du Roi. Je vous dirai seulement que sur le terme de la fin de Mai, je dis à Monsieur de Wit que j'étois assuré que le Roi ne se relâcheroit pas, & ne donneroit pas plus que la fin de Mars, n'y ayant rien qui dût plus presser les Espagnols à faire la Paix, que de leur ôter l'espérance d'un plus long terme.

Outre la Déclaration qui a été faite à l'Ambassadeur d'Espagne, par un des Deputez des affaires secretes, que les Etats trouvoient les conditions que le Roi propose fort moderées & raisonnables, & que si le Roi son Maître les refuse, ils l'obligeront par la force de les accepter; ledit Ambassadeur a été ce matin s'en plaindre à Monsieur de Wit, lequel lui a dit qu'il étoit tems de parler nettement, & que non-seulement il lui confirmoit tout ce qui avoit été dit, mais qu'il ajoutoit que ses Maîtres ne seroient pas long-tems à se déclarer pour les y contraindre, s'ils ne se portoient au plûtôt à accepter la Paix, & qu'ils ne vouloient pas laisser allumer un feu proche d'eux qui pouvoit s'éteindre, en leur conservant même un Païs que leur négligence a laissé perdre; ledit Ambassadeur s'est retiré fort mal satisfait, & pestant contre les Etats & Monsieur de Wit. Ce matin j'ai été assuré de deux Provinces qui suivront l'avis de la Hollande. Monsieur van Beuningen est fort revenu depuis hier, & je le trouve plus disposé à s'accommoder à ce que le Roi désire. Je suis &c.



LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 30. *Decembre* 1667.

J'Ai reçû vôtre dépêche du vingt deuxieme du courant. Comme vous n'y avez encore pû donner au Roi une décision entiére de la grande affaire, je ne puis de même vous dire autre chose, si ce n'est que Sa Majesté a beaucoup de joye d'apprendre que les affaires commencent de delà à prendre un meilleur train que par le passé, & que Sa Majesté attend avec impatience vos dépêches suivantes qui devront donner plus de lumieres & de certitude.

Je vous adresse un écrit que le Roi a donné ordre à Monsieur le Duc de Chaulnes de présenter au Pape, pour répondre à un autre qui avoit été remis à Sa Sainteté, par l'Ambassadeur d'Espagne sur la matiére de la Paix. Je vous prie de le communiquer à Messieurs les Princes de Furstemberg, & de le faire voir aussi à Messieurs de Wit, van Beuningen, & aux Commissaires des affaires secretes, & d'en faire prendre deux Copies pour les faire adresser à Monsieur de Pomponne, & à Mr. de Terlon auxquels j'écris que je vous ai prié d'en user de la sorte.

Je sçai que les Espagnols veulent présentement faire valoir au Roi d'Angleterre, que c'est par sa seule considération qu'ils n'ont pas voulu passer plus avant dans la Négociation, de remettre de leurs places entre les mains des Hollandois, quoi qu'ils ayent un extrême besoin d'argent, & qu'ils prétendent encore donner de

grandes jalousies audit Roi, de l'honneur que les Etats se veulent procurer à son préjudice de se rendre arbitres de la France & de l'Espagne.

L'Ambassadeur d'Angleterre n'étoit pas encore parti de Madrid le dixiéme de ce mois pour aller à Lisbonne, les Gallions n'arrivoient point & Dom Jean ne partoit point.

La Grossesse de la Reine continuë, Dieu merci, fort heureusement.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 5. Janvier. 1668.

J'Ai reçû la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 30. du passé. Le jour que Monsieur le Prince Guillaume de Fustemberg partit de la Haye, il nous envoya par son Secretaire à Monsieur de Wit & à moi une Copie du Mémoire, qu'il vous avoit écrit sur nôtre conversation avec ledit Sieur de Wit, lequel me vint trouver le soir, pour me dire qu'il trouvoit à redire à deux choses dans ce Memoire, l'une qu'il mettoit le projet entre le Roi & Messieurs les Etats, & qu'il ne le falloit pas, n'étant point authorisé de ses Maîtres, & qu'il est nécessaire auparavant de leur faire agréer lesdites propositions; & l'autre qu'il y avoit dans ledit Memoire que le Roi auroit la liberté d'attaquer le Luxembourg, à quoi il n'a jamais pensé ni consenti, cela étant tout-à-fait contraire au répos & à la sureté que les Etats prétendent par un accommodement.

Je lui répondis que j'avois aussi à lui dire, que

je persistois à ce que je lui avois déclaré, que le Roi ne consentiroit pas à un plus long délai que la fin de Mars, & que pour ce qui étoit de l'Action des Armes de Sa Majesté, j'étois assuré que son intention & les intérêts le porteroient d'agir vigoureusement sur les places des Ennemis, en cas que les Espagnols n'acceptent pas entre-ci & la fin de Mars les conditions modérées, à quoi le Roi s'est relâché à la considération des Etats. De ce discours nous tombames sur celui du préjudice que le Roi recevroit de porter les Armes ailleurs que dans la Flandre. Je lui alleguai ensuite tout ce qui est porté dans vos précédentes dépêches, sur les difficultez de faire passer les Armées en Italie & en Catalogne; qu'il pourroit arriver qu'après que vos Armées seroient éloignées, les Etats n'agiroient pas vigoureusement pour contraindre les Espagnols à la Paix, & qu'ils auroient ce qu'ils désirent de faire perdre la Campagne au Roi, espérant qu'avec le tems ils auroient des occasions plus favorables de redresser leurs affaires; sur quoi il me répondit qu'il comprenoit ces raisons être bonnes, mais qu'il falloit en trouvant les suretez du Roi, chercher aussi celle des Etats qui ne le pouvoient guérir des ombrages qu'ils ont de la grande puissance de Sa Majesté; qu'en étant assurez qu'il ne sera pas Maître de la Flandres, sans s'éloigner comme il a été dit dans l'Italie, la Catalogne, l'Espagne, qu'elle subsistoit dans les Païs ennemis, & à ses dépens, sans toute fois attaquer des places, & que si Sa Majesté voyoit que les Etats ne fissent pas avec leurs Armées, ce qui sera porté par le Traité pour contraindre les Espagnols à faire la Paix, qu'alors elle seroit libre de les attaquer, & son Armée toute

prête d'exécuter ses desseins ; qu'ainsi Sa Majesté ne recevra pas de préjudice de la complaisance que les Etats lui demandent de s'accommoder à la crainte qu'ils ont qu'elle ne se rende Maîtresse de la Flandres.

Que pour le terme du Mois de May, on ne l'a demandé que pour faire mieux agir les Armées ; l'experience ayant fait voir à feu Monsieur le Prince d'Orange, que les armes n'ont pû agir plûtôt qu'à la fin de Mai, & particulierement du côté d'Hollande ; que s'ils sont obligez de rompre, leur Armée ne peut entrer plûtòt qu'à la fin de Mai en Campagne.

On n'a pû rien proposer de cette semaine aux Etats Généraux sur l'avis de la Hollande, parce que le Président de semaine est Monsieur Rinswoude, Pere de l'Ambassadeur de Messieurs les Etats qui est à Madrid, lequel est tout-à-fait gagné des Espagnols, & auroit gâté toutes nos affaires ; la semaine prochaine nous aurons un Président favorable qui agira mieux que Rinswoude n'eut fait.

L'Assemblée d'Hollande sera de retour le dixiéme de ce mois. Je ne doute pas qu'on ne demeure ferme dans les avis.

Dans la course que le Comte de Waldeck a fait ici, il n'a rien oublié pour donner des ombrages contre la France. Il a affecté de dîner avec les Magistrats des Villes où il a passé, & les a échauffez contre nous tant qu'il a pû ; Je ne doute pas qu'il ne fasse de même près les Ducs de Brunswic où il est à présent. J'ai estimé d'en donner avis à Monsieur de Gourville, afin qu'il avertisse les Ducs de Zell & Osnabrug de la conduite de ce Personage, & leur faire entendre qu'ils ne peuvent prendre un parti plus seur

que

que celui du Roi, qu'ils ont vû tous les grands avantages que la Maison de Hesse a ressenti, pendant la guerre, qui a été en grande considération par l'Alliance qu'elle a eüe avec le Roi, & comme ledit de Gourville est fort bien dans l'esprit de ces deux Princes, & que je suis assuré que jamais rien ne le peut séparer de sa passion & de la fidélité qu'il a pour le service du Roi, je lui ai mandé qu'il doit par toutes sortes de voyes donner du soupçon à ces Princes du Comte de Waldec, qui est un homme fort interessé, & qui ne cherche que ses avantages aux dépens même des interêts de ses Maîtres. Cependant si vous jugez à propos qu'on doive faire sçavoir quelques ordres de la part du Roi sur cette matiére audit Sieur de Gourville, je lui envoyerai un Exprès, y ayant des Postes établies de la Haye à Zell, dès que vous m'avez fait sçavoir vôtre intention, tout ce dont je vous puis assurer, c'est que ledit Sieur de Gourville servira le Roi fidélement & utilement, car il a la confiance & l'estime de ces Princes. Il n'y a pas de tems à perdre pour tâcher de ruïner le Comte de Waldec, car il prend des mesures contre nous de tous côtez.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 6. Janvier 1668.

VOus n'avez pas occasion de regretter la conclusion de la Paix de Breda, sur ce que vous auriez pû dans la continuation de l'autre guerre porter les Etats à rompre avec l'Espagne, car nous aurions uni par là l'Angleterre

avec

avec les Eſpagnols à perpétuité, & ce n'étoit pas le compte du Roi.

Monſieur le Prince Guillaume m'a envoyé une eſpece de Projet de Traité entre le Roi & les Etats, que lui & Monſieur de Wit doivent avoir dreſſé; mais il faudra néceſſairement, avant que je vous en puiſſe parler, attendre ou l'arrivée dudit Prince ou de Monſieur van Beuningen; car ſans déguiſement ni fineſſe, ſoit qu'il y eut quelque faute au Chifre ou autrement, je vous avoue qu'il y a deux ou trois Articles des principaux, dont on n'a pû comprendre ici le ſens, & l'intention de ceux qui ont fait cette piece, quelque application qu'on y ait donnée en général; ſeulement je puis vous dire que le Roi n'accordera point aux Eſpagnols, pour ſe réſoudre, juſques à la fin de May, & cela même, outre le préjudice que Sa Majeſté en recevroit, ſeroit nuiſible à la Paix.

J'ai lû au Roi l'Article de vôtre Lettre qui regarde Monſieur du Pleſſis, mais vous & lui avez parlé trop tard, Sa Majeſté ayant déja donné toutes les Commiſſions de Cavallerie, & ne la voulant plus augmenter.

Monſieur le Marquis de Louvois à reçû l'ordre d'expedier l'ordinaire de vôtre rembourſement, des dépenſes que vous avez faites pour les ſoldats, auxquels vous avez donné moyen de repaſſer en France.

Je ne veux pas finir, ſans vous dire que Monſieur le Prince Guillaume a écrit au Roi des merveilles, non ſeulement de l'habileté, mais de la ſincérité des bonnes intentions de Monſieur de Wit, pour ce qui regarde le maintien de l'Union de leur Etat avec Sa Majeſté.

Vous ne ſerez pas, je m'aſſure, fâché d'appren-

prendre que le Roi me fit hier une si grande & si extraordinaire grace, qu'à peine puis-je croire après l'avoir obtenuë, que la bonté de Sa Majesté ait pû aller jusques à cet excès: elle consiste en ce qu'elle a trouvé bon que mon fils, qui n'est encore que dans sa vingt deuxieme année, commençât à signer dans sa charge, & que je puisse me décharger à l'avenir entiérement sur lui de tout le soin de la Marine, Galéres & Vaisseaux, & des Provinces de mon département, pour me pouvoir donner tout entier, & avec plus d'application aux seules affaires étrangeres.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 9. Janvier 1668.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, prie Vos Seigneuries de lui vouloir donner des Commissaires, pour leur communiquer des dépêches importantes, qu'il a reçû du Roi son Maître, Sa Majesté lui a aussi donné ordre de faire des instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise envoyer les leurs à la Province de Zelande, afin que l'on restituë sans délai l'Estain de sadite Majesté, lequel est retenu par l'Amirauté de ladite Province, nonobstant que le Roi ait fait relâcher les Vaisseaux & les effets qui avoient été arrêtez en France, appartenans au Capitaine qui a fait la prise d'un Estain, & comme la derniere Résolution qui a été prise en Zelande là-dessus, se remet à ce que Vos Seigneuries en ordonneront, ledit Ambassadeur

deur Extraordinaire ne doute point que Vos Seigneuries ne ſoient portées, par leur Juſtice & leur équité ordinaires, à donner enfin au Roi cette ſatisfaction qui a été tant de fois demandée, & que Sa Majeſté attend depuis un ſi long-tems. Donné à la Haye le neuvieme Janvier 1668.

D'ESTRADES.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades.

Le 13. *Janvier* 1668.

J'Ai reçû vôtre dépêche du cinquieme de ce mois. Le Roi a appris en même tems par des Lettres d'Hollande, le ſentiment particulier de la Province d'Utrecht ſur le ſujet de l'accommodement avec la France & l'Eſpagne, auquel on dit que cette Province là perſiſte avec grande opiniatreté. Il eſt ce me ſemble ſuperflu de vous dire qu'aux termes qu'eſt conçu l'avis d'Utrecht, Sa Majeſté ne s'y peut jamais accommoder.

Quant aux deux choſes que Monſieur de Wit vous a témoignées, d'avoir trouvé à redire dans le Memoire dreſſé par le Prince Guillaume ſur leur derniere converſation, Sa Majeſté, ſur la premiere, ſçait bien que l'on ne peut encore dire que ce ſoit le ſentiment des Etats, mais ſeulement celui de Monſieur de Wit qui a crû de les y pouvoir porter: & ſur la ſeconde ſadite Majeſté ne croiroit pas avoir beſoin du conſentement de perſonne pour attaquer le Luxembourg, mais quand il ſeroit en quelque façon néceſſaire pour ajuſter toutes les meſures, elle ne void pas que
les

les Etats euſſent aucun intérêt imaginable en l'attaque dudit Duché, oüi, bien peut-être les Princes de l'Empire qui en ſont plus voiſins, leſquels y conſentans, leſdits Etats ne pourront faire aucune difficulté d'y aquieſcer, d'autant plus qu'ils auroient déja donné les mains que ledit Duché puiſſe ou doive être cedé à cette Couronne par les conditions de l'accommodement.

Le Roi a été bien aiſe d'apprendre que ledit de Wit ſoit convenu avec vous de la force des raiſons que Sa Majeſté a de ne point porter le plus grand effort de ſes armes ailleurs que dans la Flandres ; quant à ce qu'il a ajoûté ſur les moyens de trouver auſſi la ſureté des Etats, qu'ils n'ayent pas à craindre que le Roi ſe rende entiérement Maître des Païs-bas, ce ſera une matiére à traitter ici avec Monſieur van Beuningen. Cependant le meilleur de ces moyens nous ſemble être celui que leſdits Etats preſſent vivement les Eſpagnols, d'accepter dans la fin de Mars l'une des deux alternatives offertes ; J'ai déja écrit moi-même quelques Lettres au Sieur de Gourville, & je répons encore par l'ordinaire d'aujourd'hui à une de ſes Lettres. Vous pouvez croire que dès le commencement de ce Commerce, je n'y ai pas oublié la perſonne & les bonnes diſpoſitions pour cette Couronne du Comte de Waldeck, non plus que les motifs d'intérêt qui le font agir avec tant d'ardeur & d'application contre Sa Majeſté.

Je vous envoye le Paſſeport que Monſieur van Beuningen a déſiré, avec la clauſe qu'on lui donne cinquante Chevaux d'eſcorte aux lieux où il paſſera. S'il parle fermement à Monſieur de Caſtel Rodrigo, comme je n'en doute pas, il avancera bien la concluſion de la Paix.

Je

Je ne ſçai comme il ſera approuvé par les Etats, que leurs Ambaſſadeurs en Angleterre ayent donné les mains à la propoſition qui leur a été faite par les Miniſtres Eſpagnols, & les Commiſſaires du Roi d'Angleterre ; c'eſt une déclaration un peu bien forte de ce que leſdits Ambaſſadeurs auroient deſſein de faire, & dont j'eſpere qu'ils ne viendront pas à bout, car on a ici les antidotes ou les correctifs de tous les poiſons que prépare Monſieur de l'Iſola.

Le Roi ſçait, à n'en pouvoir douter, qu'il y a des Miniſtres de la Maiſon d'Autriche qui la ſervent en des emplois étrangers, leſquels ſont fort perſuadez & en ont écrit en cette conformité à Madrid, que ce leur eſt un bonheur particulier que la France veüille bien faire la Paix à quelque condition que ce puiſſe être, & conſeillent, nommément à la Reine leur Maîtreſſe, de ne pas perdre l'occaſion d'accepter l'une des deux alternatives. Ainſi l'affaire étant dans ces termes là, au propre jugement de nos Ennemis, il eſt aiſé à voir que ſi les Hollandois veulent leur parler avec fermeté en des termes qu'ils ne puiſſent douter de la jonction de leurs forces à celles du Roi, en cas de leur refus, la Paix ſe peut conclure fort facilement entre-ci & la fin de Mars. Signé &c.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.

Le 12. Janvier 1668.

J'Ai reçû la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 6. du courant. Mon-

Monsieur le Prince Guillaume de Furstemberg a fort bien jugé de la grande capacité de Monsieur de Wit, & de l'adresse qu'il a à conduire tant d'esprits differens, ce qui apporte bien du retardement dans les resolutions. Je suis persuadé que ledit Sieur de Wit est très-bien intentionné pour la France; mais il y a des conjonctures qui coupent pied à toutes les diligences qu'il fait pour finir nos affaires. La semaine passée il a fallu demeurer sans rien faire, Monsieur de Rinswoude Deputé aux Etats Generaux de la Province d'Utrecht en étant President. Ledit Rinswoude a porté la Province d'Utrecht à donner son avis qu'il falloit supplier le Roi d'accorder une suspension d'armes pour un an, & prendre des Arbitres pour juger si l'entrée du Roi en Flandres étoit juste; Cet avis, quoi que ridicule, n'a pas laissé d'être suivi de la Frise: Groningue & Zeelande n'ont encore rien declaré.

Quelques Villes de Hollande étant ébranlées depuis que Temple, Resident du Roi d'Angleterre, est venu trouver Monsieur de Wit de la part de Castel Rodrigo, qui lui a dit que toutes les Places se rendroient au Roi s'ils ne les secouroient, & qu'il valoit autant perdre la Flandres tout d'un coup que de se voir consumer à petit feu, & lui a ensuite proposé une Ligue avec l'Angleterre & la Suede dont ledit Castel Rodrigo étoit asseuré, & que tous ensemble contraindroient le Roi à faire la Paix, tenant tous ses Ports bloquez, ôtant toutes sortes de debit à la France. Monsieur de Wit lui a répondu que ses Maitres n'approuveroient pas cet expedient, qu'il étoit mieux que les Espagnols fissent la Paix aux conditions que le Roi propose, à quoi les Etats

Etats tiendront la main de tout leur pouvoir. Ledit Temple a passé en Angleterre & a dépêché à Castel Rodrigo un Exprès pour lui faire sçavoir cette réponse qui ne lui aura pas plû ; cependant Monsieur de Wit & moi avons vû tous les Deputez des Villes, & avons remis ceux qui étoient ébranlez, qui se sont confirmez dans leur premier avis, de contraindre les Espagnols d'accepter les conditions de Paix que le Roi propose en cas qu'ils refusent la Paix, & qu'on chargera Monsieur van Beuningen de supplier le Roi d'avoir cette complaisance pour les Etats, de n'attaquer pas la Flandre, sans qu'ils ayent concerté des moyens où les uns & les autres pourront trouver leur seureté ; les Provinces d'Overyssel & Gueldres se sont conformées à l'avis de la Hollande. Je dois vous dire, Monsieur, les ombrages qui se renouvellent, & que de divers lieux on envoye des Ecrits par les Provinces, que le Roi ne veut que les amuser par une esperance de Paix, & les accabler tout d'un coup par une entrée de deux Armées en Flandres, & puis les attaquer. Quoi que cela semble ridicule & qu'on l'ait detruit si souvent par de bonnes & fortes raisons, il n'a pas laissé de faire son effet en quelques Provinces ; celle de Hollande demeure dans son premier avis, & j'ai estimé à propos pour les y confirmer de donner aux Deputez ce qui est marqué dans l'état que je vous envoye.

J'ai communiqué aux Commissaires des affaires secretes les Lettres & Memoires que vous m'avez envoyez. Ils ont trouvé les considerations sur la réponse des Espagnols au Pape très-bien faites, & Monsieur de Wit m'a dit qu'il n'a point vû de pieces mieux raisonnée ni plus forte.

forte. Ils ont été bien aise d'apprendre par une derniere Lettre à Monsieur le Nonce, que le Roi agrée Aix la Chapelle, ce qui marque que Sa Majesté désire plus la Paix que les Espagnols ne le veulent persuader ; J'ai envoyé les duplicata de toutes les nouvelles à Monsieur de Pomponne & de Terlon, ainsi que vous me l'avez ordonné.

Je ne doute pas que Monsieur de Ruvigny ne vous informe au vrai des intentions du Roi d'Angleterre, mais je vous puis assurer, comme le sachant à n'en pouvoir douter, qu'il fait toutes les diligences possibles & secretes, pour engager les Etats à une Ligue avec lui pour la défense des Païs-bas, & que c'est à présent le plus grand effort que Monsieur de Wit ait à soutenir, y ayant des Provinces entiéres qui y sont tout-à-fait portées.

J'ai appris, Monsieur, avec une joye que je ne puis vous exprimer, la grace que le Roi a fait à Monsieur de Berny, & la justice qu'il a renduë à vos grands services. Véritablement on ne peut entendre parler de la maniere que le Roi surprend ses serviteurs par des bienfaits d'un si grand prix, sans admiration : ces exemples donnent de grandes esperances à ceux qui sont dans le service, & je vous avoüe que je me mets de ce nombre : & je vous prie Monsieur aux occasions de vacances de benefices de ne vous point lasser de faire ressouvenir Sa Majesté, que j'ai trois Enfans d'Eglise, & point de bien pour leur donner, puisqu'il a été pourvû à l'Abbaye de Saint Vincent, il faut espérer de sa bonté qu'elle m'en accordera quelque autre pour ma famille, quand il en vaquera, Monsieur de Zulichem m'assure que vous aurez bien-tôt satisfaction

faction sur l'affaire de Monsieur l'Evêque d'Orange, & qu'on remettra les choses en l'état qu'elles étoient. Je suis souvent chagrin de voir les longueurs de ces gens-ci pour les affaires; mais quand je considére qu'en les voulant presser on fait prendre des résolutions, desquelles on ne peut plus revenir quand elles ont été enregistrées, je trouve encore mieux mon compte à patienter & tâcher en négociant de faire revenir les Esprits; ce sera à vous Monsieur, de les guérir, par le moyen de Monsieur van Beuningen, de la crainte où ils sont que si les Espagnols refusent la Paix, & que la Flandre soit attaquée par les forces du Roi, elle est absolument perduë sans aucune ressource, & c'est ce qu'ils ne désirent pas en aucune maniere. Je leur dis que Monsieur van Beuningen étant à la Cour trouvera que le Roi veut sincérement la Paix, & son partage en la forme qu'il l'a demandé, & que c'est vouloir la Paix plus promtement qu'eux, que d'attaquer vigoureusement la Flandres en cas de refus, pour les reduire par là d'accepter les conditions justes de Sa Majesté; que pour y parvenir, il ne faut pas s'attendre que le Roi donne un plus long terme que la fin de Mars, ni que ses armes changent le Païs de Flandres pour l'action: cela ne les contente pas, mais il y a quelque temperament à apporter là-dessus; il vaut mieux qu'il se fasse après que vous aurez entretenu Monsieur le Prince Guillaume de Furstemberg, & Monsieur van Beuningen, car je vois bien ici qu'on donnera au Roi toutes les suretez que Sa Majesté désirera pour l'Action des Troupes des Etats, en cas de rupture contre l'Espagne, & pour ne faire jamais la Paix que les Espagnols n'ayent donné au Roi l'alternative.

Nous

Nous avons la Frise bien contraire, la Princesse de Nassau agit contre nous : il y a deux ans qu'elle fit des merveilles contre les Anglois, & ramena Frise, Groningue, Overyssel dans le parti du Roi, mais ce fut dans l'espérance qu'elle avoit d'être payée de 100000. liv. qui lui étoient dûs du tems du feu Roi Henri IV. que le Duc de Brunswic lui prêta, dont la dette a été reconnuë par le feu Roi par diverses Lettres reïterées de tems en tems, qu'elle garde ; mais lui ayant dit, il y a deux ans, que la réponse que j'avois euë là-dessus étoit que l'état des affaires du Roi ne lui permettoit pas de payer les dettes des Rois ses Prédécesseurs, mais seulement de satisfaire ponctuellement aux siennes ; elle a changé, & favorise présentement les Espagnols en tout ce qu'elle peut : comme elle est gouvernante de ces deux Provinces avec beaucoup de crédit, elle nous donne de la peine ; vous voyez Monsieur, à combien d'incidens on est sujet dans une Republique, & combien de traverses on reçoit avant d'avoir conclu une affaire.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 19. Janvier 1668.

J'Ai reçû vôtre dépêche du treizieme du courant, avec le Passeport de Monsieur van Beuningen. Vous n'apprendrez pas Monsieur cet ordinaire des choses fort agréables, la division des Provinces retarde l'instruction de Monsieur van Beuningen. Comme il ne peut partir pour France qu'elle ne soit signée de toutes les Provinces, sui-

vant le Traité d'Union, celles d'Utrecht, Frîse & Groningue, veulent qu'il soit seulement chargé de représenter au Roi, que la justice & l'équité demande, qu'on remette les differens qui sont entre la France & l'Espagne à une arbitrage, qu'il y ait une suspension d'armes pour un an, & que les Etats soient simples Mediateurs en cette affaire: Zeelande, Overyssel & Gueldres ne disent mot, mais aussi nous ne pouvons pas répondre qu'elles soient ni pour ni contre l'avis de la Hollande, qui est demeurée ferme à son premier sentiment, dont je vous ai déja rendu compte par mes précédentes dépêches.

Il n'y a sortes de diligences & de cabales, que les Provinces de Frise, Groningue & Utrecht, n'ayant pratiquées pour débaucher des Villes d'Hollande, & les attirer à leur parti, qui est tout-à-fait porté pour celui d'Espagne; mais les diligences de Messieurs de Wit & van Beuningen, les a fait tenir fermes; & les Provinces n'ayant pû rien gagner sur elles, j'espere qu'avec un peu de patience, nous les ferons revenir des mauvais sentimens qu'elles ont; tout l'orage est tombé sur Monsieur le Prince de Tarente, lequel ayant été proposé pour Général de la Cavallerie, les Provinces y consentoient si la Hollande eut voulu se conformer à leur avis, mais se voyant refusées elles n'ont pas voulu recevoir ledit Prince dans cette charge, & il a fallu que la Hollande soit convenuë sur cet Article avec les autres qu'elles feroient deux Lieutenans Généraux de la Cavallerie, dont Monsieur le Rhingrave seroit le premier, & le Prince de Tarente le second, & qu'ils ne rempliroient pas encore la Charge de Général de la Cavalerie que des Provinces deman-

mandoient pour Monsieur le Prince d'Orange ; Monsieur le Prince de Tarente a toûjours agi dans la Province d'Hollande, où il a beaucoup d'amis, avec grande chaleur & affection pour les intérêts & le service du Roi, comme il fait encore à la Haye, où il est venu pendant cette Assemblée.

Lesdites Provinces sont aussi convenuës de la charge de Maréchal de Camp pour Monsieur de Wit, & ont crée un Lieutenant Général, au dessous de lui, un Général de l'Artillerie, & deux Sergeans de Bataille. On est sur le point de déliberer la levée de mille Dragons, & de six nouveaux Regimens, de la levée desquels Monsieur de Wit aura la Commission en Allemagne, & de remplir les Charges de vieux Officiers experimentés.

J'ai fait plainte à Monsieur de Wit, de ce que Messieurs les Ambassadeurs d'Hollande, qui sont en Angleterre, ont donné les mains à la proposition qui leur a été faite par les Ministres Espagnols, de s'assembler dans des Conferences reglées avec lesdits Ministres Espagnols, & les Commissaires du Roi d'Angleterre, ce qui marquoit une déclaration un peu bien forte de ce que les Ambassadeurs auroient dessein de faire, & dont j'esperois qu'ils ne viendroient pas à bout.

Le Sieur de Wit m'a répondu, que je serois éclairci de tout par le Sieur de Meerman, & par le Sieur Temple de retour d'Angleterre depuis hier. La dépêche dudit Meerman porte que dans une des Conferences qu'ils ont euës avec les Commissaires du Roi d'Angleterre, ils ont fort avancé leur Traité de Commerce, & qu'ensuite ils leur dirent que Messieurs les Etats trouvoient

l'alternative que le Roi propoſoit pour la Paix favorable ; que ſes Maîtres ſupplieroient le Roi d'Angleterre de vouloir rendre ſes offices pour y porter les Eſpagnols, & même de joindre leurs forces tous enſemble pour les y contraindre : ſur cela les Commiſſaires du Roi d'Angleterre leur dirent que cette propoſition étoit injuſte, & que le Roi leur Maître n'y conſentiroit jamais ; que lui Sieur Meerman leur dit que Meſſieurs les Etats le feroient donc ſeuls ſi leſdits Eſpagnols refuſoient la Paix, & ſe ſeparerent de la ſorte ; qu'enſuite leſdits Commiſſaires d'Angleterre, dans une autre Conference, leur dirent qu'ils avoient parlé au Roi de leur dernier entretien, & aux Miniſtres d'Eſpagne, leſquels avoient été ſurpris du recit qu'ils leur en avoient fait, & qu'enſuite Molina & l'Iſola avoient déſiré d'avoir une Conference avec eux, en préſence des Commiſſaires d'Angleterre, ce qu'ils ont accordé, & l'ont tenuë le lendemain, dans laquelle les Miniſtres d'Eſpagne ont deduit pluſieurs raiſons, pour perſuader que Meſſieurs les Etats joints avec l'Angleterre, les doivent ſecourir contre l'invaſion que le Roi a faite dans la Flandre, contre la foi d'un Traité juré ſur les Sereniſſimes Evangiles ; qu'ils ajoûterent pluſieurs autres choſes ſur ce ſujet qui rendoient leur recit important, qu'ils s'attacheront ſeulement à dire qu'ils leur répondirent mot à mot à tout ce qu'ils avoient dit, aux Commiſſaires d'Angleterre, dont ils furent fort mal-ſatisfaits ; Voilà ce que j'ai lû en ſubſtance dans la dépêche de Monſieur de Meerman.

Le Sieur de Wit m'a ajoûté, que ledit Meerman ne déſeſperoit pas que le Roi d'Angleterre ne peut être perſuadé d'entrer dans le même ſen-

ment

ment où ils sont pour le bien de la Paix, & Temple s'en est assez expliqué à quelques-uns des Deputez qui sont de mes amis, & qui me l'ont redit. J'ai estimé devoir dire à Monsieur de Wit qu'il seroit à propos, qu'il écrivit en Angleterre à Monsieur de Meerman, de finir ces sortes de Conferences avec les Ministres d'Espagne, qu'une suffiroit pour expliquer les intentions de leurs Maîtres, & qu'il me sembloit aussi qu'ils devoient avoir donné avis de tout ce que dessus à Monsieur de Ruvigny, avec qui ils ne vivoient pas avec l'ouverture de cœur & de confiance, qu'ils sont obligez de faire avec les Ministres du Roi, qui leur a donné en tant de rencontres des marques de son amitié & de sa protection. Il m'a promis qu'il lui écriroit fortement demain sur ces deux points, & qu'il m'assuroit par avance que le Roi seroit content de leur procédé, & qu'ils rendroient compte de tout à Monsieur de Ruvigny. Je lui écrirai aussi cet Ordinaire pour lui en donner avis, & le prierai de m'écrire si lesdits Ambassadeurs en useront de la maniere que ledit de Wit m'a promis.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 20. Janvier 1668.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 12. Je n'ai rien à vous dire sur l'avis ridicule de la Province d'Utrecht qui a été suivie de celle de Frise; mais vous pouvez asseurer Monsieur de Wit, par des connoissances très-certaines que le Roi a, que quand le Sieur Temple s'est avancé de dire à la

Haye que le Marquis de Castel Rodrigo est asseuré de l'Angleterre & de la Suede, si les Provinces Unies veulent entrer dans la Ligue, qu'il a avancé en cela une chose très-fausse à l'égard de l'un ou de l'autre; cependant ledit Sieur de Wit ne pouvoit répondre audit Temple avec plus de prudence qu'il a fait, dont Sa Majesté d'ailleurs s'est sentie fort obligée. Il auroit été seulement à desirer que l'Etat n'approuvât pas le pas assez scandaleux à l'égard de cette Couronne, que l'Ambassadeur Meerman a fait à Londres, quand il a donné les mains à s'assembler avec les Commissaires Anglois, conjointement & en la presence des Ministres de la Maison d'Autriche; car quoi que Sa Majesté sçache bien que ledit Meerman s'est contenu jusques ici à ne parler que des moyens de porter les Espagnols à la Paix, par les fausses esperances que les Espagnols en conçoivent, de pouvoir porter l'Angleterre & la Hollande à une Ligue contre la France.

On convient ici avec vous de la verité de ce que vous mandez, qu'on fait à Londres des diligences secretes, pour engager les Etats à une Ligue pour la défense des Païs-bas, & quand il n'y auroit que . . . . . seul qui aime les Espagnols, il ne manqueroit pas à jetter toujours en avant de pareilles propositions; mais le Roi sçait encore plus certainement, à n'en pouvoir douter, que tout ce que diront toujours là-dessus les Anglois ne procede que de l'ombrage & de la crainte qu'ils ont, que les Etats ne s'unissent plus étroitement avec Sa Majesté, & peut-être pour les porter à faire des pas qui desobligent entierement la France, & je puis ajouter que quand les Negociations de cette Ligue s'avance-

roient

roient à Londres, en sorte que le Roi en pût apprehender la conclusion, il a en main des moyens certains pour l'arrêter à un coup près, & en faisant même aux Anglois le plus grand plaisir du monde: je ne puis pas m'expliquer davantage, mais Monsieur de Wit a trop de lumieres pour ne pas juger & connoitre aisément que ce que je dis est vrai.

Je continuë toujours à dire, & persisterai toujours que l'infaillibilité de la Paix, & même fort prompte, ne consiste qu'à parler vigoureusement aux Espagnols, & leur faire voir leur perte certaine s'ils refusent l'une des deux alternatives que le Roi a offertes, d'autant plus, comme je vous l'ai déja mandé, que la plûpart des Ministres d'Espagne de dehors conseillent à ceux de Madrid d'en accepter l'une, & soutiennent eux-mêmes que leur Monarchie n'a que cette seule ressource pour sauver les Païs-bas.

Addition.

Le Roi a fait ôter des Regîtres du Parlement tout ce qui s'est fait contre son autorité depuis l'année 1647. jusques à la fin de l'année 1652., la Compagnie a sans doute senti le coup, mais ce ne devroit être que par la douleur de n'en avoir pas pris elle-même la resolution il y a long-tems, & qu'il a fallu que ce n'ait plus été qu'un effet de son obéïssance.



MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, presenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 23. Janvier 1668.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maitre de remontrer à Vos Seigneuries qu'à la fin de l'année 1666. *il leur presenta plusieurs Memoires, à ce qu'il leur plût permettre au Vaisseau nommé l'Europe, appartenant à la Compagnie Occidentale de France, de sortir de leurs Ports pour aller avec sa cargaison aux Côtes de Guinée, ce qu'elles lui accorderent, avec ordre au College de l'Amirauté d'Amsterdam de n'apporter aucun empêchement à sa sortie; Qu'au prejudice de cette permission ledit Vaisseau étant de retour de ce Voyage à Amsterdam a été saisi avec ses Marchandises par la Compagnie d'Occident de cet Etat, sous pretexte que ledit Vaisseau appartenoit (à ce qu'ils pretendoient) à des particuliers, & qu'il avoit trafiqué dans des lieux de l'obéïssance de Vos Seigneuries, laquelle saisie ayant été examinée & debatuë par devant Messieurs de la Cour de Hollande & du grand Conseil, la chose a été trouvée de telle nature, que la Compagnie de cet Etat a été deboutée de ses demandes, & main levée donnée de sa saisie par les Sentences de ces deux Cours de Justice, renduës après trois mois de procedures, sans qu'il y ait eu aucuns dommages & intérêts adjugez, comme il devoit bien être, à cause de l'induë & visible vexation; ensuite de cette main levée les Marchandises déchargées & mises dans un allege ont été de*

de nouveau saisies par la même Compagnie, soutenant que par les articles 11. *&* 12. *d'un Placart de Vos Seigneuries de l'année* 1648. *il est porté que tous Vaisseaux allant dans les limites de l'Octroi de la Compagnie de ce Pays, qui sont tous les mêmes qu'a celle de France depuis le Cap de Vert jusques à celui de Bonne Esperance, lui doivent payer le Droit de Convoy dû à Messieurs de l'Amirauté comme un Droit d'Etat; à laquelle Amirauté ledit Droit a été payé suivant ses acquits du* 4. *Octobre* 1666. *lors qu'il sortit, sans qu'il y ait été dit aucune chose par ladite Compagnie allencontre, & de laquelle Amirauté l'on a pris les Passeports d'entrée au retour dudit Voyage, en date des* 5. *Septembre &* 23. *Decembre* 1667., *ce qui ne pourroit tirer à aucune suite, ni donner aucune atteinte au pouvoir du Roi dans l'Octroy qu'il a fait à ladite Compagnie de France, ledit Droit de Convoy étant un Droit d'Etat, & lequel par consequent se payant de Souverain à Souverain, il seroit indifferent à qui on le payât, soit à l'Amirauté ou à la Compagnie, s'il lui appartient, sans un pretendu Droit de reconnoissance demandé par la Compagnie de cet Etat, à cause du trafic pretendu fait dans les limites de leur Octroy, qui (comme il est dit ci-dessus) sont les mêmes limites que ceux de la Compagnie de France, qui n'a jamais fait aucun trafic dans les Terres sujettes à la Compagnie de ce Pays, mais bien dans les lieux libres François, Anglois ou Danois, qui tous ont mêmes limites que la Compagnie de ce Pays, ce qui a été déja debattu & decidé par lesdites Sentences de debouté & de main levée des Cours de Justice de Vos Seigneuries. Or comme ces frivoles soûtiens sont autant de vexations, qu'apparemment cette Compagnie n'entreprend, que dans la pensée qu'elle en sera quitte pour peu de fraix, sans aucuns dommages & intérêts, & que ce mauvais traitement est*

directement contraire à la bonne intention des Traitez de Marine de 1662. faits entre Sa Majesté & Vos Seigneuries ; Elles jugeront bien que la Compagnie Occidentale de cet Etat n'a aucune raison (comme il a été déja jugé) de faire considerer celle de France qui est aussi bien privilegiée qu'elle dans les mêmes limites ci-dessus alleguez, comme des particuliers, au regard desquels ont été dressez les articles du Placard susdit, & ainsi donner des loix aux Souverains en leur voulant faire payer des Droits de reconnoissance qui ne sont pas dûs ; c'est pourquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries de faire desister la Compagnie de cet Etat de la continuation de ses chicanes insupportables, de vouloir donner une explication auxdits articles du Placard, & main levée de la saisie faite de sa part le 25. Decembre dernier desdites Marchandises, offrant de la part de la Compagnie Occidentale de France de payer les Droits de Convoy pour l'entrée, comme ils ont été payez pour la sortie, à l'Amirauté d'Amsterdam ou à d'autres à qui ils appartiendront, étant un Droit d'Etat, Sa Majesté attend de la justice & de l'équité de Vos Seigneuries qu'elles feront cesser ces vexations, pouvant bien juger que si des gens étoient reçûs dans une même affaire à se servir des mêmes raisons déja decidées & jugées par la Justice pour faire une seconde saisie, il faudroit que les choses allassent à l'infini, ce qui ne seroit ni juste ni raisonnable, & que Sa Majesté ne croit pas aussi être de l'intention de Vos Seigneuries, outre que si une Compagnie qui a l'Octroy de ses Souverains étoit capable d'obliger une autre Compagnie qui a un pareil Octroy d'un autre son Souverain, a quelque Droit de reconnoissance envers elle, ce seroit s'attaquer au Souverain même, & le reduire à soutenir les Privileges de sa Compagnie, ce qui feroit une confusion étrange & causeroit des suites

très-fâcheuses. Donné à la Haye le vingt-troisiéme Janvier 1668.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi Très-Chrêtien à Messieurs les Etats Generaux des Provinces Unies des Pays-bas.

Le 22. *Janvier* 1668.

TRès-chers grands Amis, Alliez & Confédérez, ayant pris depuis quelques jours la résolution de faire nous même en personne une course le mois prochain pour un expedition de guerre, il nous a semblé qu'à cause de la grande rélation, qu'ont toûjours les actions des Armes avec les Négociations de Paix, ou pour avancer celle-ci, ou pour la reculer, la bienséance & la raison nous convient fortement à communiquer sans délai nôtre dessein & ses motifs à tous les Princes & Potentats, nos bons Amis & Alliez: & comme dans ce nombre vous tenez un rang principal, nous vous dirons en premier lieu, que nous faisons état de partir d'ici le premier jour du mois prochain, & d'aller dans la Franche-Comté à la tête d'un corps d'Armée, pour tâcher de nous y emparer de quelques postes; quant aux motifs, qui nous ont porté à prendre cette résolution, nous en avons eu deux principaux; le premier, & sans doute le plus important, a été de vous donner plus de moyen par cet expedient, si nos Armes y sont heureuses, de disposer les Espagnols à la Paix, à laquelle ils ont une si

invincible averſion, qu'ils n'ont pas même voulu conſentir à la traitter, ayant déja ou par negligence, ou artificieuſement ſous divers prétextes laiſſé couler cinq mois, d'un tems fort précieux de ſept que nous avions accordez, & qui pouvoient être employez ſi utilement, ſans vouloir convenir du lieu de l'Aſſemblée; choſe aſſez indifferente de ſoi, & ſur laquelle d'ailleurs on peut dire qu'ils ne ſont pas bien pris leurs meſures, bien loin d'avancer l'accord avec nous, qui ſommes leur partie, ou avec les mediations qui ont de l'intérêt à ce choix, pour leur propre commodité; car en même tems qu'ils ont fait déclarer à nôtre Saint Pere le Pape avec une fermeté & une hauteur, comme des Conquerans, qu'ils ne la traitteroient jamais qu'à Rome, ou à Veniſe, ou aux Pirenées: le Marquis de Caſtel-Rodrigo, muni, à ce qu'il dit, d'un plein pouvoir, a écrit au Miniſtre de ſadite Sainteté, qui eſt ſur le Rhin, qu'il choiſit la Ville Imperiale d'Aix la Chapelle, que nous avons d'abord acceptée, quoi qu'avec un doute bien raiſonnable, que ledit Marquis ne ſoit déſavoüé à Madrid, n'étant guéres à croire, que la Couronne d'Eſpagne a voulu de cette ſorte impoſer à Sa Majeſté, par une ferme déclaration de ne vouloir point traitter en ces quartiers de deça, & que dans le même tems ſon prétendu Plenipotentiaire déclare qu'il y traitera. Nous avons donc penſé, que pour reveiller nos Ennemis de leur Letargie, ou dans leur procéder artificieux, & leur mieux inſpirer le déſir de la Paix, que les pertes qu'ils ont fait la Campagne paſſée, n'ont peu encore leur donner ſuffiſamment; nous devions mépriſer & pour nôtre propre perſonne, & pour nos troupes toutes les rigueurs

rigueurs de la saison, & toutes les incommoditez d'un si penible voyage, pour les jetter, s'il est possible, par quelque nouveau progrès de nos Armes dans un pressant besoin de cette Paix qu'ils rejettent avec tant d'opiniatreté, & donner lieu au zele que vous avez pour le repos public, d'agir auprès d'eux avec plus d'éficace & plus d'utilité pour l'avancer, & ne se pas hasarder & commettre aux nouveaux évenemens de guerre de la Campagne prochaine: le second motif principal que nous avons eu, regarde nôtre propre sureté, & partant ne peut être désapprouvé de qui que ce soit, s'il veut juger équitablement des choses: nous avons appris, que l'Ambassadeur d'Espagne, Resident à la Cour de Vienne, non content d'avoir porté l'Empereur à commencer au premier jour de l'an un grand armement, sous prétexte que tous les autres Princes de l'Empire arment aussi, après ce premier pas, fait solliciter vivement ledit Empereur pour le porter à envoyer au printems une Armée contre nous dans la Duché de Bourgogne, pour tâcher d'y faire une diversion de nos forces qui les empêche de pouvoir agir aux Pais-bas; & quoi que nous esperions, que ce Ministre ne viendra pas à bout de sa Négociation, & que l'Empereur voudra inviolablement, comme nous, conserver en son entier le Traité de Westphalie, qui a étouffé un feu, qu'on n'avoit peu éteindre dans l'Empire durant trente ans, néanmoins la prudence & la bonne politique ne nous permettant pas de mépriser tout-à-fait les menées artificieuses dudit Ambassadeur d'Espagne; il nous a été en quelque façon indispensable pour nôtre propre sureté, comme nous venons de dire, d'aller au de-

vant de ce mal pour nous en garantir, en tâchant avant l'arrivée de la belle saison d'occuper des postes dans la Franche-Comté, qui ne laissant ni l'entrée aussi ouverte qu'elle pourroit être autrement dans nôtre Duché de Bourgogne, ni la commodité & les moyens de nous y venir attaquer.

Un troisiéme motif accessoire que nous avons eu, quoique bien éloigné de la force & de la considération des deux autres, a été pour faire connoître à toute l'Europe la sincérité avec laquelle nous avions offert, il y a déja cinq mois, une suspension d'armes reciproque de toutes entreprises sur les places fortes, de part & d'autre, jusqu'à la fin de Mars, & pour reprimer sur cette matiere la petulance du Gouverneur de Flandres, lequel empoissonnant tout ce que nous présentons de remedes aux maux de la Chrétienté, pour les guérir sans délai, s'est fort satisfait soi-même d'écrire à divers Princes, & de faire débiter en tous lieux par ses Emissaires, que la France en cette offre se moquoit de tout le monde, que cette suspension, c'étoit Dieu même, qui l'avoit faite, & qu'enfin qu'il ne voyoit pas, par quelle raison il devoit recevoir par grace ou interposition, ce que le tems & la saison lui donnoit, & que la guerre même ne lui pouvoit ôter; & pour dire vrai, s'il avoit médité quelque entreprise ou surprise de nos places, à la faveur des glaces, pendant l'hyver, il y a eu raison de ne se pas lier les mains à ne pouvoir l'exécuter, mais comme il n'y a rien paru jusqu'ici de sa part, qu'un assez mediocre dessein de surprendre le Châtelet, pour lequel il avoit fait des préparatifs d'échelles & de petards à Cambray, & qu'il lui a manqué, ce sera main-

tenant à lui, en cas que nos armes ſoient plus heureuſes dans la Franche-Comté, à voir comme il pourra ſe juſtifier auprès de la Reine ſa Maîtreſſe, de ce que ſa témérité ou ſon imprudence auront coûté au Roi ſon Fils, lors qu'il a rejetté un moyen infaillible de mettre durant ſept mois toutes les places d'Eſpagne dans une entiére ſureté, ſe contentant au lieu de quelque choſe plus ſolide, pour le bien de la Paix, de faire des déclamations qu'il croit bien patentiques, pour prouver aux Eſprits imbecilles la juſtice, qu'il y auroit de ceſſer une guerre entrepriſe contre un pupille de ſix ans, remettre (dit-il) toutes choſes au premier Etat, & renvoyer la deciſion des differens à un Juge competent. Cependant pour faire non ſeulement connoître à toute la Chrétienté, mais en convaincre le Marquis de Caſtel-Rodrigo lui-même, que dans l'expedition pour laquelle nous allons marcher, nous n'avons pas deſſein d'apporter un nouvel obſtacle à la Paix, mais plûtôt d'y faire naître des plus grandes facilitez dans l'eſprit de nos Parties, nous vous déclarons que quelque ſuccès qu'ait nôtre Courſe, & quelque avantage que nous y puiſſions remporter, ſi nous y en remportons aucuns, ce qui demeure toûjours incertain en des affaires & des deſſeins de cette nature, nous n'en prétendons pas pour cette raiſon des plus hautes, ou plus avantageuſes conditions de Paix que celles dont nous avons offert de nous contenter juſques à la fin de Mars, c'eſt-à-dire que les Eſpagnols nous cedent en bonne forme les ſeules conquêtes, que nous fimes en trois mois de tems la Campagne derniere, ou qu'ils nous en donnent l'équivalent, en la maniere dont nous nous ſommes déja expliqués à vous; & de

cette

cette déclaration que nous faiſons avec grande ſincérité, on en peut tirer une conſéquence infaillible (que nous eſtimons nous être honorable & fort glorieuſe) qui eſt, que de ce voyage, que nous allons faire avec diverſes incommoditez & fatigues, qui ne ſe peuvent éviter en cette ſaiſon, nous ne tirerons (ſi les Eſpagnols veulent profiter de nôtre bonne intention) aucun fruit, que celui de nous être appliquez à chercher des moyens plus preſſans, pour les diſpoſer à la Paix; Puis qu'il ſe voit que nous voulons bien renoncer par avance à tout autre ſorte d'utilité qui nous en pourroit revenir: Cependant nous prions Dieu, &c. Ecrit à Saint Germain en Laye, le vingt deuxieme jour de Janvier 1668.

Vôtre bon Ami, Allié & Confederé,

Signé, LOUIS.

Et plus bas,

DE LIONNE.

La ſuſcription étoit,

A nos très-chers grands Amis, Alliez & Confederez, les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-bas.



LET-

LETTRE

De Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pays-bas au Roi Très-Chrêtien.

Le 26. Janvier 1668.

SIRE,

DEpuis que Vôtre Majesté nous a fait sçavoir sa derniere intention, touchant la satisfaction, qui pourroit terminer la Guerre entre elle, & le Roi d'Espagne, nous avons songé continuellement & avec application, aux moyens de la lui faire donner. Nous pouvons dire que nous avons travaillé fortement à y faire aquiescer les Espagnols; mais nous y avons trouvé une si grande repugnance, que nous ne pouvions rien espérer du succès, si nous ne voyons entrer dans les mêmes sentimens ceux qui pouvoient seconder nos bons desseins, en prenans d'autres visées. Nous avons enfin été assez heureux, pour voir réüssir nos soins; Le Roi de la Grande Bretagne s'étant expliqué en la maniere, que Vôtre Majesté le peut désirer pour son contentement, & s'étant laissé disposer d'agir éficacement avec nous, pour porter les Espagnols à donner à Vôtre Majesté ce qu'elle a demandé. C'est dont nous avons fait part à Monsieur le Comte d'Estrades, & lui avons fait connoître, que présentement nous ne pouvons pas non seulement continuer de travailler avec beaucoup d'apparence de succès, mais aussi que maintenant nous

nous ne craignons point d'en répondre ; & de dire, que Vôtre Majesté peut obtenir, à son mot, sans effusion d'une seule goûte de sang Chrétien, ce qu'elle a témoigné désirer. Nous ne doutons point qu'elle n'agrée nôtre procédé, si plein de marques d'affection & de zele pour sa gloire & pour son contentement, aussi bien que pour le répos de la Chrétienté. C'est, Sire, ce que nous avons jugé nécessaire de faire sçavoir aussi à Vôtre Majesté, en attendant que nous nous en expliquions plus amplement par la bouche de l'Ambassadeur Extraordinaire, que nous ferons partir au plûtôt, pour concerter avec elle les moyens, dont il se faudra servir pour achever ce grand ouvrage, avec reputation pour Vôtre Majesté, & pour le bien & le repos de l'Univers. Nous estimons que nôtre veuë en tout ceci est si fort conforme à l'intention de Vôtre Majesté, qu'il ne se peut qu'elle ne donne son agréement aux preuves que nous lui donnons de la sincerité de la nôtre; Comme nous serons toujours prêts de lui en donner des sentimens respectueux, avec lesquels nous sommes, SIRE,

A la Haye le 26. Janvier 1668.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 26. Janvier 1668.

VOus aurez vû, Monsieur, par ma derniere dépêche ce que Monsieur de Wit m'avoit fait dire sur l'arrivée du Sieur Temple, lequel après son audience a pressé la conclusion d'un Traité défensif pour toujours; Monsieur de Wit lui

lui a parlé en même tems d'entrer dans un engagement avec les Etats pour porter les Espagnols à accorder au Roi l'alternative, & qu'en cas de refus ils joignissent leurs armes ensemble pour les y contraindre. Ledit Temple repartit que le Roi son Maitre ayant trouvé à redire à ce terme trop rude qui fut proposé par leurs Ambassadeurs, il prioit qu'on en mit de plus doux, pour être plus en état de porter les Espagnols à donner cette satisfaction à Sa Majesté; cependant les Provinces qui avoient refusé de se joindre à l'avis de la Hollande, apprenant que l'Angleterre y vouloit entrer, sont tombées d'accord, à la reserve de celle d'Utrecht qui a protesté contre; ne pouvant en conscience, dit-elle, forcer un Roi de ceder son bien; après ce consentement obtenu, on delibera de travailler à l'instruction de Monsieur van Beuningen, ce qui ne se pouvoit faire sans cela, & il sera en état de partir pour France la semaine prochaine. Monsieur de Wit & les Commissaires travaillerent ensuite au Traité avec le Sieur Temple & m'en communiquerent les articles, desquels je ne convins pas, trouvant à redire qu'ils usoient de termes trop forts pour tirer le consentement du Roi pour la Paix; que pareillement Sa Majesté ne retarderoit pas d'un moment l'action de ses armes en cas de refus par les Espagnols de l'alternative, & que ce qui me surprenoit le plus étoit que je ne voyois pas l'engagement du Roi d'Angleterre ni celui des Etats à rompre effectivement contre les Espagnols, en cas de refus des conditions dont Sa Majesté se contente.

Le Sieur de Wit me dit que le Traité ne pouvoit être conçû autrement, tant pour y attirer le Roi d'Angleterre & le detacher de l'Espagne

que

que pour y faire consentir les Provinces qui en auroient toujours arrêté la conclusion, ne suffisant pas que la Hollande fût seule de l'avis de rompre; mais qu'on donnera satisfaction au Roi sur ce point, lors que Monsieur van Beuningen signera le Traité qui se fera à Paris avec Sa Majesté, où les choses seront specifiées clairement, & où le mot de *rompre* sera effectivement specifié; mais que dans une Republique comme celle-ci il faut se regler selon leur constitution, & prendre le tems quand il se trouve favorable, comme il avoit fait en cette rencontre; qu'il supplie le Roi d'être persuadé que les Etats lui feront obtenir l'alternative, & que les Espagnols ne pourront pas resister aux declarations que les Rois d'Angleterre, de Suede, les Etats, les Ducs de Lunebourg & autres Princes leurs Alliez feront en même tems aux Espagnols d'accorder pour le bien de la Paix l'alternative.

Je lui ai repliqué que je demeurois ferme dans mon sentiment, & qu'ils sçauroient celui de Sa Majesté par sa réponse à cette dépêche; cependant ils ont signé le Traité, & je vous en envoye une Copie que Monsieur de Wit m'a apportée, en me confirmant qu'il n'eut pas crû lui-même qu'on eut pû faire faire ce pas à l'Angleterre; que pour lier davantage la chose il a été ce matin avec le Sieur Temple signifier à l'Ambassadeur d'Espagne que la resolution du Roi d'Angleterre & des Etats avoit été prise, de contraindre l'Espagne à faire la paix aux conditions proposées & énoncées dans le Traité dont ils lui ont donné Copie. Il s'est fort emporté & leur a dit que le Roi son Maitre perdra plûtôt tous ses Etats que de faire une pareille bassesse. Il m'a ajou-

ajouté que demain on deliberera pour envoyer des Deputez à Caſtel Rodrigo & lui faire la même harangue, & que Temple ira de la part du Roi d'Angleterre avec leſdits Deputez, qu'on écriroit par le prochain Ordinaire à Madrid à l'Ambaſſadeur de Hollande, de declarer à la Reine & à ſon Conſeil la reſolution que les Etats ont priſe, & qu'il n'oubliera rien de ce qu'il aura pouvoir d'avancer la paix ſuivant les conditions propoſées.

Si la Province de Hollande ne fût demeurée ferme à ſon premier avis, & que les autres Provinces euſſent été ſeparées, comme elles ont tâché de faire, elles ſe ſeroient portées à la défenſe des Païs-bas, ſans que Meſſieurs de Wit, van Beuningen & moi l'euſſions pû empêcher, & c'eut été par une reſolution tumultuaire: les Eſpagnols avoient dans ce tems-là debité par les Villes & les Provinces une Lettre venuë d'Angleterre, qui portoit que Monſieur de Ruvigny propoſoit au Roi d'Angleterre une Ligue offenſive & défenſive contre tous & particulierement contre les Etats, que les deux Rois partageroient la Flandres, & que la Zeelande ſeroit pour l'Angleterre, & le Brabant pour le Roi, preſuppoſant par cette Ligue de declarer la guerre aux Etats; il y avoit encore d'autres articles fort impertinens. Les Villes de Hollande n'ont pas donné dans ce piege, les Provinces s'en ſont ſervies pour demeurer plus obſtinées; mais à preſent cela eſt levé & leur artifice eſt découvert.

J'ai vû pluſieurs Deputez de mes amis en peine de la maniere dont j'ai parlé à Monſieur de Wit & à eux ſur ce Traité d'Angleterre. Je ne ſuis pas marri de les y laiſſer, afin d'en tirer autant d'avantage qu'il ſe pourra pour le Roi lors

que

que le Traité que Monsieur van Beuningen doit proposer se fera, & asseurément ils relâcheront des choses qu'ils ne feroient pas s'ils croyoient que le Roi fût content. Je demeurerai dans le sentiment que je leur ai declaré jusques à nouvel ordre.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 26. Janvier 1668.

DEpuis mon autre Lettre écrite Monsieur de Wit & van Beuningen sont venus chez moi de la part des Etats, pour me dire qu'ils ont été surpris d'apprendre par lui Sieur de Wit, que je n'étois pas content du Traité qui a été fait avec le Roi d'Angleterre, qu'ils avoient ordre de m'assurer que leur intention n'a été autre que d'aprouver avec sincerité les conditions que le Roi a demandées lui-même par son Memoire, & que pour les choses qui regardent la satisfaction de Sa Majesté, ils donneront ordre à Monsieur van Beuningen de la procurer, & lui donner tous les éclaircissemens necessaires pour justifier leur bonne & sincere intention; que lesdits Etats ont bien voulu en asseurer Sa Majesté par une Lettre que leur Ambassadeur lui rendra: ledit Sieur de Wit me dit de la part des Etats les mêmes raisons qui sont portées dans ma premiere dépêche, Je lui répondis que je ne changerois pas de sentimens, que je croyois que les Etats ne devoient pas entrer dans un pareil engagement avec l'Angleterre sans avoir sçû auparavant l'intention de Sa Majesté; que puis que Monsieur van Beuningen

gen devoit partir bien-tôt & satisfaire Sa Majesté sur les points qui la pourroient blesser; il y avoit lieu d'esperer par sa bonne conduite que les affaires prendront une bonne fin, & que cependant je remerciois les Etats de la communication qu'ils me donnoient de la Lettre qu'ils écrivent au Roi.

Le Sieur de Wit m'a dit que les Etats doivent signer aujourd'hui un pareil engagement à celui d'Angleterre avec le Comte de Dohna Ambassadeur de Suede, lequel doit partir demain pour l'Angleterre.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 27. Janvier 1668.

JE vous adresse une Lettre que j'ai estimé à propos d'écrire aux Etats Generaux pour leur donner part d'une expedition de guerre, par laquelle je vais marcher moi-même le premier jour du mois prochain, & pour leur apprendre les motifs qui m'ont porté à prendre cette resolution dans une saison si rigoureuse; comme le principal de tous a été l'avancement de la Paix, ainsi que vous le verrez dans la même Lettre, que je fais à cette fin laisser à cachet volant, je ne doute pas non seulement que lesdits Etats n'approuvent fort ma pensée; mais même qu'ils ne m'en fassent de grands remercimens, & particulierement de la declaration que j'ai bien voulu faire par avance que quelques nouveaux progrès que puissent faire mes armes en cette expedition il ne m'obligera pas à rien changer

ger aux conditions de Paix des deux alternatives que j'ai offertes, pourvû qu'elles ſoient acceptées par les Eſpagnols dans le tems competent dont je me ſuis toujours expliqué. Vous aurez beau champ de faire en cela valoir ma ſinguliere moderation dans toutes les Provinces Unies; & je veux croire qu'après cette connoiſſance qu'elles auront, elles reviendront toutes à de meilleurs ſentimens pour le bien public & pour leur Etat en particulier, que vous me mandez que le ſont encore celles de Friſe, de Groningue & d'Utrecht, qui voudroient tirer de moi un arbitrage & une ſuſpenſion, ce que je ne puis jamais accorder pour tant de raiſons qui ſont aiſées à juger, & d'autant plus que l'un & l'autre ſeroient contre la Paix même que l'on veut avancer.

Il y a plus de vingt jours que je n'ai reçû des nouvelles d'Angleterre, les orages de Mer ayant émpêché les Pacquetsboots de venir à Calais; ainſi je n'ai pû encore rien ſçavoir de Londres même de ce qui ſe ſera paſſé avec le Chevalier Temple lors qu'il y eſt arrivé, & qu'on l'a renvoyé à la Haye; mais je dirai bien que ce ſeroit un coup pour la Paix qui la rendroit infaillible & prompte, ſi le Roi de la Grande Bretagne entroit dans le même ſentiment des Etats Generaux, d'obliger les Eſpagnols à l'acceptation des deux alternarives, cependant il a été bon que le Sieur de Wit ait fait mander aux Ambaſſadeurs Meerman & Boreel, de vivre avec plus d'ouverture de cœur qu'ils n'ont fait juſques à preſent avec le Sieur de Ruvigny.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 27. *Janvier* 1668.

LEs dernieres nouvelles de Madrid portent que l'Ambassadeur d'Angleterre en partit le 5. de ce mois pour aller à Lisbonne y offrir de la part de la Reine d'Espagne de traiter la Paix avec le Portugal de Roi à Roi; mais le Prince Regent qui sera à present couronné Roi en l'Assemblée des Etats du Royaume, lesquels devoient commencer leurs Séances le 20., a écrit au Roi par le Secretaire de la Reine, qui arriva hier ici, qu'il n'accepteroit point cette offre & ne feroit point d'accommodement que conjointement avec cette Couronne suivant le Traité qu'elle a avec elle; que le 6. le Marquis de Caracene mourut d'un abcés, aprés avoir eu deux jours auparavant la Presidence du Conseil de Flandres: c'étoit le seul General d'Armée de sa Nation que l'Espagne avoit; que le reste de la Flotte étoit arrivé heureusement à Cadix, & qu'il se trouvoit de nouvelles difficultez à faire partir Don Jean d'Autriche pour passer aux Païs-bas, lequel pour cela demande de nouvelles conditions qu'il est mal-aisé de lui accorder.

Il m'est venu entre les mains un Libelle imprimé, intitulé, *Remarques sur le procedé de la France touchant la Negociation de la Paix*; c'est sans doute une nouvelle composition de l'Isola, qui est assez artificieusement fabriquée, pour faire impression dans les esprits moins subtils & peu informez des Peuples des Provinces Unies. J'y ai

trouvé inseré au long le Projet d'accommodement que je vous ai adressé avec ma dépêche du 18. Novembre : je ne m'en suis pas étonné, jugeant qu'il a fallu peut-être que Monsieur de Wit l'ait fait communiquer dans les Provinces, afin qu'elles puissent deliberer sur ce qu'il contient, quoi qu'il auroit pû faire la même chose sur un extrait de la substance ; mais je vous avouë que j'ai été infiniment surpris d'y trouver aussi des lambeaux ou parcelles de ma même dépêche, ou peut-être de quelques autres que l'on a mal cousus ensemble, & dont il me semble qu'il n'étoit nullement necessaire de donner des Copies à Monsieur de Wit, & encore moins à lui de les divulguer, comme le succès ne le justifie que trop ; car je vous écris en toute confidence les pensées du Roi, comme un Secretaire d'Etat doit faire à un Ambassadeur, croyant que cela n'ira pas plus loin, & je trouve après trois mois mes dépêches imprimées avec des Commentaires : nos Ennemis en prennent grand avantage par les captieuses interpretations qu'ils leur donnent. Ce Libelle-là est fort dangereux quand on ne s'arrêtera qu'à l'écorce ; il merite qu'on ne le laisse pas sans réponse, & si j'ai un moment de loisir après le depart du Roi, je m'y appliquerai, sous le nom néanmoins de quelques étrangers desintéressés, ne voulant, ni devant me commettre avec un homme comme l'Isola ; mais il ne faut pas abandonner ni la juste cause du Roi, ni la sincerité & la moderation de son procedé, sur lequel tous les Princes desintéressés en cette guerre devroient plûtôt toutes leurs loüanges au Roi, & de grands remerciemens, que de faire aucune réfléxion sur des Libelles qui cherchent à taxer sa conduite. Signé, &c.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 2. Février 1667.

J'Ai fait rendre au Presideut de semaine la Lettre que V. M. a écrite aux Etats, ils m'ont envoyé des Deputez ensuite, & m'ont témoigné être obligez à Vôtre Majesté de la communication qu'elle leur donne de son dessein, & les asseurances que quelques Conquêtes qu'elle fasse, elle s'en tiendra toûjours pour le bien de la Paix, aux conditions que Vôtre Majesté a déja proposées, qui est l'alternative, dont ils sont demeurez fort satisfaits.

Il y a déja quelques jours que le bruit d'un voyage de Vôtre Majesté avoit fort allarmé, apprehendant qu'elle ne vint faire quelque entreprise en Flandres, qui eût diverti les bonnes dispositions qu'ils témoignent avoir pour lui procurer l'alternative des Espagnols, & cela n'a pas peu aidé à conclure leur Traité avec les Anglois, sans m'en avoir donné part qu'après la signature, dont je fais de grandes plaintes aux Etats: leurs raisons sont que le Roi d'Angleterre, ne desiroit pas que cela fût divulgué avant d'être fait, que me le disant, j'aurois demandé du tems pour en donner avis à Vôtre Majesté, que le Roi d'Angleterre de son côté auroit pû être diverti par les Espagnols de cette bonne volonté, & qu'ils auroient perdu l'occasion d'unir les Provinces à l'avis de la Hollande, à la reserve de celle d'Utrecht qui n'y a pas voulu consentir; que pour prouver combien les Etats ont

été forcez de faire ce Traité avec la precipitation & le ſecret avec lequel il a été executé, c'eſt qu'ils ont paſſé par deſſus les formes ordinaires, & leur Traité d'Union, qui eſt de ne reſoudre aucun Traité avec des Princes, qu'auparavant on ne l'ait communiqué aux Provinces, & cependant on la ſigné avec les Etats Généraux avant que les Provinces en ayent rien ſçû, & on leur a allegué enſuite tout ce que deſſus, pour le leur faire approuver.

Quant à leur intention, ils m'envoyerent hier des Deputez, pour m'aſſeurer qu'elle étoit très-ſincere; qu'ils n'auroient pas fait le Traité avec l'Angleterre, s'ils n'étoient engagez d'agir efficacement contre les Eſpagnols, en cas de refus de l'alternative; que le Roi de Suede & les Ducs de Brunſwic ſont entrez dans le même engagement; que pour prouver leur bonne intention pour la ſatisfaction de Vôtre Majeſté, ils firent partir hier deux Deputez, pour aller trouver Caſtel Rodrigo, de la part des Etats, lui ſignifier leur Reſolution, le prier d'apporter toutes ſortes de facilité pour accorder à Vôtre Majeſté l'alternative, & qu'en cas de refus le Roi d'Angleterre, le Roi de Suede, les Ducs de Brunſwic, avec d'autres Alliez & eux ſe joindroient enſemble, pour les y contraindre; que le Sieur Temple lui a écrit de la part du Roi ſon Maitre la même choſe, & qu'ils ne voyent pas qu'il ſoit poſſible aux Eſpagnols de refuſer ce que Vôtre Majeſté a deſiré, continuant à ſe contenter de l'alternative qui eſt le fondement, à ce qu'ils diſent, de tous leurs points. Voilà, Sire, ce qui s'eſt paſſé depuis la dépêche du 26. Janvier, que j'ai faite à Monſieur de Lionne.

Mr. van Beuningen part dans quatre jours, ſans

sans plus de delai ; ses instructions étant signées.

Après la lecture de la Lettre de Vôtre Majesté, les Etats ont depêché un Courier exprès aux Commissaires Deputez vers Castel Rodrigo, sur l'acceptation de l'alternative, d'autant qu'il paroit, qu'il n'y a pas lieu de douter que Vôtre Majesté ne se contente de l'alternative, quelques progrès qu'elle fasse dans le voyage qu'elle entreprendra.

Le Sieur de Wit m'a confirmé que Vôtre Majesté seroit contente du procedé des Etats, lors que le Sieur van Beuningen lui auroit fait entendre toutes les particularitez du sujet de sa mission, & que les Etats lui donneroient toutes les assurances qu'elle desireroit de leurs bonnes intentions, pour ce qui regarde ses intérêts & son service.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 2. Février 1668.

VOus avez très-grande raison, Monsieur, de vous plaindre de ce qui est arrivé touchant vôtre dépêche du 18. Novembre, & l'évenement fait voir qu'à l'avenir, il faut se resoudre à ne traiter plus d'affaires avec les Etats qu'en public, puis qu'il y a si peu de secret en tout ce qui passe par leurs mains.

Lors que je reçûs vôtre dépêche du 18. Novembre, nous avions toutes les Villes de Hollande & les Provinces contre nous, cherchant à faire de tous côtez des Alliances pour s'opposer aux desseins du Roi; Monsieur de Wit m'ayant declaré qu'il ne pouvoit pas s'asseurer de

quatre Villes seulement, & que toutes les plaintes qu'il me faisoit des desseins du Roi, & de son entrée dans la Flandres contre les promesses qu'il avoit fait de ne rien entreprendre, sans la communiquer auparavant aux Etats, c'étoit par ordre, & que lesdites Villes & Provinces avouoient que tout ce qu'il leur disoit pour les faire revenir, étoit de concert avec moi, nous servant du nom du Roi. Il me dit, après lui avoir communiqué en substance vôtre dépêche du 18. Novembre, & le Projet qui étoit une réponse à celui qu'il m'avoit donné de la part des Etats, qu'il étoit très-utile qu'il tirât une Copie de ladite dépêche comme elle est, parce qu'il n'y avoit rien qui ne se dût faire voir aux Deputez des Villes & Provinces; que le fruit qu'il prétendoit en tirer étoit de leur faire voir par la réponse, qu'il m'avoit parlé selon leurs sentimens, & que ces termes de recriminations de Monsieur de Wit expliquoient clairement que pour les autres points de réponse, ils étoient tous de grande force & propres à les faire revenir dans de meilleurs sentimens que ceux qu'ils avoient.

Que le Projet devoit être communiqué aux Deputez des affaires secretes, pour abolir tout-à-fait le Projet qu'il avoit donné par leur participation, qu'il tireroit grand fruit des Deputez des Villes, de tout ce qui étoit contenu dans ladite dépêche, & qu'asseurément ils seroient plus persuadez de la netteté de son procedé, en voyant la réponse par tout ce qu'il leur auroit pû dire.

Je lui accordai d'en tirer Copie par ces considérations, à condition qu'elle resteroit en ses mains, ce qu'il me promit; que s'étant servi de ladite Copie, il avoit porté la Hollande à donner un avis favorable; que pour le Projet il avoit

avoit été aussi obligé de le communiquer aux Deputez des Etats Généraux, pour porter les Provinces à s'y accommoder; que ce n'est qu'une suite des conditions portées dans le Mémoire du Roi, & qui ne peuvent demeurer secretes, étant communiquées aux Provinces, mais que pour la Lettre il l'avoit laissée un jour à trois des Commissaires des affaires secretes, avec serment de n'en tirer pas Copie; que l'un d'eux qu'il soupçonne l'a trahi, qu'il lui en a fait de grands reproches & a rompu avec lui, & il ne se peut pas en témoigner plus de douleur & de ressentiment que le Sieur de Wit a fait, car on a découvert depuis peu que ce personnage est entiérement gagné par l'Ambassadeur d'Espagne, & je ne doute pas que Monsieur de Wit ne prenne l'occasion de s'en vanger, cette affaire lui étant fort sensible comme elle me l'est aussi, & à un point que je ne puis pas vous l'exprimer.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 3. Fevrier 1668.

J'Ai reçû vos deux Lettres du 26. de l'autre mois, qui ont appris au Roi de grandes, subites & assez imprevuës nouveautez. Monsieur Boreel m'a aussi envoyé la Lettre que Messieurs les Etats ont écrite à Sa Majesté, sur la Convention qu'ils ont faite avec le Roi de la Grande Bretagne touchant la Paix, & dans laquelle le Comte de Dohna devoit entrer le lendemain au nom du Roi son Maître, Sa Maje-

ſté ne répondra point à la Lettre des Etats qu'elle n'ait oüi Monſieur van Beuningen, lequel par les bons ordres qu'elle eſpére qu'il aura, & par ſa bonne conduite, pourra facilement rectifier tout ce qui s'eſt paſſé en ce rencontre, en ſorte que Sa Majeſté n'en puiſſe recevoir de préjudice, vû les ſincéres intentions que Sa Majeſté a pour le rétabliſſement du répos public. Du reſte, pour vous dire mon ſentiment particulier de ce qui s'eſt fait, le principal fondement m'en paroît bon & avantageux au Roi, la maniere peu agréable, & les termes de la Convention pouvoient être plus honnêtes, mais la ſuite juſtifiera ſi les intentions ont été bonnes ou mauvaiſes à l'égard de cette Couronne, en quoi Monſieur de Wit peut beaucoup contribuer à continuer à donner à Sa Majeſté des marques de ſon amitié, en laquelle elle prendra toûjours confiance, juſques à ce que nous voyons des effets qui y ſoient tout-à-fait contraires. Vous pouvez dire à Madame Flemmingue, que j'ai remis moi-même au Sieur Puffendorf le préſent du Roi, & qu'il s'eſt chargé de le lui faire tenir en toute ſureté.

Le Roi a nommé pour ſon Ambaſſadeur Extraordinaire, & ſon ſecond Plenipotentiaire pour la Négociation de la Paix, Monſieur Colbert, Maître des Requêtes, lequel partira d'ici avec la plus grande diligence qui lui ſera poſſible à Aix la Chapelle, auſſi-tôt qu'il aura reçû le Paſſeport que j'ai fait envoyer pour lui à Monſieur le Marquis de Caſtel-Rodrigo, par le Miniſtre de Sa Sainteté. Vous en donnerez s'il vous plaît avis à Meſſieurs les Etats, & y ajoûterez que dès que ledit Marquis fera ſçavoir le tems auquel il voudra ſe rendre audit

Aix

Aix la Chapelle, Sa Majeſté y fera auſſi trouver un des Officiers de ſa Couronne avec la qualité de ſon Ambaſſadeur Extraordinaire & ſon premier Plenipotentiaire. Cependant s'il a pouvoir de ſe ſubdeleguer comme on nous l'a fait entendre, & ledit Colbert ne fera point de difficulté de Négocier avec la perſonne à qui il voudra donner ſa ſubdelegation.

Sa Majeſté partit hier en bonne ſanté pour ſon expedition de guerre, dont je vous parlois dans ma précédente. Si ſes armes ſont heureuſes comme il y a tout ſujet de l'eſpérer, ce ſera un grand compulſoire aux Eſpagnols de donner promptement les mains à la Paix, & un bon moyen aux Etats de les y diſpoſer.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades.

Le 9. Fevrier 1668.

J'Ai reçû la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du troiſieme du courant. J'ai donné avis à Meſſieurs les Etats du choix que le Roi a fait de Monſieur Colbert le Maître des Requêtes pour le Traité de Paix, & qu'il partira pour Aix la Chapelle, auſſi-tôt que les Paſſeports ſeront venus; Je vois ici les choſes diſpoſées pour changer l'emploi que l'on avoit deſtiné à Monſieur de Beverning pour Vienne, en celui de Plenipotentiaire des Etats pour aller à Aix. Comme il eſt à préſent Bourgemaître de Tergau, douze Villes d'Hollande lui ont donné leur voix pour cet emploi, & il ne faut pas douter que les ſix autres ne s'y con-

forment ; J'ai fait vos complimens à Monsieur van Beuningen, qui se promet aussi-bien que Monsieur de Wit, que le Roi sera content d'eux, & que Sa Majesté connoîtra qu'il ne s'est rien fait que pour ses avantages. Je leur ai répondu que les effets le feront paroître, & que Sa Majesté s'attend bien d'en recevoir des preuves dans la conjoncture présente.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 10. *Fevrier* 1668.

J'Ai reçû vos dépêches du deuxieme, & j'en ai déja écrit la substance au Roi, suivant l'ordre que Sa Majesté m'en a laissé en partant. Tout ce qu'on vous a dit touchant la précipitation & le secret du Traité qui s'est fait, & cette belle raison qu'on vous a allegué qu'il n'avoit pas même été communiqué auparavant aux Provinces, suivant l'usage, & ce qui vous donneroit plus de lieu de vous plaindre, je pourrois même vous dire jusques à un jota comme toutes choses s'y sont passées, & d'où en est venu le premier mouvement, & ensuite tout le progrès qu'il a eu, mais cela ne sert plus de rien, & il faut attendre Monsieur van Beuningen qui peut facilement rectifier toutes choses, & fort à la satisfaction du Roi, selon qu'il parlera & agira, mais il me semble d'en voir déja un mauvais commencement, en ce qu'on ne le presse point de partir avec la diligence qu'il devroit, & encore plus en ce qu'on n'envoye point une personne expresse bien capable

&

& bien intentionnée à Madrid, & qu'on s'en fie à un homme qui est autant Espagnol qu'Hollandois.

Je me suis étonné, je vous l'avoüe, de ne trouver point dans vos dépêches ce que je vois dans tous les avis d'Hollande, & qui a été écrit aux Provinces pour les faire consentir à la levée de douze mille hommes de pied, & à l'armement de quarante huit Vaisseaux, que l'on veut tâcher d'avoir les Troupes de Lunebourg, & qu'il a été même mis en délibération de donner des subsides à la Suede. Je veux croire que cela ne nous regarde point, & qu'il sera tout employé contre les Espagnols pour les obliger à accepter l'une des deux alternatives, surquoi néanmoins Castel-Rodrigo ne s'expliquera point nettement, d'autant plus qu'il n'en a pas le pouvoir, car l'Espagne n'a jamais eu la pensée que de traitter à Rome.

Je vous prie de continuër à prendre soin de l'affaire de Monsieur l'Evêque d'Orange. Quand les choses auront été remises au premier état, & la nouveauté détruite, il entendra les raisons & les propositions qu'on voudra lui faire; avant cela, moi-même je ne lui ai pas conseillé: vous agirez s'il vous plaît sur ce fondement.

Vous pouvez dire de ma part confidemment à Monsieur de Wit, que je sçai de science certaine, que ni l'Angleterre ni la Suede ne voudroient sincérement la Paix, & les raisons en sont aisées à juger. Cela regarde plus, ce me semble, les Intérêts des Etats, à qui dans la continuation de la Guerre, il faudroit nécessairement en soutenir toute la dépense, & la même raison me fait croire qu'ils devroient s'unir plus étroitement que jamais avec le Roi sur le sujet de la

Paix, & attirer dans ses sentimens particuliers Monsieur l'Electeur de Brandebourg, la Maison de Brunswic, & les Princes du Rhin, à quoi Sa Majesté contribueroit de sa part ce qui dépendroit d'elle, pourvû qu'elle connût que les Etats marchent sincérement à nécessiter ses ennemis à l'accommodement, & qu'on ne lui demandât pas des choses plus capables de le reculer que de l'avancer, car il me semble qu'il y a des articles dans le Traité de la Haye, qui enseignent aux Espagnols la maniere dont ils doivent se conduire, pour tourner l'Alliance en leur faveur, en refusant même d'accepter l'une des deux alternatives, & je sçai que les Ministres d'Espagne en ont déja conçû de grandes Espérances que je veux espérer qui se trouveront fausses, mais pour cela il faut attendre ce que nous dira Monsieur van Beuningen.

Vous devez faire un petit reproche à Monsieur de Wit, de ce qu'il ne nous communique pas les trois Articles secrets de la nouvelle Alliance, & y ajoûter que s'il ne nous trouve pas dignes de cette confidence, Sa Majesté se promet de les sçavoir bien-tôt, sans lui avoir cette obligation; signé &c.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 10. Février 1668.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maitre de faire

faire sçavoir à Vos Seigneuries, que Sa Majesté a nommé pour son Ambassadeur Extraordinaire & son second Plenipotentiaire pour la Negociation de la Paix, Monsieur Colbert Maitre des Requêtes, & qu'il partira pour se rendre avec la plus grande diligence qu'il lui sera possible, à Aix la Chapelle, aussi-tôt qu'il aura reçu les Passeports que l'on a fait demander pour lui à Monsieur le Marquis de Castel Rodrigo, & même que dès que ledit Marquis fera sçavoir le tems auquel il voudra se rendre audit lieu d'Aix, Sa Majesté y fera aussi trouver un des Officiers de sa Couronne, avec la qualité de son Ambassadeur Extraordinaire & son premier Plenipotentiaire ; & en cas que ledit Marquis ait pouvoir de subdeleguer, comme on l'a fait entendre, ledit Sieur Colbert ne fera point de difficulté de negocier avec la personne à qui il voudra donner sa subdelegation ; ce qui peut faire voir de plus en plus à Vos Seigneuries, que Sa Majesté n'oublie rien de sa part de tout ce qui peut conduire plus séurément & plus promptement à un bien aussi desirable que l'est celui de la Paix. Donné à la Haye le 10. *Février* 1668.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 16. *Fevrier* 1668.

J'Ai reçû, Monsieur, vôtre dépêche du dixiéme du courant. Si vous prenez la peine de revoir la mienne du 26. du mois passé, vous y trouverez la proposition qui avoit été faite aux Etats de la levée de six Regimens, & d'un Re-

giment de Dragons, lesquels devoient faire douze mille hommes. La Lettre que les Députez ont écrite aux Provinces pour avoir leur agrément, est une chose qui se pratique ordinairement après la proposition faite, & qui n'est de nulle conséquence, & je n'ai pas crû que ce fût une chose à vous mander, puisqu'il faut revenir à l'avis du Conseil d'Etat à qui les affaires de la Milice sont Commises, lequel avis n'a été donné que depuis quatre jours, & porte que l'on prendra de l'Armée de Messieurs les Ducs de Brunswic six mille hommes, & en cas qu'ils ne puissent fournir un si grand corps, l'on fortifiera les vieilles Compagnies de Dragons, & on donnera à lever à Monsieur le Maréchal Wits un Regiment Allemand de seize Compagnies de cent hommes chacune, & qu'on suppléera à ce qui manquera au nombre desdits douze mille hommes proposez par la levée des Compagnies particuliéres, lesquelles on incorporera dans les Regimens pour les rendre complets; Voilà Monsieur la véritable résolution qui a été prise depuis quatre jours seulement, suivant l'avis du Conseil d'Etat; pour ce qui est des quarante huit Vaisseaux qui devoient être équipez, suivant le Traité qui a été fait entre l'Angleterre & cet Etat, le consentement des Provinces arriva seulement hier avec toutes les ratifications, excepté celle de Frise, parce que les Etats n'étoient pas assemblez, Utrecht a envoyé la sienne, & s'est accommodée avec les autres; le Roi d'Angleterre a aussi envoyé sa ratification par le Frere de Temple; elles seront échangées dans deux jours.

Je me suis aussi donné l'honneur de vous écrire par ma dépêche du 26. du passé, comme les Ducs

Ducs de Lunebourg étoient attachez aux Etats; comme ils payent six mille hommes des Troupes de leurs Armées, ils ont toujours compté là-dessus pour les avoir à leur service. Je n'ai pas differé jusques à present de me plaindre à Monsieur de Wit, de ce qu'il ne m'avoit pas dit ce qui étoit contenu dans les articles secrets que j'ai sçû par d'autre voye que par lui; sans que j'en aye pû avoir Copie. Il y a un article qui porte que si le Roi refuse l'alternative, les Etats & leurs Alliez se joindront pour l'empêcher de pousser plus avant ses conquêtes. Quand je le dis au Sieur de Wit il y a six jours, il me répondit qu'il avoit refusé de coucher cet article dans le Traité, quoi que ledit Temple en eut fort pressé; mais qu'il étoit vrai qu'il étoit dans l'article secret, parce qu'il ne seroit pas vû en public, & que cela est de nulle valeur, puis que le Roi se contente de l'alternative, & qu'il l'a promis encore aux Etats par sa derniere Lettre.

Je lui repliquai que dans les termes que les articles du Traité sont couchez, le Roi peut demeurer ferme sur l'alternative, les Espagnols la refusant, & avoir de leur côté tous les avantages du Traité, sur ce que les Etats veulent obliger Sa Majesté de ne rien entreprendre par la force de ses armes sur la Flandres, ni même pouvoir recevoir les Places qui se rendront à elle volontairement, ce qui donnera lieu à l'Espagne de refuser l'alternative, dans l'esperance de brouiller le Roi avec l'Angleterre & les Etats sur cet article seul, & qui ne se peut accorder; comme je lui dis d'abord qu'il me communiquât le Traité, à quoi j'ajoutois que Sa Majesté aura lieu de s'étonner qu'il soit l'auteur d'un seul Traité, après les obligations qu'il m'a dit

lui-

lui-même avoir en son particulier à Sa Majesté; que le procedé qu'il a tenu envers moi, qui a sa reflexion vers Sa Majesté, donne lieu de soupçonner des bonnes intentions des Etats & des siennes, & d'autant plus que dans le Projet qu'il donna, il y a quelque tems, d'une Ligue, cet article etoit couché de même qu'il l'est à present dans l'article secret; & comme je lui dis que cela étoit offençant pour le Roi, il m'asseura de la part des Etats qu'ils donneroient un écrit à Sa Majesté, par lequel ils l'asseureroient que quoi qu'il fut refusant des Etats, ils ne le tiendroient pas pour tel & ne tourneroient pas leurs armes contre lui, & que je ne voyois pas la même chose dans ledit article, mais seulement que si le Roi refuse l'alternative, comme cela se peut, lui faisant des propositions à quoi Sa Majesté n'a jamais consenti, il se void clairement par cet article secret, que les Etats & leurs Alliez tourneront leurs armes contre Sa Majesté; J'ajoûtai plusieurs autres choses aussi fortes que celle-là, auxquelles il n'eut nulle bonne replique à me faire: sa réponse fut que les effets justifieroient les bonnes intentions des Etats & les siennes, que lors qu'il promit de la part des Etats un écrit, par lequel ils asseureroient Sa Majesté qu'ils ne le tiendroient pas pour refusant, ils n'avoient pas en ce tems-là les seuretez du Roi, qu'ils ont eu depuis, de se contenter de l'alternative; ainsi que cet accident n'est plus à craindre puis qu'ils sont asseurez que le Roi la veut, & qu'ils sont resolus d'y forcer les Espagnols, ce qu'ils feront avec toutes leurs forces, qui ne sont pas si petites qu'ils n'entrent en Campagne avec vingt mille hommes de pied & cinq mille chevaux, & avec cela la jonction d'un Corps d'Infante-

fanterie Angloise, lesdits Etats ne doutant pas qu'ils ne soient en état d'aller jusques à Bruxelles, pour les forcer d'accepter les conditions que le Roi a demandées.

Il m'a dit ensuite que Monsieur van Beuningen ayant ordre des Etats, de donner à Sa Majesté toutes les seuretez qu'elle desirera, comme lesdits Etats & lesdits Anglois rompront effectivement contre lesdits Espagnols en cas de refus, & les attaqueront vigoureusement dans le cœur de leur Païs, ils esperent que Sa Majesté voudra bien avoir cette bonté pour eux, de ne les troubler pas dans le bon dessein qu'ils ont de lui faire avoir l'alternative; que si nonobstant leur offre Sa Majesté vouloit agir avec son Armée dans la Flandres, ce seroit le moyen de la lui faire conquerir toute entiére, ce qui est contre leur intérêts, & ce qui seroit capable de les porter à des extrèmitez qu'ils tâcheront d'éviter autant qu'il leur sera possible. Je lui demandai la Copie des Articles secrets de son Traité avec l'Angleterre, lesquels il me refusa, m'alléguant une mechante raison qu'il avoit fait serment de ne les delivrer à personne; Je lui répondis que le Roi les auroit par d'autres voyes, sans lui en avoir obligation.

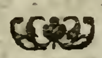
Quant à ce que vous m'ordonnez de lui dire de vôtre part, que vous sçavez que l'Angleterre ni la Suede ne voudront sincérement la Paix: Il m'a répondu, que dès qu'il s'en appercevra il me peut asseurer que les Etats les obligeront de s'expliquer là-dessus, & de suivre les engagemens qu'ils ont pris avec eux, & qu'il veut bien me dire que les Etats agiront si vigoureusement contre les Espagnols, que Sa Majesté connoitra qu'ils n'ont rien fait qu'à bonne inten-

tention, & pour prouver la ſatisfaction que Sa Majeſté a demandée. Quant au ſujet de leur Ambaſſadeur qui eſt en Eſpagne, il avouë qu'il eſt tout-à-fait Eſpagnol, & qu'il a crû que de lui envoyer une dépêche forte pour le Conſeil d'Eſpagne, où les termes decifſs ſont portez d'accorder l'alternative au Roi, ou que leſdits Etats rompront en cas de refus, que cela feroit plus d'effet que d'envoyer une perſonne expreſſe qui n'auroit pas pû exprimer ſi promtement les intentions des Etats, comme leur Lettre qui ne peut-être alterée par l'inclination Eſpagnole de leur Ambaſſadeur, lequel n'a à faire autre choſe que de la préſenter, & ſe conformer au contenu d'icelle. Les Deputez des Etats qui ſont à Bruxelles écrivent qu'ils ont eu une Conférence de quatre heures avec Caſtel Rodrigo, à qui ils ont declaré les intentions des Etats ſur la rupture, en cas de refus de l'alternative : il leur a répondu, qu'il n'avoit pas le pouvoir de decider une affaire de ſi grande importance, qu'il en donneroit avis en Eſpagne, & qu'il envoiroit un ſubdelegué avec pouvoir à Aix, pour traiter avec celui que le Roi y envoiroit. Leſdits Deputez écrivent qu'il s'eſt fort emporté contre la France, d'avoir rompu contre la foi des Traitez. Ils marquent qu'ils ne croyent pas, que ledit Caſtel Rodrigo puiſſe refuſer l'alternative, vû le peu de préparatifs qu'il y a en Flandres pour ſe défendre.

Monſieur Wits eſt à la Haye depuis trois jours, & a preſté le ferment de Maréchal de Camp Général ; le Prince Maurice le traita hier, où Monſieur le Prince d'Orange, Monſieur de Wit & les hauts Officiers étoient ; Monſieur van Zuylichem eſt allé à la Campagne pour les affaires de

de son Maitre, & il ne manquera pas de lui parler de nôtre part; ainsi que vous me l'ordonnez pour l'affaire de Monsieur l'Evêque d'Orange; il ne tiendra pas à mes sollicitations qu'elle ne se termine ainsi que vous & lui desirez; Monsieur van Beuningen est parti il y a quatre jours sans équipage, pour aller plus vîte: il témoigne fort desirer la Paix, & aura impatience de revenir, pour joüir de la charge de Bourguemaitre Regent d'Amsterdam, qui lui est reservée à son retour; comme il m'a paru avoir créance en vous, je ne doute pas que vous ne rectifiyez tout ce qui s'est passé ici, & que vous ne fassiez réfléxion sur l'avantage que le Roi retirera de faire la Paix avec l'alternative, car pour le mauvais procedé de ces gens ici, il a de quoi leur en faire tâter au double & avec seureté, la Paix étant faite. Je connois leur foible aussi-bien que personne, & par où il les faut prendre quand le Roi sera dans cette volonté; mais ce n'est pas à présent le tems. Je ne vous dit rien du procedé des Anglois, vous le devez mieux connoître que moi par tout ce qui s'est passé.

Monsieur de Wit m'a dit que les Etats avoient fait leur diligence pour attirer à eux Monsieur l'Electeur de Brandebourg, la Maison de Brunswic avec les Princes du Rhin, & les faire tomber dans leurs sentimens de contenter le Roi sur l'alternative, & que comme ils ne s'unissent que pour travailler tous pour cette fin-là, il trouve que Sa Majesté feroit bien de les menager aussi de son côté pour cet effet.



LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 17. *Fevrier* 1668.

J'Ai reçû vos dépêches du deuxiéme. Il me semble que Monsieur van Beuningen tarde beaucoup à partir ; cependant nous sommes pressez du tems, mais il arrivera toûjours assez-tôt, pourvû qu'il apporte de quoi rendre le Roi content de la conduite de Messieurs les Etats: comme lui-même & Monsieur de Wit vous en ont donné souvent leur parole, vous pouvez y correspondre en les assurant que si les Etats veulent entrer en raison, ils seront également satisfaits du procédé de Sa Majesté qui veut sincérement la Paix, & qui aura seulement peine à accorder les choses qui la peuvent d'avantage reculer du côté des Espagnols.

Besançon & Salins ont été emportez avant l'arrivée de Sa Majesté qui est présentement attachée au Siege de Dole. Si cette place se prend, comme je l'espére, & Grey aussi ensuite, le Roi se trouvera en possession de toute la Province, que les Espagnols en ce cas ne devront plus avoir tant de peine de ceder pour le bien de la Paix, & alors il ne s'agira plus que de Cambray, d'Aire & Saint Omer, que le Roi n'aura pas, & il faudra voir si nos Ennemis aimeront mieux ces trois Places là qui ne leur sont d'aucune utilité que de recevoir en échange Charleroy, d'Emoly, Tournay, l'Ile, Courtray, Oudenarde, Aath, Binche, & le Fort de Vendernat, qui a été pris depuis peu ; c'est-à-dire, nous don-

ner

ner ſeulement de quoi couvrir nos Frontieres, & nous renvoyer en France du cœur de leur Païs où nous nous trouvons incarnez. Je ſuis aſſuré que ſi Monſieur de Wit fait reflexion à cela, il trouvera qu'on ne pouvoit jamais faire une choſe plus utile pour l'avancement de la Paix, que l'expédition de guerre que Sa Majeſté a pris la réſolution de faire malgré toute la rigueur de la ſaiſon.

Je viens de recevoir un avis de Bruxelles, & de bon lieu, qui porte que dans l'Ecrit que les Députez des Etats ont préſenté au Marquis de Caſtel-Rodrigo, il y a un Article qu'on lui propoſe la Trêve que le Roi lui avoit offerte juſques à la fin de Mars, & preſſe ledit Marquis de l'accepter.

Si cela eſt vrai, comme je n'en puis pas douter, je ne ſçai pas comment Monſieur de Wit ſe défendra avec vous de n'avoir point eu en cela une mauvaiſe intention contre nous, ayant comme voulu donner lieu au Marquis de Caſtel-Rodrigo, d'accepter la Tréve comme dans un tems auquel Sa Majeſté s'étoit déja pleinement dégagée envers tous les Princes de l'Europe, de l'offre qu'il en avoit faite, après avoir vû que les Eſpagnols s'en ſont toûjours moquez, & Meſſieurs les Etats la renouvellent comme ſubſiſtant encore, lorſqu'ils ſçavent que Sa Majeſté eſt allée à une expedition de guerre, afin, ce me ſemble, que ledit Marquis y conſentant aujourd'hui on puiſſe faire tomber ſur ſa Majeſté une eſpece de manquement de parole, quand elle refuſera d'y conſentir, comme elle le refuſera très-certainement: Il eſt encore à conſidérer que Sa Majeſté n'a jamais offert une Tréve, abſolument parlant, comme fait ledit Ecrit, mais bien une ſuſpenſion d'entre-

d'entreprises sur les places fortes, qui est une chose bien differente ; en second lieu que le Roi la proposée dès le mois de Septembre, & les Etats en font parler au huitiéme de Fevrier à nos Parties, lorsque cinq mois devant elles s'en sont publiquement moquez, & nous avons la Copie de la Réponse que Castel-Rodrigo fit à Monsieur l'Electeur de Cologne, il y a déja longtems, où il en parle en termes de raillerie comme d'une offre qui se pouvoit faire en Turquie, & où il conclut qu'ils n'ont aucun besoin de recevoir par grace, accord ou interposition une suspension que Dieu lui-même & l'hyver ont faite, & que la Guerre même ne sçauroit leur ôter. Je vous avoüe que ce procédé ne me fait concevoir rien de bon de ce que Monsieur van Beuningen nous apporte.

En l'absence du Roi je n'ai pû faire autre chose sur la Lettre que vous écrivez à Sa Majesté, touchant l'arrêt que vous désirez, si ce n'est d'en conférer avec Mr. le Tellier, de qui sadite Majesté auroit pris le seul avis si elle étoit ici, & il a trouvé à propos que je vous mandasse que son sentiment seroit qu'il est très juste de vous aider autant qu'il se peut, mais que pour prendre la résolution que vous souhaitez, il est indispensable de voir les arrêts dont vous vous plaignez, & dont la teneur fera connoître la conduite qu'il faut tenir pour vous secourir, que le nouveau que vous demandez ne sçauroit être expedié qu'en l'absence de Sa Majesté, & qu'il sera bon qu'à son arrivée, vous nous fassiez remettre ceux dont vous vous plaignez avec un Memoire de toute l'affaire, afin que Sa Majesté puisse ordonner avec connoissance l'arrêt que vous désirez.

De-

Depuis ma Lettre écrite, deux Couriers particuliers dépêchez, l'un par le Marquis de Villeroy, & l'autre de Dyon, nous apportent la nouvelle de la prise de Dole arrivée le treiziéme, après un Logement fait sur la demi Lune la nuit précédente, où trois cens Soldats ont été tuez, six Capitaines d'Infanterie blessez, & le Chevalier de Fourilles tué, & qu'aussi-tôt après Sa Majesté a marché pour aller prendre encore Grey, qui est la seule place qui restoit aux Espagnols dans la Province, dont elle se sera mise en paisible possession en moins de dix jours de tems dans une saison assez rude.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 23. Février 1667.

J'Ai appris, Monsieur, avec beaucoup de joye par vôtre dépêche du 17. du courant, la bonne nouvelle de la prise de Dole, de Salins & de Besançon, & qu'il ne restoit plus que Grey, où le Roi alloit en personne; J'ai donné part de cet heureux succès à Messieurs les Etats, qui ont Deputé Monsieur de Wit vers moi, pour me témoigner la joye qu'ils reçoivent de cette Conquête, esperant qu'elle avancera la Paix, en faisant connoitre aux Espagnols la necessité où ils sont d'accorder promtement l'alternative. Je lui parlai ensuite touchant ce qui est marqué dans vôtre dépêche, de la proposition que les Deputez des Etats ont faite à Castel Rodrigo, d'une suspension d'armes jusques à la fin de Mars, comme si le Roi y consentoit; qu'il sçait bien

bien que Sa Majesté s'est degagée de sa parole, il y a plus de six semaines; qu'elle en a donné avis aux Princes de l'Empire, & que moi-même je le lui ai dit de la part du Roi, afin qu'il ne fut pas surpris si quelque expédition de guerre arrivoit; on ne peut pas imputer au Roi d'avoir manqué à sa parole; que j'avois sujet de me plaindre de ce que les Deputez des Etats n'avoient pas expliqué la suspension d'armes en la forme que le Roi la propose, qui est une suspension d'entreprises sur les Places fortes qui est une chose bien différente; que cela joint à la dureté qu'il a euë de me refuser la Copie des Articles secrets, dont je sçai la teneur, sur la rupture que les Etats doivent faire contre le Roi en cas qu'il refuse l'alternative, à quoi ils s'obligent sur la renonciation & sur le point de Portugal; que tout ce procedé me fait mal juger du succès du voyage de Monsieur van Beuningen. Il me répondit, qu'il étoit vrai que leurs Deputez avoient eu ordre de proposer à Castel Rodrigo une suspension d'armes jusques à la fin de Mars, mais qu'ils n'avoient pas dit que le Roi y consentit, ainsi quelque acceptation que fasse ledit Rodrigo de ladite suspension elle n'engagera le Roi à rien, & ne peut-être taxé de personne d'avoir manqué à sa parole, quelque expédition qu'il fasse, parce qu'il n'a pas promis ce que nous demandons, mais qu'il est du devoir d'un Mediateur de disposer les affaires en sorte qu'elles puissent réüssir. En sorte que le dessein de Messieurs les Etats a été de faire accepter, s'il se peut, la suspension d'armes jusques à la fin de Mars, si on ne le peut jusques à la fin de May, & d'obtenir l'alternative, ne doutant pas que si les Etats & le Roi d'Angleterre ensemble peuvent

vent disposer les Espagnols d'en passer par-là, le Roi n'ait la complaisance, pour le bien d'une Paix asseurée, de se conformer aux priéres de ses Alliez, pour recevoir la suspension d'armes en la forme que Monsieur van Beuningen lui demandera, & de la prolonger jusques au mois de May, & dautant plus que ledit van Beuningen a ordre de donner à Sa Majesté toutes les seuretez qu'elle lui demandera, pour lui rendre la Paix seure aux mêmes conditions de l'alternative.

Quant à la plainte que je lui réïtere de m'avoir celé les Articles secrets, & ne m'en avoir pas donné Copie, il me dira encore que le Roi n'a aucun préjudice dans tout ce qui s'est fait; que le Roi d'Angleterre n'a pas voulu signer le Traité, que les Etats auparavant ne lui ayent été garans que le Roi se contenteroit de l'alternative; que toutes les garanties s'expliquent en la même façon qu'ils ont fait là-dessus; que les Etats ne l'ont pas voulu inserer dans le Traité, parce qu'il est connu de tout le monde, & que ces termes pourroient avoir des interprétations dans le public, qui pourroient alterer la bonne intelligence qui est entre le Roi & les Etats, mais que n'étant couché que dans un Article secret, servant de Garantie d'une chose qui ne peut jamais arriver, puisqu'ils sont assurez que le Roi veut l'alternative, & qu'ils ont fait serment de ne le montrer pas, il ne comprend pas bien pourquoi je me plains de son procédé; qu'il ajoutoit que les autres points portez par les Articles secrets, qui sont la renonciation, & le Traité de Portugal, sont couchez dans les mêmes termes de la Conference, que lui Sieur de Wit eut avec le Prince Guillaume de Fur-

ſtemberg, dont il vous envoya un Projet étant à la Haye; Il me pria enſuite de vous aſſurer que ſes intentions ſont fort bonnes, que les effets nous le feront connoître, & me donna la Copie de la Lettre de Caſtel-Rodrigo aux Etats, & l'extrait de celle de leurs Deputez; depuis la premiere Conference, je lui fis remarquer comme vous aviez bien jugé de ce que Caſtel-Rodrigo feroit, puiſqu'il répond, comme ſi le Roi avoit accepté la ſuſpenſion d'armes, & qu'il ne manquera pas de s'en ſervir comme ſi Sa Majeſté manquoit à ſa parole, & que même il répond d'une maniere differente à ce que les Députez mandent lui avoir parlé, & qu'il me ſembloit qu'il ſeroit à propos d'envoyer de nouveaux ordres auxdits Députez, afin de dire à Caſtel-Rodrigo que voyant qu'il n'avoit pas compris l'intention de leurs Maîtres, & qu'il ſe ſert dans ſa Lettre de termes équivoques, ils ont ordre de lui dire qu'il ait à ſe réſoudre promtement d'accepter l'alternative, ou bien ſe preparer à la rupture des Etats & de l'Angleterre contre le Roi d'Eſpagne; Je lui ajoutai que le Sieur Temple ayant échangé les ratifications, & ſigné le Traité de Commerce ſéparément du Traité défenſif, il n'avoit plus rien à faire à la Haye; que le Roi d'Angleterre ayant bonne intention de contribuer à la Paix, & s'y étant engagé à Meſſieurs les Etats, il étoit tems qu'il fit les mêmes diligences & déclarations vers Caſtel-Rodrigo que les Etats faiſoient par leurs Députez, & que ce ſeroit auſſi le moyen de juger ſi le Roi d'Angleterre agiſſoit ſincérement pour le bien de la Paix, & aux Etats de ſe détromper ſi la conduite dudit Roi n'étoit pas telle qu'il leur a promis.

Le

Le Sieur de Wit approuva ma pensée, & me pria d'en parler aux Députez de la Hollande qui sont résidens à la Haye, & qu'il agiroit de son côté pour le même dessein. Il ne se peut pas mieux agir qu'ils ont fait. Ils porterent hier leurs avis de la part de la Province d'Hollande aux Etats Généraux, qu'il falloit donner ordre à leurs Députez à Bruxelles de représenter à Castel-Rodrigo, que sa Lettre ne parloit pas nettement, qu'il falloit se résoudre d'accepter promtement l'alternative ou bien qu'ils romproient contre le Roi d'Espagne, & presser Monsieur Temple de partir incontinent pour Bruxelles, pour signifier à Castel-Rodrigo, que le Roi d'Angleterre rompra contre l'Espagne s'il n'accepte l'alternative. Les Etats Généraux se sont conformez à l'avis de la Hollande, & Monsieur de Wit fut hier trouver de leur part Monsieur Temple, pour le prier de partir & d'agir vigoureusement de la part de son Maître en ce rencontre. Il lui a répondu qu'il le feroit, & qu'il en avoit un ordre exprès, & pour hâter son voyage les Etats lui ont donné un Jacht jusques à Anvers, & est parti aujourd'hui à midi avec le Courier que les Etats ont dépêché à leurs Députez à Bruxelles, avec ordre de parler à Castel-Rodrigo, ainsi que je marque ci-dessus.

Vous verrez la priere que les Etats me font pour obtenir un Passeport du Roi, pour un Courier que Castel-Rodrigo doit envoyer en Espagne, pour avoir une promte résolution sur toutes ces affaires; Monsieur van Beuningen vous en doit parler.

Je dois vous dire qu'il ne se peut mieux agir que la Hollande fait, sur l'avis que vous m'avez

L 2 don-

donné, que l'Angleterre & la Suede n'étoient pas trop portez de contribuer à la Paix : J'ai estimé le devoir faire sçavoir confidemment aux Députez des Villes, afin qu'ils fussent preparez à bien agir, en cas qu'il se passât quelque chose sur ce sujet. Ils m'ont tous vû & m'ont assuré, que dès qu'ils s'appercevront que l'Angletere biaisera, & ne tiendra pas ce qu'elle a promis pour faire accorder au Roi l'alternative, la Hollande sera la premiere à rompre toutes mesures avec l'Angleterre, & que son avis sera de conserver toûjours, & par préférence à toutes choses, l'amitié du Roi, & je dois vous dire que Monsieur de Wit même a été surpris de voir avec quelle chaleur & promtitude la Hollande apporte son avis aux Etats Généraux, pour envoyer de nouveaux ordres à leurs Députez, & pour obliger le Sieur Temple de partir pour Bruxelles.

Monsieur de Wit m'a dit confidemment qu'il a sçû du Baron de Brigueis, que les Espagnols accepteront l'alternative des places que le Roi a conquises, & qu'ils ne consentiront jamais de changer Cambray, Aire & Saint Omer ; & que comme il s'apperçoit que le Voisinage du Roi est ce qui donne le plus d'ombrage aux Etats, n'étant pas bien aise d'avoir un Monarque si puissant leur Voisin, & qu'il seroit à souhaiter qu'il y eut une Barriere entre deux qui r'assure les Esprits, il lui étoit venu en pensée que les Espagnols faisant le choix de l'alternative des places conquises la Campagne derniere, ainsi que le Roi s'en explique par son Projet, si le Roi agréeroit de garder la Franche-Comté, étoit d'une plus grande considération pour la France que ces Places, & que ce seroit aussi donner

ner une satisfaction très grande aux Etats, & à tous les Peuples d'entendre à un tel échange qu'on leur feroit valoir pour les lier davantage à la France, & leur ôter tous les ombrages à quoi les Peuples sont fort enclins ; que si le Roi étoit disposé d'y entendre, il se feroit fort d'agir du côté des Espagnols si vigoureusement qu'ils auroient peine de s'en défendre, mais qu'il ne tentera rien sans sçavoir auparavant les sentimens du Roi là-dessus ; que quand il considére la situation de la Franche-Comté contigue à la Bourgogne, & qui donne une grande & facile Communication à l'Alsace, il ne peut assez estimer cette conquête, comme aussi de voir que conservant l'Ile, Doüay, Armentieres, Bergues & Furnes, c'est avoir une belle & considérable Frontiere. Je lui répondis que la Franche-Comté étoit conquise, par le refus que les Espagnols avoient fait des propositions de la Paix que Sa Majesté a faites dès le mois de Septembre, dont ils se sont moquez ; que je croyois que le chemin le plus court pour l'accommodement seroit d'accorder Cambray, Aire, & Saint Omer, qui sont les trois places qui restent, & que cette alternative seroit plus facile à executer, & plus avantageuse pour ôter tous les ombrages que les Etats reçoivent du voisinage du Roi, & de sa grande puissance ; que le plus avantageux pour les Etats seroit de nous renvoyer en France, comme il arriveroit en cas que les Espagnols nous cedassent Cambray, Aire, & Saint Omer, & on leur rendroit pour ces trois places en échange Charleroy, Doüay, Tournay, l'Ile Courtray, Oudenarde, Ath, Binches, & le Fort de Vandernat ; il me répondit qu'il le souhaiteroit, mais que les Espagnols aimant mieux

céder l'alternative des places conquises la Campagne derniere . & le Roi s'étant expliqué par sa derniere Lettre que ce qu'il prendroit dans le voyage qu'il alloit faire n'apporteroit aucun changement à l'alternative , il estimoit que l'échange qu'il propose seroit plus avantageux pour le Roi, que de rendre la Franche-Comté, & garder ses Conquêtes en Flandres.

Depuis l'avis qui a été porté aux Etats Généraux de la part du Conseil d'Etat, pour la forme de lever douze mille hommes, il n'a été rien résolu : les Provinces ont été en contestation sur l'envoy d'un Gentilhomme vers les Ducs de Brunswic, pour avoir six mille hommes de leurs Troupes : plusieurs ont été proposez, mais jusques à présent aucun n'a été accepté : on croit même que les Etats ne trouveront pas trop de facilité du côté de ces Princes, s'ils ne donnent de l'argent pour lever un pareil nombre d'hommes, le dessein des Etats n'étant que de les payer pour trois mois de Campagne, & épargner la levée ; Il n'y a non plus rien d'avancé pour la levée des mille Dragons ; & pour le reste des Troupes qui doivent rendre complets les douze mille hommes, si on ne prend des résolutions plus fortes là-dessus que celles qui ont paru jusques à présent, je ne crois pas que ces Troupes soient prêtes pour la Campagne prochaine ; Il se parle peu à présent de l'Ambassade de Monsieur le Prince Maurice près de l'Empereur. Je sçai que Monsieur de Beverning est destiné pour aller à Aix la Chapelle de la part de Messieurs les Etats.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 24. *Fevrier* 1668.

J'Ai reçû vôtre dépêche du seizieme, qui contient d'une part d'assez mauvaises excuses que Monsieur de Wit vous a données, mais d'autre, d'assez bonnes choses qu'il vous a dites, pourvû que les effets s'y trouvent conformes, & pour cela il faut nécessairement attendre l'arrivée de Monsieur van Beuningen, & qu'il se soit expliqué des ordres dont il est chargé; ce que je puis dire par avance, c'est que je ne crois pas que le Roi soit d'humeur à se laisser faire la barbe à contrepoil, par qui que ce soit: ses intentions sont bonnes fermes & constantes pour la Paix, les conditions qu'il demande sont moderées, le tout est qu'elles soient acceptées dans le tems, ou que les Espagnols les refusans, la Ligue ne perde pas de tems à les y forcer. Je n'aurai pas oüi parler demie heure Mr. van Beuningen, que je ne croye pouvoir dire si nous aurons Paix ou Guerre; le principal est que vraisemblablement, nous n'aurons plus rien à craindre du côté d'Allemagne, ni pour la Bourgogne, ni pour l'Alsace, car il me semble que par la Conquête de la Franche-Comté, tous les passages, depuis le bas jusques au haut Rhyn, sont assez bien bouchez, & cela étant nous aurons l'Armée de Monsieur le Prince libre à opposer à ceux qui nous voudroient faire du mal. Le Roi ne désire pas à moins d'en avoir de lui un ordre exprès, que vous donniez jamais au-

cun extrait de mes dépêches au lieu où vous êtes, non pas même d'un ſeul Article, & à dire vrai il n'y a pas grand plaiſir de les voir imprimées trois jours après.

A l'heure que je vous écris nous attendons Sa Majeſté aujourd'hui ou demain, Gray s'eſt rendu auſſi-bien que Dole, & Joux auſſi qui eſt le ſeul paſſage pour les Chariots qu'il y ait de la Franche-Comté dans la Suiſſe: Enfin une Province où il y a 36. Villes fermées, & entre elles quatre places fortes, & pluſieurs Châteaux, a été emportée par Sa Majeſté au mois de Fevrier en quinze jours de tems, car ſes armes entrerent le quatrieme, & Sa Majeſté entra dans Gray le dix neuviéme, qui étoit la derniere Place qui lui reſtoit à prendre, & tout cela ſans que le Canon ait joüé, ni qu'il ait eu aſſez de tems, ni de beſoin pour le mettre en batterie. Elle pourra maintenant joüir de ce Païs-là, auſſi paiſiblement que de Saint Denis. Joux, où le Marquis d'Yenne, Gouverneur du Païs, s'étoit retiré a été attaqué par Monſieur de Noiſy, avec 94 hommes de pied, & vingt Chevaux, & ledit Sieur de Noiſy l'a obligé à Capituler, & à ſe rendre, & à dire vrai tout ce qui eſt arrivé paſſe l'imagination, & le Ciel fait bien voir qu'il protége viſiblement la juſte cauſe & les bonnes intentions de nôtre Maître.

Nôtre faiſeur de libelles, Monſieur de l'Iſola, eſt maintenant ſous nôtre patte pour ſa charge, & pour tous ſes biens qui ſont dans la Franche-Comté. Il nous battoit ci-devant touchant la ſeconde alternative, ſur ce que l'Eſpagne ne devroit ou ne pouvoit jamais ſe réſoudre à ceder toute une Province qu'elle n'avoit point perduë, Dieu & le Roi viennent de lui retrancher

cher la force de son argument, & toute la Paix jusques à la fin de Mars ne tient plus qu'à Cambray, Aire, & Saint Omer, pour lesquelles trois places nous avons le double a restituer en valeur, & le quadruple en situation: personne ne niera cette vérité, quand il sera reflexion que jusques à la fin de Mars, le Roi a offert de rendre Charleroy démoli, Ath, Oudenarde, Tournay, l'Ile, Armentiers, & Courtray, c'est-à-dire des places qui nous incarnent dans les entrailles du Païs pour nous laisser renvoyer à nôtre simple Frontiere, car Cambray ne fait rien pour nous que nous couvrir un peu mieux, pendant qu'ils demeurent couverts de leur côté par Bouchain, Valenciennes, Condé, & Saint Gillain, & Mons; & pour Aire, & Saint Omer, elles ne feront que nous arondir & sauver les Contributions du Boulonnois, & de la Picardie, en cas de Guerre, puisque nous avons déja d'autres places plus avancées dans leur Païs, comme Belline, & Saint Venant; quand je vous ai mandé que l'Angleterre & la Suede ne souhaitoient pas sincérement la Paix, il faut encore faire là-dessus une distinction. Il est certain que l'Angleterre voudroit bien voir continuer la Guerre contre la France & l'Espagne, pourvû qu'elle n'y prît point de part, & les raisons en sont aisées à juger, mais s'il lui faut entrer dans le branle, & dancer comme nous autres, je croi qu'elle aimera mieux que nous nous accommodions; & quand Monsieur de Wit agira sur ces deux fondemens, je croi qu'il ne se trompera point, & ne courra pas risque de prendre de fausses mesures, comme au contraire, je croi qu'il les prendroit très-fausses, si ses Maîtres prenant la résolution de se déclarer ou-

 verte-

vertement contre le Roi, il attendoit de grandes choses de l'Angleterre, & ne se résolvoit à soutenir seul les Espagnols des forces & de l'argent de ses Maîtres.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 27. Février 1668.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, represente à Vos Seigneuries, que leur ayant exposé par son Memoire assez ample du 23. Janvier dernier la suite des vexations qu'exerçoit la Compagnie des Indes Occidentales de cet Etat, à l'endroit de celle de France, par une seconde saisie qu'elle fit des Marchandises du Vaisseau l'Europe, lors qu'elle venoit d'être deboutée d'une premiere par les Sentences de Messieurs de la Cour de Hollande & du grand Conseil, il leur plût ordonner que ledit Memoire seroit communiqué à ladite Compagnie pour dire les causes & les raisons de cette seconde saisie; elle les a dites, & là-dessus l'affaire a été renvoyée à Monsieur van Ommeren, sur le rapport duquel Vos Seigneuries l'ont renvoyé a Messieurs du grand Conseil, & sur leur réponse elle l'a été derechef par devant la Justice ordinaire & competente d'Amsterdam, qui est l'Amirauté dudit lieu, par leur resolution du 23. de ce mois ci-attachée: Or comme le sujet de cette seconde saisie a été premierement pour avoir le droit de Convoy qu'elle pretend sur l'Amirauté d'Amsterdam dans ces sortes de Voyages, laquelle saisie elle auroit faite de son autorité privée

sans

sans demander permission à aucun Juge, ainsi que la copie ci-attachée le justifie, la Compagnie de France, pour ne pas payer deux fois ledit Droit de Convoy, se seroit adressée à l'Amirauté, où à son retour elle auroit pris ses Passeports & permissions de décharger ci-attachez, pour avoir son consentement de payer à ladite Compagnie, qui voyant qu'elle étoit mal fondée, & que lors que ledit Vaisseau partit, il avoit payé à l'Amirauté ledit Droit de Convoy suivant les acquits ci-joints, sans qu'elle y ait contredit, se seroit avisée de demander un Droit de reconnoissance, dû seulement, suivant l'esprit du Placart de Vos Seigneuries de l'an 1648. *par les particuliers, & non par une Compagnie octroyée par un Souverain qui a les mêmes Octrois, Privileges & limites que celle de Vos Seigneuries qu'elle pretend lui être dû, & auquel elle veut assujettir celle de France en vertu du* 12. *Article dudit Placart de* 1648., *& que l'explication dudit Placart fait la decision de la pretension de ladite Compagnie; ledit Ambassadeur a ordre exprès du Roi son Maitre de les prier de vouloir donner elles-mêmes cette explication, d'autant plus que la Compagnie de cet Etat ayant déja intenté son action là-dessus par devant l'Amirauté d'Amsterdam, ceux de ce College-là se sont excusez d'en prendre connoissance, disant que s'agissant de l'explication d'un Placart, il faut que ce soit le Souverain même qui l'a fait, qui la donne, quand il s'y rencontre quelque difficulté, & non autre, joint que ce renvoy à l'Amirauté semble favoriser les chicaneries de cette Compagnie, qui sur des appels ou autrement meneroit à l'infini une affaire qui peut être terminée facilement, & qui étant de la nature dont elle est, doit en bonne justice être promptement expediée, au lieu de la faire languir, comme elle fait depuis cinq mois entiers. Ledit Ambassadeur n'a rien de plus à dire là-dessus à Vos Sei-*

gneuries que ce qui est contenu dans sondit Memoire du 23. Janvier, & dans le present il se sent obligé seulement & pour le service du Roi son Maitre, & pour celui même de Vos Seigneuries, de leur representer aussi vivement qu'il lui est possible, que Sa Majesté voit tous les détours que l'on a donnez à cette affaire comme un mauvais traitement affecté dont elle est fort indignée; surquoi Vos Seigneuries peuvent faire leurs serieuses reflexions, & y apporter les remedes que leur prudence leur suggerera, qui sont faciles, puis qu'il ne s'agit que d'expliquer l'article du Placart susdit fait par Vos Seigneuries, & qui ne le peut être par aucune Justice ordinaire, étant du fait d'un Souverain d'expliquer lui-même la Loi qu'il donne; Et si Vos Seigneuries entendent qu'une autre Compagnie qui a les mêmes Octrois & limites que la leur, laquelle n'a fait aucun Commerce dans les Terres particulieres de Vos Seigneuries, paye un Droit de reconnoissance comme feroit un particulier. Donné à la Haye le 27. Février 1668.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 1. *Mars* 1667.

JE viens de recevoir vôtre dépêche du 24. du passé, qui nous apprend le retour du Roi en bonne santé, & la conquête entiere de la Franche-Comté par Sa Majesté, puis qu'elle a heureusement achevé de reduire Gray & Joux, qui étoient les seules Places fortes qui restoient dans cette Province, quoi que Monsieur de Wit soit venu

venu chez moi m'en faire compliment de la part des Etats. J'ai peine à croire par tout ce qui s'est passé que leur joye en soit si grande ; presentement que Monsieur van Beuningen est arrivé, vous jugerez bien-tôt par ses discours s'il y a lieu d'esperer la paix ; mais en cas de guerre soyez asseuré, Monsieur, que les Etats ne seront pas en état de mettre leur Armée en Campagne pour agir de trois mois, ils pourront bien envoyer des Corps separez dans les Places voisines d'Anvers, de Bruges & de Gand ; mais non pas une Armée pour tenir la Campagne & s'opposer aux desseins du Roi : ils ont commandé trois Regimens d'Infanterie & un de Cavalerie pour renforcer la Garnison de Mastricht.

Temple a écrit à Monsieur de Wit, d'Anvers, où Castel Rodrigo étoit, pour le prier de s'avancer jusques à Breda, & que ledit Castel Rodrigo souhaiteroit de lui parler, & qu'il l'asseuroit de sa part qu'il apporteroit toutes les facilitez possibles pour la conclusion de la Paix ; & que pour lui mieux témoigner son dessein pour finir ce grand ouvrage, il se rendroit lui-même à deux lieuës de Breda pour s'aboucher avec lui. Ledit Sieur de Wit lui a répondu qu'il ne pouvoit pas quitter la fonction de sa Charge ; que les Deputez des Etats qui sont auprès de lui entendront ce qu'il auroit à lui dire, & y répondront, étant authorisez des Etats ; mais que le meilleur conseil qu'il pût lui donner est de se resoudre promptement d'accorder l'alternative, ou bien de s'atendre de voir entrer l'Armée des Etats dans la Flandres comme ennemie : il m'a aussi donné l'extrait de la Lettre que les Deputez ont écrit, par laquelle on remarque que ledit Castel Rodrigo n'est pas hors d'esperance de

L 7 voir

voir que la Ligue se tournera contre le Roi, surquoi ledit de Wit m'a dit qu'on lui feroit bientôt connoitre le contraire; mais il faut que les effets nous le fassent voir. Il ne se fait ici aucune des levées proposées; on n'a pas même envoyé vers les Ducs de Brunswic, pour leur demander les six mille hommes suivant l'avis du Conseil d'Etat, & il me paroit qu'on attend des nouvelles de Monsieur van Beuningen avant de distribuer de l'argent; mais quoi qu'il arrive de trois mois leur Armée ne sera pas en état d'agir.

Les Amirautez preparent les 48. Vaisseaux qui doivent tenir la Mer, suivant le Traité fait avec les Anglois; l'Amiral de Gent les doit commander: le Vaisseau qu'il montera n'est que de 60. piéces de canon, appellé l'Espicle; on prend les Vaisseaux les plus legers & les meilleurs à la voile.

Vous devez être asseuré, Monsieur, que Monsieur de Wit ni personne n'aura ni verra copie de vos dépêches; c'est assez qu'on ait éprouvé le peu de seureté qu'il y a de lui confier de telles choses pour n'y plus retourner. Je ne crois pas qu'il trouve tout l'avantage qu'il s'étoit imaginé dans ce Traité. Il y a plusieurs Deputez des Villes de Hollande qui se plaignent qu'ils n'ont rien sçû de ces Articles secrets, & que leurs Superieurs n'entendent pas qu'on fasse rien contre la France. Selon ce que je puis juger, la Province de Hollande est fort portée pour les intérêts du Roi; c'est elle qui presse le plus pour faire expliquer nettement Castel Rodrigo sur l'acceptation de l'alternative, & en cas de refus de rompre contre l'Espagne. Les avis de Bruxelles portent que Dom Juan est arrivé en Angleterre, & qu'il sera bien-tôt en Flandres; que

la

la Paix eſt concluë entre le Roi d'Eſpagne & le Roi de Portugal par la Mediation du Roi d'Angleterre, qui avoit envoyé pour cela le Comte de Sandwick à Lisbonne. J'en douterai juſques à ce que cette nouvelle ſoit confirmée par quelques-unes de nos dépêches.

Les Marchands d'Amſterdam ſont fort allarmez d'un bruit qui court, que le Roi a ordonné à Monſieur de la Roche de viſiter tous les Navires Hollandois qui viennent des Ports d'Eſpagne; comme je n'en ai pas oüy parler, je répons que je n'ai pas connoiſſance de cet ordre; mais que j'ai vû pratiquer ici que tous les Navires qui ſortoient des Ports d'Angleterre étoient confiſquez avec leurs Marchandiſes dans les Amirautez; qu'il faudroit lire les articles du Traité de 1662. pour voir ce qu'ils contiennent ſur le fait du Commerce.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades

Le 2. Mars 1668.

J'Ai reçû vôtre dépéche du 23. de l'autre mois. On ne traite pas ſincerement avec vous, & l'on veut vous payer de mauvaiſes excuſes; car quand vous avez ordre avec juſtice de vous plaindre que les Deputez des Etats vers le Marquis de Caſtel Rodrigo lui propoſent une Trêve, comme le Roi y conſentant toujours, quoi qu'il en eut degagé ſa parole il y a long-tems, Monſieur de Wit vous répond que leſdits Deputez n'avoient pas dit que le Roi en fut conſentant; cependant voici les propres termes de l'article

ticle qui en fait mention dans l'Ecrit que lesdits Deputez ont donné audit Castel Rodrigo.

„ Et afin que les armes de part & d'autre „ n'apportent pas de nouveaux inconveniens (ils „ esperent de la prudence de Vôtre Excellence „ qu'elle acceptera sans aucun delai la Trêve „ que Sa Majesté Très-Chretienne a proposée „ le dix-huitiéme Novembre 1667. jusques au „ dernier jour du mois de May 1668. Je vous laisse à juger après cela si ledit Sieur de Wit a pû vous dire que leurs Deputez n'avoient pas proposé cette Trêve au Gouverneur de Flandres, comme Sa Majesté y consentant encore aujourd'hui, quoi qu'ils ne pussent ignorer qu'elle s'étoit entiérement degagée de son offre, sur le refus public & par écrit qu'en avoit fait ledit Marquis durant un mois, & même que Sa Majesté se trouvoit alors en personne à une expédition de guerre. J'eus avanthier un entretien pendant deux heures avec Monsieur van Beuningen, il me lût fort courtement deux Articles secrets, dont l'un regarde l'affaire de Portugal, & l'autre le point de la renonciation: il ne voulut pas me lire le troisiéme, & je lui dis qu'il n'en étoit pas même besoin, parce que je sçavois toute la teneur qui regardoit ce que les Confédérez feroient, en cas que Sa Majesté ne demeurât pas dans les termes des deux alternatives. Il me fit instance de l'expédition d'un Passeport du Roi, pour un Courier que le Gouverneur de Flandres vouloit dépêcher à Madrid; & comme j'en avois déja sçû la volonté du Roi sur ce que vous m'en avez mandé, je lui dis que je lui expédierois le Passeport, & je le lui ai envoyé ce matin. Pour le reste de nôtre entretien ou plûtôt du sien, car je ne fis qu'écouter, je me remets

mets à ce que vous en apprendrez de Monsieur de Wit, auquel je m'asseure qu'il ne manquera pas d'en rendre compte; Je lui dis seulement comme étant mon sentiment particulier, sans nulle charge du Roi de le dire, que j'avois répondu de ma tête, que la paix se seroit faite infailliblement aux conditions de l'une des deux alternatives, si la Ligue de la Haye ne se fut point faite, mais que cette Ligue ayant donné une perspective dans le monde, qui pouvoit faire juger que tout ce que le Roi n'auroit fait que de son propre mouvement, & pour acquérir la gloire de moderation qui étoit aujourd'hui la seule qui lui restoit à gagner, il le feroit à présent comme forcé par la crainte de ladite Ligue, cela me paroissoit si dur pour un Prince de l'humeur du Roi, qui préfere sa reputation à toute autre considération, que je ne sçavois plus qu'en dire; & en effet je ne sçavois assez m'étonner, vû la prudence de ceux qui se sont mêlés de cette Négociation, qu'ils n'ayent, comme enseveli dans les Articles secrets, aussi-bien que le troisiéme desdits Articles, tout ce qui pouvoit paroitre prescrire imperieusement la loi au Roi, ou la conduite qu'il doit tenir, s'il ne veut que l'on le lui fasse faire par force; comme l'endroit où il est dit que Sa Majesté ne pourra plus faire agir ses armes en Flandres, ni même recevoir les Places qui se voudroient donner à elle; Le feu Roi de Suede qui eut là-dessus même les emportemens que vous auréz sçûs, ne fut jamais traité de cette maniére, car Monsieur de Thou donna continuellement part à son Ministre de tout ce qui se passoit à la Haye, quand on y négocia un Traité pour l'obliger à faire la Paix avec le Roi de Dannemarc.

Le

Le Roi ne se trouve pas être de l'avis de Monsieur de Wit, qu'il lui fût plus avantageux de garder la Franche-Comté, & rendre en échange Courtray, Oudenarde, Tournay, Ath & Charleroi, dans la proposition de la premiére alternative: il seroit superflus de vous en dire les raisons, Monsieur de Wit les void lui-même mieux que personne, ainsi vous le priérez qu'il ne s'ouvre à personne de cette pensée, parce qu'aussi-bien elle ne pourroit pas réüssir.

Du reste quand les Espagnols disent qu'ils ne cederont jamais Cambrai, Aire, & St. Omer, ou ce n'est qu'un prétexte pour ne rien faire, ou c'est-à-dire qu'ils veulent les conserver pour nous inquieter, & en ce cas il seroit juste que nous en conservassions aussi d'autres dans le cœur de leurs entrailles pour leur rendre la pareille au quadruple, à quoi vous voyez bien que la Franche-Comté ne nous serviroit de rien; les Places sont moins ou plus considérables aux Princes pour leurs situations, & en cela je vous laisse à juger quelle est la plus avantageuse pour le Roi, ou la situation de Dole & de Grey, ou celle de Courtray, d'Oudenarde & de Charleroi. Signé, &c.

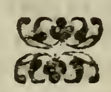
MEMOIRE

De Messieurs *van Beuningen* & *Trevor*, présenté au Roi Très-Chrétien. Le 3. Mars 1668.

Les soussignez Ambassadeur Extraordinaire des Seigneurs Etats Generaux des Provinces Unies, & l'Envoyé Extraordinaire du Roi de la Grande Bretagne,

tagne, se trouvent obligez de representer à Sa Majesté Très-Chrêtienne, que par les dernieres dépêches qui leur sont venuës d'Anvers, ils viennent d'apprendre que Monsieur le Marquis de Castel Rodrigo, de la part du Roi d'Espagne son Maître, a consenti à la cessation d'armes pour la seureté des Places fortes jusques à la fin de ce mois de Mars, en la forme que Sa Majesté l'a bien voulu accorder dès la fin de la Campagne de l'année passée, ayant fait declarer qu'elle ne faisoit point de difficulté de promettre qu'elle n'entreprendra rien sur aucune Place forte des Espagnols dans les Pays-bas, si eux s'obligent reciproquement à ne rien entreprendre sur les Places fortes de Sa Majesté, ou qu'elle a ci-devant possedées de ce côté-là, ou qu'elle a conquises depuis le commencement de cette guerre, & d'autant que par là rien ne reste pour faire ce petit pas d'acheminement à un accommodement, sinon qu'il plaise à Sa Majesté Très-Chrêtienne de faire expedier les ordres necessaires pour faire executer sadite Promesse pour la seureté desdites Places fortes, Sa Majesté est très-instamment priée de donner cette marque de la sincerité de ses intentions pour ledit accommodement. Fait à Paris le 3. Mars 1668.

C. van BEUNINGEN. TREVOR.



CO-

COPIE

D'un Ecrit du Marquis de Castel Rodrigo, le 4. Mars 1668.

AYant été requis par réïterées instances de la part de Sa Majesté de la Grande Bretagne, & des Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies, de manifester le juste désir dont le Roi Monseigneur est porté pour une bonne & raisonnable Paix, & afin de la pouvoir conclure, de vouloir condescendre dès à cette heure à une Tréve générale, par Mer & par Terre, en tous Endroits par tout le mois de Mars inclusivement, pour disposer l'extension de celle de May, & plus avant s'il seroit nécessaire, en la forme qu'il est contenu au Traité de la Ligue faite entre Sa Majesté de la Grande Bretagne, & les Hauts & Puissans Seigneurs les Etats Généraux; & désirant de ce côté de donner toutes les preuves imaginables de defference, estime, confiance, & amitié, qui sont deuës aux bonnes intentions que sadite Majesté de la Grande Bretagne & leurs Hautes Puissances témoignent pour le plus grand bien, & la conservation des Païs & Etats du Roi mon Seigneur; je déclare par cette, que j'admets en son Royal nom & de sa part ladite Trêve & Cessation d'Armes proposées, à sçavoir, dès maintenant par tout le mois de Mars, pour la pouvoir étendre jusques au dernier de May, & plus avant, s'il est nécessaire, ensuite de ce qui a été arrêté en leur dit Traité; authorisant par cette, autant qu'il sera besoin, les Seigneurs Ministres de Sa Majesté de la Grande Bretagne, &

des

des Hauts & Puissans Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies, qui résident en la Cour de France, à ce qu'en vertu de cette ils en puissent faire conster, & ensuite adjuster la conclusion, & promettre l'observation de ladite Trêve, & cessation d'Armes: En foi de quoi j'ai signé la présente de ma main, scellée du zeel de mes Armes, soussigné du Secretaire d'Etat du Roi. A Bruxelles le quatriéme de Mars mil six cent soixante huit.

(L.S.) M. de CASTEL RODRIGO.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 8. *Mars* 1668.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 2. de ce mois, Monsieur de Wit persiste toujours à dire, que ce que les Deputez ont proposé à Castel Rodrigo sur la Trêve ne peut pas s'entendre que le Roi y ait consenti, tout le monde sçachant que la proposition de Sa Majesté n'est que pour les attaques ou surprises des Places, & non pour les actions de guerre de Campagne, & jusques à la fin de Mars, & qu'il ne peut arriver aucun inconvénient au Roi, de ce que les Deputez ont dit sur ce sujet, puis qu'on doit s'adresser à Sa Majesté ensuite pour lui demander son consentement, qui est une preuve essentielle qu'il ne l'a pas donné. Quant aux Articles du Traité, je croi, Monsieur, qu'on ne pouvoit pas parler plus fortement à Monsieur de Wit, & aux Deputez des Etats, que j'ai fait sur les-

lesdits Articles du Traité qui choquent le Roi, & que je n'ai rien à me reprocher là-dessus.

Monsieur de Wit ne parlera à personne de la pensée qu'il avoit euë, touchant l'échange des Places de la Marine, que je lui répondis. Il jugea bien qu'elle ne seroit pas agréable, & la chose en est demeurée-là.

Les Deputez des Etats qui sont à Bruxelles, ont écrit que Castel-Rodrigo a accepté l'alternative sans expliquer laquelle, & qu'il a nommé le Baron de Brigeix pour Subdélegué pour le Traité de Paix.

Monsieur de Wit m'a dit qu'il ne peut encore rien juger du bon, par la dépêche de Monsieur van Beuningen, laquelle fait voir assez d'incertitude sur l'évenement de sa Négociation. La Copie de sa Lettre a été envoyée aux Villes & aux Provinces, pour les disposer à se préparer aux frais & aux dépens qu'il faut faire pour mettre une Armée en Campagne.

L'Evêque d'Osnabruch & le Comte de Waldec sont arrivez à Leyden, à trois lieuës de la Haye: On traite avec eux pour quatre mille hommes; le Comte de Waldec favorise fort la demande des Etats. J'apprens que le Sieur de Gourville est avec la Princesse de Brunswic, qu'il s'est chargé de sa conduite, & qu'ils sont déja arrivez à Amsterdam.

Un Vaisseau Espagnol a relâché à Vlissingue par la Tempête: il y avoit trois cent Soldats Espagnols, & deux cent mille Piastres; les Zeelandois se sont saisis de l'argent, par représaille de quelque tort, qui a été fait à Cadix, à quelques Marchands Zeelandois, & pour les Soldats on les a envoyez à Bruges.

La

La Province de Friſe eſt toûjours brouillée, les Villes ſont contre les Bailliages de la Campagne, & ce demêlé eſt venu ſi avant qu'ils ſont marcher des Troupes, les uns contre les autres. Les Commiſſaires de Meſſieurs les Etats, & les Miniſtres & des Princes de Lunebourg ſe ſont aſſemblez ce matin, touchant les quatre mille hommes que cet Etat voudroit avoir des Troupes de ces Princes là, & ont demeuré aſſez tard ſans avoir pû rien reſoudre là-deſſus; néanmoins les apparences ſont que les Etats obtiendront ce qu'ils deſirent, & la choſe ſera tout-à-fait reſoluë dans deux ou trois jours.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades.

Le 9. Mars 1668.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 23. de l'autre mois, & je me trouve ſi accablé d'affaires que je n'ai le tems de vous dire qu'un mot. Je vous adreſſe la réponſe du Roi au Mémoire que Monſieur van Beuningen & l'Envoyé d'Angleterre préſenterent le troiſiéme de ce mois à Sa Majeſté, touchant une ſuſpenſion juſques à la fin de Mars, & j'y joints deux autres Ecrits, que je leur remettrai demain matin que j'ai eu juſtement le tems de faire copier avant le depart de l'ordinaire. Je croi qu'ils les envoiront par un Courier exprès à cauſe de leur importance, & qu'ainſi Monſieur de Wit les aura plûtôt que vous; Le Roi deſire qu'auſſi-tôt que vous aurez reçû ces trois piéces vous en faſſiez tirer

tirer cinq Copies, & que vous les adressiez sans perte de tems à Messieurs de Terlon, Pompone, Millet, Beziers & Gourville; & vous leur marquerez, s'il vous plait, que je vous en ai prié, n'ayant pas le tems de les faire copier ici pour les leur envoyer moi-même, ajoûtant qu'ils doivent les communiquer aux Rois & Princes auprès desquels ils resident, & les deux réponses de Sa Majesté, & ma Lettre particuliére aux Sieurs van Beuningen & Trevor.

Je vous prie de dire à Monsieur de Wit, que si je pouvois m'aboucher deux heures avec lui comme cela est impossible, je répondrois de la certitude de la Paix, parce que je sçai combien il est raisonnable & fertile en expédiens pour surmonter toutes difficultez; mais qu'avec les emportemens & les menaces de Monsieur van Beuningen, qui ne s'applique qu'à nous faire voir de grands précipices, que nous ne craignons pas beaucoup, tout est craindre avec un Roi glorieux & delicat sur le point d'honneur.

REPONSE

Du Roi au Memoire presenté à Sa Majesté le 3. Mars 1668. par les Sieurs *van Beuningen* & *Trevor*.

LE Roi a vû le Memoire qui lui a été presenté le 3. de ce mois par le Sieur van Beuningen Ambassadeur Extraordinaire des Etats Generaux des Provinces Unies, & le Sieur Trevor Envoyé Extraordinaire du Roi de la Grande Bretagne, sur lequel ils

ont

ont fait sçavoir à Sa Majesté, que le Marquis de Castel Rodrigo avoit enfin été porté à consentir de la part du Roi son Maitre, jusques à la fin de Mars, à la suspension de toutes entreprises, sur les Places fortes, que Sa Majesté avoit offerte dès le mois de Septembre dernier, suppliant lesdits Ambassadeur & Envoyé Extraordinaire de Sadite Majesté de vouloir pour le bien de la Paix demeurer dans les termes de sa premiere offre, & d'envoyer incessamment ses ordres aux Officiers Generaux & autres qui commandent ses Armées, de ne rien entreprendre sur lesdites Places fortes des Espagnols jusques à la fin dudit mois de Mars.

Le motif que le Roi avoit d'offrir il y a six mois, cette suspension n'étoit que pour donner plus de lieu à la Négociation de l'accommodement pendant l'hyver, sans qu'aucune action des armes pût alterer l'état où les choses étoient demeurées de part & d'autre à la fin du mois d'Août; toute nouveauté dans la Guerre, en apportant aussi pour l'ordinaire dans les Négociations de la Paix.

Le Marquis de Castel Rodrigo a rejetté cette suspension durant six mois entiers, a même répondu par écrit à un Electeur du Saint Empire, qui la lui proposoit, que cette offre de la France se pourroit faire en Turquie, mais non pas parmi des Chrétiens à Madrid, par des lenteurs & des difficultez affectées: les mêmes six mois, dont le tems devoit être si précieux pour traitter, y ont été consommez inutilement, sur le seul point préliminaire de convenir d'un lieu d'assemblée; les Espagnols prétendans contre toutes sortes d'usage, & au préjudice de l'avancement de la Paix même, d'en traduire la Négociation en des lieux fort éloignez, & hors de la vûë de tous les Potentats & Princes qui y ont le plus d'interêt; enfin les Ministres d'Espagne, selon qu'ils servent le Roi leur Maître en divers lieux, se sont conduits avec tant de

contretems & de contradictions, les uns avec les autres, ſur ce point du lieu de l'Aſſemblée, qu'encore aujourd'hui, Sa Majeſté, ni les Rois & Princes Mediateurs, ni qui que ce ſoit ne ſçache là-deſſus leur véritable intention; car au même tems que le Marquis de Caſtel Rodrigo dit de deça qu'il a un Pleinpouvoir de traitter, & que la faculté d'y ſubdeleguer un autre en ſa place y étoit priſe, qu'il choiſit les lieux d'Aix la Chapelle, pour y faire l'Aſſemblée, qu'il dit & écrit qu'il eſt prêt de s'y rendre ou y envoyer ſon ſubdelegué, ſelon la qualité des perſonnes que le Roi avoit nommé, Monſieur Colbert pour lequel le Nonce de Sa Sainteté lui a demandé dès le 14. de l'autre mois un Paſſeport qui n'arrive point dans le même tems, les autres Miniſtres qui ſont à Madrid, & par conſéquent à la ſource des réſolutions de la Cour d'Eſpagne diſent publiquement & l'écrivent en tous lieux que le Pleinpouvoir qui avoit été adreſſé au mois d'Août audit Marquis ne ſubſiſte plus, il y a long-tems, vû qu'il ne lui avoit été envoyé qu'à l'occaſion du paſſage du Sieur Abbé Rospiglioſi, Neveu de Sa Sainteté aujourd'hui Cardinal qu'ils reconnoiſſent pour ſeul Mediateur, leur Reine n'ayant accepté autre interpoſition que celle de Sa Sainteté: en outre ils ajoutent que ledit Marquis eſt inexcuſable d'avoir choiſi & nommé la Ville d'Aix la Chapelle contre ſes ordres, & contre la déclaration que ladite Reine avoit fait faire à Sa Sainteté par le Marquis d'Aſtorgas ſon Ambaſſadeur, auquel même elle a envoyé depuis peu ſon Pleinpouvoir qu'elle ne traiteroit jamais la Paix qu'à Rome, à Veniſe ou aux Pyrenées; & il y a une Lettre du Cardinal Viſconti, Nonce en Eſpagne, que le dernier ordinaire de Madrid a apporté à l'Abbé Vibo, chargé du ſoin des affaires du Saint Siege auprès du Roi, par laquelle ledit Cardinal lui confirme une vérité,

dont

dont on ne doit point douter que les Espagnols ne traitteront qu'à Rome, & lui marque la particularité que le Cardinal d'Arragon, lequel est de la Junta & du Conseil d'Etat, l'étant allé voir pour lui dire là-dessus la véritable intention de la Reine, avoit accompagné ses expressions de grandes plaintes de tant de fausses démarches que le Gouverneur de Flandres faisoit contre les sentimens & les ordres de Sa Majesté, il est cependant arrivé toutes ces incertitudes des Espagnols & leurs altercations étudiées pour s'empêcher de traiter, que le refus constant dudit Marquis pendant six mois de la suspension que Sa Majesté lui avoit fait offrir par un Electeur de l'Empire, a coûté au Roi son Maître la Franche-Comté qu'il a pû mettre en sureté durant tout l'hyver par le simple aquiescement (s'il l'avoit fait plûtôt) qu'il donne aujourd'hui à ladite suspension pour le moins de tems qui reste jusques à la fin de Mars.

Mais comme Sa Majesté, ainsi qu'il a été remarqué ci-dessus, en offrant ladite suspension d'entreprises, n'avoit eu d'autres motifs que de donner par la cessation de toutes nouveautez, plus de lieu & de facilité à l'avancement des Négociations de Paix, & que d'autre part on vient de faire voir bien clairement que le lieu de l'Assemblée n'étant pas même bien établi, & les Plenipotentiaires qui s'y doivent rendre n'étans point encore en marche par la faute des Espagnols, qui prolongent encore aujourd'hui l'expedition d'un Passeport qu'on leur a demandé pour le Sieur Colbert, le seul mois de Mars ne peut plus suffire pour avancer rien de bon dans lesdites Négociations, ce qui n'empéchera pas pourtant qu'on ne puisse & doîve continuer dans tous les mois suivans, jusques à ce qu'on ait pû venir à bout de ce grand ouvrage.

Il est aisé de juger que l'instance qui est présente-

ment faite à Sa Majesté, d'accorder ladite suspension d'entreprises jusques à la fin de ce mois, n'étend pas tant, comme disent les dernieres lignes dudit Memoire desdits Ambassadeur & Envoyé Extraordinaire, a tirer de Sa Majesté cette marque de la sincérité de ses intentions, pour l'accommodement, qu'à mettre en sureté pour ce tems-là, toutes les places de la Monarchie d'Espagne.

Cependant, quoique Sa Majesté connoisse parfaitement cette vérité, elle veut bien avoir la complaisance pour les désirs du Roi de la Grande Bretagne, & des Etats Généraux, & tous autres qui commandent ses armes, pour leur défendre d'attaquer ou de surprendre jusques au dernier jour de ce mois, inclusivement, aucune place ou poste fortifié des Espagnols.

Mais comme en cas que ledit Marquis accorde le Passeport dudit Sieur Colbert, pour aller à Aix, il seroit fâcheux qu'il se mit en chemin pour ne faire qu'un voyage inutile, le Roi désire que les Sieurs van Beuningen & Trevor, fassent reconnoître sans délai par le Sieur Temple, & par les Députez des Etats Généraux, qui sont auprès dudit Castel Rodrigo, si le Pleinpouvoir qu'il dit avoir se trouve conçû en telle forme, & en tels termes qu'il ne laisse aucun doute qu'on ne puisse traitter avec lui valablement & avec honneur, & nommément qu'on a verifié si ledit Pleinpouvoir, qu'il dit avoir, se trouve, & qui lui donne la faculté de subdeleguer une autre personne en sa place, car s'il n'avoit pas assez de faculté on laisse à juger quel bon fondement auroit la nomination qu'il a faite du Comte de Caramage, quel bon succez on pourroit attendre de l'envoy du Sieur Colbert, & quelle enfin auroit été la scandaleuse illusion que ledit Marquis auroit faite si long-tems à toute la Chrétienté, en l'amusement premierement d'un voyage

ge à Aix, où il n'a jamais eu intention d'aller, & dans la ſuite y envoyer un homme avec un pouvoir imaginaire.

SECONDE REPONSE

Au Memoire de Meſſieurs les Ambaſſadeurs & Envoyé de Hollande & d'Angleterre du 9. Mars 1668.

SUr le Memoire preſenté au Roi le 3. de ce mois par les Sieurs van Beuningen & Trevor reſpectivement Ambaſſadeurs & Envoyez Extraordinaires du Roi de la Grande Bretagne & des Etats Generaux des Provinces Unies, Sa Majeſté répond qu'elle n'aura jamais rien plus à cœur que d'accomplir inviolablement en toutes occaſions ſa parole Royale, & qu'elle a fort preſent à la memoire, que dès le mois de Septembre dernier ſur les ouvertures & prieres qui lui furent faites par leſdits Sieurs Etats, & meuë d'ailleurs du ſincere deſir qu'elle a & aura toujours du retabliſſement du repos public, elle conſentit que toute la ſatisfaction qu'elle pretendoit pour raiſon des droits échûs à la Reine par le decès du Roi & de la Reine d'Eſpagne ſes Pere & Mere, fut retranchée & reduite en conſideration même de ce que Sa Majeſté demandoit en faveur du Portugal à des conditions d'un accommodement arbitrées par les principaux Miniſtres & Directeurs des affaires deſdits Etats, comme ayant été jugées par eux équitables & fort moderées, & que leſdites conditions furent que l'Eſpagne par un Traité de Paix cedât en bonne forme à Sadite Majeſté ou toutes les conquêtes que ſes armes avoient faites au Pays-bas pendant la Campagne, & dont elle

elle se trouvoit en possession, ou bien le Duché de Luxembourg, ou en sa place la Franche-Comté, Cambray & Cambresis, Doüay, le Fort de Scarpe compris, Aire, St. Omer, Bergue, Furnes & Linck, & tous leurs Bailliages, appartenances & dependances, Sadite Majesté restituant en ce second pas à l'Espagne les autres Conquêtes qu'elle avoit faites en ladite Campagne, bien entendu que les Fortifications de Charleroi seroient demolies avant la restitution, & que l'Espagne auroit le choix d'accepter l'une ou l'autre desdites alternatives, & que Sa Majeste donnât sa parole Royale de se contenter de l'une des deux jusques à la fin de Mars.

Sa Majesté n'a pas moins present à la memoire qu'avant la marche vers la Franche-Comté elle a écrit à nôtre Saint Pere le Pape, & à plusieurs Rois, Princes & Potentats dont elle a accepté la Mediation, que quelques progrès que ses armes pussent faire en cette expedition de guerre qu'elle entreprenoit au cœur de l'hyver pour avancer la paix, elle n'en prendroit pas occasion d'augmenter à son profit les conditions des deux alternatives, auxquelles elle avoit consenti pour le tems qui a été dit.

En consequence de quoi Sadite Majesté voulant inviolablement accomplir ses paroles Royales, elle declare de nouveau auxdits Sieurs van Beuningen & Trevor, que nonobstant la conquête que ses armes ont faite depuis de toute la Franche-Comté, elle se tient & persiste dans les mêmes sentimens & consentemens qu'elle avoit donné dès le mois de Septembre dernier jusques à la fin de Mars, de se contenter pour sa satisfaction de telle desdites alternatives susmentionnées que l'Espagne lui voudra ceder.

Cependant comme lesdits Sieurs van Beuningen & Trevor ont depuis remis le 8. de ce mois à Sa Majesté la Copie d'un Ecrit signé à Bruxelles le 4. par le Marquis

quis de Castel Rodrigo Gouverneur de Flandres, disant avoir plein pouvoir de la Reine d'Espagne Sa Maitresse, par lequel Ecrit il accepte l'alternative purement & simplement comme on la lui a proposée, dont Sadite Majesté aura beaucoup de joye si cette acceptation se trouve sincere dans la suite, elle a déja nommé des Commissaires pour traiter de sa part avec lesdits van Beuningen & Trevor, afin qu'on puisse conduire promptement à sa conclusion ce grand ouvrage de la Paix desirée toujours de Sadite Majesté avec passion & sincerité. Fait &c.

LETTRE

De Monsieur de Lionne à Messieurs van Beuningen & Trevor.

Le 9. Mars 1668.

MESSIEURS,

JE vous envoye la réponse du Roi, tant au dernier Mémoire que vous lui avez presenté, qu'à la Copie que vous lui avez remise, signée par Monsieur le Marquis de Castel-Rodrigo le 4. de ce mois; Sa Majesté se réjouïroit de la Paix (comme étant déja faite) sur la favorable declaration qu'elle vous donne aujourd'hui, si elle pouvoit se bien persuader que les instructions & le pouvoir sur lequel Monsieur le Gouverneur de Flandres agit, fussent de veritables instrùctions, & un veritable pouvoir contre tout ce qui s'en publie à Madrid, ainsi que vous l'auriez vû dans la réponse à vôtre Mémoire du 3. Mars, & qu'au contraire, ledit Marquis ne courut pas la

même fortune, d'y être autant desavoüé sur l'acceptation qu'il a faite de l'alternative, qu'il l'a été jusques à présent, sur le choix d'Aix la Chapelle pour lieu d'assemblée. Ce qui doit encore augmenter les soupçons & les méfiances, c'est que Sa Majesté a remarqué qu'il n'a accepté ladite alternative qu'en termes fort captieux, car en premier lieu on n'accepte point tout à la fois deux choses différentes, & si distinctes qu'elles se détruisent l'une l'autre; en second lieu, il devoit s'expliquer laquelle des deux alternatives il acceptoit; en troisiéme lieu, il rapporte son acceptation au contenu dans le Traité fait entre l'Angleterre & la Hollande; Et vous sçavez bien, Messieurs, que les alternatives telles que le Roi y consentit ne sont pas nettement exprimées dans le corps dudit Traité. Dont voici les propres termes: *Si Hispaniæ Rex induci aut promoveri queat ut cedat Regi Christianissimo aut loco anno præterito in Belgica armis occupata, aut aliud dum valens per traditionum locorum superius memoratorum, aliorumve in compensationem de quibus mutuo consensu partes inter se convenire poterunt.* De sorte que ledit Marquis Castel-Rodrigo par son acceptation générale de l'alternative qu'il s'est expliqué, qu'il faisoit en la maniére qu'elle est contenuë dans ledit Traité, sans rien specifier pour prétendre lors qu'on entrera avec lui en négociation, qu'il est en droit (nonobstant ladite acceptation) de négocier encore, & de convenir tout de nouveau sur la qualité de la satisfaction du Roi arrêtée entre Sa Majesté & les Etats.

Sa Majesté a trouvé encore digne de très-grande réfléxion, qu'au même tems que ledit Marquis accepte ladite alternative, & qu'il ne peut

peut pas ne point voir combien il est important de gagner jusques au moindre moment de tems pour traiter, il n'ait pas par le même Courier qui a porté ici sa declaration envoyé le Passeport, que Monsieur Franciotti, Nonce & Plenipotentiaire de Sa Sainteté, lui a demandé pour Monsieur Colbert dès la mi-Février, pour aller sans delai à Aix la Chapelle, c'est-à-dire, qu'en vingt-quatre jours ledit Marquis n'ait pas eu ou le tems ou la volonté, ou le pouvoir d'expédier ledit Passeport.

Sa Majesté en outre a beaucoup consideré, que Monsieur le Marquis Castel-Rodrigo a accepté l'alternative dans la même conjoncture, que l'Espagne vient de faire une Paix particuliere avec le Portugal; car Monsieur de l'Isola il y a long-tems nous a posé dans son Libelle aprouvé, & communiqué par les Ministres d'Espagne, pour un principe infaillible de la conduite des Conseils de Madrid, que si l'Espagne sacrifie le Portugal, ce ne sera, dit-il, que pour la restitution des Païs; ou que si elle donne quelque satisfaction à la France elle ne le fera que pour recouvrer le Portugal; or comme la Paix de Portugal a été signée à Lisbonne dès le 13. du mois passé, ce que l'on sçavoit à Bruxelles aussi bien qu'ici le 4. Mars, je vous laisse, Messieurs, à juger sur le principe qu'on a établi comme infaillible de la conduite des Espagnols, si on peut tenir une chose bien certaine, ni seulement vrai-semblable, que les Conseils de Madrid ayent travaillé tout l'hiver à faire la Paix de Portugal, pour se pouvoir mieux défendre contre la France, & ayent jamais donné pouvoir audit Marquis d'accepter l'alternative, ou si ledit Marquis qui n'ignoroit pas la prudence, &

les Refolutions d'Efpagne ait accepté l'alternative de bonne foi, & s'il peut efpérer ou defirer d'en être avoüé en Efpagne, ou felon les derniers avis qu'on en a que toute l'application des Miniftres étoit à faire partir à quelques jours de là Dom Juan d'Autriche avec dix mille Efpagnols naturels, & trois ou quatre millions en barre d'argent, circonftances peu propres à laiffer croire qu'on y fongeât à l'acceptation de l'alternative.

De tout ce que deffus vous tirerés, s'il vous plait, la conféquence, fi Sa Majefté n'a pas grand fujet de fe conduire en ce rencontre avec de telles précautions contre toutes furprifes & artifices, que Monfieur le Marquis de Caftel-Rodrigo, lequel vrai-femblablement fe foucie fort peu d'être avoüé ou defavoüé pourvû qu'il gagne du tems, n'ait pas lieu de fe moquer de Sa Majefté dans la fuite de cette affaire, en lui faifant faire des demarches contraires à la Paix, même par le grand defir que Sa Majefté a de voir conclure promtement ce grand ouvrage.

Addition.

J'ajoute encore ce mot, pour vous faire remarquer qu'il eft aifé de voir, que la conduite des Efpagnols en ce rencontre eft la même qu'ils tinrent à Munfter, ne s'étans appliqué tout l'hiver qu'à faire une Paix particuliére avec le Portugal, (comme il leur a réüffi) pour pouvoir continuër la Guerre contre cette Couronne, & quelqu'un a remarqué là-deffus à Rome, que tous les Couriers que le zéle de nôtre Saint Pere le Pape pour la Paix, l'ont obligé à dépêcher en Efpagne pour en avancer la Négociation, font toûjours allez à Madrid comme des faucons,

cons, & ſont retournez comme des tortuës ; Dieu veuille par ſa bonté que chacun ſe trompe dans ce jugement.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.

Le 15. *Mars* 1668.

LE Courier de Monſieur van Beuningen n'eſt pas arrivé, & Monſieur de Wit n'a ſçû que par moi la réponſe que le Roi a faite par nôtre Lettre audit van Beuningen, dont il a témoigné bien de la joye ; Je lui ai dit que ce que vous marquez dans vôtre Lettre, que ſi vous pouviez vous aboucher deux heures de tems avec lui, vous répondriez de la certitude de la Paix, parce que vous ſçaviez combien il eſt raiſonnable & fertile en expédiens pour ſurmonter toutes les difficultez, mais qu'avec les emportemens & les menaces de Monſieur van Beuningen, qui ne s'applique qu'à nous faire voir de grands précipices qu'on ne craint pas à la Cour, tout eſt à craindre avec un Roi glorieux, & delicat ſur le point d'honneur.

Il m'a répondu que s'il étoit poſſible, il n'y a rien qu'il eut plus ſouhaité que de s'aboucher avec vous, ne doutant pas que les lumiéres que vous lui donneriez ne facilitaſſent beaucoup ce grand ouvrage de la Paix, qu'il eſt ſurpris d'apprendre la maniére d'agir de Monſieur van Beuningen, qui eſt toute contraire aux ordres qu'il a des Etats, qui ſont d'induire le Roi par priéres & ſoumiſſions, & toutes ſortes de menagemens doux & agréable d'accorder à ſes Alliez, dont

les Etats ſont, la très-humble priére qu'ils lui ſont de ſe contenter de l'alternative & la ſuſpenſion d'armes juſques à la fin de Mars, & qu'il lui écrit cet ordinaire d'agir avec plus de moderation & de complaiſance pour Sa Majeſté, à qui les Etats ſe ſentoient fort obligez de la réponſe que vous aviez faite ſur ce ſujet à Meſſieurs van Beuningen & Trevor.

Je lui dis enſuite que par cette Lettre il pouvoit remarquer les juſtes ſoupçons du Roi, touchant la forme de l'acceptation de l'alternative par Caſtel-Rodrigo, & que peut-être il pourroit être deſavoüé d'Eſpagne, & former de nouveaux deſſeins en Flandres, après l'arrivée de Dom Jean en Flandres avec les Troupes qu'il y doit mener; qu'il me ſembloit que les Etats devroient prendre des meſures dès à préſent contre cela; que la Province de Hollande étant aſſemblée, j'eſtimois à propos de voir les Deputez des Villes, leur apprendre la ſincerité avec laquelle le Roi accepte l'alternative, leur expliquer les doutes où l'on eſt de celle des Eſpagnols, & les porter à deputer aux Etats Généraux, pour leur dire leur avis ſur une telle conjoncture, qui eſt que ſi les Eſpagnols, ſous quelque prétexte que ce ſoit, venoient à deſavouër Caſtel-Rodrigo de l'acceptation qu'il a faite de l'alternative, ou que ledit Caſtel-Rodrigo le fit de ſon Chef, que leur avis étoit de rompre ſans delai contre l'Eſpagne, & obliger l'Angleterre d'en faire de même, afin qu'ils ſoient ponctuels à tenir la parole qu'ils ont donnée au Roi: ledit Sieur de Wit approuva ma penſée & promit de la ſeconder. Je négociai hier toute la journée, & trouvai dans les Villes de Hollande tous les bons ſentimens que je pouvois ſouhaiter, &

au-

aujourd'hui la Province de Hollande doit deliberer de faire une forte deputation aux Etats Généraux, pour leur signifier leur avis conforme à tout ce que dessus. Les Provinces d'Utrecht, Frise & Groningue feront difficulté d'accepter de telles Resolutions sans les communiquer à leurs Maitres, surquoi les Deputez de la Hollande sont disposez de répondre, que leur Province entreprendroit plûtôt seule la guerre que de souffrir aucun changement à ce qui a été promis par Castel-Rodrigo à leurs Deputez qui sont à Bruxelles.

Je vous asseure, Monsieur, qu'il ne se peut pas mieux agir, ni plus vigoureusement que fait la Province de Hollande, & que cette declaration a bien surpris des gens, & afin d'être plus en état d'agir contre l'Espagne, on fera avancer un Corps fort considérable sur les Frontiéres du Brabant: on doit aujourd'hui signer un Traité avec l'Evêque d'Osnabruch, pour quinze cent chevaux & trois mille hommes de pied, & distribuër l'argent pour le reste des nouvelles levées. Je doute fort qu'après cette declaration, & tant de forces en Campagne les Espagnols veuillent se dedire de ce qu'ils ont accordé.

Messieurs les Jurats de Bourdeaux m'avoient déja envoyé un Mémoire, pareil à celui que Monsieur de la Voilliere vous a donné, & j'en avois parlé à Messieurs les Etats pour tirer raison d'un manquement de foi si manifeste, que celui qui paroit dans la plainte contre les Maitres des Navires Hollandois. Ils m'ont répondu qu'ils desapprouvoient leur procedé & qu'ils les châtieroient, mais qu'il falloit que les proprietaires fissent mention du nom des Navires, & du Maitre à qui ils ont donné leurs vins & denrées,

rées, afin de les appeller par devant eux, & leur faire rendre compte de ce qu'ils en ont fait; & découvrir au vrai si leur conduite est bonne ou mauvaise; J'en ai écrit au Procureur Sindic de Bourdeaux, afin qu'il m'envoye au plûtôt un Mémoire sur lequel je puisse agir, & poursuivre les Maitres des Navires qui ont été chargez des effets des Habitans de la Ville de Bourdeaux.

Comme je finissois cette Lettre Monsieur de Gourville est arrivé de Leyden, où il étoit allé voir l'Evêque d'Osnabruch: il m'a dit qu'ayant reçû une de vos dépêches du 9. du courant, avec un pouvoir du Roi qu'il m'a communiqué: il a si bien pris son tems qu'il a fait différer la signature du Traité de ce Prince avec les Etats, sous prétexte de ne le pouvoir faire, sans en donner part à Monsieur le Duc de Zel, son Frere. Comme le Comte de Waldec a été présent lors qu'il a parlé à l'Evêque d'Osnabruch, il est à craindre qu'il ne fasse sçavoir à Monsieur de Wit & aux Commissaires, qu'il attribuë le delai de la signature du Traité au Sieur de Gourville, quoi que le Comte de Waldec lui ait promis de tenir la chose secrete, sçachant, à n'en pouvoir douter, que le Comte de Waldec, Wicquefort & Mulart, Ministres des Ducs de Brunswic, sont entiérement gaignez de la Province de Hollande, & que même ils ont reçû des présens pour l'exécution de ce Traité, aussi y auroient-ils porté ce Prince, si Monsieur de Gourville, qui a credit sur son esprit, n'avoit renversé en un moment tout ce qu'ils ont fait en plusieurs jours. Je me remets à ce que ledit Sieur de Gourville vous mande plus particuliérement sur cette affaire, dans laquelle il suivra ponctuellement les ordres

que vous lui avez envoyez. Je vous dirai seulemant qu'à présent les Ducs de Brunswic, sont les Princes les plus considérables d'Allemagne, & qu'ils ont maintenant tout le credit que les Suedois avoient autre fois, & que s'ils vouloient mettre sur pied trente mille hommes, ils le pourroient faire en un mois ; Je le sçai de plusieurs bons Officiers qui ont quité les Suedois pour prendre parti avec eux. Il n'y a point de Roi ni Prince du côté du Nord qui paye si bien reglement leurs Troupes comme ils font, aussi ont-ils treize mille hommes les meilleurs qu'on puisse voir, & quantité de vieux Officiers.

Le Courier de Monsieur van Beuningen est arrivé ce matin, qui a confirmé la bonne nouvelle que j'avois communiquée hier à Monsieur de Wit & aux Etats, portée dans les Copies des dépêches que vous m'aviez adressées, ce qui a bien rejoui du monde, & detrompé bien des gens de l'opinion qu'ils avoient que le Roi ne vouloit pas la Paix.

Mr. de Wit vient tout présentement de m'envoyer la Resolution que les Etats de Hollande ont prise de porter les Etats Généraux a écrire à Mr. van Beuningen, suivant l'Article ci-joint, qui sera inseré en substance dans leur Lettre, ce qui sera encore un engagement contre les Espagnols, en cas que Castel Rodrigo soit desavoüé de ce qu'il a fait à Bruxelles avec leurs Deputez.

Les Etats ont donné un Projet à l'Ambassadeur de Portugal, par lequel ils remettent quatre cent mille écus de ce qui leur est dû, pourvû que le reste soit payé comptant, & qu'on ne parle pas de la restitution du Conchin & de Cananor, & que tous les Articles du Traité fait à la Haye, par Monsieur le Comte Mirande

soit

ſoit ratifié par le Gouvernement préſent ; ledit Ambaſſadeur dépêche en Portugal le Sieur Ulhoa Reſident en Hollande, pour préſenter ce Projet à Dom Pedro, & en rapporter ſa réponſe.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades.

Le 16. *Mars* 1668.

J'Ai reçû vos deux Lettres du huitiéme de ce mois. Pour faire voir clairement à Monſieur de Wit, & par ſon moyen à Meſſieurs les Etats avec qu'elle ſincérité ſe conduit en toutes choſes Monſieur le Marquis de Caſtel Rodrigo, & les faux pas qu'il fait ſi hardiment ſans pouvoir, & contre les ordres & les intentions de la Reine ſa Maîtreſſe, tant ſur le point du lieu de l'Aſſemblée, que dans l'acceptation qu'il a faite de l'alternative ; vous pouvez ſur le premier faire remarquer de delà, que ladite Reine a écrit à l'Aſſemblée de Cologne du ſeizieme Janvier, qu'elle ne veut traitter la Paix qu'à Rome, & que cette Lettre n'a été remiſe au Courier des Electeurs & Princes que le vingt huitiéme, & que ledit Courier n'eſt parti de Madrid que le treiziéme Février : cependant on nous dit ici que ledit Marquis aſſure que depuis ſon Pleinpouvoir expedié au mois d'Août, il en a reçû un autre du 28. Janvier ; deplus j'ai vû hier une Lettre du Cardinal Viſconti à l'Abbé Vibo du vingt troiſiéme Fevrier, qui lui confirme que les Miniſtres ſur le choix d'Aix la Chapelle, lui diſent tous les jours que Caſtel Rodrigo n'a pas

eu

eu pouvoir de le faire, & qu'on ne traittera la Paix qu'à Rome; Il eſt fort à remarquer que cela a été dit audit Cardinal, quand il leur a appris la nomination de Monſieur Colbert pour aller à Aix: comment peut-on accorder tant de contrarietez?

Sur le ſecond, l'acceptation de l'alternative, tous les avis du deuxieme de Madrid portent unanimement, que principalement depuis la Paix de Portugal ſignée, & la ratification envoyée, & le départ de Don Jean réſolu áu premier Mars avec de grands ſecours d'hommes & d'argent, les Miniſtres ne veulent pas ſeulement oüir nommer le mot de l'alternative, ni de rien faire qui puiſſe tant ſoit peu préjudicier à la validité de la renonciation de la Reine.

Monſieur de Wit qui eſt auſſi équitable qu'éclairé conclura de tout ce que deſſus, combien le Roi eſt obligé par toutes les régles de la prudence de ſe précautionner dans toute la conduite du Marquis de Caſtel Rodrigo, qu'on voit bien n'avoir ſongé qu'à gagner du tems, avançant ſans pouvoir des choſes qu'il ne peut pas accomplir. Signé &c.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.

Le 22. Mars 1668.

AUſſi-tôt que j'ai reçu vôtre dépêche du ſeizieme du Courant, j'ai été chez Monſieur de Wit pour lui communiquer ce qu'elle contient. Il m'a montré celle que Monſieur van Beuningen lui a écrite, qui marque une grande ſur-

ſurpriſe de ce que Meſſieurs les Commiſſaires du Roi ne voulurent pas lui accorder le départ de Monſieur Colbert pour Aix la Chapelle, ſur des prétextes qui ne tendent pas à la Paix, & ſur cela le Sieur de Wit qui ne pouvoit pas aſſez s'étonner des difficultez portées dans vôtre dépêche, puiſque pour l'intérêt du Roi même, préſuppoſé qu'il veüille la Paix aux conditions qu'il a propoſées, il ſeroit à déſirer que Caſtel Rodrigo eut ſigné la Paix, quand bien il devroit être déſavoüé de la Reine d'Eſpagne, puiſque cela engageroit les Etats & l'Angleterre à rompre contre l'Eſpagne, qu'on forceroit par les armes d'accepter ce qui auroit été fait par ledit Marquis; qu'ils l'ont tellement fait preſſer par leurs Députez qu'ils ont tiré copie de ſon pouvoir, qui l'autoriſe ſuffiſamment pour accorder les conditions qu'il jugera à propos; que de plus leſdits Deputez ont envoyé aux Etats l'extrait de la Lettre de la Reine d'Eſpagne, qui approuve & autoriſe ce que ledit Caſtel Rodrigo a fait pour le choix de la Ville d'Aix la Chapelle, pour y traitter la Paix, puiſqu'il s'offre de ſigner à Bruxelles tout ce qui aura été arrêté par ſon ſubdelegué, pour donner plus de force à la Négociation; que toutes les avances & celle qu'il a faite de nommer l'alternative qu'il accepte doivent perſuader Sa Majeſté que la Paix eſt entre ſes mains, & qu'il la fera glorieuſe, obtenant tout ce qu'il a demandé; qu'en ſon particulier, il ne croit pas que s'il avoit été poſſible qu'il vous eut pû parler une heure, vous ne fuſſiez entré dans ſon ſentiment de la diſpoſition où les Etats ſont de forcer le Marquis de Caſtel Rodrigo, par toutes les voyes les plus fortes dont on ſe peut ſervir.

Que

Que ce qui paroît qu'on voudroit bien en Espagne, semer de la division entre l'Angleterre, les Etats & la France, sous prétexte du désaveu du pouvoir de Castel Rodrigo, ne doit pas arrêter les affaires, mais au contraire les presser, puisque les Etats & l'Angleterre ne donneront aucun répos au Marquis qu'il n'ait signé, & s'il ne le fait pas, qu'ils rompront, mais que pour le mettre en son tort, il étoit nécessaire que le Roi envoyât son Plenipotentiaire à Aix pour conclure ledit Traité; qu'il me prioit de vous en écrire serieusement, afin qu'on ne laissât pas échapper une si belle occasion comme celle-là, où tant de Rois & de Princes travaillent pour contribuer à la satisfaction du Roi.

Voilà Monsieur en substance tout ce qu'il m'a répondu, à quoi je lui ai dit pour replique toutes les raisons portées par vôtre dépêche, & que le Roi voyant tant de contrarieté ne sçauroit assez se précautionner contre une conduite si peu réglée, & si plaine d'artifices, que celle dudit Marquis de Castel Rodrigo.

Monsieur de Gourville est parti avec la Duchesse d'Osnabrug, pour suivre le Prince qui va trouver le Duc de Zell son Frere, pour lui communiquer le projet que les Etats lui ont envoyé pour le Traité de leurs Troupes. Le Comte de Waldec a fait sçavoir à Monsieur de Wit & aux Commissaires qui ont Traité avec leurs Ministres, tout ce qui s'est passé entre ce Prince & Monsieur de Gourville, dont Monsieur de Wit m'en a fait des reproches. Je lui ai répondu que ce que le Sieur de Gourville faisoit étoit en vertu de ses vieux ordres, de tâcher de ramener ces Princes avec leurs Alliez sans en chercher de nouveaux, comme ç'avoit été le dessein dudit

Comte

Comte de Waldec de les lier avec la Maison d'Autriche; que ledit de Gourville leur a toujours conseillé de s'attacher à la France & aux Etats, les croyant inseparables de nos intérêts; qu'il agit encore sur ce pied; & qu'il sçavoit bien que ce Traité avec ces Princes auroit été signé si les Etats s'en fussent tenus aux premieres conditions de leur Traité, de sorte que s'il y a eu quelque diligence de sa part, ç'a été lors qu'il a vû que le Traité des Etats étoit changé par de nouvelles Propositions, & qu'il a craint que le Comte de Waldec ne renouvellât son premier dessein de les attacher à la Maison d'Autriche, & que je trouvois qu'il avoit bien agi pour le Roi & pour les Etats d'avoir fait remettre toutes choses à la conference qui se doit faire avec les Ducs de Zell." Il me parut satisfait de ce que je lui dis. Il est certain que le Comte de Waldec avoit porté ce Prince à conclure & signer son Traité, lors que Monsieur de Gourville arriva à Leide, & qu'il le porta de nouveau à ne rien conclure qu'il n'eut été auprès du Duc de Zell; & lui fit voir comme tout ce vacarme venoit du Comte de Waldeck, contre la parole qu'il avoit donnée à ce Prince de n'en rien témoigner à personne. Il lui fit aussi remarquer fort adroitement qu'il avoit voulu qu'il lui en parlât, quoi qu'il lui representât qu'il seroit à propos qu'il n'en sçût rien, vû l'éloignement où il étoit pour toutes les choses qui regardoient une liaison entre la France & la Maison de Brunswick & de ses Ministres. L'Evêque d'Osnabruck partit d'Amsterdam le 27. de ce mois, & lui deux heures après avec la Princesse pour se rendre à Zell; l'on sçaura cependant les intentions du Roi sur les propositions qu'il fait par ses dépê-
ches.

ches. Je lui envoyai par un Exprès la derniere que vous lui avez écrite, qui le trouvera en chemin: il ne se peut pas agir avec plus de zéle, d'affection & d'adresse qu'il fait pour toutes les choses qui regardent le service du Roi. Si Sa Majesté ne trouve pas son compte dans la Negociation, elle a le tems qu'il faut pour engager ces Princes dans ses interêts; Gourville empêchera qu'ils ne concluent rien jusqu'à vôtre réponse; mais pour les avoir seurement & rompre les mesures du Comte de Waldeck; il est necessaire que les Lettres de change des sommes dont on conviendra avec eux soient entre les mains dudit Sieur de Gourville, pour délivrer l'argent au même tems qu'on fera l'accord.

J'ai trouvé les Deputez de l'Assemblée de Hollande fort étonnez de cette derniere dépêche de Monsieur van Beuningen; je vois déja la cabale d'Espagne s'intriguer par tout & publier qu'on l'avoit bien toujours crû que le Roi ne vouloit pas sincerement la paix, & que cela paroit, ne voulant pas faire partir son Plenipotentiaire pour Aix, quoi que Castel Rodrigo ait tout accordé ce que le Roi a demandé. Voilà, Monsieur, à quoi l'on est sujet avec des Peuples fort susceptibles des impressions qu'on leur donne.

Monsieur de Beverning a été nommé par les Etats pour aller à Aix la Chapelle en qualité de leur Plenipotentiaire; il fait état de partir dès qu'on aura sçû ici la resolution que le Roi aura prise pour le depart de Monsieur Colbert.

Cependant on commença hier de travailler à regler les Corps separez & à prendre un rendez-vous pour l'Armée qui sera à Rozendal à six lieuës d'Anvers; elle sera composée de vingt-cinq

cinq Regimens d'Infanterie, qui feront seize mille hommes de pied & de quatre mille Chevaux.

Il y aura un Corps dans le Païs de Waes proche de Hulst de six Regimens d'Infanterie & de 600. Chevaux, & un autre entre Zutphen & Deventer sur l'Issel de sept Regimens d'Infanterie & de douze cens Chevaux.

Si le Traité des Troupes de Lunebourg se conclut, ils destinent ce Corps sur le Rhin entre Wesel & Orsoy, & y joindront trois Regimens d'Infanterie & 1000. Chevaux.

On a renforcé la Garnison de Mastricht de trois Regimens d'Infanterie & de 500. Chevaux. Voilà au vrai la destination de toutes leurs Troupes.

J'ai été averti par deux de mes avis de la Province de Hollande, qu'il est arrivé ce matin une seconde Lettre de Monsieur van Beuningen, qui persuade les Etats qu'il y a plus d'apparence de guerre que de paix, se rapportant à sa premiere Lettre, par laquelle il en marque toutes les particularitez: il dit par la derniere que Messieurs les Etats feront bien de se precautionner, & qu'ils doivent s'attendre que le Roi refusant à son Plenipotentiaire de l'envoyer à Aix, sur le défaut du Pouvoir de Castel Rodrigo, nonobstant les declarations que les Etats font contre le défaut dudit Pouvoir en cas qu'il y en ait; que tout cela ne sont que pretextes pour la conquête des Païs-bas, & qu'on verra entrer le Roi en Flandres avec trois Armées dans le mois d'Avril. J'ai sçû même que depuis la reception de cette Lettre on a deliberé sur deux points; l'un d'écrire aux Deputez des Etats qui sont à Bruxelles, de proposer à Castel Rodrigo de nouveau

l'en-

l'engagement des trois Places avec les Doüanes de l'Escaut & de la Meuse pour le prêt de quatre millions; & l'autre qu'on envoyeroit pouvoir aux Ambassadeurs des Etats qui sont en Angleterre de conclure avec le Comte de Dohna sur les propositions qu'il a déja faites, dont je vous ai déja rendu compte par ma dépêche du 8. de ce mois. J'ai estimé que ces avis étoient assez importans pour Monsieur de Wit, avant de finir cette dépêche, j'ai été près de deux heures avec lui, sur le bruit qui s'est repandu par la Haye que le Roi refusoit la Paix, & que Monsieur van Beuningen le faisoit entendre ainsi à ses Maitres par ses dépêches; qu'il pouvoit les détromper en leur disant les justes raisons que le Roi a de se méfier du procedé artificieux de Castel Rodrigo; qu'il n'y avoit rien de plus concluant que ce que le Cardinal Visconti écrit à l'Abbé Vibo par ses deux Lettres du 23. & 26. Février dont je l'avois informé.

Que j'avois examiné la Copie du Pouvoir de Castel Rodrigo du 4. Août 1667. qu'il m'avoit envoyé par son Commis, lequel je trouvai fort captieux & relatif à quelques articles qu'on cache, & qui vrai-semblablement détruit la force dudit Pouvoir; que la Copie de la Lettre de la Reine d'Espagne, dont lui Sieur de Wit tire une acceptation de la Ville d'Aix pour le Traité de Paix, ne signifie rien, & elle est encore en termes qu'il paroit plutôt qu'elle ait été faite pour servir de piege que pour agir de bonne foi; que tout cela étant ainsi il ne faut pas être surpris si le Roi prend ses mesures contre tant d'artifices & tant de Ligues qui se preparent contre lui, & qu'il veuille voir bien clair aux actions des uns & aux promesses des autres; que si tout le

monde agit aussi sincerement que Sa Majesté fait, on verra bien-tôt la Paix faite; mais que si au contraire les Espagnols pensent nous amuser par de faux Pouvoirs, & que l'Angleterre & les Etats croyent nous éprouver par leur Ligue, en prenant pour bon tout ce qui vient de la part des Espagnols & nous pressant d'y acquiescer, je puis lui dire par avance que, quoi que ce soit de moi-même, que le Roi est un Prince trop genereux & trop jaloux de son honneur pour en passer par où ils voudront, & que ce n'est pas le moyen de reparer ce qu'ils ont fait contre la raison & les formes que de continuer à prendre des ombrages du Roi, & faire des Negociations & des preparatifs d'Armée plus contre le Roi que pour avancer la Paix.

Monsieur de Wit m'a répondu que tout ce que Monsieur van Beuningen écrit aux Etats n'est pas contre la France; mais il fait voir assez nettement le peu d'inclination qu'il remarque qu'on a en France pour la Paix, puis qu'on ne veut que gagner le tems de la Campagne pour envahir la Flandre, & que la Paix depend du Roi, leur garantie étant assez forte par la declaration que les Etats ont faite le 15. Mars, de rompre contre l'Espagne en cas que la Reine d'Espagne desavouë ce que le Marquis de Castel Rodrigo aura fait & arrêté, ou que lui-même vienne à s'en dédire sous quelque pretexte; qu'il lui sembloit que cela suffisoit en cas que le Pouvoir fut defectueux, pour que le Roi y trouvât ses seuretez, & aussi de même pour l'approbation du choix de la Ville d'Aix; que pour ce qui étoit des deux points dont je lui parlois, il étoit vrai qu'ils avoient deliberé de s'accommoder avec la Suede sur les differens qui restoient à ajuster & exami-

examiner de plus près leurs propositions, & que, pour l'autre point, les Etats n'avoient donné nul ordre à leurs Deputez de proposer l'engagement des Places : ce n'est pas que si les Etats trouvent leurs avantages & seuretez dans une pareille affaire, ils ne le fassent quand la conjoncture du tems le permettra.

Vous pouvez juger, Monsieur, par ses réponses s'il n'y a pas d'apparence que l'avis qui m'a été donné est vrai.

De tout ce que dessus je juge que si le Roi est necessité de continuer la guerre par le procedé injuste des Espagnols & des Etats, il ne peut pas mieux prendre son tems que dans le mois prochain, les Etats ne se pouvant mettre en état de mettre leur Armée en Campagne, pour s'opposer aux desseins de Sa Majesté, de deux mois; vous y ferez la reflexion que vous estimerez à propos.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 23. *Mars* 1668.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 15. Je ne vous envoye point la Copie d'une Lettre bien importante que j'écrivis le 19. de ce mois à Messieurs van Beuningen & Trevor, non pas tant parce que vous l'aurez pû voir entre les mains de Monsieur de Wit, qu'à cause que ledit Sieur van Beuningen m'a témoigné qu'il seroit bien aise qu'elle ne fût communiquée à qui que ce soit, pour ne donner point lieu à des repliques & dupliques, qui ne seroient bonnes qu'à aigrir les choses plutôt qu'à avancer la Paix; mais

comme néanmoins il eſt important que toute la Chrêtienté ſoit informée de ce que le Roi veut bien faire à ſon propre prejudice, pour rétablir le repos public, je vous adreſſe une Copie de la réponſe que Sa Majeſté a donnée à la Legation des Electeurs & Princes de l'Empire de l'Aſſemblée de Cologne, ſur l'inſtance que la Legation a faite à Sa Majeſté de la prorogation de la ſuſpenſion d'entrepriſes, elle deſire qu'auſſi-tôt que vous aurez reçû & écrit vous en faſſiez tirer cinq Copies, & que vous les adreſſiez à Monſieur de Pomponne, de Terlon, de Beziers, Millet & Gourville.

Je vous avouë franchement que je ſuis un fort mal-habile homme, m'étant lourdement trompé ſur une choſe que je croyois infaillible, & qui a pourtant manqué; mais pour ma conſolation d'avoir fait cette beveuë, je me perſuade encore que ſi j'avois eu à faire à Monſieur de Wit il en auroit uſé tout autrement. Voici ce que c'eſt; j'avois crû qu'auſſi-tôt que Monſieur van Beuningen auroit vû les trois grandes avances & facilitez que le Roi a apportées à la Paix, qui ſont telles que perſonne n'auroit oſé les eſperer, ainſi que vous le verrez par ledit Ecrit, je verrois à l'inſtant même de la reception paroître dans ma chambre Meſſieurs van Beuningen & Trevor, pour me preſſer de travailler à un Traité qui liât le Roi juſques au 15. May à perſiſter dans les deux alternatives, & à dreſſer auſſi-tôt celui qui doit être fait pour la Paix entre Sa Majeſté & les Eſpagnols ſur le fondement deſdites alternatives, afin d'y lier en ſorte Sa Majeſté qu'il n'y eut plus à attendre que la ſignature des Eſpagnols, pour s'aſſeurer que la Paix étoit faite, & c'eſt ce que je dis qu'il me ſem-

-ble

ble que Monsieur de Wit auroit fait ; mais j'ai été bien surpris quand ledit van Beuningen, après la reception dudit Ecrit, m'est venu témoigner qu'il ne le consideroit que comme des resolutions provisionnelles de Sa Majesté, qui ne faisoient rien pour la Paix, qu'en cas qu'elle accordât la suspension qu'il lui demandoit jusques à la fin de May. J'ai declaré là-dessus qu'il n'y avoit rien de personnel, & que les réponses de Sa Majesté étant si favorables, c'étoient aussi les dernieres qu'il auroit ; & ensuite lui ai offert de mettre papier sur table, pour commencer de travailler au Traité que nous avions à faire ensemble & à celui de la France & de l'Espagne sur le pied des alternatives. Il m'a reparti qu'il n'y avoit rien à traiter entre nous, tant que le Roi n'accorderoit pas la suspension jusques à la fin de May, & que Messieurs les Etats songeroient à prendre d'autres mesures. J'ai repliqué que le Roi accorderoit en effet la suspension jusques au 15. May, puis qu'il veut bien rendre les Places que ses armes occuperoient jusques à ce jour-là, & lui ayant demandé s'il ne se fioit pas là-dessus à la parole de Sa Majesté ; il m'a répondu que l'on consideroit plutôt, *quid Rex possit quam quid velit*. J'ai repliqué que je doutois fort que les Etats l'avoüassent de me faire une pareille réponse, & que je le chargeois envers eux de la perte du tems auquel l'on pourroit dresser les deux Traitez dont j'ai parlé ci-dessus, cette perte seule pouvant faire manquer la Paix : il m'a dit là-dessus qu'il ne lui étoit pas libre de faire aucun Traité avec nous, qu'en cas que le Roi prorogeât la suspension jusques au premier jour de Juin, & que les Etats avoient pris cet engagement avec le Roi d'Angleterre. J'ai re-

pliqué deux ou trois fois qu'il prit la peine de mieux lire qu'il n'avoit fait le troisiéme des articles secrets du Traité de la Haye, dont il faisoit tant de mistere, & qu'il n'y trouveroit pas seulement que le mot de suspension, ni de cessation d'armes y fût nommé; il n'a pas osé soutenir que ce que j'avançois en cela ne fut vrai, & s'il l'eut fait j'avois en main de quoi le convaincre sur le champ: tout cela s'est passé en presence de Monsieur Trevor, qui par quelque discours qu'il entremêloit & par ses gestes ne témoignoit pas d'approuver ce que ledit van Beuningen disoit.

Vous trouverez dans la réponse à la Legation de l'Assemblée de Cologne les considerations qui se doivent faire sur les termes captieux, & il se peut dire absurdes, dont le Marquis de Castel Rodrigo s'est servi pour faire sa declaration sur le choix de l'alternative. Je ne comprens pas comment Monsieur Temple & les Deputez des Etats qui sont à Bruxelles veulent se charger de pareilles pieces, est-ce exercer sincerement la Mediation?

REPONSE

Du Roi à la Legation des Electeurs & Princes à Cologne, mentionnée ci-dessus, &c. le 22. Mars 1668.

SUr la nouvelle instance que la Legation de Messieurs les Electeurs & Princes de l'Empire assemblez à Cologne, a faite au Roi, de vouloir accorder jusques à la fin de May la prorogation de la suspension d'entreprises, que Sa Majesté a déja accordée jusques à la fin de Mars, afin qu'on puisse employer plus

plus utilement ce tems-là aux négociations de Paix, sans que l'action des armes les puisse troubler.

Sadite Majesté a répondu qu'elle estime que rien ne seroit plus contraire à la Paix même, contre l'intention de ladite Legation & de ses Superieurs, que le consentement que Sa Majesté donneroit à l'instance qui lui est faite, d'autant qu'il se void clairement que le dessein du Marquis de Castel-Rodrigo dans toute la conduite qu'il tient, n'est que d'essayer de gagner du tems par une nouvelle suspension, afin de donner lieu pendant qu'elle dureroit, à la venuë, sans obstacle ou opposition, de dix mille Espagnols naturels, qui passent en Flandres avec Don Jean d'Autriche, & l'arrivée des puissans secours qu'on y attend d'Allemagne, & des levées & recruës qui s'y font en plusieurs endroits, qu'il est aisé à voir, pourvû que ledit Marquis, se prévalant de la complaisance, qu'il sçait que le Roi a pour tous les Princes, que Sa Majesté a si volontiers acceptez pour Mediateurs, puisse lier les mains à sadite Majesté pendant les deux mois prochains, où il prétend qu'il se trouvera beaucoup plus dépourvû de forces & d'assistances qu'il ne le sera au mois de Juin. Il se souciera peu d'être avoüé ou desavoüé en Espagne de tout ce qu'il avance aujourd'hui, non seulement sans pouvoir, mais contre ses ordres exprès tant sur l'acceptation de l'alternative, que sur le lieu de l'Assemblée à Aix la Chapelle.

Que sur le premier point, tous les avis de Madrid du vingt-cinquiéme Février, qui est le jour auquel le dernier Courier en est parti, portent unanimement qu'après la Ratification de la Paix de Portugal envoyée à Lisbonne, & après la parole que Dom Jean d'Autriche avoit donnée de partir infailliblement au premier jour de Mars; les Ministres ne pouvoient seulement oüir nommer le mot d'alternative, & comme le Marquis de Castel-Rodrigo n'ignore pas là-

 dessus

dessus leurs sentimens, & qu'il croit portant pour mieux servir le Roi son Maitre, devoir en apparence tenir une conduite directement contraire à ses ordres; Il ne s'est expliqué d'abord que fort confusément sur ladite alternative par une acceptation générale des deux partis qui lui étoient offerts, & lors qu'il s'est vû si vivement pressé par les Ministres d'Angleterre & de Hollande, qu'il n'a plus vû de lieu de pouvoir reculer, il a témoigné à la verité de vouloir s'expliquer davantage par une declaration (qu'il lui a plû dater du 6. Mars, quoi qu'on ne l'ait reçû ici que le 21.) mais il ne l'a fait qu'en termes captieux, & sujets à double entente; en voici les termes.

J'accepte & admets purement & sincerement de traiter & conclure, sur ce que la France a occupé jusques au tems de la declaration qu'elle a faite auxdits Seigneurs Mediateurs, moyennant qu'elle restituë toutes choses au même état où elles se trouvoient alors, sans aucune nouveauté.

Sa Majesté laisse au jugement équitable de ladite Legation, de dire si ces termes dont ledit Marquis s'est servi; j'accepte de traiter & de conclure sur ce que la France a occupé veulent dire, sans ambiguité, ou sans quelque reserve mentale qui se poura produire en tems & lieu, que le Roi son Maitre cedera à la France, ce que les armes de Sa Majesté ont occupées la Campagne derniére au Païs-bas, comme il étoit pourtant nécessaire de dire nettement, puis que s'engager à traiter & à conclure sur une chose n'est pas dire de la vouloir ceder; c'est même plûtôt dire qu'on la veut disputer & contester.

Sadite Majesté laisse au jugement de la Legation de dire si c'est accepter purement & simplement une proposition d'y aiuster un moyen qui la detruit; Ledit Marquis aura sçû sans doute les ordres que Sa Majesté a données, il y a long-tems, de faire demolir toutes

tes les Fortifications de Dole & de Grey, ce qui n'étoit pas moins en son pouvoir, sans que personne y puisse trouver à redire, qu'elle s'en est renduë maitresse, & sur cette connoissance ledit Marquis ôtant d'une main ce qu'il présente de l'autre, a accepté ladite alternative, mais à condition que le Roi rendra la Franche-Comté au même état qu'il l'a trouvée, ce qui est aujourd'hui impraticable après la demolition des Fortifications de Dole & de Gray.

Quant au lieu de l'Assemblée Monsieur le Cardinal Visconti, Nonce de Sa Sainteté en Espagne, écrit de nouveau du 28. Février au Sieur Abbé Wibo, qui fait ici les affaires du St. Siége, que l'on ne veut point à Madrid ouïr parler d'Aix la Chapelle, & que si la France ne donne son consentement de traiter la Paix à Rome, il ne void point de moyen de faire convenir les parties du lieu de l'Assemblée; cependant dans un écrit que Monsieur le Marquis de Castel-Rodrigo a donné depuis deux ou trois jours aux Ministres d'Angleterre & de Hollande, il atteste qu'il a des Lettres de la Reine sa Maitresse des 12. 18. & 24. Janvier & 7. Février, par lesquelles elle agrée ce qu'il avoit répondu au Nonce de Sa Sainteté en nommant la Ville d'Aix pour y travailler, & ce qui n'est pas moins remarquable (non obstant cette Lettre du 12. Janvier que ledit Marquis dit avoir) ladite Reine écrivit le 16. dudit mois aux Electeurs & Princes de l'Empire de l'Assemblée de Cologne, qu'elle a remis il y a long-tems toute l'affaire entre les mains du Pape pour être traitée à Rome, & cette Lettre du 16. ne fut remise au Courier desdits Sieurs Electeurs & Princes que le 28., & même ledit Courier n'est parti de Madrid que le 25. Février; peut-on croire, & est-il seulement vrai-semblable, que si la Reine d'Espagne avoit écrit le 12. Janvier à Monsieur le Marquis de Castel-Rodrigo, qu'elle avoit approuvé ce choix de

la Ville d'Aix ; ladite Reine, écrivant quatre jours après à Messieurs les Electeurs & Princes de l'Empire, n'eut pas voulu leur donner la satisfaction de leur apprendre qu'elle vouloit bien traiter la Paix dans leur Voisinage, où ils pourroient exercer leur mediation qu'elle acceptoit, & non pas renvoyer encore à Rome toute l'affaire pour y être traitée comme ladite Lettre parle, & employe même deux Pages d'écriture à justifier qu'elle ne peut traiter ailleurs. Sa Majesté laisse en troisiéme lieu au jugement de ladite Legation, de dire si par la clause générale du prétendu pouvoir dudit Marquis, dont il n'a osé faire voir le préambule aux Ministres d'Angleterre & de Hollande, parce qu'il est conçû plûtôt en termes d'un Libelle contre la France que d'un pouvoir pour traiter la Paix, la Reine sa Maitresse ayant dit qu'elle trouve bon qu'il puisse agir comme elle feroit elle-même ; il s'ensuit qu'elle lui ait donné la faculté de subdéleguer un autre en sa place avec le même pouvoir, si cette faculté n'y est nommément specifiée ; Les Plenipotentiaires du Roi à Munster, ceux de Sa Majesté à Breda, & Monsieur Colbert lui-même allant à Aix, ont eu dans leur pouvoir la même clause de faire tout ce que le Roi lui-même pourroit faire s'il y eut été en personne, ceux de l'Empereur & du Roi de la Grande Bretagne auroient-ils crû pouvoir traiter valablement avec des subdéleguez des Plenipotentiaires de Sa Majesté, & ceux-ci auroient-ils osé le prétendre ? les Rois donnent cela nommément à la suffisance, à la fidelité, & à l'industrie du personnage qu'ils choisissent, mais sans une particuliére expression de leur volonté, ils n'entendent jamais que ce Plenipotentiaire puisse donner ce pouvoir à un autre, qui n'auroit pas le plus souvent les mêmes qualitez pour les bien servir, & si cette regle a lieu dans le droit pour les simples Procureurs

ou Mandataires dans les choses de peu d'importance, à combien plus forte raison doit-elle être observée, quand il s'agit d'alienation des Etats, & de cession de Souverainetez.

Comme tout ce procedé dudit Marquis (quoique tendant sans doute, selon qu'il le croit, au plus grand bien des affaires de son Maitre, en quoi il est fort loüable) se rencontre plain de contretems, de contradictions, d'artifices & de défauts de pouvoir, & enfin n'avoir pour but que de gagner du tems, pour donner cependant lieu à l'arrivée de Dom Jean d'Autriche, & des secours d'Allemagne, & des nouvelles levées & recruës; il ne permet pas à Sa Majesté, si elle veut suivre les regles de la prudence, d'accorder ce que sans des considérations si fortes elle donneroit très-volontiers au bien de la Paix, mais plûtôt la doit obliger à d'autant plus se précautionner contre toutes surprises pour une plus grande seureté de la Paix même.

Cependant Sa Majesté pour témoigner de plus en plus, avec quelle sincerité elle marche dans le chemin de la Paix, & qu'elle desire même d'y gagner jusques aux moindres instans d'un tems desormais devenu si précieux, declare en premier lieu, à la Legation de Messieurs les Electeurs & Princes de l'Empire, que pour sa satisfaction des droits échûs à la Reine, elle se contentera encore jusques au 15. jour de May inclusivement, de l'une des deux alternatives dont elle avoit ci-devant offert de se contenter jusques au dernier jour de Mars, à condition que le Traité qui se doit faire là-dessus entre elle & les Espagnols soit signé, ratifié, & les ratifications échangées avant le 16. May, en quoi on pourra aisément remarquer que le terme que Sa Majesté prescrit est plus que suffisant pour tout ce qui est à faire, si l'acceptation que Monsieur le Marquis de Castel-Rodrigo a déja

 faite

faite, de l'une des alternatives a été sincere & conforme à ses ordres; car un Courier va en sept jours de Paris à Madrid, & depuis le 19. Mars, auquel Sa Majesté a fait pour la premiére fois la même declaration aux Ministres d'Angleterre & de Hollande, jusques au 15. May, il y a cinquante sept jours.

En second lieu que Sa Majesté, pour faire voir la sincerité de cette declaration, est prête de faire sans delai un Traité avec le Roi de la Grande Bretagne & les Etats Généraux, sur le plein-pouvoir qu'ont ici leurs Ministres, par lequel elle s'obligera de se contenter de ladite alternative jusques audit jour 15. May inclusivement, dans lequel Traité on inserera mot à mot le Traité de Paix qui se doit faire entre Elle & les Espagnols, sur le fondement desdites alternatives; Ledit Seigneur Roi & lesdits Seigneurs Etats, qu'elle restituera de bonne foi au Roi d'Espagne, & la ratification d'Espagne dans un tems que celle-ci puisse être échangée avant le 16. May.

En troisiéme lieu, que Sa Majesté donne dès à présent sa parole Royale à nôtre Saint Pere le Pape, à tous les Rois, Electeurs & Princes de l'Empire, & autres Potentats Chrêtiens, & composera même si on le desire un article en cette conformité dans le Traité qu'elle offre de faire avec ledit Roi de la Grande Bretagne, & lesdits Seigneurs Etats, qu'elle restituera de bonne foi au Roi d'Espagne toutes les Places & les Postes que ses armes pourroient avoir occupé depuis le dernier jour de Mars, auquel la suspension d'entreprise aura cessé jusques audit jour 15. May, de plus hautes ou plus avantageuses conditions de Paix que celles de l'une des deux alternatives, pourvû que les Espagnols, comme il a été dit, ayant alors consenti à lui en ceder une, & que les ratifications du Traité qu'elle en aura fait avec eux, ayent été échangées avant le 16. May.

Sa

Sa Majesté est persuadée que la Legation de Messieurs les Electeurs & Princes de l'Empire assemblée à Cologne, avoüera qu'on n'auroit presque osé espérer de si grandes, si importantes, & si favorables declarations pour l'accommodement, voire pour la conclusion de la Paix, que celles qui sont contenuës dans cet écrit, puis que sans s'être obligé à rien que jusques à la fin de Mars, elle met encore la Paix entre les mains des Mediateurs jusques au 15. May, aux mêmes conditions des alternatives, comme si elle avoit oublié que ses armes ont conquis la Franche-Comté; & elle en parle clairement sans ambiguité ni termes captieux, ayant voulu donner à toute la Chrêtienté des nouvelles preuves effectives, & de la sincerité avec laquelle elle desire le prompt rétablissement du repos public, & d'une grande moderation dans les conditions de l'accommodement, & souhaitant que les Espagnols veuillent se prévaloir de l'une ou de l'autre dans une espace de tems, lequel comme il a été déja remarqué se trouve plus que suffisant pour reduire à effet ses bonnes intentions. Cependant Monsieur Colbert part demain pour aller, à plus grandes journées qu'il pourra, à Aix la Chapelle avec le seul Carrosse dont il a besoin pour l'y conduire, faisant après suivre le reste de son équipage; & il y a plus d'un mois qu'il seroit arrivé au lieu de l'Assemblée, si le Passeport dont il avoit besoin, & qui pouvoit venir en deux jours de Bruxelles n'eut été retardé depuis la mi-Février, qu'il fut demandé jusques au 16. Mars qu'il fut reçû; mais les Espagnols qui vouloient gagner par une suspension le mois de Juin, avoient trop d'intérêt, de ne se pas mettre en état d'être pressé de traiter & de conclure dans le mois de Mars. Fait à St. Germain en Laye le 22. Mars 1668.

Signé, DE LIONNE.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 28. *Mars* 1668.

IL me feroit difficile de vous mander tout ce qui s'eſt paſſé entre Monſieur de Wit & moi, pendant trois heures qu'il a été à mon Logis; Je vous rendrai compte ſeulement de ce que je juge le plus important, pour ne perdre pas l'occaſion du départ du Courier extraordinaire qu'il dépêche à Monſieur van Beuningen. Il a vû en ma préſence a diverſes repriſes le Mémoire qui s'adreſſe à Meſſieurs les Electeurs de l'Empire, & le refus que le Roi fait de prolonger la ſuſpenſion d'armes juſques à la fin de May : il m'a dit qu'il voyoit avec grande douleur réüſſir le deſſein des Eſpagnols, qui n'avoient pour but que de nous diviſer; que Caſtel-Rodrigo ayant accepté l'alternative des Places conquiſes, & les Etats s'obligeans de lui faire ſigner le Traité, & le faire avouër à la Reine d'Eſpagne, & en retirer la ratification, le Roi ne pouvoit pas douter du ſuccès de la Paix; qu'il avoit porté le Roi d'Angleterre, & les Etats à faire parler leurs Deputez hautement & rudement au Marquis, & avec menace de rompre s'il n'acceptoit l'alternative, l'aſſeurant en ce cas de la Paix; qu'après l'avoir forcé de conſentir à tout, il voyoit le Roi reſolu de l'attaquer, contre les aſſeurances, que leſdits Etats & l'Angleterre lui avoient données qu'après l'acceptation de l'alternative la Paix ſeroit aſſeurée.

Que le doute que Sa Majeſté a qu'il n'agit point

point de bonne foi ne peut-être levé qu'après la ſignature, & qu'en ce cas-là les Etats & l'Angleterre s'obligent de rompre en cas de deſavû de la part de la Reine, & que le Marquis s'en dédiſe; que ſi ledit Marquis veut chercher quelque chicane ſoit au défaut du pouvoir ou de ce qui eſt allegué dans le Mémoire touchant le raſement de Dole & de Gray; les Etats prendront tout auſſi-tôt cela comme un refus, & entreront conjoinctement avec le Roi dans la Flandre avec toute leur Armée, comme ayant manqué de parole; que pour hâter les affaires d'avantage les Etats dépêchent un Courier droit en Eſpagne, & écrivent à la Reine qu'ils la prient d'avouër tout ce que Caſtel-Rodrigo a promis de faire tant ſur le lieu d'Aix que ſur l'alternative, & d'en envoyer ſa ratification dès que le Traité ſera ſigné, ne pouvant pas différer un jour de ſe declarer contre l'Eſpagne, ſi elle différe d'approuver ce que ledit Marquis aura fait, & d'en envoyer ſa ratification. Le Sieur de Wit m'ajoûta avec des termes très-preſſans, que ſi le Roi ayant tant d'aſſeurances effectives que la Paix eſt entre ſes mains, refuſe la ſuſpenſion d'armes juſques au 15. de May, il n'y aura perſonne qui ne croye que ſon intention a été éloignée de la faire, puis qu'il n'eſt plus queſtion d'agir par armes, pour obliger les Eſpagnols à convenir de ladite alternative, qu'ils accordent en la forme qu'on l'a demande.

Qu'ils ſçavoit bien que le plus grand malheur qui pouvoit arriver aux Etats étoit celui de ſe brouiller avec la France, mais que cela étoit inévitable, le Roi voulant attaquer les Païs-bas, après qu'ils ont privé les Eſpagnols de toutes ſortes de ſecours étrangers, & qu'ils lui ont mis

les armes bas en le forcant d'accepter les conditions que le Roi a demandées, en les asseurant que moyennant cela le Roi leur donneroit la Paix; qu'il a été le premier à porter la Province de Hollande à se declarer contre l'Espagne si elle ne donnoit contentement au Roi, que cette Province a perseveré dans le même avis, lui Sieur de Wit l'ayant toûjours asseurée que Sa Majesté leur donneroit la Paix, moyennant cette satisfaction de l'alternative, & qu'il se trouve à présent plus embarassé que personne tant vers les Etats, que vers les Anglois & Espagnols, qui lui attribuënt de les avoir abusez, dans l'espérance qu'il leur va donner la Paix, & que le Roi se contenteroit des conditions proposées; Qu'il vous prie, Monsieur, de faire considérer au Roi, que cette affaire le va entiérement decrediter, & donner lieu à l'avis que vous avez eu d'Angleterre, dont il a eu quelque connoissance; que Sa Majesté veut faire réfléxion au peu de fruit qu'elle retirera d'attaquer un païs déja vaincu, & qui n'aura autre défense que celle qu'il demandera aux Etats & aux Anglois, qui les ont amusez & forcez à ceder tout ce qu'ils ont demandé pour obtenir la Paix, & les mauvais pas où Sa Majesté va faire tomber les Etats, dont ils ne peuvent se dispenser, le Roi attaquant la Flandre après l'acceptation de l'alternative, & les seuretez qu'on lui veut donner de la faire agréer & ratifier par la Reine d'Espagne, moyennant la suspension d'armes proposée qui est le tems le plus court qu'on puisse prendre; au lieu, que si le Roi se contentoit de la suspension d'armes, moyennant les seuretez que les Etats lui donneroient par un Traité de rompre contre l'Espagne, sur tous ces cas dou-

teux

teux portez par le Mémoire, il pourroit asseurer Sa Majesté, que les Etats lui seroient obligez au dernier point de ce relâchement, & que lui en son particulier rentreroit dans le credit de sa Province, qu'il ne peut éviter de perdre si les affaires prennent une autre face, étant impossible qu'il puisse resister aux cabales qui sont contre lui, & aux reproches que les Provinces lui feront dans l'engagement où les Etats vous entrer d'assister les Espagnols, plûtôt que de voir perdre les Païs-bas.

Je lui ai répondu qu'il eut été plus à propos, que ces réfléxions eussent precedé le Traité de Ligue fait avec l'Angleterre; qu'il n'ignoroit pas que je ne lui aye dit tous les ordinaires, qu'il profitât du tems pour presser les Espagnols de s'expliquer, & que le Roi entreroit en action avec ses Armées le premier d'Avril, & qu'il ne prolongeroit pas la suspension d'armes.

Cependant Sa Majesté a la bonté de l'accorder, en promettant de rendre les Places qu'il prendra jusqu'au 15. de May, en cas que les Espagnols acceptent l'alternative; que les raisons portées dans le Mémoire, & dans vôtre dépêche étoient si fortes, pour ne se fier pas à tout ce que Castel-Rodrigo a fait & promis, que je m'étonne qu'un si habile homme que lui se laisse persuader que le Marquis agit de bonne foi.

Qu'il a assez de preuves avec quelle affection le Roi a porté ses intérêts dans les tems passez, pour ne douter pas qu'il ne le fit encore dans les occasions où il en auroit besoin; mais pour lui parler sincérement, comment pourra-t-on ajuster tout ce qu'il me dit, avec les pouvoirs qui ont été envoyez aux Ambassadeurs qui sont en Angleterre de conclurre avec le Comte de Dohna,

&

& l'engager dans la Ligue à des conditions encore plus fortes que celles qui ont été faites à la Haye, c'eſt-à-dire, que les Etats ſe préparent & ſont reſolus de ſe joindre aux Eſpagnols, & rompre contre la France.

Que pourra-t-il me répondre ſur les ordres donnez à leurs Deputez à Bruxelles, de conclurre avec Caſtel-Rodrigo pour l'engagement des Places & Péages de l'Eſcaut & de la Meuſe, moyennant un prêt de quatre millions de livres, que le Roi tiendra pour rupture, & une infraction au Traité de 1662. & à la bonne foi, dont le Roi a uſé envers les Etats par les grands ſecours que Sa Majeſté leur a donnez, tant contre le Roi d'Angleterre que contre l'Evêque de Munſter; que je le priois de me diſpenſer de vous écrire ſur cette matiére; les évenemens paſſez me faiſant aſſez connoitre qu'il ne faut pas juger ſur des paroles, mais bien ſur les effets. Il me repliqua que leurs Deputez ne parleroient pas à Caſtel Rodrigo de cet engagement, qu'après que les Etats ſe verront reduits à l'extrêmité de ſecourir les Païs-bas pour ne les voir pas perdre, & que le Traité du Comte de Dohna ne s'executera non plus qu'après que le Roi d'Angleterre & les Etats auront perdu toute eſperance d'obtenir la ſuſpenſion d'armes, donnant au Roi toutes les ſeuretez qu'il deſirera pour la Paix. Il me dit enſuite qu'il vous prioit de ne pas prendre garde aux emportemens de Monſieur van Beuningen, qui eſt chaud de ſon naturel; mais d'avoir la bonté de l'envoyer chercher une heure après, qu'il le trouveroit tout changé, & auroit regret de tout ce qui ſe feroit paſſé; il en a uſé ainſi pluſieurs fois avec lui & l'a toujours ramené à la raiſon.

Je

Je vois, Monsieur, ces gens-ci prendre le chemin de leur perte. Si les armées du Roi peuvent être en Campagne le 15. Avril elles peuvent agir sans oppositions jusqu'à la fin de May, l'Armée des Etats n'oseroit paroitre en Campagne ; mais asseurément ils détâcheront des Corps pour mettre dans les Places qui leur sont frontieres, & prêteront de l'argent aux Espagnols. Ce pas étant fait, je vous prierai, Monsieur, de m'ordonner ce que le Roi desire que je devienne, & s'il ne trouvera pas bon que je sorte de ce Païs, après quelque action de rupture faite par les Etats. Je suis, &c.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 29. Mars 1668.

DEpuis la Lettre que je me suis donné l'honneur de vous écrire hier par le retour du Courier de Monsieur van Beuningen, les affaires se sont tellement échauffées ici, que les Provinces d'Utrecht, Groningue, Gueldres & Overyssel sont d'avis de secourir les Espagnols, puis que le Roi refuse la suspension d'armes jusques à la fin de May. Les Provinces de Hollande & de Zeelande sont d'un autre avis, & disent qu'il faut prier le Roi d'accorder seulement le tems qu'il faut depuis la signature jusques à l'échange des Ratifications, & le prendre le plus juste qu'il se pourra. Enfin, Monsieur, ce ne sont que propositions de Ligues & de Liaisons étroites entre l'Espagne & l'Angleterre, la Suede & les Etats : les plus échauffez sont

ſont les plus grands Ennemis de Monſieur de Wit, & des plus grands amis de la Maiſon d'Orange, ce qui confirme Monſieur de Wit dans l'avis que vous lui avez donné. Je ſçai qu'il ſe trouve fort embaraſſé, & il ſera peut-être obligé de ſuivre le cours des affaires & de s'accommoder avec le parti contraire qui lui a fait faire des ouvertures depuit une heure. Il ne s'eſt jamais vû une telle confuſion que celle qui paroit parmi les Etats; ils ont changé dix fois depuis deux jours le rendez-vous de leurs Troupes; tantôt ils veulent que leur Armée ſoit toute enſemble, puis que les Provinces de Gueldres, Groningue & Overyſſel diſent que l'Evêque de Munſter arme, qu'il eſt d'accord avec la France, & qu'ils veulent retenir les Troupes qui ſont dans leurs Villes pour leur défenſe. Les Etats m'ont envoyé des Deputez pour me repreſenter le regret qu'ils ont de voir le Roi éloigné des ſentimens de la Paix, & de ſe vouloir rendre maitre des Païs-bas, dans un tems que Caſtel Rodrigo ſe ſoumet d'accorder les conditions qu'on lui impoſe; que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne avoit vû tous les Debutez des Provinces, pour les aſſeurer que non-ſeulement Caſtel Rodrigo ſigneroit tout ce que les Etats voudroient, mais qu'il les aſſeuroit que la Reine d'Eſpagne ratifieroit tout ce qui étoit convenu dans le Traité; mais auſſi qu'ils le prioient de ne les abandonner pas dans le deſſein que la France avoit de les ſurprendre & de les opprimer; que ſi l'intention de la France étoit ſincere, elle ne romproit pas un Traité quand il n'y a pas plus de tems à attendre que celui d'un Courier pour apporter la Ratification; qu'ils veulent eſperer de la generoſité du Roi, qu'il voudra bien leur accorder cette ſuſpenſion d'armes, ſans laquel-

laquelle on ne peut esperer de paix, mais au contraire voir allumer un feu dans toute la Chrêtienté qui ne s'éteindra de plusieurs années.

Je leur ai répondu que le Roi agit avec tant de sincerité pour le bien de Paix, qu'il ne faut que lire la Réponse que Sa Majesté fit aux Electeurs, où ils trouveront des raisons qui sont si fortes pour n'accorder pas la suspension d'armes qu'ils demandent, que Sa Majesté ne le sçauroit faire à moins de ruïner ses affaires & éloigner la Paix; que ce qu'il a proposé est au de-là de ce que les Alliez pouvoient esperer; que ceux qui rejetteront ce qu'ils offrent, seront les seuls coupables de ce feu dont ils me parlent qui se va allumer dans la Chrêtienté.

Que je les prie de faire une reflexion serieuse sur tous les discours des Espagnols & sur leur conduite, qui n'a autre but que de broüiller les Etats avec la France, & leur laisser après la dépense & les fraix d'une grande guerre, avec reproche d'avoir abandonné l'Alliance du Roi à qui ils ont tant d'obligation; que ce pas étant fait, il sera mal-aisé d'en revenir; que je les prie de se servir de leur prudence, & de ne precipiter pas des resolutions violentes qui tendent à secourir les Espagnols contre la foi de nos Traitez, ainsi que le bruit en est déja repandu dans la Haye & dans leur Assemblée.

C'est tout ce qui se passa entre nous. Ils ne parurent pas être plus satisfaits de moi que je le fus d'eux. Monsieur van Beuningen leur écrit de prendre leurs mesures, si j'avois autant de sujet d'être satisfait de la conduite des Etats comme ils le doivent être de celle du Roi, & de tout ce que vous lui avez dit, il écriroit tout autrement qu'il ne fait. Bien que vous n'ayez pas

pas besoin qu'on vous donne des conseils, je ne laisserai pas de vous dire, Monsieur, que le Roi doit s'attendre à une prompte declaration des Etats contre la France; que les Couriers partent à tous momens pour l'Angleterre & pour Bruxelles, & que les ordres sont donnez à leurs Ministres de faire une Ligue étroite entre l'Angleterre, l'Espagne, la Suede & eux contre les desseins du Roi. Vous jugez bien, Monsieur, qu'après tout cela les propositions qu'on fait ne sont que des amusemens; tenez pour certain que tous les Liguez ensemble ne sçauroient se montrer en Campagne de deux mois, & que le Roi aura tout le tems qui lui sera necessaire pour venir à bout d'un grand dessein. Monsieur de Wit aura bien de la peine à se soutenir dans le credit où il étoit; ce n'est pas que je ne croye que dans le besoin qu'on aura de lui dans la guerre où les Etats se trouveront engagez, les cabales contraires aux siennes, qui apparemment auront le dessus, ne s'en servent jusqu'à ce qu'elles puissent s'en passer. Voilà, Monsieur, au vrai où sont toutes choses en ce Païs; j'espere que le Roi me donnera ordre de me retirer au premier pas qu'ils feront contre la France.

Je ne fais aucun doute qu'ils ne cassent tous nos Regimens. On en pourroit former trois de cinq qui sont dans le service qui seroient composez de très-bons Officiers; on ameneroit l'élite de tout ce qui est dans les Troupes Françoises, & il y auroit peu de Corps en France meilleurs que ces trois-là: si le Roi étoit en cette volonté, il seroit necessaire de m'en avertir de bonne heure. Il me semble aussi qu'il seroit avantageux au Roi de prevenir la cassation des Corps François, & que la rupture arrivant Sa Majesté les deman-

dât

dât, ainsi qu'il est porté par les premiers Traitez, qu'en cas mesintelligence entre la France & les Etats le Roi pourra retirer ses Troupes, & qu'il leur sera donné des batteaux pour les transporter en France.

Les Lettres des Ambassadeurs des Etats qui sont en Angleterre, portent que le Roi d'Angleterre est très-persuadé que le Roi ne veut pas la Paix, & que tout ce que Sa Majesté allegue sur la perte du tems par la negligence des Espagnols n'est qu'un pretexte pour ne pas conclurre. Ledit Roi d'Angleterre persiste dans la resolution de vouloir executer tout ce qui est porté dans le Traité fait à la Haye le 23. Janvier entre lui & les Etats, d'où l'on peut tirer une consequence que la rupture est resoluë entre eux contre la France, & qu'ils se vont lier entierement avec les Espagnols, ce discours du Roi d'Angleterre ayant grand raport avec tout ce qui se passe à la Haye.

Monsieur de Zuylichem n'est pas encore de retour; les affaires de Monsieur le Prince d'Orange le retenant en Zeelande. Ce que je vous marque est pour vous faire voir que je n'oublie pas l'affaire de Monsieur l'Evêque d'Orange.

Monsieur d'Amerongen partit hier pour aller trouver l'Evêque de Munster & lui demander le passage des Troupes des Ducs de Lunebourg par son Païs: Monsieur de Zuylestein, Lieutenant General, les doit commander, en cas que le Traité projetté s'execute.

Monsieur de Beverning part demain pour Aix en qualité de Plenipotentiaire pour la Paix, il n'est pas persuadé qu'elle se fasse.

Monsieur de Wicquefort m'a prié de vous témoigner, que quoi qu'il arrive il demeurera toujours

jours dans les intérêts de la France, & est fort vôtre serviteur.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 30. *Mars* 1668.

JE profite de l'occasion d'un Courier que Monsieur van Beuningen a dépêché à la Haye, pour vous informer succinctement de la substance de ce qui s'est passé dans la Conference que les Commissaires eurent hier matin avec ledit Sieur van Beuningen & Monsieur Trevor.

Ces Messieurs nous avoient fait le jour precedent de vives instances, pour obtenir de Sa Majesté qu'elle voulut bien accorder la prorogation de la suspension d'entreprises jusques à la fin de May. La réponse que nous leur avons donnée a été que le Roi ne pouvoit s'expliquer sur cette demande, qu'il ne sçache auparavant les pretensions du Roi de la Grande Bretagne & de Messieurs les Etats, de la maniere dont on agira conjointement au premier jour de Juin tant dans la guerre que sur les conditions de la Paix, lesquelles devront être alors differentes des deux alternatives d'à present ; si les Espagnols n'ont pas voulu donner les mains à la Paix entre ci & ce tems-là.

Ces Messieurs ont reparti qu'ils n'avoient point d'instructions de leurs Maitres sur ces deux points-là ; mais que si Sa Majesté vouloit bien s'expliquer de ce qu'elle pourroit desirer sur l'un & sur l'autre, ils en écriroient par des Couriers exprès.

Nous

Nous avons repliqué que pour apporter jusques au bout toute sorte de facilité à la Paix ; nous ne ferons point de difficulté de leur declarer ce que le Roi desiroit sur les deux points au premier jour de Juin, en cas que les Espagnols n'eussent pas voulu faire la Paix dans ce tems-là ; & nous leur avons dit ensuite que pour l'action des armes, Sa Majesté entend d'agir alors avec toutes ses forces comme elle voudra, sans qu'on lui impose aucune necessité, qui est une chose qui lui avoit tant déplû dans le Traité de la Haye, & que les Collegues fassent entrer en même tems des 30. mille hommes, ou tel nombre dont on conviendra entre les Espagnols pour la forcer à la Paix.

Quant aux conditions de la Paix, que Sa Majesté se liera pour les mois de Juin & de Juillet par le Traité que nous pouvons faire ensemble à deux autres alternatives, pourvû que les Collegues s'obligent dès à present à elle, de les lui faire accorder.

Que le premier membre des nouvelles alternatives sera que les Espagnols cederont au Roi, outre les conquêtes de la Campagne derniere, la Franche-Comté & Cambrai.

Que le second Membre sera que les mêmes choses que Sa Majesté a jusques ici demandées pour l'équivalent, à quoi on ajoutera ou le Duché de Luxembourg, ou bien Tournai & Lille au choix des Espagnols.

Que moyennant l'une des deux nouvelles alternatives qui lui seront cedées par les Espagnols, Sa Majesté leur rendra tout ce que ses armes pourroient avoir pris sur eux jusques à la fin de Juillet.

Ces Messieurs n'ont pas pû disconvenir qu'il n'en

n'en dût coûter aux Espagnols s'ils refusent la Paix entre ci & la fin de May, & même que Sa Majesté ne se mit à la raison touchant l'augmentation de sa satisfaction jusques à la fin de Juillet; mais ils nous ont extraordinairement pressez, pour tirer de nous qu'ils pussent asseurer leurs Maitres, qu'en cas qu'ils demeurent d'accord de prendre de concert avec le Roi les deux nouvelles alternatives de l'action commune des armes contre les Espagnols, Sa Majesté accordera la cessation d'entreprises jusques à la fin de May.

Nous avons toujours répondu que le Roi n'avoit pas même deliberé sur le point de cette suspension, parce que Sa Majesté avant que de se declarer desiroit sçavoir ce que leurs Maitres vouloient faire sur les deux autres; nous leur avons même dit beaucoup de raisons pour leur faire connoitre que Sa Majesté ne pouvoit tenir une autre conduite; mais vous pouvez dire secretement & confidemment à Monsieur de Wit, comme je mande en même tems à Monsieur de Ruvigny qu'il le peut dire aussi au Roi d'Angleterre, que pourvû que nous puissions convenis des deux points ci-dessus, Sa Majesté accordera la cessation d'entreprises jusques à la fin de May, qui est une chose dont on n'auroit pû s'expliquer ici à ces deux Ministres, sans que le Roi eut couru risque d'affoiblir notablement ses Troupes, par l'opinion que tous les gens de guerre auroient d'abord conçû que la Paix étoit déja faite. J'oubliois de vous dire que pour faire toucher au doigt que l'intention du Roi pour la Paix est sincere, & qu'il ne veut pas chicaner sur les termes du Traité avec les Espagnols; nous en avons non seulement montré, mais remis un Projet que j'en avois dressé, auquel Messieurs van Beu-

Beuningen & Trevor n'ont trouvé que quelques mots à changer & qu'aussi-tôt nous avons changé, & mis comme ils l'ont desiré. Voilà la Paix entierement entre les mains de Monsieur de Wit; car si nous prenons des mesures ensemble, les Espagnols n'attendront pas même à conclure que la fin de May soit arrivée, voyant que leur opiniâtreté leur devroit coûter cher dès que le mois de Juin sera venu. Signé &c.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 5. Avril 1667.

J'Ai reçû, Monsieur, vôtre dépêche du trentiême du passé. En un autre tems le Projet du Roi auroit été accepté de meilleure grace qu'il n'a été. Les Provinces ont trouvé que ces deux points sont contre le Traité que les Etats ont fait avec le Roi d'Angleterre, & que c'est sortir hors de l'engagement où ils sont entrez avec lui. Monsieur de Wit & la Hollande ont été d'avis de passer dessus cette consideration & de l'envoy tel qu'il est couché, par un Courier exprès à leurs Deputez à Bruxelles, & leur ordonner de le presenter à Castel Rodrigo, & le presser de signer, comme étant relatif à l'alternative, ce qui a été executé après bien des contestations. Vous ne sçauriez croire, Monsieur, les divisions qui sont dans les Etats sur les deliberations: Monsieur de Wit se ménage, & comme il voit que l'on l'attaque secretement sur plusieurs chefs il se tient attaché à la Hollande sans s'émanciper trop, il éprouve

tous les jours la verité de l'avis que vous lui avez donné. Dans la conference que nous avons euë sur vôtre dépêche, il m'a dit que vû l'assiette des Esprits des Etats, s'il eut été en la place de Monsieur van Beuningen, il vous eut prié d'agréer que lüi & Monsieur Trevor pussent dire qu'ils vous avoient presenté ledit Projet, comme ayant été adressé par eux, & que vous leur eussiez répondu que vous auriez fait ce que vous auriez pû pour le faire agréer au Roi; que ledit Projet ayant été envoyé aux Etats comme leur ouvrage, auroit passé sans difficulté & sans opposition; mais comme il vient de la part du Roi, les Deputez des Provinces ont tout aussi-tôt formé des difficultez d'une nouveauté, & demandé qu'on sçût l'intention du Roi d'Angleterre là-dessus & celle des Espagnols; ce sont les Provinces d'Utrecht, Gueldres, Frise, Groningue & Overyssel: tout ce que Monsieur de Wit a pû faire ç'a été de faire resoudre par la Hollande, que ledit Projet seroit envoyé à Bruxelles à leurs Deputez comme bon & relatif à l'alternative, & qu'on dépêcheroit un Courier au Roi d'Angleterre pour le prier de l'agréer. Ledit Sieur de Wit vous prie de ne perdre pas de tems, pour faire solliciter le Roi d'Angleterre de n'apporter pas de difficulté audit Projet, à cause des conventions de leur Traité; Monsieur van Beuningen se doit expliquer avec vous plus particulierement là-dessus.

Il estime qu'on feroit mieux passer toutes choses si le Roi demeuroit d'accord de la suspension d'entreprise jusqu'à la fin de May, & que si le Traité & la Ratification n'étoient pas signez en ce tems-là, par des contestations qui peuvent arriver qui font trainer les affaires, le Roi leur

donnât

donnât quinze jours de tems pour entrer dans leur Païs avec les Anglois, les attaquer, & leur signifier que c'est parce que leur Ratification n'est pas venuë en bonne forme, ils s'obligeront au Roi de leur faire avoir l'autre alternative qui lui est plus avantageuse sans qu'il soit plus au choix des Espagnols de vouloir l'autre.

Et que si les Espagnols après tous ces pas faits, ne donnent pas la Ratification, le Roi & les Etats entreront tous de concert dans le Païs ennemi, pour le conquerir après être convenus des attaques qu'ils feront, soit pour partager leurs conquêtes, ou pour faire cantonner ce qui restera du Païs-bas, en chasser tout-à-fait les Espagnols, & en former une Republique avec laquelle le Roi & les Etats feront Alliance.

Ledit Sieur de Wit en me disant tout ce que dessus m'a prié de vous mander, qu'il vous fait sçavoir sa pensée sur les conjonctures presentes & sur l'avancement de la Paix, qui ne pourra être que fort glorieuse pour le Roi, vû l'avantage qu'il aura à être le seul qui la peut faire par sa moderation, & en s'accommodant à l'état present des affaires, & aux empêchemens que peuvent apporter les differens avis de leurs Provinces, ceux des Anglois & des Espagnols, & qu'il importe peu au Roi de quelle façon il vienne à son but, que le châtiment que les Espagnols auront d'avoir tergiversé sera assez grand, que les Colliguez se declarent dans le tems nommé, qu'ils n'auront plus de choix de l'alternative, & qu'on se declare qu'on ne fera pas de Paix que le Roi n'ait les Places de Cambrai, Doüai, St. Omer, Aire, Bergues & Furnes, & la Franche-Comté.

Que suivant sa pensée il croit pouvoir prevenir

tous les pas ſecrets que les Eſpagnols font pour tâcher de les ſeparer de la France, ſoit en obligeant les Anglois de faire des difficultez ſur les propoſitions du Roi comme contrevenant à leur Traité, ſoit en attirant les Provinces de Gueldres, Friſe, Groningue, Overyſſel & Utrecht dans l'engagement des Places de Gueldres, Venlo, Ruremonde, Navagne, Argentau & Stevenſweerd, avec tout le haut Païs de Gueldres, & les Forts de St. Donas, St. Job & Iſabelle qui ſont aux environs de l'Ecluſe, à ſoutenir le refus que leſdits Eſpagnols feront deſdites propoſitions de la France.

Que pour y parvenir, la Hollande voyant le grand deſir que leſdites Provinces ont de conclure cet engagement moyennant quatre millions, leur a declaré qu'elle n'y peut conſentir après la declaration que j'ai faite, ſi dans ces conjonctures on donnoit aux Eſpagnols, ſous quelque pretexte que ce ſoit, de l'argent qui ſeroit employé à faire la guerre au Roi, je proteſtois contre comme une irruption manifeſte contre la France, ce qui a arrêté la ſignature; mais qu'il croit que ſi les Etats peuvent diſpoſer les Eſpagnols à leur livrer ces places ſans argent, & qu'il ſoit porté par le Traité qu'ils ne delivreront pas ladite ſomme portée par l'engagement, que les Eſpagnols n'ayent ſigné le Traité de l'alternative, & que la Ratification ne ſoit venuë, il n'y auroit rien de prejudiciable aux intérêts du Roi, & les Etats s'aſſureroient de ces Places & Païs qui leur ſont de grande importance pour couvrir leur frontiere, & où toutes ces Provinces ci-deſſus nommées ſont fort intereſſées.

Il croit auſſi qu'agiſſant & ſe conduiſant en la maniere qu'il dit, on decouvriroit bien-tôt ſi les

An-

Anglois veulent bien sincerement la Paix; car si après la fin de May expiré ils reculent d'entrer à main armée avec les Etats, pendant les quinze jours dans le mois de Juin, les Etats seront quittes de l'engagement qu'ils auront fait avec eux par le Traité de la Haye, comme ayant été les premiers à le rompre, & agiront seuls avec le Roi; si aussi ils l'executent, qu'il estime que le Roi doit compter pour beaucoup le pas qui se fera par l'Angleterre & la Hollande de rompre contre l'Espagne par voye de fait, dès le premier Juin sans aucun retour, & que cet avantage vaut bien la demande que les Colliguez font au Roi, d'avoir cette complaisance pour ajuster les affaires de n'entrer pas avec ses Armées dans le Païs ennemi pour y agir par la force, jusques au tems qu'ils lui demandent pour plus grande seureté de la Paix.

Mais aussi que s'il arrivoit qu'entre ci & la fin de May les Espagnols vinssent à refuser l'alternative, comme les avis que le Roi a eus sont que la Reine d'Espagne & son Conseil n'y vouloient pas entendre, en ce cas il n'y auroit plus de ménagement à faire, & que les Colliguez entreroient à main armée dans le Païs-bas conjointement ou separément avec le Roi, pour les attaquer & les conquerir comme infracteurs de la Paix.

Quoi que le Sieur de Wit soit fort incommodé d'un grand rhume & d'une defluxion sur la poitrine, qui lui cause une fievre lente, il n'a pas laissé de travailler toute la journée; mais je vous asseure que les cabales qui sont contre lui & qui se fortifient tous les jours, lui donnent plus de peine que ne font pas les affaires étrangeres, parce qu'elles attaquent directement sa personne,

& que les incidens qui arriveront ſur ce qui ſe traite preſentement rajalliront ſur lui, & il connoit fort bien que ſi la Paix ne ſe fait pas, & que les Anglois, les Eſpagnols & les mal-intentionnez de l'Etat puiſſent pretexter qu'elle ſe rompt, parce que le Roi a demandé de nouvelles conditions, par où il témoigne qu'il ne ſe contente pas de l'alternative, ledit Sieur de Wit aura bien de la peine à maintenir le poſte qu'il occupe.

Je vous dirai, Monſieur, ſuccinctement, que ſur tout nôtre entretien je lui ai répondu que les deux points, portez dans le Projet du Roi, ſont des peines impoſées aux Eſpagnols, en cas qu'ils refuſent ou prolongent la ſignature du Traité ou de la Ratification, auxquels ils ne ſeront pas ſujets s'ils terminent promptement ledit Traité, & qu'il me ſemble que les Colliguez ne peuvent pas avoir des preuves plus ſinceres de la bonne foi du Roi, & du deſir qu'il a de la Paix, que tout ce qui s'eſt paſſé de ſa part dans la derniere Conference qui a été tenuë à Paris avec leurs Miniſtres, puis que Monſieur van Beuningen vous devoit parler à fond ſur toutes les penſées du Sieur de Wit, après quoi les affaires ſeroient reglées, je ne pouvois m'empêcher de lui dire les miennes, qui ſont, puis que le Roi contre toute apparence m'ordonnoit de lui dire en ſecret qu'il prorogeroit la ſuſpenſion d'entrepriſes juſques à la fin du mois de May, aux conditions portées par ſon Projet, j'eſtimois que les Colliguez faiſoient une grande faute de ne prendre pas le Roi au mot, comme tenant la paix en leurs mains; nôtre converſation finit là-deſſus.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 6. Avril 1668.

J'Ai reçû vôtre dépêche du vingt-huit de l'autre mois par le Courier de Monsieur van Beuningen & depuis par l'Ordinaire celle du 29.; ni l'une ni l'autre ne requierent aucune réponse precise, & tout raisonnement doit être remis à ce que nous apportera le retour du dernier Courier que Monsieur van Beuningen a dépêché, par lequel je vous écrivis en substance ce qui s'étoit passé dans nos deux dernieres conferences, & y ajoutai un mot bien essentiel pour Monsieur de Wit seul, dont on n'a point voulu donner ici de connoissance à Monsieur van Beuningen, pour les raisons que je vous marquois.

Vous pouvez dire seulement à Monsieur de Wit que je ne crois pas qu'il trouve la facilité qu'il presuppose à faire signer la Paix à Monsieur Bergeik: il trouvera par experience que jamais Castel Rodrigo n'a eu autre dessein dans tous les pas qu'on l'a forcé de faire que d'amuser le tapis, esperant toujours que par quelques difficultez que la France feroit à vouloir entierement se conformer à ce que la Ligue de la Haye a voulu prescrire à Sa Majesté, il trouveroit à la fin quelque moyen de se décharger du fardeau de la guerre, & d'en jetter la plus grande partie à soutenir par la bourse & les forces de Messieurs les Etats: vous verrez bien-tôt que Bergeik traînera de long la signature sous divers pretextes mandiez, où au contraire Monsieur Colbert a

ordre de signer la Paix dès le jour même de son arrivée s'il le peut, sans s'arrêter à tous les défauts si essentiels du Pouvoir du Marquis de Castel Rodrigo & de sa subdelegation.

Le Roi ne croit pas devoir prendre aucune resolution, ni touchant les Corps des François qui sont au service des Etats, ni sur vôtre retour, qu'après avoir vû ce qu'a apporté le Courier de Monsieur van Beuningen, & lors Sa Majesté aura soin de vous mander ses intentions sur l'un & sur l'autre point.

TRAITÉ

Par lequel l'Espagne engage quelques Villes aux Provinces Unies, pour les sommes que lesdites Provinces lui font fournir. Fait à la Haye le 9. Avril 1668.

SOit notoire à tous & un chacun qu'il appartiendra, qu'entre nous soussignez Dom Esteven de Gamarre, &c. Ambassadeur ordinaire du Roi d'Espagne, & par le Seigneur Marquis de Castel-Rodrigo, Gouverneur & Capitaine Général de la part dudit Roi aux Païs-bas de Sa Majesté, specialement autorisé pour ce qui suit d'une part; & les Deputez des Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies; de la part de Leurs Hautes Puissances, pourvûs semblablement de pouvoir & autorité convenable, d'autre part, ont été accordez & arrêtez, comme sont accordez & arrêtez par ces présentes, les points & articles qui suivent.

I. Que Leurs Hautes Puissances interposeront leur credit & autorité en la meilleure forme, afin de négocier par N. N. au profit dudit Roi d'Espagne une em-

somme de deux millions de livres, à quarante gros la livre, de monnoye de Hollande, à cinq pour cent d'intérêt annuël, pour être comptée ici à la Haye ou à Amsterdam, à celui que le susdit Marquis autorisera pour cet effet, sans que pour la levée de ces deniers, pour le droit de courtier ou autres semblables frais on puisse rien mettre en compte à Sa Majesté. Pour seureté duquel Capital & Intérêt d'icelui sera passée à N. N., par provision une Obligation en la meilleure & plus seure forme, par le susdit Seigneur Ambassadeur Gamarre, & ensuite sera ratifiée tant par le susdit Seigneur Marquis de Castel-Rodrigo en la qualité susdite, que aussi par le susdit Roi, ou par ladite Reine au nom de Sa Majesté.

II. Que le susdit Roi fera annuellement le payement des Intérêts échûs dudit Capital audit N. N., ou fera en sorte qu'ils soient payez par le susdit Seigneur Gamarre, ou par tel autre Ministre qui sera alors en emploi, que Sa Majesté voudra autoriser.

III. Et si la présente indisposition du susdit Roi, ou quelque autre difficulté qui surviendroit venoient à causer de l'impossibilité pour faire le payement desdits Intérêts au susdit N. N., avec la ponctualité qui est requise pour la conservation du credit de ces Païs, & selon qu'il y est d'usage; Que Leurs Hautes Puissances pour faciliter ladite levée, & pour la seureté de ceux qui aux fins susdites confieront leurs deniers audit N. N. en ce cas non attendu, ils s'engagent dès à présent comme pour lors, comme de fait ils s'engagent audit cas par ces présentes, d'interposer derechef leur credit pour la levée du Capital dont celui qui sera autorisé par le susdit Roi aura besoin, pour le payement des intérêts échûs, & ce aussi de telle maniére qu'il y aura semblablement seureté pour ceux qui prêteront leurs deniers tant pour le Capital & les Intérêts que pour les susdits deux millions de

livres, & les Intérêts d'iceux ci-dessus plus amplement exprimez.

IV. Et comme pour l'avancement des affaires communes, on est présentement en négociation avec les Plenipotentiaires du Roi de Suede, pour faire en sorte que ledit Roi & celui de la Grande Bretagne, & Leurs Hautes Puissances coöperent à ce qu'on parvienne à une bonne issuë, & que peut-être il faudra avancer quelques subsides au susdit Roi, ensemble à d'autres Princes & Potentats, pour l'avancement de la tranquillité publique, qu'a cet égard, si Leurs Hautes Puissances, de l'approbation des Plenipotentiaires d'Espagne, viennent à promettre quelque chose, ils le feront encore outre les deux millions sur le compte de Sa Majesté le Roi d'Espagne, par maniére d'interposition de leur credit & à pareil intérêt que dessus, comme de fait ils feront toucher au susdit Seigneur Gamarre, ou tel autre Ministre qui sera en charge, & lequel ledit Roi d'Espagne autorisera convenablement, par l'interposition de leur credit, telle somme de deniers dont Sa Majesté aura à disposer pour le payement des Munitions de Guerre & autres denrées; pourvû que Leurs Hautes Puissances, ne soient pas plus obligées à l'égard des subsides qu'à l'égard des Munitions, sans un consentement plus exprès, d'exceder la somme de deux autres millions en Capital, avec ce qui sera requis successivement pour le payement des Intérêts comme dessus.

V. Pour recevoir lesquels deniers, comme pour en passer Obligation & Quitance convenable, ensemble pour ce qui est requis pour le payement des Intérêts, qui écherront à chaque fois sur lesdits Capitaux, qu'on levera ensemble pour les Marchandises, qui seront achetées, & en vertu de la Ratification qui s'en ensuivra, dès à présent comme pour lors est autorisé le Ministre qui sera en fonction & que Sadite Majesté

aura près de Leurs Hautes Puissances.

VI. Et afin que Leurs Hautes Puissances, ensemble les particuliers qui sur le credit de Leurs Hautes Puissances auront fourni pour les susdits Capitaux, & le payement des échéances ayent leur seureté, & qu'ils soient asseurez du remboursement desdits Capitaux & du payement des Intérêts d'iceux, que les Châteaux, Villes, Forts & Places d'Argenteau, Navaigne, Steevenswaert, Venlo, avec le Fort situé de l'autre côté de la Meuse, Gueldre, Isabelle & St. Donaes, seront mis au pouvoir de Leurs Hautes Puissances, dix jours après la signature de ce Contract, ou plûtôt si faire se peut; lesquelles susdites Places seront occupées conséquemment par les Gouverneur, Commandeurs, & Garnisons de Leurs Hautes Puissances, avec toutes les prérogatives qui appartiennent de droit aux Seigneurs Engagistes. Bien entendu que Leurs Hautes Puissances ni leurs Gouverneurs ou Commandeurs desdites Places, sous ce prétexte, ne se mêleront en aucune maniére de créer les Magistrats ou aucun Officier de Police, ni d'aucune autre chose qui concernera ladite Police ni le Gouvernement civil & de la Justice dans les susdites Villes & autres Places du plat païs, mais laisseront faire en cela le Stadthouder & Capitaine Général de Sa Majesté, & les Officiers & Magistrats respectifs; & durera ledit gage jusques à ce que lesdits deniers avec les intérêts échûs & courans soient remboursez, & que Leurs Hautes Puissances soient dechargées de l'interposition de leur credit, & qu'ils ayent de plus reçû de même moyen les deniers qui auront été deboursez pour le renfort & défense desdites Places, & Forts, soit pour les vieux ouvrages reparez & pour de nouveaux qu'on auroit construit, comme aussi tant pour le Canon, Munitions, & autres besoins militaires qui pour la défense des Places engagées au-

roient été employez ou perdus, & qui seront mis en dépense comme il sera plus amplement dit ci-après. Et pour ce qui regarde les Garnisons qui seront entretenuës dans lesdites Places, cela sera payé par les Provinces Unies, & qu'il n'en sera pas compté davantage à sadite Majesté le Roi d'Espagne que seize Compagnies d'Infanterie en tout, chacune de quatre-vingt six hommes, suivant la solde ordinaire des Provinces Unies, sçavoir à raison de treize cent soixante & onze livres pour quarante deux jours durant la guerre; Et s'il arrivoit que ledit gage continuât encore pour quelque tems après la fin de cette Guerre, qu'alors durant la Paix, on ne comptera que huit semblables Compagnies à la charge de Sa Majesté, demeurant le surplus de la Garnison à la charge de Leurs Hautes Puissances.

VII. Que les susdites Villes, Forts, & Places qui seront mis pour gage entre les mains de Leurs Hautes Puissances seront pourvûës & munies de tel Canon, Poudre & autres Munitions de guerre, qui s'y trouvent présentement, dont il sera fait inventaire, pour en répondre en son tems.

VIII. Que toutes les Troupes du Roi d'Espagne, qui se trouvent présentement dans lesdites Villes, Forts & Places en vuideront, afin que les Gouverneurs, Commandeurs, & autres Officiers de cet Etat y puissent commander pour ce qui est de fermer & ouvrir les Portes, poser les Sentinelles, faire la Ronde, donner l'Ordre, & exercer la Justice & la discipline Militaire, & généralement en tout ce qui regarde la garde & la seureté desdites Villes, Forts, Places, & tout ce qui en dépend. Bien entendu que lesdits Gouverneurs, Commandeurs, & autres Officiers de Leurs Hautes Puissances ne se mêleront point des affaires de la Police ni du Gouvernement civil, qu'entant seulment que cela pourroit concerner particu-

ticuliérement ceux de la Garniſon; & ſeront leſdits Gouverneurs & Commandeurs tenus de tenir bonne correſpondance avec le Stadthouder de Sa Majeſté dans le Quartier de Gueldre de de là, qui tiendra ſa Reſidence ordonnaire à Ruremonde; & donneront auſſi leſdits Gouverneurs & Commandeurs en étant requis, toute l'aſſiſtance néceſſaire aux Receveurs de Sa Majeſté, pour lever les Droits domaniaux, Licentes & Revenus.

IX. Que Leurs Hautes Puiſſances s'engageront & s'obligeront en la meilleure forme, comme ils s'engagent & s'obligent par ces préſentes, de bien défendre les ſuſdites Villes, Forts & Places, & d'agir vigoureuſement contre tous & un chacun, quels qu'ils ſoient, qui y voudroient attenter quelque choſe, avec la même vigueur & la même ardeur qu'ils pourroient faire à l'égard des Places Frontiéres, ou autres appartenantes à Leurs Hautes Puiſſances, & de faire en ſorte que leſdites Villes, Forts & Places ſoient toûjours pourvûës d'une bonne & ſuffiſante Garniſon, auxquelles fins Sa Majeſté facilitera autant que faire ſe pourra le paſſage des Troupes de Leurs Hautes Puiſſances ſoit en allant ou en venant, ſur le Territoire de ſadite Majeſté, pour ſe rendre dans leſdites Villes, Forts & Places; & ſi beſoin eſt en ſera donné avis à tems au Stadthouder de Sa Majeſté, pour qu'un Commiſſaire puiſſe regler les Logemens dudit paſſage ou repaſſage.

X. Que ſi avec la communication & deliberation du Deputé, du Stadthouder, ou Plenipotentiaire dudit Roi, il étoit trouvé à propos pour plus grande ſeureté des ſuſdites Villes & Places de faire quelque nouveaux Ouvrages, ou de renouveller les anciens, de conſtruire quelques Magaſins, ou de pourvoir ceux qui ſeront deja bâtis de nouvelles munitions, Leurs Hautes Puiſſances donneront avec la communication,

& en présence du Stadthouder ou de son Commissaire de Sa Majesté lesdites choses publiquement au rabais, au moins demandant, & ils en useront de même à l'égard de tous les achâts nécessaires, & sera le Stadthouder ou Commissaire deputé requis de vouloir être présent quand on donnera lesdits ouvrages au rabais; ou qu'on delivrera & transportera les denrées, afin que le tout se fasse en sa présence & avec sa connoissance.

XI. Et afin que la susdite garde & défense se puisse faire d'autant plus seurement, & que la correspondance & union nécessaire entre les Gouverneurs & Commandeurs, & la Garnison, le Magistrat & la Bourgeoisie desdites Villes, Forts & Places soit d'autant mieux entretenuë, le susdit Magistrat tant pour lui qu'au nom de toute la Bourgeoisie, comme aussi les Gouverneurs & Commandeurs aussi tant pour eux-mêmes, qu'au nom de toute la Garnison outre le serment, auquel ils sont obligez au susdit Roi, & à Leurs Hautes Puissances promettront par serment solemnel, qu'ils feront entre les mains de Commissaires qui seront choisis de part & d'autre, de maintenir de tout leur possible les Droits de Sa Majesté comme vrai Proprietaire, & ceux de Leurs Hautes Puissances comme Engagistes, & de garder les susdites Villes, & d'aider à les garder chacun en droit soi, au profit de sa susdite Majesté comme ou devant redevenir le maitre incontestable par la restitution des deboursemens susmentionnez & des intérêts d'iceux, & pour Leurs Hautes Puissances à qui lesdites Villes, Forts & Places étant laissez pour gages, les doivent posseder jusques audit remboursement, & en outre de se regler selon le contenu de ce présent Contract, sans rien faire, faire faire, ou permettre être fait au contraire, directement ou indirectement.

XII. Les Gouverneurs ou Commandeurs avec la sus-

susdite Garnison, pourront dans lesdites Villes, Forts & Places, faire l'exercice de la Religism Reformée sans aucun trouble ni insulte, comme elle est exercée dans les Provinces Unies, & ce dans leurs Maisons si elles y sont propres; Et en cas qu'elles ni soient pas propres, les Deputez du Stadthouder leur accorderont de la part dudit Roi d'autres places commodes dans les susdites Villes, Forts & Places.

Et lesdits Gouverneurs & Commandans auront un soin très-exact que leurs Soldats, ne feront aucune raillerie ni scandale, & encore moins aucun empêchement aux Ecclesiastiques des Catholiques Romains, non plus qu'aux Bourgeois & Habitans des susdites Villes & Places dans l'exercice & dans les ceremonies de leur Religion, & s'il arrivoit que quelqu'un le fit il sera corrigé & châtié par le Juge de Police ou Militaire, selon que le cas échoira & l'exigera, pour prévenir à l'avenir de semblables excès.

XIII. Que les susdits Gouverneurs, Commandeurs, Auditeurs, Prévôts, & en outre toute la Garnison seront pourvûs dans lesdites Villes, Forts & Places de Logemens & Baraques convenables, au autrement sans frais pour leurs Hautes Puissances.

XIV. Que de la part dudit Roi seront fournies les provisions dont ils auront besoin, afin que la susdite Garnison puisse avoir les vivres qui leur seront nécessaires comme les Bourgeois & Habitans desdites Villes & Places, & ce à un prix raisonnable, & en outre qu'il soit construit des Magasins convenables pour les Grains, Tourbes, & autres provisions nécessaires.

XV. Que lors que leurs Hautes Puissances auront reçû le juste remboursement des deniers avancez & des intérêts d'iceux, & qu'ils seront entiérement liberez de l'interposition de leur credit, lesdites Places, Forts & Villes, avec tout ce qui paroitra par l'in-

ven-

ventaire leur avoir été delivré, seront rendus & restituez audit Roi. Et pour plus grande seureté de l'observation de cet Article, sçavoir que les deniers fournis & les arrerages restituez, les Places données en gage seront evacuées & restituées, Sa Majesté Imperiale, le Roi de la Grande Bretagne, & le Roi de Suede seront suppliez d'être garands dudit Article.

XVI. Que le susdit remboursement sera fait de la part de susdit Roi en une somme, ou en . . . . termes, du moins dans le tems de . . . . années, & cependant pour le payement des intérêts seront engagez & payez par les Officiers du susdit Roi, & par l'ordre de Sa Majesté les Revenus de ses Doüanes & Péages de la Meuse, ensemble ceux de ses autres Domaines, Tailles & Subsides dependans du ressort desdites Villes & Places.

Et en cas que contre toute attente ledit tems vienne à expirer, sans que ledit remboursement ait été fait, qu'alors les susdites Doüanes, Domaines, & autres Revenus publics dependans du ressort desdites Villes & Places données en gage, seront administrez pas Leurs Hautes Puissances, pour le payement des intérêts stipulez & annuels de tout ce que ledit Roi restera encore redevable, ensemble en deduction du Capital, au cas que lesdits Revenus puissent s'étendre jusques-là, & sera dressé un compte & reliqua, le tout afin que faute de payement la dette ne vienne point tellement à s'augmenter qu'avec le tems elle ne puisse plus être rachetable.

XVII. Et avons nous Plenipotentiaires sousignez promis, comme nous promettons par ces présentes, de les faire respectivement ratifier par nos Seigneurs Principaux, sçavoir par Leurs Hautes Puissances, & par ledit Seigneur Marquis de Castel-Rodrigo en la qualité susdite dans le tems de quatorze jours, & en outre par la susdite Dame Reine Regente au nom de

Sa

Sa Majesté dans le tems de trois mois.

XVIII. Et comme Leurs Hautes Puissances sont encore dans la sincére intention de faire avec le Roi de la Grande Bretagne tout ce qu'ils pourront, afin que le Roi de France continuë aussi de son côté d'accorder la suspension d'armes dont on est convenu, & en conséquence d'accomplir le projet de la Paix, suivant l'acceptation d'un Membre de l'alternative déja faite par le Sieur Marquis de Castel-Rodrigo : Il est stipulé qu'au cas que le susdit Roi de France vienne à consentir aussi par provision à ladite prolongation ; & qu'en effet elle soit observée avant que l'exécution du fournissement des deniers s'en ensuive ; il sera alors libre au susdit Sieur Marquis de Castel-Rodrigo & à Leurs Hautes Puissances, de laisser les choses dans l'état qu'elles sont à présent. Et en cas que la Paix se fasse avant que ces présentes soient exécutées, chacun demeurera alors à cet égard en son entier

Ainsi fait & conclu à la Haye le neuviéme Avril mil six cens soixante huit. Signé,

(L.S.) Gamarre. (L.S.) W. Huygens.
(L.S.) d'Asperen.
(L.S.) Jean de Wit.
(L.S.) Jean de Reede.
(L.S.) E. v. Bootsma.
(L.S.) Jean d'Yssélmuyde.
(L.S.) H. Gockinga.

Article separé.

PAr cet Article separé, lequel aura la même force que s'il étoit incorporé dans le Contract d'Engagement, signé & conclu ce jourd'hui entre nous, il est declaré & arrêté, comme il est declaré & arrêté par

par ces présentes, que les Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies ne seront pas obligez de se desaisir des deniers promis par le susdit Contract, ou d'en laisser desaisir N. N. qu'au préallable ledit Sieur Marquis de Castel-Rodrigo, Gouverneur & Capitaine Général des Païs-bas Espagnols, n'ait signé lui-même le Contract couché depuis peu par écrit par les Deputez du Roi de France de concert avec les Sieurs van Beuningen & Trevor, Ambassadeur extraordinaire & Député extraordinaire du Roi de la Grande Bretagne & de Leurs Hautes Puissances, ou autrement qu'il n'ait envoyé pouvoir aux susdits Sieurs van Beuningen & Trevor, de perfectionner & conclure le susdit Traité en son nom avec les Plenipotentiaires du susdit Roi de France.

Ainsi fait & conclu à la Haye le neuviéme Avril mil six cens soixante huit.

(L.S.) Gamarra.

(L.S.) W. Huygens.
(L.S.) d'Asperen.
(L.S.) Jean de Wit.
(L.S.) Jean de Rede.
(L.S.) E. v. Bootsma.
(L.S.) Jean d'Yſſelmuyde.
(L.S.) H. Gockinga.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 12. *Avril* 1668.

MOnsieur van Beuningen écrit ici des Lettres à ses amis en termes qui donnent grand soupçon des bonnes intentions du Roi pour la Paix, & il paroit qu'il y a des gens en France en

en qui il prend créance qui lui inſpirent ces mauvais ſentimens qui ne ſont pas inconnus à Caſtel Rodrigo, ayant dépêché ſur cela un Courier à Dom Eſteven de Gamarre, pour demander ſecours à Meſſieurs les Etats, ſur ce que le Roi ne veut proroger la ſuſpenſion d'armes que juſques au 10. Avril, & que Sa Majeſté devoit marcher le lendemain avec trois Armées droit à Bruxelles; il demande qu'on envoye preſentement quatre mille hommes, & qu'ils ſoient ſuivis de ſix mille peu de jours après, & qu'on continuë d'envoyer quatre autres mille hommes de pied & un Corps de Cavalerie conſiderable, ſans quoi Bruxelles court grand riſque d'être perdu.

Les Etats n'ont pas fait grande reflexion ſur le Memoire ſuſdit, & ont rèpondu qu'il ſeroit mis entre les mains des Deputez pour l'examiner & en faire rapport, qui eſt un moyen dont les Etats ſe ſervent quand ils veulent refuſer ce qu'on leur demande.

Par les diligences que les Etats apportent à faire marcher toutes leurs Troupes ſur les frontieres de Brabant, il paroit que leur deſſein eſt de ſecourir le Païs-bas, en cas que l'Armée du Roi y entrât pour y faire quelque conquête, ce qui doit obliger le Roi à ſe precautionner, & à ne s'attendre pas ſur les apparences de tout ce que Monſieur de Wit & les autres Miniſtres me diſent ici de leurs bonnes intentions pour la Paix, ni ſur les demarches de Monſieur van Beuningen; car il me paroit qu'on ne perd aucun tems de preſſer & ſolliciter les Princes & Rois d'entrer dans le même engagement de la Ligue qui a été faite le 23. Janvier, & qu'on a encore dépêché un Courier en Angleterre pour conclure avec la Suede ſur les demandes du Comte de Dohna, & ſur

ſur la triple Alliance que la Suede veut qu'on faſſe entre elle, l'Angleterre & les Etats. Il eſt certain que ledit Roi d'Angleterre preſſe extraordinairement leſdits Etats de conclure avec la Suede; d'où l'on peut inferer que les ſentimens de ce Roi ne nous ſont pas ſi favorables que ceux qu'il a pour nos Ennemis. La Cavalerie n'a pas encore ordre de ſortir des Garniſons, manque de fourage.

Monſieur le Prince Maurice vient de ſortir de chez moi, il m'a dit avec regret que Meſſieurs les Etats lui ont ſignifié qu'il n'iroit pas commander l'Armée, & que ce ſeroit Monſieur Wurts : il fait état de s'en aller à Cleves attendre le tems de ſon depart, pour l'Ambaſſade extraordinaire près de l'Empereur à quoi il eſt deſtiné.

Le Traité des Ducs de Lunebourg - Zell & de l'Evêque d'Oſnabrug eſt ſigné & ratifié. Mr. d'Amerongen eſt allé Deputé près l'Evêque de Munſter pour demander paſſage pour ce Corps-là, s'il le refuſe on le fera paſſer par l'Oſt-Friſe. L'on preſſe l'Equipage de 48. Vaiſſeaux & l'argent eſt diſtribué; ils ſeront en état de ſortir en Mer au commencement de May. La Province de Zeelande a conſenti à la levée de 12. mille hommes & à l'Equipage deſdits 48. Vaiſſeaux : il ſera pourvû d'un plus grand nombre de Vaiſſeaux & d'hommes pour mettre ſur la Flotte, ſelon ce qui ſera convenu par le Traité de la Triple Alliance qui ſe doit faire en Angleterre.

Quand je me plains de toutes ces diligences & procedures, qui ſont directement contre la bonne foi & l'alliance qu'ils ont avec la France, Monſieur de Wit & les Députez des Etats répondent, que le Roi connoitra par la ſuite qu'ils ne

ſont

font rien que pour asseurer la paix, & que quelque Traité qu'ils fassent, ils n'auront pas lieu, le Roi leur donnant le tems de forcer les Espagnols d'accepter l'alternative, ainsi que Sa Majesté en sera asseurée par Monsieur van Beuningen.

Monsieur de Beverning en partant m'a asseuré, qu'il avoit ordre des Etats, de bien vivre avec Monsieur Colbert, à quoi il ne manqueroit pas, & qu'il étoit venu m'en asseurer avant son départ.

Vous apprendrez, Monsieur, par cet ordinaire, que nonobstant la Resolution que les Etats avoient prise il y a dix jours, de ne signer pas le Traité d'engagement des Places avec les Espagnols, ils ont passé par dessus, & il fut signé avec Dom Esteven de Gamarre dimanche dernier, surquoi m'étant plaint à Monsieur de Wit d'un procedé si extraordinaire, & si peu conforme à la bonne foi, après des Resolutions prises par les Etats, & sur des remontrances que j'ai faites, que c'étoit une infraction au Traité de 1662., que de donner des assistances sous quelque prétexte que ce soit, aux Ennemis du Roi, ainsi qu'ils la recevront par un engagement de cette nature. Il me répondit que je n'avois pas sujet de me plaindre, qu'on avoit eu égard à mes remontrances, & que les Etats n'avoient pas voulu signer le Traité, qu'il n'y eut des articles separez qui portent que ledit Traité sera nul, jusqu'à ce que Castel-Rodrigo ait signé l'alternative, & executé ce qu'il a promis, & que les Etats ne donneront aucune assistance d'argent, de Troupes & de Munitions de guerre, surquoi les Espagnols font tant d'instance qu'ils n'ayent signé le Traité avec le Roi.

Que

Que lui Sieur de Wit & la Province de Hollande ſont étonnez que rien au monde ne pouvoit plus détromper les Eſpagnols, que les Etats puſſent entrer dans aucune liaiſon avec eux, pour rompre avec la France qu'en ſignant un Traité avec eux, dont le but étoit de les engager à donner de l'argent,des Troupes & des Munitions par cet engagement, & ils voyent clairement qu'ils ſont denuez de tout ſecours, & qu'ils n'ont que la ſeule voye de la ſignature de l'alternative, pour ſe ſauver, ce qu'ils ne doutent pas qu'ils ne faſſent, & que Monſieur van Beuningen expliqueroit ſi nettement au Roi toutes choſes qu'il ne doutoit pas que Sa Majeſté n'en fut ſatisfaite. Il m'ajouta qu'il avoit porté la Province de Hollande à donner ſon avis d'envoyer Monſieur van Beuningen en Eſpagne incontinent après la ſignature du Traité, pour declarer fortement à la Reine d'Eſpagne & à ſon Conſeil que les Etats romproient ſans delai, & entreroient à main Armée dans le Païs-bas, ſi elle différoit un moment d'envoyer la ratification.

Que les Etats attendoient réponſe de Bruxelles, & d'Angleterre par les Exprès qu'ils ont envoyé,ſur le Projet que Monſieur van Benningen leur a adreſſé, qu'ils perſiſtent en l'un & en l'autre lieu à mander qu'il faut que Caſtel-Rodrigo le ſigne, mais que s'il y a quelque retardement j'eſpére que le Roi ne précipitera pas les affaires par la marche de ſon Armée dans les Païs-bas.

Je lui ai répondu que la conduite des Etats eſt ſi extraordinaire, en tout ce qui s'eſt paſſé depuis huit mois ſur cette matiére, qu'on ne peut prendre créance ſur tout ce qu'il m'a dit, mais ſeulement en juger par les effets; qu'il peut

bien

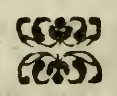
bien y avoir d'autres articles separez entre les Espagnols & les Etats qui detruisent ceux qui paroissent; que je ne vois pas de necessité de signer ce Traité après que les Etats avoient resolu de ne le pas faire, & qu'il suffisoit de dire à Dom Esteven de Gamarre & d'écrire à Castel-Rodrigo, qu'ils ne leur donneroient aucune assistance soit d'argent, d'hommes ou de Munitions de guerre, que le Traité projetté par le Roi de l'alternative ne fut signé, & que les Etats ne feroient ainsi aucun pas qui pût donner de l'ombrage au Roi; qu'il me sembloit que par ce moyen ils pouvoient beaucoup mieux nous ôter les ombrages que nous avons sujet de prendre de tant de Traitez, Ligues & liaisons recherchez avec les Rois & Princes sans la participation de Sa Majesté; que si Monsieur van Beuningen doit dire quelque chose de plus à Sa Majesté qui la satisfasse, j'en aurai bien de la joye, voyant avec grand regret, après les avances que le Roi fait pour donner la Paix à la Chrêtienté, que les Etats reculent en faisant des demarches contraires à nos intérêts; que je souhaitois qu'ils eussent une prompte réponse de Bruxelles & d'Angleterre sur le Projet, & qu'elle fût conforme aux propositions de Sa Majesté, afin de terminer toutes choses, puis qu'il n'y avoit rien à ajoûter à la moderation de Sa Majesté, de s'être relâchée jusques à la fin de May, ce quelle avoit bien voulu que je lui confiasse en secret, ne l'ayant pas voulu dire à Monsieur van Beuningen, pour les raisons que je lui avois alléguées; que c'étoit à lui à ménager les bonnes dispositions où Sa Majesté étoit pour cette Paix tant desirée; que s'il persistoit à demander un terme plus long que celui de la fin de May, je lui di-

sois

fois par avance que c'étoit gâter les affaires; que ce tems étoit assez long pour avoir la ratification de l'Espagne, en cas que les Espagnols veuillent la Paix, & que le Roi ne se laissera plus amuser par des complaisances contre ses propres intérêts, & profitera de l'occasion qu'il a d'avoir ses Armées en Campagne, que lui Sieur de Wit sera le premier a se repentir de n'avoir pas accepté les offres du Roi; que par vôtre dépêche du sixiéme vous me mandez qu'il ne trouvera pas tant de facilité qu'il croit à faire signer le Baron de Bergeik, & que l'intention des Espagnols n'est pas sincére pour la Paix.

Que si les sentimens du Roi eussent été suivis il y a six mois, d'envoyer Monsieur van Beuningen en Espagne agir fortement, suivant ce qui avoit été projetté, la Paix seroit faite à présent; que j'estimois que son voyage ne sera pas inutile.

Il me repliqua sur tout ce que dessus, qu'il ne doutoit pas que le Roi ne fut satisfait de ce que Monsieur van Beuningen lui diroit, & qu'il m'asseuroit que l'intention des Etats étoit bonne & sincére, & que la Province de Hollande seroit toûjours ferme & inséparable pour l'intérêt du Roi; c'est, Monsieur, tout ce qui s'est passé entre Monsieur de Wit & moi en deux Conférences que nous avons euës hier & aujourd'hui. Je suis, &c.



LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 13. *Avril* 1668.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 5. de ce mois. Puis que cinq des Provinces ont si mal reconnu la sincerité du Roi, lors qu'il a ordonné à ses Commissaires de dresser un Projet du Traité de Paix & à moi de le signer, auquel Monsieur van Beuningen lui-même n'a pû rien trouver à dire, & qu'il se voit par là que si Sa Majesté signoit l'Evangile, on ne le recevra pas de delà de bonne grace, il pourra bien arriver dans la suite qu'on ne trouvera plus en elle les mêmes facilitez, & qu'elle n'ait plus tant d'égards qu'elle en a jusques ici à ne laisser pas precipiter ses amis dans les embaras où les Espagnols les voudroient jetter, pour s'en tirer eux-mêmes s'ils le pouvoient, au lieu des grands remerciemens que Sa Majesté avoit sujet d'attendre de ce Projet, & de ce qu'elle m'avoit permis de vous mander de dire confidemment à Monsieur de Wit sur le sujet de la suspension jusques à la fin de May; on chicane de-là, parce, dit-on, que les offres du Roi ne sont pas conformes au Traité de la Haye, comme si Sa Majesté étoit bien obligée de recevoir la Loi de ce Traité-là, ou que ceux-même qui l'ont fait, lors qu'ils en reconnoissent les inconveniens & les injustices, n'avoient pas le même pouvoir d'y remedier par de nouveaux concerts.

Cette conduite feroit perdre toute patience au plus moderé homme du monde; jugez de-là

de l'effet qu'elle peut produire sur le cœur d'un grand Roi, qui prefere son honneur & sa gloire à toute autre consideration. Je connois pourtant assez l'humeur d'une Populace pour ne m'étonner d'aucune de ses actions, pour heteroclite qu'elle puisse être; mais ce qui me surprend, c'est que Monsieur de Wit non seulement n'ait pas reçû ces grandes avances avec estime, gratitude & chaleur; mais qu'il vous ait parlé en des termes que je puis bien dire, que si Monsieur van Beuningen n'a reçû autre chose dans les nouvelles instructions qui peuvent lui avoir été envoyées, la Paix ne fut jamais si éloignée qu'elle est; car tout ce queledit de Wit vous a dit sur les avances des Commissaires du Roi se reduit, ce me semble, à vouloir encore obliger le Roi de demeurer les bras croisez jusques au 15. Juin, & que la guerre continuant elle aura au mois d'Août le choix des deux vieilles alternatives qu'elle a jusques ici deferées aux Espagnols; le terme du mois d'Août est assez plaisant pour un si grand avantage, & ce qui l'est encore plus, c'est qu'au mois d'Août le Roi auroit le choix non pas d'un avantage, mais de se faire un prejudice; car Monsieur de Wit s'abuse, s'il croit que le Roi ne connoisse pas que le parti que les Espagnols ont choisi des conquêtes de l'année derniére est celui qui convient le plus à Sa Majesté, & qu'elle devoit le plus desirer, en sorte que presentement elle ne le changeroit pas pour l'autre, où la Franche-Comté & Cambrai entroient; ainsi si Monsieur van Beuningen n'a autre chose à nous dire il peut s'en épargner la peine.

Je pensois que mardi dernier nous pourrions reprendre nos conferences, ayant sçû que le Courier d'Angleterre étoit arrivé, & que Monsieur

van

van Beuningen pouvoit auſſi avoir reçû ſes ordres & même par l'Ordinaire; mais je ſuis bien ſurpris de la declaration que Monſieur Trevor me vint faire, qu'il avoit été obligé de renvoyer un ſecond Courier au Roi ſon Maitre pour lui demander de plus amples inſtructions; c'eſt un retardement de 7. ou 8. jours, & il y auroit bien quelque lieu de ſoupçonner qu'il fût affecté; mais ce que j'en prevois & qui me fâche, c'eſt que quand on reprendra les pour-parlers, on nous dira bien-tôt qu'il n'y a pas aſſez de tems juſques à la fin de May pour faire & ſigner le Traité & en échanger les Ratifications; cependant je vous puis dire que Sa Majeſté n'accordera pas un jour au de-là, quoi qu'il en puiſſe arriver, & il lui ſuffira que de ſa part il n'y ait eu ni retardement ni amuſement; mais au contraire toutes ſortes de facilitez & avances poſſibles pour la prompte concluſion de la Paix.

Je vous prie de dire par avance à Monſieur de Wit, que pour éviter les chicanes que les Eſpagnols nous pourroient faire ſur un certain lieu nommé Orchies ſitué entre Lille & Doüay, ſçavoir s'il eſt ou non des dependances de l'une de ces deux Places, le Roi deſire que ledit Orchies ſoit nommé dans le Traité où on avoit omis de le comprendre, ſur la preſuppoſition qu'il étoit inconteſtablement des dependances de Doüay; mais que Sa Majeſté ayant penſé depuis deux jours que les Eſpagnols voudroient peut-être ſoutenir que ce lieu-là (qui n'eſt qu'un petit Bourg) eſt independant) elle veut aller au devant de cette diſpute en le nommant dans le Traité, à quoi, ſoit que ledit Orchies ſoit dependant ou independant, il ne ſe peut rencontrer de difficulté de la part deſdits Eſpagnols qui

ne soit insoutenable; car les armes du Roi occuperent ce Bourg-là pendant la Campagne derniere, & Sa Majesté y a toujours eu Garnison, qui y est encore à present; ainsi en cela le Roi ne fait pas une si nouvelle demande, mais veut seulement se faire expliquer, ce qui pourroit tomber en contestation par une injuste chicane de ses Ennemis; si Monsieur de Wit d'ailleurs veut jetter les yeux sur la Carte de Flandres qu'on appelle Gallicane, il verra bien que ce lieu-là étant à mi-chemin de Lille à Doüay, Sa Majesté ne peut jamais le laisser aux Espagnols, ni manquer à faire valoir le droit qu'elle a dessus pour l'avoir occupé la Campagne derniere, & y avoir toujours eu Garnison.

S'il eut pû vous tomber dans la pensée que le Projet du Roi eut dû être reçû de de-là aussi desobligeamment qu'il a été (ce qui bien loin d'être probable ne paroissoit pas seulement d'être possible) il nous seroit vrai-semblablement tombé dans l'esprit de proposer nous-mêmes à Monsieur van Beuningen ce que Monsieur de Wit avoit là-dessus si habilement pensé, & quand je l'ai dit depuis à Monsieur Trevor, il m'a témoigné qu'il auroit volontiers tourné la chose de cette maniere; mais nous ne songeâmes alors qu'à donner à Messieurs les Etats, & aux Espagnols même, cette incontestable marque de la sincerité des intentions du Roi sur le sujet de la Paix, en leur faisant connoitre évidemment que Sa Majesté ne vouloit pas chicaner un moment sur les termes du Traité, & encore aujourd'hui Monsieur van Beuningen peut dire s'il le veut que ce Projet est plutôt son ouvrage que le nôtre; car il vous en fit ôter ou ajouter diverses choses & corriger d'autres, en quoi il ne trouva en nous aucune

cune repugnance ni difficulté, témoin la belle reflexion qu'il fit d'abord ſur l'article de ceſſion & renonciation que l'Eſpagne doit faire au Roi de ſes conquêtes, nous ayant témoigné que cet article lui faiſoit beaucoup de peine, conſiderant que les Eſpagnols feroient grande difficulté de le paſſer pendant la minorité de leur Roi, qui étoit un tems où ils ne pouvoient faire de ceſſions d'Etats valablement; mais il ne ſçût que repartir, & eut même quelque honte de ce qu'il avoit dit, quand nous lui fimes remarquer que c'étoit au Roi à en être en peine, & aux Eſpagnols à ſe rejoüir plûtôt de n'être pas en état de faire des ceſſions valables, dont Sa Majeſté néanmoins vouloit bien ſe contenter pour le bien de la Paix, & en courir tout le hazard, particulierement avec la garantie que les autres Princes & Potentats lui donnoient.

Quant à ce qu'on dit de de-là que les deux points, dont nous avons parlé aux Miniſtres d'Angleterre & de Hollande, ſont contre la teneur de la Ligue de la Haye, & qu'ils feroient ſortir les Etats de l'engagement qu'ils ont pris avec le Roi de la Grande Bretagne; il y a à conſiderer que le Roi nôtre Maitre n'étoit lié à l'alternative que juſques à la fin de Mars; qu'il s'y eſt de nouveau lié volontairement juſques au 15. Avril; que par le mot, touchant la prorogation de la ſuſpenſion, qu'il vous a permis de dire à l'oreille à Monſieur de Wit, il veut bien encore accorder un terme de 15. jours, c'eſt-à-dire juſques à la fin de May; n'eſt-il pas juſte qu'il en coûte quelque choſe de plus aux Eſpagnols, ſi par une pure opiniâtreté & pour perpetuer la guerre ils n'ont pas voulu dans ce terme-là, qui eſt plus que ſuffiſant, conclure la Paix ſur le

pied des deux alternatives ; & à qui se pourront-ils prendre qu'à eux-mêmes de ce nouveau prejudice s'ils le reçoivent, puis qu'il est en leur pouvoir de s'en expliquer en terminant l'affaire promptement. Signé, &c.

TRAITÉ

Entre *Loüis* XIV. Roi de France, *Charles* II. Roi d'Angleterre & les Provinces Unies des Païs-bas, pour procurer la Paix entre les Couronnes de France & d'Espagne. Fait à St Germain en Laye le 15. Avril 1668.

LE Roi de la Grande Bretagne & Messieurs les Etats Generaux des Provinces Unies des Pays bas, ayant envoyé à la fin du mois de Février les Sieurs van Beuningen & Trevor, respectivement leurs Ambassadeur & Envoyé Extraordinaires, auprès du Roi Très Chrêtien, lui offrir d'employer leurs soins & leurs offices pour le prompt retablissement du repos public, par la conclusion d'un bon accommodement entre lui & le Roi Catholique; & le Roi Très Chrêtien ayant déja agréablement reçû les offres du Roi de la Grande Bretagne & desdits Sieurs Etats, declarant aux Sieurs van Beuningen & Trevor, qu'en consideration de leurs Maitres il persisteroit à se contenter encore de faire la Paix sur le même fondement de l'une des deux alternatives dont il s'étoit expliqué dès la fin de la Campagne de l'année passée, à sçavoir ou de la cession que les Espagnols lui feroient des Places, Forts & Postes que ses armes avoient occupez pendant ladite Campagne & de leurs dependances, ou bien d'un équivalent consistant en la cession de la Franche-

Comté (ou en la place du Duché de Luxembourg) Cambray & le Cambresis, Doüay, compris le Fort de Scarpe, Aire, St. Omer, Bergue, Furnes & Linck avec leurs dependances; il seroit depuis arrivé que par les soins & offices dudit Roi de la Grande Bretagne & desdits Sieurs Etats, le Marquis de Castel Rodrigo, Gouverneur de Flandres, en vertu de son Pleinpouvoir de traiter la Paix, auroit accepté au nom du Roi Catholique le premier Membre des deux alternatives ci-dessus dites, & declaré d'être prêt de signer ou faire signer par ses Subdeleguez un Traité de Paix conforme au Projet qui lui auroit été presenté par les Ministres du Roi de la Grande Bretagne & lesdits Sieurs Etats qui sont à Bruxelles: ensuite de quoi lesdits Sieurs Ambassadeur & Envoyé Extraordinaires voyant l'affaire si bien acheminée auroient fait de vives instances à Sa Majesté Très-Chrêtienne de vouloir consentir à une suspension d'armes jusques à la fin de May prochain, afin de donner un tems convenable pour achever ledit Traité selon les formes accoutumées, & Sadite Majesté ayant declaré sur lesdites instances que dans l'état present des affaires elle ne pouvoit l'accorder sans se faire des prejudices extrêmes, à moins que ledit Roi de la Grande Bretagne & lesdits Seigneurs Etats lui donnassent toutes les seuretez qu'il jugeroit lui être necessaires, pour l'infaillible succès de l'affaire auxdites conditions & dans le tems susdit, & lesdits Ambassadeur & Envoyé Extraordinaires ayant là-dessus offert à Sa Majesté T. C. que le Roi de la Grande Bretagne & Messieurs les Etats lui seroient garands des paroles qu'ils lui avoient portées de la part dudit Marquis de Castel Rodrigo sur l'acceptation du premier Membre de l'alternative, & dit que par cette garantie ils avoient pouvoir de promettre, ils se trouvoient pleinement authorisez & en état de donner à Sadite Majesté Très-Chrêtienne toutes les seuretez

& ſatisfactions requiſes, & qu'elle pouvoit deſirer de l'infaillibilité dudit ſuccès, le Roi Très-Chrétien auroit là deſſus nommé & deputé le Sieur le Tellier, Conſeiller en tous ſes Conſeils, Commandeur de ſes Ordres, Secretaire d'Etat & des Commandemens de Sa Majeſté; le Sieur de Lionne, auſſi Secretaire d'Etat & Commandeur de ſes Ordres; & le Sieur Colbert, Conſeiller en tous ſes Conſeils, Controlleur General de ſes Finances, Treſorier de ſes Ordres & Surintendant de ſes Bâtimens, munis d'un Plein-pouvoir ſuffiſant pour traiter avec les Sieurs van Beuningen & Trevor, munis auſſi d'un même Pouvoir, & convenir enſemble deſdites ſeuretez, ainſi que des moyens plus ſeurs & plus prompts pour parvenir à la Paix, & après pluſieurs conferences que leſdits Plenipotentiaires ont euës enſemble, ils ont enfin accordé, établi & arrêté les articles qui enſuivent.

I. Le Traité de Paix entre la France & l'Eſpagne ſera fait conformément au Projet ſuſdit, qui a été preſentement remis entre les mains deſdits Sieurs van Beuningen & Trevor, & la Ratification d'Eſpagne ſera renvoyée à St. Germain en Laye à Sa Majeſté Très-Chrêtienne dans le dernier jour de May prochain incluſivement, comme pareillement le Roi Très-Chrêtien fera remettre la Ratification dudit Traité dans le même jour dernier May entre les mains du Gouverneur de Flandres, & plutôt ſi faire ſe peut.

II. Le Roi Très-Chrêtien accorde de ſa part une ceſſation de toutes ſortes d'entrepriſes & attaques ſur les Places fortes des Eſpagnols, à condition de reciproque du côté d'Eſpagne, & ce juſques au dernier May incluſivement.

III. En cas que contre toute attente l'Eſpagne manque à faire la Paix ſelon le ſuſdit Projet, ou que la Ratification n'ait pas été remiſe au Roi Très-Chrétien, n'étant plus alors tenu de faire la Paix aux conditions

tions des susdites alternatives, Sa Majesté declare qu'elle se contentera encore de faire la Paix pendant les mois de Juin & Juillet aux conditions des deux nouvelles alternatives suivantes dont le choix sera laissé à l'Espagne, à sçavoir la premiere de la cession des conquêtes de la Campagne de l'Eté dernier, en y ajoutant par l'Espagne la cession de la Franche-Comté, & Cambray & le Cambresis: la seconde de la cession de l'équivalent ci-dessus dit, en y ajoutant par l'Espagne la cession de Luxembourg, ou en sa place celle de Lille ou de Tournay.

IV. Cependant dans le même cas qui vient d'être dit, que la Paix ne soit pas faite & les Ratifications fournies dans le tems susdit par la faute de l'Espagne; le Roi Très-Chrétien attaquant alors, après le terme de ladite suspension expirée, les Espagnols, pour tâcher de les necessiter à la Paix aux conditions de l'une des deux nouvelles alternatives, le Roi de la Grande Bretagne & lesdits Seigneurs Etats seront obligez de mettre à effet la promesse contenuë dans leur garantie susmentionnée, & consequemment toutes leurs forces par Mer & par Terre, pour obliger l'Espagne à faire la Paix aux conditions qui viennent d'être dites.

V. En cas que la Paix n'ait pû encore être faite pendant lesdits mois de Juin & Juillet, auxdites conditions pour la facilité d'Espagne, leurs Majestez, & lesdits Seigneurs Etats conviendront alors ensemble de nouveau, de ce qu'ils trouveront être plus expédient pour terminer la guerre.

VI. Mais afin que dans l'emploi des armes de leur Majesté, & desdits Etats au cas susdit, on puisse éviter les inconvéniens à naitre par la concurrence des entreprises, dont chaque partie pourroit vouloir choisir les mêmes desseins, il a été convenu que les armes de Sa Majesté Très-Chrêtienne se contiendront à agir du côté de deçà des Rivieres & Canaux qui pas-

sent par les Villes & Places suivantes; à sçavoir, Argenteau, Navaigne, Mastricht, Hallen, Diest, Sichem, Arschot, Malines, Rupelmond, Dendremonde, Gand, Plassendal & Ostende, & n'attaqueront aucune desdites Places & Villes, & que les armes du Roi de la Grande Bretagne, & desdits Seigneurs Etats se contiendront à agir au de-là des mêmes Rivieres & Canaux, & n'attaqueront aucunes Villes & Places situez du côté de deçà.

Tous lesquels Points & Articles ci-dessus, ont été ainsi convenus, arrêtez & accordez de part & d'autre, entre les Sieurs le Tellier, de Lionne & Colbert au nom du Roi Très-Chrêtien, & lesdits Sieurs van Beuningen & Trevor, respectivement au nom du Roi de la Grande Bretagne, & de Messieurs les Etats Généraux, lesquels ont promis d'en fournir les Ratifications de leurs Majestez, & desdits Sieurs Etats dans le dernier jour du présent mois d'Avril inclusivement & plûtôt si faire se peut, en foi dequoi ils ont signé le présent Traité de leur propre main, & y ont fait apposer le Cachet de leurs Armes. Fait à St. Germain en Laye le quinziéme jour d'Avril 1668. Signé,

(L. S.) Le Tellier. (L. S.) Van Beuningen.
(L. S.) De Lionne. (L. S.) Trevor.
(L. S.) Colbert.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 20. *Avril* 1668.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 12. de ce mois. Quoi que je ne doute pas que Monsieur de Wit ne nous ait communiqué le Traité que nous

nous signâmes ici le 15. du courant avec Messieurs van Beuningen & Trevor, aussi-tôt que le Courier qui l'a porté à la Haye y sera arrivé. Je ne laisse pas toutes fois de vous en adresser une Copie, que je vous prie d'envoyer à Monsieur de Pompone sans delai, & d'en faire tirer d'autres que vous adresserez, s'il vous plait, à Messieurs de Beziers, de Terlon, Millet & Gourville, parce que j'écrivis hier à tous ces Messieurs que vous en userez de la sorte.

Il y auroit beaucoup de choses à dire sur la précipitation, avec laquelle on a conclu de delà le Traité de l'Engagement des Places, d'autant plus que Monsieur van Beuningen, auquel Monsieur de Wit en vous parlant de cette affaire, s'étoit remis de satisfaire le Roi, n'a rien dit ici qui approchât tant soit peu de cette satisfaction; néanmoins pourvû que nôtre Traité soit ratifié par l'Angleterre & par les Etats, & que ceux-ci ne fournissent sur l'autre aucunes Troupes ni argent aux Espagnols, comme Monsieur de Wit vous en a asseuré, & donné sa parole; il y aura lieu de se consoler de cette demarche des Etats nullement nécessaire, & la Paix remediera a tout.

Je vous écrivis la semaine passée touchant le lieu d'Orchies, mais le Roi ayant sçû depuis certainement qu'il est de la Gouvernance de l'Ile, & toutes les Gouvernances des Places conquises devant être cedées à Sa Majesté, ce mot étant nommément exprimé dans le Projet que Castel-Rodrigo avoit déja approuvé, Sa Majesté me chargea de ne point ajoûter audit Projet cette specification d'Orchies, qui eut pû paroitre une nouveauté, & dont même, attendu ce que je viens de dire, Sa Majesté n'avoit aucun besoin.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.

Le 26. *Avril* 1668.

MEſſieurs les Etats ont fait revenir les ſix mille hommes, qu'ils avoient envoyez à Lillo à deux lieuës d'Anvers, dans le Camp près de Berg-op-ſoom ; ce Corps poſté ſi près des Places des Ennemis, & le Traité qu'ils avoient fait du haut pais de Gueldres, avec des Places & pluſieurs autres demarches qu'ils ont faites en même tems, ont bien marqué, la défiance qu'ils ont toûjours euë des bonnes intentions du Roi pour la paix ; ils avouënt à préſent & avec quelque confuſion qu'on n'en peut uſer plus ſincérement, & plus généreuſement que Sa Majeſté a fait en ce rencontre : nous n'en pouvons pas dire de même d'eux qui ont pratiqué tous les Rois & Princes, pour les attirer à leur Ligue, & leur donner des ombrages de la grande puiſſance de la France ; & il eſt certain que ſi Sa Majeſté par ſa grande prudence n'eut terminé les affaires, les Etats lui euſſent attiré une grande guerre ſur les bras, & qu'ils auroient employé des ſommes immenſes, qu'ils ont dans leur païs pour la maintenir ; mais, Dieu merci, les choſes ont pris un meilleur chemin, & Sa Majeſté void clairement quelle ſeureté il y a dans l'amitié & dans l'alliance des Etats ; c'eſt-à-dire, qu'il ne la faut compter qu'autant que leurs intérêts s'y rencontrent.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades.

Le 27. *Avril* 1668.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 19., & vôtre Billet du 21., par lequel vous me donnez avis de l'envoi que Meſſieurs les Etats faiſoient de leur Ratification du Traité que nous avons ſigné ici avec Monſieur van Beuningen, & l'envoyé d'Angleterre. Je vous aſſeure qu'ils n'ont pas peu d'obligation à la moderation du Roi, & a la conſidération de leur Alliance : car comme je le diſois hier a Monſieur van Beuningen qui en demeura d'accord, Sa Majeſté ſe trouvoit en état d'emporter, peut-être en moins de cinq ou ſix ſemaines, les quatre plus fortes & plus importantes Places des Païs-bas, malgré toutes les aſſiſtances qu'on eut pù donner aux Eſpagnols, d'où s'enſuivroit infailliblement la declaration des principales grandes Villes, dont pluſieurs avoient déja pris des meſures avec Sa Majeſté, par des moyens qui vous ſurprendroient vous mêmes, ſi je vous diſois ce que Sa Majeſté a ſacrifié en ce rencontre au bien de la Paix, & à la ſatisfaction de ſes amis.

Aucun point de vôtre derniére dépêche ne requiert une réponſe préciſe à préſent, que tous les ombrages ſont levez, & que la Paix ne peut pas manquer que par le ſeul refus des Eſpagnols de la faire, ce qui leur attireroit ſur les bras, auſſi bien les forces des Eſpagnols que celle de Sa Majeſte.

Dès que la Ratification d'Angleterre de nôtre

Traité sera arrivé, nous échangerons celle du Roi avec les deux autres.

J'ai un Courier exprès de Portugal, qui a rapporté la nouvelle au Roi du Mariage du Prince avec la Reine de Portugal, & de sa consommation le lendemain des Pâques. Les Espagnols avoient répandu beaucoup d'argent pour le traverser, & le Marquis de Liche, Ambassadeur d'Espagne, en a eu tant de douleur, qu'il étoit parti de Lisbonne, sans prendre congé de personne, mais on a envoyé après lui pour l'arrêter, jusques à ce que la Paix fut executée dans le point de l'évacuation des Places, & il est maintenant dans un Village, nommé Aldra l'Allegra.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 27. Avril 1668.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maitre de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre le transport de Rotterdam en France de quatre paires d'armes completes, une partie à l'épreuve du Mousquet, & l'autre de la Carabine, de deux Rondaches à l'épreuve du Mousquet, de deux Pots de Trenchée, & de quatre Pots pour mettre sous le Chapeau, le tout pour Sa Majesté. Et attendu que ces choses-là sont de Contrebande, de vouloir donner leurs ordres à Messieurs du Collége de l'Amirauté de Rotter-

Rotterdam, de n'y apporter aucune difficulté. Donné à la Haye le vingt-ſeptiéme jour d'Avril 1668.

D'ESTRADES.

TRAITÉ

De Paix entre les Couronnes de France & d'Eſpagne, conclu, arrêté & ſigné dans la Ville Imperiale d'Aix la Chapelle, le 2. jour du mois de May 1668.

AU nom de Dieu le Créateur, à tous préſents & avenir, ſoit notoire, comme par l'autorité & les ſoins paternels de nôtre Très-ſaint Pere le Pape Clement IX. du nom, ſeant heureuſement dans le St. Siége pour le bon regime de nôtre Mere Sainte Egliſe, & par les continuelles exhortations & très-vives inſtances de ſa Beatitude, tant par pluſieurs & diverſes Lettres écrites de ſa main, qu'envois & négociations de ſon propre Néveu aujourd'hui Cardinal Roſpiglioſi, & de ſes Nonces extraordinaires Très-haut, Très-excellent & Très-puiſſant Prince Louïs, par la grace de Dieu, Roi Très-Chrétien de France & de Navarre: & Très-haut, Très-excellent & Très-puiſſant Prince Charles II., par la grace de Dieu Roi Catholique d'Eſpagne, &c. & Très-haute, Très-excellente & Très-puiſſante Princeſſe Marie Anne d'Autriche, Reine Catholique d'Eſpagne, ſa Mere, comme Tutrice, Curatrice & Gouvernante de ſes Royaumes & Etats; ſeroient convenus & tombez d'accord de choiſir la Ville Imperiale d'Aix la Chapelle, pour y traiter de Paix par l'entremiſe du Plenipotentiaire de Sa Sainteté, comme auſſi des Miniſtres d'autres pluſieurs Rois, Potentats, Electeurs & Princes du

du Saint Empire, qui ont ſi loüablement employé leurs ſoins & leurs offices pour acheminer cette grande affaire ; & comme pour y parvenir, ledit Seigneur Roi Très-Chrêtien auroit donné ſon Plein-pouvoir au Sieur Colbert, Conſeiller en tous ſes Conſeils, Maitre des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel, & ſon Ambaſſadeur extraordinaire ; & ledit Seigneur Roi Catholique auroit donné ſon Plein-pouvoir au Sieur Marquis de Caſtel-Rodrigo, Capitaine & Gouverneur Général des Païs-bas, lequel en vertu de ſon dit pouvoir auroit ſubdelegué le Sieur Baron de Bergeik, Chevalier de l'Ordre de Saint Jaques, Conſeiller au Conſeil ſupréme de Flandres, & de ſes Conſeils d'Etat & Finances ; leſquels Sieurs Colbert & Bergeick, en vertu de leurs dits pouvoirs & ſubdelegations, reconnus de part & d'autre pour ſuffiſans, ont accordé, établi & arrêté les Articles qui enſuivent.

Premiérement, il eſt convenu & accordé, qu'à l'avenir il y aura bonne, ferme & durable Paix, confédération & perpetuelle alliance & amitié entre les Rois Très-Chrêtien & Catholique, leurs Enfans, Nais, & à Naitre, leurs Hoirs, Succeſſeurs & Héritiers, leurs Royaumes, Etats, Païs & Sujets, qu'ils s'entre aimerout comme bons freres, procurant de tout leur pouvoir, le bien, l'honneur & reputation l'un de l'autre, & évitant de bonne foi, tant qu'il leur ſera poſſible, le dommage l'un de l'autre.

II. Enſuite de cette bonne réünion, auſſi-tôt que les Ratifications du préſent Traité auront été échangées, la Paix entre leſdits Seigneurs Rois ſera publiée, & dès l'inſtant de ladite Publication, il y aura ceſſation de toutes entrepriſes de Guerre, & de tous actes d'hoſtilité, tant par mer & autres eaux que par terre, & géneralement en tout lieux que la Guerre ſe fait par les armes de leurs Majeſtez, tant entre leurs

Trou-

Troupes & Armées, qu'entre les Garnisons de leurs Places, & que s'il étoit contrevenu à ladite cessation par prise de Place ou Places, soit par attaque ou par surprise, ou par intelligence secrete, & même s'il se faisoit des Prisonniers, ou autres actes d'hostilité, par quelque accident imprévû, ou de ceux qui ne se peuvent prévenir, contraire à ladite cessation d'Armes; la contravention sera reparée de part & d'autre de bonne foi, sans longueur ni difficulté, restituant sans aucune diminution ce qui auroit été occupé, & delivrant les Prisonniers, sans rançon ni payement de dépense.

III. En contemplation de la Paix, le Roi Très-Chrêtien retiendra, demeurera saisi, & jouïra effectivement de toutes les Places, Forts & Postes que ses armes ont occupées ou fortifiées pendant la Campagne de l'année passée. A sçavoir, de la Forteresse de Charleroi, des Villes de Binch & d'Ath, des Places de Douay, le Fort de Scarpe compris, Tournay, Audenarde, Lille, Armentiers, Courtray, Bergue & Furne, & toute l'étenduë de leurs Bailliages, Châtellenies, Territoires, Gouvernances, Prévôtez, Appartenances, Dépendances & Annexes, de quelque nom qu'elles puissent être appellées.

IV. Lesdits lieux, Villes & Places de Charleroi, Binch, Ath, Douay, Fort de Scarpe, Tournay, Audenarde, Lille, Armentiers, Courtray, Bergue & Furne, leur Bailliages, Châtellenies, Gouvernances, Prévôtez, Territoires, Domaines, Seigneuries, Appartenances, Dépendances & Annexes, de quelque nom qu'elles puissent être appellées, demeureront par le présent Traité de Paix audit Seigneur Roi Très-Chrêtien, & à ses Successeurs, & ayans cause, irrevocablement, & à toûjours, avec les mêmes Droits de Souveraineté, Proprieté, Droits de Regale, Patronage, Gardienneté, Jurisdiction, Nomination, Préroga-

rogatives & Preéminences sur les Evêchez, Eglises Cathedrales, & autres Abbayes, Prieurez, Dignitez, Cures, & autres quelconques benefices étans dans l'étenduë desdits Païs, Places & Bailliages cedez, de quelques Abbayes que lesdits Prieurez soient mouvans & dépendans, & tous autres Droits qui ont ci-devant appartenu au Roi Catholique, encore qu'ils ne soient ici particuliérement énoncez, sans que Sa Majesté Très-Chrêtienne puisse être à l'avenir troublée ni inquietée par quelque voye que ce soit, de droit ni de fait, par ledit Seigneur Roi Catholique, ses Successeurs, ou aucun Prince de sa Maison, ou par qui que ce soit, ou sous quelque prétexte ou occasion qui puisse arriver, en ladite Souveraineté, Proprieté, Jurisdiction, Ressort, Possession, & Jouïssance de tous lesdits Païs, Villes, Places, Châteaux, Terres, Seigneuries, Prévôtez, Domaines, Châtellenies & Bailliages, ensemble de tous les lieux & autres choses qui en dependent. Et pour cet effet ledit Seigneur Roi Catholique tant pour lui, que pour ses Hoirs, Successeurs & ayans cause, renonce, quite, cede & transporte, comme son Plenipotentiaire en son nom par le présent Traité de Paix irrevocable, a renoncé, quité, cedé, & transporté perpetuellement & à toûjours, en faveur & au profit dudit Seigneur Roi Très-Chrêtien, ses Hoirs, Successeurs, & ayans cause, tous les Droits, Actions, Prétensions, Droits de Regale, Patronage, Gardienneté, Jurisdiction, Nomination, Prérogatives & Preéminences sur les Evêchez, Eglises Cathedrales, & autres Abbayes, Prieurez, Dignitez, Cures, & autres quelconques Benefices étans dans l'étenduë desdits Païs, Places & Bailliages cedez, de quelques Abbayes que lesdits Prieurez soient mouvans & dépendans, & généralement sans rien retenir ni reserver; tous autres Droits, que ledit Seigneur Roi Catholique, ou ses

ses Hoirs & Successeurs ont & prétendent, ou pourroient avoir & prétendre, pour quelque cause & occasion que ce soit, sur lesdits Païs, Places, Châteaux, Forts, Terres, Seigneuries, Domaines, Châtellenies & Bailliages, & sur tous les lieux en dépendans, comme dit est; nonobstant toutes Loix, Coutumes, Statuts, & Constitutions faites au contraire, mêmes qui auroient été confirmées par serment; auxquelles & aux clauses derogatoires des derogatoires, il est expressément derogé par le présent Traité, pour l'effet desdites renonciations & cessions, lesquelles vaudront & auront lieu, sans que l'expression ou specification particuliére deroge à la générale, ni la générale à la particuliére, & excluant à perpetuité toutes exceptions, sous quelque droit, titre, cause ou prétexte qu'elles puissent être fondées; declare, consent, veut & entend ledit Seigneur Roi Catholique, que les Hommes, Vassaux & Sujets desdits Païs, Villes & Terres, cedées à la Couronne de France, comme il est dit ci-dessus, soient & demeurent quites & absous dès à présent, & pour toûjours de foi, hommage, service & serment de fidelité, qu'ils pourroient tous & chacun d'eux lui avoir fait, & à ses Prédecesseurs Rois Catholiques, ensemble de toute l'obéïssance, subjection & Vassallage, que pour raison de ce ils pourroient lui devoir; voulant ledit Seigneur Roi Catholique, que lesdits fois, hommage & serment de fidelité demeurent nul; & de nulle valeur, comme si jamais ils n'avoient été faits, ni prêtez.

V. Ledit Seigneur Roi T.C., aussi-tôt après la publication de la paix, retirera ses Troupes des Garnisons de toutes les Places, Villes, Châteaux, & Forts du Comté de Bourgogne, vulgairement appellé la Franche-Comté, & restituera réellement, effectivement & de bonne foi à Sa Majesté Catholique toute ladite Comté de Bourgogne, sans y rien reserver ni retenir.

VI.

VI. Ledit Seigneur Roi Très-Chrêtien sera aussi restituer audit Seigneur Roi Catholique toutes les Places, Forts, Châteaux, & Postes que ses armes ont ou pourroient avoir occupé jusqu'au jour de la publication de la Paix, en quelque lieu qu'elles soient situées, à la reserve des Places & Forts qui doivent demeurer par le présent Traité à Sa Majesté Très-Chrêtienne, ainsi qu'il a été dit ci-dessus : comme pareillement Sa Majesté Catholique fera restituer à Sa Majesté Très-Chrêtienne toutes les Places, Forts, Châteaux & Postes, que ses armes pourroient avoir occupées jusques au jour de la publication de la Paix, en quelque lieu qu'elles soient situées.

VII. Leurs Majestez consentent, que tous les Rois, Potentats & Princes, qui voudront bien entrer dans un pareil engagement, puissent donner à Leurs Majestez leurs promesses & obligations de garantie de l'execution de tout le contenu au present Traité.

VIII. Il a été convenu, accordé & declaré, qu'on n'entend rien revoquer du Traité des Pirenées (à l'exception de ce qui regarde le Portugal, avec lequel ledit Seigneur Roi Catholique a depuis fait la paix) qu'en tant qu'il en aura été autrement disposé, en celui-ci par la cession des places susdites, sans que les Parties y ayent acquis aucun nouveau droit, ou puissent recevoir aucun préjudice sur leurs pretensions respectives en toutes les choses dont il n'est point fait mention expresse par le present Traité.

IX. Et pour plus grande seureté de ce Traité de Paix & de tous les points & articles y contenus, sera ledit present Traité publié, verifié & enregistré en la Cour du Parlement de Paris, & en tous autres Parlemens du Royaume de France & Chambre des Comptes dudit Paris : comme semblablement ledit Traité sera verifié, publié & enregistré tant au grand Conseil &

autres

autres Conseils & Chambres de Comptes dudit Seigneur Roi Catholique aux Pays-bas, qu'aux autres Conseils des Couronnes de Castille & d'Arragon; le tout suivant & en la forme contenuë au Traité des Pirenées, de l'an 1659. dont seront baillées les expeditions de part & d'autre dans trois mois après la Publication du present Traité.

Lesquels points & articles ci-dessus énoncez, ensemble tout le contenu en chacun d'iceux ont été traitez, accordez, passez & stipulez entre les susdits Plenipotentiaires desdits Seigneurs Rois T. C. & Catholique, au nom de Leurs Majestez, lesquels Plenipotentiaires en vertu de leurs Pouvoirs respectifs, ont promis & promettent sous l'obligation de tous & chacun les biens & Etats presens & avenir des Rois leurs Maitres, qu'ils seront par Leurs Majestez inviolablement observez & accomplis, & de leur faire ratifier purement & simplement, sans y rien ajouter, & d'en fournir les Ratifications par Lettres authentiques & scellees, où tout le present Traité sera inseré de mot à autre dans le dernier jour du mois de May prochain inclusivement, à sçavoir Sa Majesté Très-Chrétienne à Bruxelles entre les mains du Gouverneur de Flandres; & Sa Majesté Catholique à Saint Germain en Laye entre les mains dudit Seigneur Roi Très-Chrétien, & plûtôt, si faire se peut.

En outre ont promis & promettent lesdits Plenipotentiaires auxdits noms, que lesdites Lettres de Ratification ayant été fournies, ledit Seigneur Roi Très-Chretien le plutôt qu'il se pourra, & en presence de telle personne ou personnes qu'il plaira audit Seigneur Roi Catholique deputer, jurera solemnellement sur la Croix, les Saints Evangiles, Canons de la Messe, & sur son honneur, d'observer & accomplir, pleinement, réellement & de bonne foi tout le contenu aux Articles du present Trai-

té.

té. Et le semblable sera fait aussi le plutôt qu'il sera possible par ledit Seigneur Roi Catholique, & la Reine Regente sa Mere, en presence de telles personne ou personnes, qu'il plaira audit Seigneur Très-Chrétien deputer.

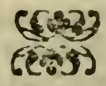
En témoin desquelles choses lesdits Plenipotentiaires ont souscrit le present Traité de leurs noms & fait apposer le Cachet de leurs Armes. Fait dans la Ville Imperiale d'Aix la Chapelle, le deuxiéme jour du mois de May de l'année mille six cens soixante huit.

Etoit signé,

(L.S.) CHARLES COLBERT.
(L.S.) J. B. de BROUCKHOVEN, Baron de Bergeyck, & cacheté de ses Armes.

Et au nom de Sa Sainteté, & desdits Electeurs & Princes du St. Empire, ont pareillement souscrit le present Traité de leurs noms, & fait apposer le Cachet de leurs armes.

(L.S.) Agost. Franchioti Arcivescovo de Trabisonda, Plenipotentiario di S. S.
(L.S.) Baron de Schonborn, *Au nom de S. A. E de Mayence.*
(L.S.) Franc. Egon. de Furstemberg, Evêque d'Argentine, *Au nom de S. A. E. de Cologne.*
(L.S.) Chevalier Korf, *nommé*, Schmysing, *Au nom de S. A. de Munster.*



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 3. May 1668.

VOtre dépêche du 27. m'a été renduë. Monsieur de Wit, & les plus éclairez du Gouvernement sont très-persuadez, que si le Roi eut voulu pousser ses Conquêtes, il eut été maitre des Païs-bas cette Campagne; Dieu veuille qu'ils reconnoissent aux occasions les obligations qu'ils ont au Roi, mais les connoissant comme je fais, si la mort du Roi d'Espagne arrivoit, ils seroient tout prêts à faire des Ligues, & remuer toute la Chrêtienté, pour s'opposer aux droits legitimes qui appartiendroient à Sa Majesté; vous pouvez, Monsieur, prendre vos mesures là-dessus.

On attend ici avec grande impatience quelque Courier d'Aix la Chapelle qui apprenne la signature du Traité. L'on a sçû seulement le passage de Monsieur Temple le 28. du passé par Mastricht, qui portoit le pouvoir de Castel-Rodrigo à Monsieur de Bergeik pour signer, & du depuis il est arrivé un Courier de Bruxelles à l'Ambassadeur d'Espagne, qui lui donne avis que la Ratification en blanc de la Reine d'Espagne est arrivée, ce qui fait espérer que dans peu ce grand ouvrage sera achevé, & que la Paix générale s'ensuivra, ce qui ne sera pas une petite gloire à Sa Majesté, d'avoir sacrifié ses intérêts pour le repos de tout le monde.

Il est arrivé deux Vaisseaux qui ont confirmé la nouvelle du Mariage de la Reine de Portu-

gal

gal avec le Prince, & des Lettres parlent fort particuliérement de la retraite du Marquis de Liche, & de ſon mécontentement.

Il ne ſe peut pas plus témoigner de joye qu'il y en a dans les Villes de Hollande de la Paix, & particuliérement dans celles qui abondent plus dans le Commerce; auſſi a-t-on remarqué que depuis le Traité ſigné à Paris l'argent eſt rare, & que l'on employe des ſommes immenſes de toutes parts dans le Commerce.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades.

Le 4. May 1668.

J'Ai reçû vôtre Lettre du 26. de l'autre mois. Je vous rends mille graces de ce qu'il vous a plû terminer l'affaire de Monſieur l'Evêque d'Orange, à ſa ſatisfaction, comme il étoit ſi juſte: j'en fais auſſi mes remerciemens à Monſieur van Zuylichem par la Lettre ci jointe. Les avis que le Roi a d'Aix la Chapelle & de Bruxelles, ne ſe rapportent pas à ce que Monſieur de Wit vous avoit dit en dernier lieu, des ordres que Caſtel-Rodrigo avoit envoyez au Baron de Bergeik, de ſigner le Projet qu'on a dreſſé & accepté avec les Miniſtres d'Angleterre & de Hollande; Il ſe void au contraire que les Eſpagnols de deſſein formé avoient déja fait perdre par leurs tergiverſations neuf ou dix jours d'un tems fort précieux; car tout fut ajuſté ici le 15. & au 26. Temple n'étoit arrivé à l'Aſſemblée, ni le Baron de Bergeik n'avoit reçû aucun ordre de ſigner ledit Projet, & le chicanoit

noit au contraire sur le pied des belles & judicieuses remarques du Baron de l'Isola, prétendans y faire divers changemens. Le Roi ne peut croire que toute cette conduite de Castel-Rodrigo, n'ait ses mystéres & ses vûës, autres que celles qu'il fait paroitre dans les discours qu'il tient aux Ministres des Etats Généraux, & je ne croirois pas me tromper quand je dirois qu'il parle d'une maniére bien différente au Sieur Temple, & que celui-ci n'a pas de si bonnes intentions que le Sieur Trevor, témoin les longueurs de son voyage. Sa Majesté, pour developer cet énigme, & faire cesser toutes les mauvaises finesses du Gouverneur de Flandres, dépêcha hier un Courier exprès à Monsieur Colbert, pour lui dire de signer le Traité en la forme qui lui a été dressée, & de le remettre sans delai, ainsi signé de lui, entre les mains du Plenipotentiare du Pape, afin que les Mediateurs n'ayent plus qu'à agir auprès des Espagnols, pour avoir la Paix signée ou justifier au monde qu'ils ne l'auront pas voulu.

Cette demande devroit avoir été faite à Sa Majesté par les Mediateurs, & quand même elle n'auroit pas été accordée, ils n'auroient pû raisonnablement s'en plaindre, mais elle l'a voulu faire de son propre mouvement, & donner cette nouvelle marque de son entiére sincerité sur le fait de la Paix. Je vous dirai bien, comme je l'ai déja signifié à Monsieur van Beuningen de sa part, que Sa Majesté ne voulant être surprise ni amusée, elle va se préparer à marcher en Flandres au 18. de ce mois, si dans ce jour-là elle n'a la nouvelle ici que le Traité ait été signé, aussi-bien par les Espagnols que par Elle; & comme dans ce cas-la de leurs refus les intérêts

de Sa Majesté seront devenus communs avec ceux de l'Angleterre & de Hollande, ensuite de nôtre Traité du 15. du mois passé; Sa Majesté desire que vous avertissiez de bonne heure Messieurs les Etats, à préparer aussi toutes choses nécessaires, pour faire agir leurs armes conjointement avec les siennes, quand le tems de la suspension sera expiré, pour forcer les Espagnols à la Paix. Signé,

DE LIONNE.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 10. *May* 1668.

J'Ai reçû, Monsieur, vôtre dépêche du 4. du courant. Monsieur de Wit convient que le procedé des Espagnols n'est pas net, & que Castel Rodrigo n'agit pas sincerement; les Deputez des Etats s'en sont plaints par leur Lettre, sur le delai qu'il apporte d'envoyer le Pouvoir au Baron de Bergeick pour signer, nonobstant qu'il eût promis de le delivrer au Sieur Temple dès le 20. Avril, & qu'il ne l'a eu que le 24., ce qui marque que son intention n'étoit pas de tenir ce qu'il avoit promis. Le Sieur de Wit, dans l'Assemblée des Etats Generaux, a fort loüé l'ordre que le Roi avoit envoyé de signer le Traité sans attendre que les Espagnols le signassent; il s'est fort étendu pour faire remarquer la bonne conduite de Sa Majesté & de son Conseil dans le cours de cette affaire, & il a avoué que lui-même avoit été le premier trompé, & qu'il n'avoit pas si bien connu les Espagnols que Sa Majesté

jesté,en ce que son avis avoit toujours été qu'il falloit une suspension d'armes generale, au lieu que le Roi a toujours insisté pour le bien & l'avancement de la Paix de ne l'accorder que pour une suspension d'entreprises ; qu'on voit à present fort clairement, que si la suspension d'armes eût été generale, lesdits Espagnols se fussent encore plus éloignez de la signature, laquelle ils n'ont fait que par force & menaces; qu'il falloit tenir les Troupes en état d'agir contre eux,en cas qu'ils n'executassent pas dans la fin de ce mois tout ce qui est porté dans le Traité de Paris: toutes les voix ont été pour cela, Monsieur Rinswoude même y a consenti par son silence, en n'alleguant rien pour les Espagnols; ensuite plusieurs Deputez me sont venus voir & m'ont témoigné que les Etats ne desiroient rien plus que de rentrer dans la confiance du Roi, & se lier avec Sa Majesté plus étroitement que jamais. Je leur ai répondu qu'ils pouvoient juger par tout ce qui s'est passé la consideration que le Roi avoit euë pour eux ; que leur procedé l'avoit assez obligé à se retirer de leurs intérêts, si l'amitié qu'il avoit toujours euë pour le bien de l'Etat & pour leurs avantages n'avoit prevalu à tous les sujets que leur conduite avoit donné à Sa Majesté de s'éloigner d'eux, & que je les pouvois asseurer, que ce qui étoit arrivé ne diminuoit en rien l'affection que le Roi a pour eux,pourvû qu'ils en usassent bien à l'avenir. Je fus ensuite voir Mr. de Wit,sur l'avis que j'eus d'une proposition qui a été faite aux Ambassadeurs d'Hollande qui sont en Angleterre,par Molina & l'Isola, & approuvée de Milord Arlincton,de faire un Traité d'Alliance défensive entre l'Espagne, l'Angleterre, la Suede & les Etats,

& que je ne croyois pas qui pût tomber dans sa pensée & dans celles des Etats, puis que ce seroit un moyen de rompre toutes nos Alliances, & de ne pouvoir jamais plus prendre aucune confiance auxdits Etats. Il me répondit qu'il étoit vrai que cette proposition avoit été faite à leurs Ambassadeurs, que même l'Isola leur donnant les Remarques qu'il a faites sur le Traité de Paris, leur a fort exageré que c'étoit un piege que le Roi leur tendoit pour les attaquer plus seurement; mais qu'il avoit fait connoitre à ses Maitres que ces Remarques de l'Isola étoient artificieuses & extravagantes, & faisoient voir l'esprit de l'Auteur,en ce qu'il n'avoit pas compris l'avantage que les Espagnols en reçoivent, puis que leur perte étoit infaillible si on ne les en eut sauvez par ledit Traité; qu'il pouvoit aussi m'asseurer que les Etats répondroient à leurs Ambassadeurs en Angleterre, qu'ils n'approuvoient pas les conditions qui avoient été faites, & qu'ils répondissent que les Etats n'entreroient en aucune liaison ni Traité de défensive avec les Espagnols. Il m'ajouta qu'il voyoit avec peine que plusieurs Villes de Hollande & même des Provinces entieres inclinoient fort à se lier avec les Anglois; que son sentiment seroit fort de rompre ces mesures, & qu'il ne le pouvoit seul sans que le Roi y entrât, ce qui lui serviroit de pretexte pour agir avec plus de vigueur; que le tems étoit favorable, tous les soupçons de la Monarchie universelle étant levez par la Paix signée, & par la maniere sincere & obligeante dont le Roi en a usé en cette rencontre; qu'il m'avouoit qu'il avoit trouvé veritables tous les avis que je lui ai donnez de vôtre part,sur les cabales qui se faisoient contre sa personne par l'Angleterre de con-

concert avec la Maison d'Orange; qu'il croyoit qu'on alloit entrer dans une conjoncture à detruire tous leurs projets; mais que cela devoit être conduit très - delicatement & en grand secret; que sa pensée seroit d'entrer dans une nouvelle liaison avec le Roi pour s'opposer à la pretension du Roi d'Angleterre, qui est d'être Roi de la Mer, & qui veut obliger les Vaisseaux tant du Roi que ceux des Etats à baisser le Pavillon sans que les leurs le baissent, qui est une superiorité insupportable; que si le Roi veut entrer dans un Traité avec les Etats de la forme du salut entre eux, ainsi qu'il avoit été parlé la Campagne passée, c'est-à-dire que les Vaisseaux des Etats baisseront le Pavillon les premiers & que ceux du Roi les salueroient après, qu'il esperoit de porter lesdits Etats à s'obliger par ledit Traité à joindre un bon nombre de Vaisseaux avec ceux du Roi, pour forcer les Anglois à renoncer à cette pretension, ou bien les combattre par tout où ils les trouveroient; que ce qu'ils ont fait à Monsieur de la Roche doit faire songer que dans la suite du tems ils feront pis, & qu'on fera connoitre à tout le monde par un tel Traité l'étroite union où le Roi & les Etats sont, & faire perdre l'esperance à tous ceux qui se sont persuadez qu'il restoit de l'aigreur & de la méfiance dans l'esprit de Sa Majesté de tout ce qui s'est passé depuis le 23. Janvier. Je lui répondis que je ne pouvois pas entrer dans une telle Negociation sans ordre du Roi; que je sçavois bien que nous avions la même pretension que les Anglois de faire baisser le Pavillon sans que nous rendissions le salut; mais que je vous rendrois compte de tout ce qu'il m'avoit dit là-dessus. Il me repliqua qu'il seroit très - marri

que le Roi eut cette pretension qui romproit toutes les mesures, en ce que de-là il naitroit tous les jours des affaires qui aigriroient les esprits, les Etats donnant ordre à leur Amiral de ne baisser le Pavillon à pas un Roi, s'ils ne sont assurez que le salut du Pavillon leur sera rendu, & que ce qu'il m'en dit est pour témoigner le desir qu'il a que les Etats se lient à la France plutôt qu'à l'Angleterre; que dans la disposition où elle est de s'unir à la Hollande il ne rejettera pas peut-être un accommodement pour le salut en se liant à eux contre les autres Rois qui ne le voudroient pas faire. Je vous prie, Monsieur, de me faire sçavoir le plutôt qu'il se pourra les sentimens du Roi sur cette matiere; car si Sa Majesté juge que l'Union des Etats plus étroite soit necessaire à son service, il ne faut pas perdre cette conjoncture qui est favorable pour faire revenir à nous les Villes & les Provinces portées pour l'Angleterre. Je dois aussi vous dire que si Monsieur de Wit ne se voit appuyé du Roi sur une telle proposition, il prendra d'autres mesures, & peut-être sera-t-il forcé d'acquiescer aux sentimens du parti des Anglois, ce qu'il ne sera qu'à l'extrêmité, étant fort mal satisfait & ayant peu d'estime pour le Conseil d'Angleterre, grand mépris de celui d'Espagne & de leurs Ministres, & ne faisant nul fondement sur les resolutions des Suedois qu'il trouve fort interessez, & au contraire une haute estime de la personne du Roi, de sa valeur, de son grand esprit & de sa conduite, jusques-là qu'il a dit hautement dans l'Assemblée, qu'il falloit avoüer que le premier & le plus solide Conseil qu'il y eut dans la Chrêtienté étoit celui du Roi dont il étoit le Chef, ce qui ne se voyoit pas ailleurs. Voilà l'état où sont

font les choses à present, dans lesquelles vous verrez plus clair que je ne fais par vôtre grande capacité & experience dans les affaires.

Je dois vous dire seulement que si vous estimez qu'on doive agir pour chasser tout-à-fait les Anglois des liaisons qu'ils prennent tous les jours par leurs intrigues dans les Villes de Hollande, il sera necessaire d'y aller negocier au plutôt.

Je n'ai pas trouvé dans vôtre dépêche la Lettre que vous m'avez marqué m'envoyer pour Monsieur de Zuylichem; mais j'ai été chez lui le remercier de vôtre part de l'ordre qu'il a envoyé à Oranges pour la satisfaction de Monsieur l'Evêque. J'ai aussi écrit à Monsieur Millet Gouverneur d'Oranges, Capitaine dans mon Regiment, de le servir & proteger ses interêts en tout ce qui dependra de lui; je ne doute pas qu'il ne le fasse étant fort honnête homme & de mes amis. Les Espagnols ne veulent plus engager les Places & Païs du haut Païs de Gueldres, se servant de l'article separé qui leur donne la liberté de le faire ou non. Ils n'ont pas laissé de faire entendre que si les Etats se veulent engager à un Traité défensif entre l'Espagne, l'Angleterre & la Suede, ils passeront outre. Ils refusent aussi d'executer ce qu'ils avoient promis aux Suedois pour les Subsides; ce qui donne lieu aux Etats de se plaindre des Espagnols selon ce que je peux juger, les Etats s'accommoderont avec la Suede pour les Subsides dûs du passé, & donneront quelque chose tous les ans pour les maintenir dans leurs intérêts.

Les Troupes des Ducs de Lunebourg ont été mises en Garnison dans les Places du Rhin & de l'Issel, elles sont très-bonnes & completes. Monsieur le Prince d'Orange est de retour de

l'Armée, il s'eſt trouvé à la revûë, ſes amis lui conſeillent d'aller en Zeelande ſe faire recevoir Chef de la Nobleſſe; ce ne ſera pas ſi-tôt qu'il fera ce voyage; cependant on travaille en Hollande pour faire deſtituer le Sieur Hubert de ſa Charge de Penſionnaire, qui eſt contraire aux deſſeins de la Hollande & fort porté pour les intérêts de la Maiſon d'Orange; c'eſt un des grands ennemis que Monſieur de Wit ait en ce Païs.

Je viens d'apprendre tout preſentement que Monſieur de Beverning doit revenir ici & paſſer à Bruxelles & y ſejourner, pour preſſer conjointement avec les Deputez des Etats qui y ſont le Marquis de Caſtel Rodrigo d'achever l'affaire de la Paix & après ſe rendre ici. Je ſuis, &c.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.

Le 17. *May* 1668.

J'Ai reçû, Monſieur, vôtre dépêche, que j'ai communiquée à Monſieur de Wit, lequel m'a témoigné ne trouver rien à redire au refus que vous aviez fait de la Ratification qui avoit été préſentée, non pas qu'il ne la croye valable, ayant été faite après que la Reine d'Eſpagne & ſon Conſeil ont vû & lu le Traité fait à Paris, & qu'ils ont inſeré mot à mot dans ladite Ratification, & envoyé pour cela un blanc ſigné, pour remplir ce qui avoit pû avoir été ajoûté à Aix la Chapelle; mais le mauvais procedé de Caſtel-Rodrigo, & ſes manquemens de parole en pluſieurs endroits, meri-

tent

tent bien la mortification que le Roi lui donne, de ce que tous les peuples de Flandres voyent que c'est lui seul, qui est cause de tous les malheurs & souffrances, & que l'Armée de Sa Majesté vit aux dépens du Roi son Maitre, ce qu'il eut pû éviter s'il eut agi avec sincerité.

Il m'a dit que les Suedois avoient signé à Londres la Ligue qui avoit été faite à la Haye, où ils avoient promis d'entrer; que cela avoit été differé, parce qu'ils vouloient avant cela que les Etats payassent les trois cent mille Rixdalers, à quoi les Espagnols s'étoient obligez, & dont lesdits Etats avoient été cautions, mais comme ils ont refusé de conclurre ce Traité s'ils persistoient dans cette prétension, le Comte de Dohna s'en est relâché, & a demandé seulement les Officiers des Etats près des Espagnols, pour les faire payer de cette somme, ce qu'ils ont promis, ayant été resolu de les y contraindre en cas de refus.

Ledit Sieur de Wit m'a encore parlé touchant le salut du Pavillon; il apprehende qu'il n'arrive quelque rencontre à la Mer, qui aigrisse les esprits contre la France & cet Etat.

L'Amiral de Ruyter est prêt de sortir en Mer avec quarante huit Vaisseaux, il a ordre de ne baisser le Pavillon pour pas un Roi, s'il n'est asseuré que le salut du Pavillon lui soit rendu: il est toûjours de même sentiment, que je me suis donné l'honneur de vous écrire, qui est de faire un Traité de garantie entre le Roi & cet Etat, pour obliger le Roi d'Angleterre à rendre le salut en baissant le Pavillon, & se servir de la force en cas de refus. Il dit, que si le Roi m'envoyoit pouvoir de traiter cette affaire, il prendroit si bien son tems en ménageant les Dé-

putez des Villes,qu'il ne doute pas qu'il ne les portât à rompre,ſur ce cas, contre l'Angleterre, étant aſſeurez d'être appuyez de la France ſur ce même ſujet. Il commence déja à paroitre de l'aigreur contre l'Angleterre dans quelques Villes de Hollande & en Zeelande, les avis étant venus aux Etats, que nonobſtant ce qui a été arrêté après le Traité de Breda, après lequel,pour plus grande précaution, les Etats ne voulurent échanger les Ratifications, que le Roi d'Angleterre n'eut delivré une Lettre patente, par laquelle il declaroit que les Païs & Places occupez par les Etats pendant la guerre leur reſtiroient, ſi elles n'étoient repriſes avant le 20. May 1667., ainſi qu'il eſt porté par le Traité, les Etats pour prévenir tous inconvéniens dépêcherent une Fregate pour porter cette Lettre patente, & la Copie du Traité de Breda au Gouverneur de Suratte, lequel l'envoya au Mylord d'Ulby. Quand il parut ſur la Côte avec cinq Navires, lequel n'y eſt arrivé qu'au mois d'Octobre, il ne voulut pas deferer à l'ordre du Roi d'Angleterre,fît faire la deſcente,attaqua le Fort, le prit, & ſe rendit maitre du païs, pilla toutes les habitations, & brûla tous les Moulins à Sucre, afin que tout ce païs-là ſoit deſert quand il le perdra : les Etats ont envoyé ſept Navires pour l'attaquer, avec ordre de ne faire point de quartier ; c'eſt dans ces conjonctures qu'on avanceroit bien les affaires avec ces peuples ſi on étoit averti des intentions du Roi. J'ai répondu à Monſieur de Wit, comme j'avois fait par mon autre dépêche touchant le ſalut du Pavillon, que comme je n'avois pas ordre d'entamer une pareille négociation, je ne pouvois lui dire autre choſe ſi ce n'eſt que je vous en écrirois :
je

je lui ai aussi dit, que je ne comprenois pas à quoi étoit bonne la signature du Traité avec la Suede, ainsi qu'il paroit par une des Lettres des Ambassadeurs des Etats, qui porte qu'il faudroit tacher de convenir avec la Suede des subsides, pour les attirer dans leurs intérêts; ce qui présuppose qu'il y a quelque négociation, puis que l'Assemblée de Hollande a été convoquée sur cette dépêche : il ne s'est pas trop défendu là-dessus, & je vois bien qu'ils veulent ouvrir la bourse pour s'asseurer des Suedois, & conserver les Ducs de Brunswic, ce qui couvrira toutes leurs Frontiéres du côté de l'Allemagne, vous pouvez en sçavoir plus de particularité par l'Angleterre, ou ces sortes d'affaires se traitent avant qu'elles paroissent en Hollande.

Les Etats ont témoigné bien de la joye des ordres du Roi, que vous avez envoyez à Boulogne, pour permettre aux proprietaires du Vaisseau, qui est échoüé, de retirer leurs effets des Magasins où ils les avoient mis, & de les rembarquer & continuër leur voyage.

L'Evêque de Munster a remis a l'arbitrage de Messieurs les Etats, le demêlé qu'il a avec la Province de Gueldres touchant Borkelo : il leur a fait connoitre qu'il vouloit bien vivre avec eux, & être leur ami.



LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 24. *May* 1668.

MOnsieur de Wit est depuis quatre jours dans les Villes de Hollande pour y négocier, il n'en reviendra que Samedi au soir. Tout ce que je puis dire par avance, c'est que les Espagnols & les Anglois échauffent fort les Villes & les Provinces sur la maladie du Roi d'Espagne, & font courir le bruit qu'il ne peut pas vivre, & qu'il se faut précautionner contre les desseins du Roi, qui ne manquera pas de prétendre tout le Païs-bas en cas de mort dudit Roi, & c'est ce qui dispose ici si facilement les esprits à cette triple Ligue, & il n'y a rien qu'ils ne fassent pour éviter que les Païs-bas ne soient au Roi, car on ne peut leur ôter de l'esprit, que si cela étoit leur Etat ne fut perdu en deux ans. Ce qui leur a été écrit de Bruxelles que le Roi fait faire des Citadelles dans toutes les grandes Places avancées les confirme fort dans cette opinion, & que ce ne seroit pas une affaire que la Conquête des Païs-bas si le Roi venoit à mourir.

Selon la situation des esprits, je vois peu de jour à faire réüssir la pensée de Monsieur de Wit, à moins que le Roi ne se contente de l'autre alternative, & qu'il le fasse seulement à la priére des Etats, & que par la cessat cette triple Alliance qui aura avec le tems plus de suite qu'elle n'en paroit avoir à présent. Je suis certain que Monsieur de Wit, pour son intérêt propre, fera tout ce qui dependra de lui, pour attacher cet

Etat

Etat aux intérêts de la France, mais il n'est pas en son pouvoir de rompre & dissiper les cabales d'Angleterre & de la Maison d'Orange, tant que des prétextes apparens qui touchent au cœur subsisteront ; c'est à vous, Monsieur, qui étes éclairé plus que personne, & qui sçavez au vrai les sentimens du Roi, à mander de bonne heure ce que Sa Majesté croit ce qui se doit faire pour son service dans cette conjoncture, car si les Etats affermissent cette triple Ligue, & attirent à eux d'autres Alliez ; le parti sera si fort qu'on ne le pourra plus rompre, aussi, si dans ce commencement le Roi trouvoit son avantage en prenant à la priére des Etats l'autre alternative, & se liant de nouveau par un Traité de garantie avec lesdits Etats, après être convenu du salut de Pavillon, ce qui seroit directement contre les prétensions du Roi d'Angleterre, je ne doute pas qu'on ne renversât cette triple Alliance, & qu'on ôtat tous les ombrages de l'esprit de ces peuples, qui reviendront toûjours tant que la cause subsistera.

Monsieur de Beverning est de retour de Bruxelles ; il a fait son rapport aux Etats, & a fort exaggeré la netteté avec laquelle Monsieur de Croissy a agi à Aix, pour avancer la Paix : il s'est plaint de la tergiversation des Espagnols, s'étant bien apperçû à Bruxelles que tout ce que Castel-Rodrigo avoit fait, n'étoit que pour engager les Etats à faire quelque acte de rupture, pour après leur laisser à démêler la guerre entre la France & eux.

Ledit Marquis l'a fait attendre deux jours avant de pouvoir avoir audience. Il l'a reçû fort froidement au commencement, & a parlé plus de deux heures sans lui donner le tems de repliquer.

Il lui a propoſé un emprunt d'argent, & ledit Beverning lui a répondu que s'il vouloit traiter d'une remiſe pour les Marchands d'Anvers ſur Amſterdam, & que leſdits Marchands en ſoient caution, il pourroit trouver la ſomme qu'il demande, & que les Etats lui avoient donné ordre de lui dire qu'ils avoient été caution de trois cent mille Rixdalers qu'il avoit promis aux Suedois, & qu'il les falloit payer; il lui repliqua qu'il le feroit volontiers s'il ſe faiſoit une quadruple Ligue, où l'Eſpagne entrât à des conditions de garantie entre ces quatre Colléguez, mais pour ne rien faire il ne croyoit pas être obligé de payer cette partie aux Suedois; à quoi ledit Beverning a repliqué, qu'il ne falloit pas parler aux Etats de rien qui pût choquer le Roi, & qu'ils ne le feroient pas: par les diſcours dudit Beverning il paroit mal ſatisfait de l'entretien qu'il a eu avec ledit Marquis, qu'il trouve peu capable d'avoir un ſi grand Gouvernement que celui qu'il a; Il m'a dit qu'ils ont été tout trompé ſur le choix de l'alternative, & qu'ils n'avoient pas connu ce que c'étoit que les dépendances, gouvernances & appartenances des Places conquiſes, & que c'eſt proprement être maitre des Païs-bas & du Commerce, n'y en ayant point ſans paſſer par les Villes que le Roi occupe.

La Flotte des Etats eſt prête de ſortir en Mer au nombre de ſoixante Vaiſſeaux, dont dix-huit des plus grands ſont doublez; il y a craindre que cette Flotte n'ait quelque ordre ſecret d'agir contre le Portugal: la Ville d'Amſterdam & quelques autres Villes pouſſent fort pour rompre contre ce Royaume là.

ME-

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 30. May 1668.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maitre de faire instance en son nom à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise accorder à Sa Majesté le même acte de garantie, pour la seureté de la Paix qui vient d'être accordée, qu'Elles sont prêtes de donner aux Espagnols. Sa Majesté a aussi donné ordre de faire une pareille instance en son nom au Roi de la Grande Bretagne pour le même effet; à quoi Elle est persuadée que ni en Angleterre ni en Hollande, on n'apportera aucune difficulté puis que c'est une chose fort juste & qui d'ailleurs comme telle se trouve déja offerte, stipulée, & promise dans le Traité fait à Paris le quinziéme Avril dernier. Donné à la Haye le 30. jour d'Avril 1668.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 31. *May* 1668.

J'En ai communiqué les points & ceux de vôtre dépêche précedente à Mr. de Wit, qui n'est de retour que de hier de la course qu'il a faite dans les

les Villes de Hollande ; Il m'a confirmé de nouveau que cette triple Alliance signée a Londres, n'est nullement contre les interêts du Roi, mais seulement pour deux sujets, dont l'un cesse, qui est pour la conclusion de la Paix ; & l'autre subsiste, qui est pour la garantie de ladite Paix, où tous les Rois & Princes peuvent entrer ; que les Etats ont refusé toutes les propositions qui ont été faites de la part des Espagnols, & du Ministre de l'Empereur, pour être compris dans cette triple Alliance, & y être inserez, qu'on seroit obligé de se défendre les uns les autres ; que l'Angleterre y étoit même fort inclinée, & a pressé leurs Ambassadeurs d'en écrire aux Etats pour y consentir, mais qu'on l'a absolument refusé & declaré qu'on ne le feroit jamais.

Quant à ce qui regarde les subsides promis à la Suede, que les offices qu'ils ont fait & feront pour obliger lesdits Espagnols à tenir leur parole, sans que pour cela ils en fassent le payement de leurs deniers, en cas de non-payement par lesdits Espagnols, mais bien retrancheront toutes les faveurs qu'ils pourront prétendre desdits Etats, comme ils ont commencé de faire ce matin, en refusant à Dom Esteven de Gamarre l'acte de garantie de la Paix qu'il leur a demandé en faveur des Espagnols ; il lui a répondu que quoi que leurs Deputez l'ayent signé à Bruxelles, lesdits Etats ne le ratifieront pas jusques à ce qu'ils ayent payé les Suedois de la somme dont ils étoient convenus, & que lesdits Etats accordoient ladite garantie au Roi sur la demande que j'en ai faite, Sa Majesté ayant agi avec toute sorte de sincerité & de bonne foi dans le Traité de ladite Paix. Ledit Esteven de Gamarre

marre s'est fort emporté là-dessus, & a dit devant les Deputez que peut-être les deux Rois seroient bien-tòt d'accord, & que s'il en étoit crû le Roi son Maître cederoit tout le Païs-bas à la France, & l'échangeroit avec le Roussillon; ce discours a suivi ce qu'il avoit déja semé par les Villes de Hollande, ce qui n'a pas peu aidé à augmenter les ombrages parmi les esprits qui en sont assez susceptibles; car tout ce qui se dit sur cette matiére est crû facilement en ce païs.

Vous jugerez par-là des choses que Mr. de Wit m'a dites, & par les avis que vous avez d'ailleurs, à qui on doit le plus ajoûter foi, mais il me paroit par tout ce que je remarque ici parmi les habitudes que j'y ai, qu'on n'a point intention de payer pour les Espagnols la somme qu'ils ont promise aux Suedois, ni de leur donner des subsides pour être entrez dans cette triple Alliance.

Monsieur de Wit m'a témoigné fort serieusement qu'il ne me deguisoit rien, & que la suite justifiera ce qu'il m'a dit; qu'il est vrai que les Etats sont fort partagez; que si on en doit juger par les discours même de quelques-uns qui sont dans le Gouvernement, on fera passer cette triple Alliance pour une Ligue nouvelle, où la Maison d'Autriche est comprise, & il n'est pas surpris que de telles choses se debitent, quoi que fausses, puis qu'elles s'impriment dans leurs Villes, ce qui arrive par les libertez établies dans une Republique, sans que les Etats y puissent remedier.

Il m'a dit que Monsieur van Beuningen avoit ordre de vous éclaircir dès le présent ordinaire sur cette Triple Ligue, mais que comme vous ne lui en aviez pas parlé il avoit jugé que vous

lui

lui parliez ; ledit Sieur de Wit n'a pas manqué de me demander ce que vous m'aviez répondu sur le sujet d'une nouvelle liaison entre le Roi & les Etats, touchant le salut du Pavillon : Je lui ai répondu que le Roi, avant de se declarer, vouloit sçavoir si cette union venoit à se faire, cela rompra cette triple Alliance faite depuis peu entre l'Angleterre, la Suede & la Hollande, & qui paroit aux yeux de tout le monde n'avoir été que contre la France : il me repliqua qu'il ne pouvoit mieux me faire connoitre en quoi consiste cette triple Alliance, que dans l'explication qu'il me vient de faire, n'y ayant rien de nouveau ici contre les intérêts du Roi, & quant à l'union qu'il m'a proposée si le Roi l'agrée, il agira près des Villes de Hollande pour les porter à se delivrer de cette sujettion que le Roi d'Angleterre leur veut imposer de baisser le Pavillon, sans leur rendre le salut de même; qu'il ne pouvoit pas sçavoir le tems d'une Assemblée, après avoir disposé les Deputez d'y consentir, il estime qu'il seroit à propos que le Roi m'envoyât un pouvoir pour signer, & que Sa Majesté envoyât en même tems un Projet, selon qu'elle le jugeroit être le plus seur, pour contraindre les Anglois à ce que le Roi & les Etats desireront; qu'il vouloit cependant me dire sa pensée, qui seroit de faire une union entre le Roi & les Etats, & se promettre l'un à l'autre de rompre contre l'Angleterre, en cas que les Anglois prétendissent quelque salut ou autre différence à la Mer des Vaisseaux du Roi, & qu'aussi si les Anglois ne rendent le salut du Pavillon aux Hollandois, la France sera obligée de rompre contre l'Angleterre, ainsi que les Etats le feront pour la France sur le cas ci-dessus specifié, & se lieront

si

si étroitement que le Roi & les Etats ne feront aucun accommodement avec l'Angleterre, qu'ils ne l'ayent forcée par les armes de renoncer à cette prétension de superiorité à la Mer.

Ledit Sieur de Wit m'a ajoûté qu'il ne croid pas qu'on puisse mieux persuader toute la Chrêtienté de l'étroite liaison de la France avec les Etats, que par un Traité de cette nature, ni qui marquât mieux la différence de l'engagement, que les Etats ont pris avec Sa Majesté, à celui qu'ils avoient avec l'Angleterre qui sera entiérement detruit par-là. Il m'a fort parlé sur les nouveaux bruits que les Espagnols répandent dans les Villes, qu'on traite un échange en Espagne, par le moyen de Pimentel, du Païs-bas avec le Roussillon; ce qui altere tellement l'esprit de tous ces peuples qu'ils se croiroient tous perdus si cet échange avoit lieu; que pour faire finir tous ces ombrages causez par les artifices des Espagnols, il croyoit que dans l'union qui se feroit entre le Roi & les Etats sur le fait du Pavillon, il seroit nécessaire d'y mettre un article qui portât, qu'en cas de mort du Roi d'Espagne, le Roi & les Etats prendroient les armes pour chasser les Espagnols des Païs-bas, & obliger ledit Païs à se mettre en Republique, & que le Roi seroit libre de porter ses armes par tout dans les Royaumes & Païs du Roi d'Espagne, pour les conquérir: par ce moyen on renverseroit tous les desseins des Espagnols, qui ne tendent qu'à faire faire quelque mauvais pas aux Etats, par la crainte qu'ils leur donnent de la Conquête de la Flandres; surquoi on ne se peut asseurer ici ni éviter que ce cas arrivant, les Etats ne prennent toutes les liaisons qu'ils pourront avec les Anglois & Princes leurs Voisins, pour

s'y

s'y oppoſer, & qu'il vaut bien mieux prévenir ces accidens de bonne heure que non pas d'attendre un tems qui nous portera à une rupture; qu'il me prioit de croire que ſon intention étoit bonne, & qu'il ne ſouhaitoit rien tant que de voir la France & cet Etat ſi bien liez que les cabales d'Eſpagne & d'Angleterre & celles des Païs-bas ne les puiſſent jamais ébranler; ce qui arriveroit infailliblement ſi on faiſoit l'Union propoſée, s'en remettant néanmoins à ce que le Roi jugera de plus convenable à ſes intérêts, ne me diſant tout ce que deſſus que de lui-même, les affaires de cette nature ne ſe pouvant executer dans un Etat Populaire par un homme ſeul, mais bien par Négociations & ménagemens avec les Deputez des Aſſemblées, à quoi il travaillera dès qu'il ſera aſſeuré des ſentimens du Roi là-deſſus. Il me dit enſuite confidemment qu'il trouvoit Monſieur van Beuningen trop échauffé par ſes dépêches, & inſinuant des penſées aux Villes de Hollande, que le Roi d'Eſpagne venant à mourir il falloit s'attendre que le Roi reprendroit le deſſein de la conquête des Païs-bas; qu'il lui a mandé qu'il écrivît plus moderement, & qu'il étoit inutile de toucher cette corde parmi des Peuples leſquels on ne fait pas revenir aiſément des impreſſions qu'on leur donne; qu'il doit ſe ſouvenir qu'il lui a écrit pluſieurs fois qu'il ne s'attachât qu'à faire la Paix, & qu'elle eſt à préſent faite, & qu'il ne faut rien remuër qui puiſſe alterer les eſprits; qu'il remarque fort bien que Monſieur van Beuningen n'a pas eu la complaiſance qu'il eut ſouhaité pour les Miniſtres du Roi dans le cours de cette Négociation; qu'il le fera revenir dès que la Paix ſera executée; & que l'ayant auprès de lui il le mena-

menagera si bien, qu'il lui ôtera toutes les visions qu'il a de ces grandes apprehensions de la puissance du Roi, & de ses desseins de se rendre le Monarque universel.

Je le remerciai de la confiance qu'il avoit en moi sur tout ce que dessus, & lui témoignai que j'étois bien aise de ce qu'il remarquoit les emportemens dudit van Beuningen, qui avoit nui en plusieurs rencontres aux intérêts du Roi, & même à ceux des Etats, & que j'espérois qu'il remedieroit à tout par sa prudence; que je vous rendrois compte de tout ce qu'il m'avoit dit, & que je lui en ferois sçavoir la réponse dès que je l'aurois reçûë; C'est tout ce qui s'est passé, Monsieur, en deux Conférences que nous avons euës depuis son retour des Villes de Hollande, &c.

LETTRE

Du Roi Très-Chrêtien à Messieurs les Etats Generaux des Provinces Unies des Pays-bas, par laquelle il rapelle Monsieur le Comte d'Estrades.

Le 23. *Septembre* 1668.

TRès-chers; grands Amis, Alliez & Confederez. Le tems ordinaire de l'Ambassade qu'a dignement exercée près de vous le Sieur Comte d'Estrades, Chevalier de nos Ordres & Gouverneur de Dunkerque, étant expiré, nous n'avons pû lui refuser la grace qu'il nous a demandée de revenir en France, tant pour y vaquer à ses affaires particulieres qui requierent indis-

indiſpenſablement ſa preſence pour quelque tems, que pour aller nous ſervir après cela dans ſon Gouvernement; & par ce moyen ne lui reſtant plus qu'à ſe rendre en Hollande pour prendre congé de vous, nous avons voulu l'accompagner de cette Lettre, pour vous donner avis de la reſolution que nous avons priſe ſur ce ſujet, & vous aſſeurer en même tems que nous ayant parlé avec un très-particulier reſſentiment de la maniere obligeante dont vous en avez uſé avec lui en toutes rencontres, nous vous ſçavons beaucoup de gré de cette conduite, & ſerons bien aiſe d'y correſpondre dans les occaſions qui s'en preſenteront, par des effets de nôtre eſtime & de nôtre amitié; Priant ſur ce Dieu, qu'il vous ait, très-chers, grands Amis, Alliez & Confederez, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Saint Germain en Laye le 23. jour de Septembre 1668.

Vôtre bon Ami, Allié & Confédéré,

LOUIS.

Et plus bas,

DE LIONNE.

La ſuſcription étoit,

A nos très-chers grands Amis, Alliez & Confederez, les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-bas.

LET-

LETTRE

De Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pays-bas au Roi Très-Chrêtien, touchant le rapel de Monſieur le Comte d'Eſtrades.

Le 17. *Octobre* 1668.

SIRE,

COmme c'eſt avec joye que nous avons reçu des mains de Vôtre Majeſté Monſieur le Comte d'Eſtrades en ſon emploi d'Ambaſſadeur Extraordinaire, pour la connoiſſance que nous avions déja de ſon merite, il ne ſe peut, que ce ne ſoit avec grand regret que nous le voyons partir, après tant de preuves qu'il nous y a données de ſa conduite & de ſon affection pour le bien de cet Etat, en tant qu'elle étoit compatible avec le zéle qu'il a pour le ſervice de Vôtre Majeſté; Nous vous ſommes obligez, Sire, de nous avoir donné un Miniſtre qui poſſede de ſi grandes parties, & nous ſommes bien aiſes de vous voir ſatisfaits de la maniere que nous en avons uſé avec lui; quoi que ce n'ait été qu'un devoir de reconnoiſſance envers Vôtre Majeſté, & de juſtice à l'égard d'une perſonne, que nous devions conſiderer en effet, pour ſes grandes qualitez auſſi bien que pour ſon caractere; Puis que ce ſont ſes affaires particulieres, qui l'obligent à ſe dégager de ſon employ, & que c'eſt en cette conſideration que Vôtre Majeſté lui a accordé ſon congé, nous devons acquieſcer à ce qu'il

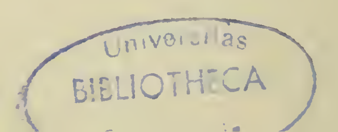
qu'il lui plait, & lui rendre très-humbles graces de ce qu'elle veut bien agréer ce que nous ne pouvions pas refuser à un si digne Ministre; nous en conserverons la memoire après sa retraite, & nous nous souviendrons long-tems de l'obligation que nous en avons à Vôtre Majesté, pour exciter de plus en plus en nous cette affection que nous lui avons voüée, & avec laquelle nous prierons Dieu,

SIRE, &c.

FIN.



TABLE



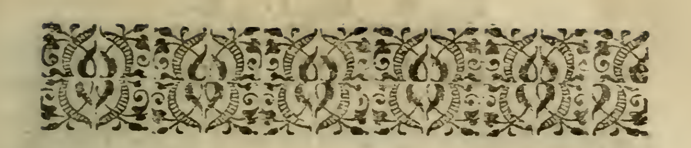


TABLE DU TOME PREMIER,

Des Années 1663. & 1664.

JANVIER 1663.

FEVRIER 1663.

MARS 1663.

Let-

AVRIL 1663.

MAY 1663.

les

JUIN 1663.

JUILLET 1663.

AOUT 1663.

SEPTEMBRE 1663.

OCTO-

OCTOBRE 1663.

NOVEMBRE 1663.

DECEMBRE 1663.

JANVIER 1664.

FEVRIER 1664.

Me-

MARS 1664.

AVRIL 1664.

MAY 1664.

JUIN 1664.

JUILLET 1664.

AOUT 1664.

SEPTEMBRE 1664.

OCTOBRE 1664.

NOVEMBRE 1664.

DECEMBRE 1664.

Let-



TABLE DU TOME SECOND,

De l'Année 1665.

JANVIER 1665.

FEVRIER 1665.

Let-

Let-

AVRIL 1665.

Etats

Me-

MAY 1665.

JUIN 2665.

JUILLET 1665.

Let-

AOUT 1665.

Let-

SEPTEMBRE 1665.

Let-

OCTOBRE 1665.

NOVEMBRE 1665.

DECEMBRE 1665.

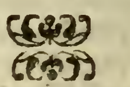


TABLE DU TOME TROISIÉME,

De l'Année 1666.

JANVIER 1666.

FEVRIER 1666.

MARS 1666.

AVRIL 1666.

Let-

MAY 1666.

JUIN 1666.

Etats

JUILLET 1666.

AOUT 1666.

SEPTEMBRE 1666.

OCTOBRE 1666.

NOVEMBRE 1666.

DECEMBRE 1666.



TABLE
DU
TOME QUATRIÈME,
De l'Année 1667.
JANVIER 1667.

FEVRIER 1667.

MARS 1667.

AVRIL 1667.

MAY 1667.

JUIN 1667.

JUILLET 1667.

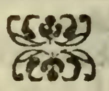


TABLE
DU
TOME CINQUIÉME,

Des Années 1667. & 1668.

AOUT 1667.

SEPTEMBRE 1667.

OCTOBRE 1667.

NOVEMBRE 1667.

Let-

DECEMBRE 1667.

Let-

JANVIER 1668.

FE-

FEVRIER 1668.

MARS 1668.

AVRIL 1668.

Traité

MAY 1668.

Let-

SEPTEMBRE 1668.

OCTOBRE 1668.

Fin de la Table.

thèque
d'Ottawa
nce

The Library
University of Ottawa
Date due

